(Nº 3.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SBSSION DE 1869-1870.)

COMPTE GÉNÉRAL

DΕ

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1867,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÈMIE ROYALE, RUE DE L'ORANGERIE, 46.

1869.



TABLE DES MATIÈRES.

Note préliminaire	PAGES.
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.	
Note sur le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1867 Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1867	4— 8 9— 17
Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1867.	
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances,	
pendant l'année 1867	20 21
pendant l'année 1867	22 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1867	24- 25
COMPTES DES BUDGETS.	
-	
Compte définitif du Budget de l'exercice 1866.	
Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1866	28 40
Budget de l'exercice 1866. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice	42 45
- Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice	44 67
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du Budget	69 - 105
– par province, des recouvrements effectués	107-127
- Comparaison des recouvrements effectués avec ceux de l'exercice antérieur	129-161
Dépenses. Développements des payements effectués, par année et par article du Budget Comparaison des dépenses de l'exercice 1866, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées	165-267
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	268
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1830 à 1863 inclusivement	
Résultat général du Budget de l'exercice 1866	277
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1866.	278
Compte provisoire du Budget de l'exercice 1867.	
Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1867	280-283
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1867	285-286
Budget de l'exercice 1867. Compte provisoire des recettes, au 1er janvier 1868	288-289
Compte provisoire des dépenses, au 1er janvier 1868	290-303
Compte des opérations sur les exercices clos de 1862 à 1866.	
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1862 à 1866	306308
Exercice périmé de 4862. — Compte sinal d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui	
restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	309313
Exercices en cours d'apurement de 1863 à 1866. — Situation des créances restant à payer au	710 771

 $[N^{\circ} 3.]$

COMPTE DE TRÉSORERIE PO	UF	L	'Al	NN:	ĖE	18	67.					
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1867												Pages. 354
vier 1867, les opérations de l'année 1867, et la situation a	u 1	er j	anv	rier	18	68	٠	•	•			335 - 349
COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE	PO	UR	L	EX	Œ	GI	CE	18	67	•,		
Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1867								,				= 40 es

 $[N^{\circ} 3.]$

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des Finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'Administration des Finances.

Le compte rendu pour l'année 1867 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, au commencement et à la fin de cette année.

Ce compte général est divisé en quatre parties :

La première partie, intitulée : COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1867, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette Administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les trois autres parties constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° COMPTE DES BUDGETS, qui expose, d'une part, par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits, et les recouvrements restant à faire; et, d'autre part, par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les payements effectués et les payements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les payements effectués.

Le compte des Budgets se divise lui-même en trois parties, qui sont : A, le compte définitif du Budget de l'exercice 1866, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1867, époque de sa clôture; B, le compte provisoire du Budget de l'exercice 1867, offrant la situation de ce Budget, telle qu'elle résulte aussi bien des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, que de l'appréciation des faits qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1868; C, le compte des opérations sur les exercices clos, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1862 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1863 à 1866.

 $[N^{\circ} 3.] \qquad (2)$

2º COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'Administration des Finances, et établissant le bilan de cette Administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1er janvier 1867, et indique les recettes et les payements effectués pendant l'année 1867, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1er janvier 1868.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation au commencement et à la fin de l'année 1867, de même que le mouvement, durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et de rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses branches du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.

-000-

(3) [No 3.]

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1867.

Le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1867, forme la première partie du compte général prescrit par les articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développés dans les autres parties du compte général (Compte des Budgets et de Trésorerie), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'Administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les Budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1866.

6,824,119	43
784,333	99
7,608,453	42
6,411,594	90
1,496,858	52
	784,333 7,608,453 6,411,594

Exercice 1867.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraor- dinaires de 1867, se sont élevés à	195,182,287	
Les recouvrements effectués en 1866 ont été de	185,850,745	83
Au 1er janvier 1868, il restait à recouvrer	9,331,542	02
DÉPENSES.		
Exercice 1866.		
Suivant le compte de l'année 1866, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, aussi bien sur les Budgets de l'exercice 1866 que sur les crédits spéciaux rattachés à cet exercice, s'élevaient au 1er janvier 1867, à	25,751,997 29,848,319	
De sorte que les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1866, s'élevaient, en définitive, à	55,600,316	73
Les payements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	50,069,831	80
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le payement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient (en y comprenant les dépenses non justifiées sur ordonnances d'ouverture de crédit) à		93
Exercice 1867.		
Les créances liquidées et ordonnancées en 1867, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1867, ainsi que sur des allocations pour des services spéciaux rattachés à cet exercice, montent à fr. Les payements effectués et justifiés sont de	127,829,175	43
$oldsymbol{E} xercices\ clos.$		
Exercices cios.		
D'après le compte précédent, les dépenses restant à payer ou à justifier sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1860 à 1865, étaient de	1,495,236	06
A REPORTER fr.	1,495,236	<u></u>

Report fr.	1,495,236 06
Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1866; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à	5,530,484 93
Les payements restant à effectuer ou à justifier pour apurer les exercices précités, donnent donc un chiffre de	7,025,720 99
au profit du Trésor, sont de	1,478,476 98
Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées et les dépenses à justifier sur les exercices clos, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1868, à fr.	5,547,244 01
Ce chiffre se décompose de la manière suivante :	
Sur l'exercice 1863 fr. 56,460 87 1864 101,659 35 1865 304,466 06 1866 5,084,657 73 Somme Égale fr. 5,547,244 01 OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE. Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des payements, so de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles qu'il suit :	
RECETTES	
Les recettes opérées pendant l'année 1867, sur les services de la Trésorerie	e, se sont élevées,
Savoir:	
Recettes pour ordre. (Fonds des tiers.)	124,541,041 62 437,485,338 70
Ensemble fr.	647,173,100 69

DÉPENSES.

Les payements effectués, pendant l'année 1867, s	sur les services de la Trésorerie, s'élèvent,
SAVOIR:	
Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers) Service de la Dette. (Payement des intérêts e Dette publique; emploi du produit des emprunts	et amortissement de la
bons du Trésor.)	91,042,306 92
	Ensemble fr. 615,476,687 23
En résumé, les opérations de l'Administration de dérées dans leur ensemble, présentent la situation s	•
Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin taient à	de l'année 1866, mon- fr. 152,596,832 91
SAVOIR:	
Numéraire en caisse En portefcuille chez les compts En cours de vérification et de la	ables. 82,182,934 04 régu-
pièces acquiltées, ministériels et à la Cour comptes	des
Sompton Company	Fr. 152,596,832 91
Les recettes de toute nature, faites par l'Admini pendant l'année 1867, se sont élevées à fr. 839,135	
Savoir:	
Opérations sur les { de 1866 fr. 6,111,594 Budgets { de 1867 185,850,745	$\begin{pmatrix} 90 \\ 83 \end{pmatrix}$ 491,962,340 73
Opérations de Trésorerie	647,173,100 69 839,135,441 42
	Ensemble fr. 991,732,274 33
L'emploi de cette somme se justifie comme il suit	:
Les dépenses faites par l'Administration des Fina fr. 794,854,171 44 c ³ .	nances, pendant l'année 1867, s'élèvent
Savoir:	
Opérations sur les Budgets de 1866 fr. 50,069,831 de 1867 127,829,175 clos	80 43 \ 479,377,484 24 98 \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \
	615,476,687 23 LA DÉPENSE fr. 794,854,171 44
	,

Report. . . . fr. 794,854,171 44

On y ajoute les valeurs de caisse et de porteseuille existant à la fin de la même année 1867,

SAVOIR:

Numéraire en caisse		80,177,246	89		
	En porteseuille chez les comptables	78,760,000	07		
Mandats et autres pièces acquittées,	En cours de vérification et de ré- gularisation dans les Départe- ments ministériels et à la Cour				
	des comptes			196,878,102	89
	Somme ég	ALE	fr.	991,732,274	5 3

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1867.

(9) [No 3.]

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1867.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CA	ISSE ET DE	PORTEFEU	JILLE AU 1	er JANVIER	1867.					
Numéraire en caisse ·	Numéraire en caisse ·									
Mandats et autres pièces acquittées. en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des Comptes										
(1) A voir le compte de trésorerie pour la diminution de fr. 3,021,773 42 c² que ce solde a subi.										
0	PÉRATION	S SUR LES	S BUDGET:	S.						
		TE. — Exencio	•							
·	DROITS qui restaient à recouvrer		CATIONS , en 1867, trement constatés.	MONTANT des droits restant	RECOUVREM ¹⁵ BPFECTUÉS	SOMMES restant				
	au 1er janvier 1867.	Augmentations.	Dimiuutions.	dirisirivixasr à recouvrer.	pendant l'année 1867.	a la clôture de l'exercice.				
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.	\									
Impôts	2,424,321 89	396,273 57	n	2,820,595 46	2,685,729 75	134,865 71				
Péages	7,573 26	a) 141,595 52	»	149,160 58	147,513 05	1,653 53				
Capitaux et revenus	4,191,370 79	b) 190,105 55	u.	4 ,581,476 14	5,092,594 09	1,288,882 05				
Remboursements	200,853 49	56,342 59	Ď	257,195 88	185,738 65	71,457 23				
RESSOURCES SPÉCIALES.										
Produit des ventes de biens domaniaux auto- risées par la loi du 3 février 1843	15	19 36	»	19 36	. 19 36	1)				
	6,824,119 43	784,553 99	3)	7,608,453 42	6,111,594 90	1,496,858 52				

(a et b) Voir les états de développement litt C et G des recettes de l'exercice 1866.

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1867.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSE. - Exercice 1866.

	CRÉA	NCES	PAYEMENTS					
·	qui restaient à	constatées BY ORDONNANCÉES	effectués ET JUSTIPIÉS pendant		uer à la clôture ercice.			
	payer RT ORDONALEC au 1er janvier pendant 1867. l'année 186		l'année 1867. (Du le janvier au 51 octobre.)	Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.			
SERVICE ORDINAIRE.								
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1862 à 1865), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi de comptabilité	19,808 87	867,835 14	884 ,063 20	3,580 81	و			
Dépenses propres à l'exercice	23,785,552 85	28,980,485 88	47,976,390 78	4,112,242 64	677,403 31			
SERVICES SPECIAUX.				-				
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés dispo- nibles à la clôture de l'exercice 1865, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État	1,894,493 69	•	1,157,251 52	737,242 17	,			
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	52,142 50	מ	52,126 30	16 »	ų			
	25,781,997 71	20,848,319 02		4,853,081 02	677,405 31			
	55,600	0,516 73	50,069,831 80	5,530,	484 95			

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTE. - EXERCICE 1867.

RECETTE. — EXERCICE 186	7.		
	DROITS constatés	RECOUVREMENTS EUFECTUÉS	SOMMES restant A RECOUVRER,
- VOIES ET NOYENS ORDINAIRES.	pendant l'année 1867.	pendant l'année 1867.	ier junvier 1868, sur les droits constatés.
TOIES ET MOTERS ORDINAIRES.		Į.	
Impôts	120,053,044 77	117,655,168 63	2,597,876 14
Péages	5,882,660 41	5,881,666 27	994 14
Capitaux et revenus	45,848,280 78	39,176,413 12	6,671,867 66
Remboursements	2,345,391 29	2,084,587 21	260,804 08
RESSOURCES SPECIALES.			
Produit de ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1843	254 68	254 68	·))
	174,129,631 93	164,798,089 91	9,531,542 02
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Part contributive de la ville d'Anvers dans les travaux d'agrandissement de cette ville et la continuation des travaux de défense (art. 2 de la loi du 8 septembre 1859, 2me terme).	5,400,000 ·	5,000,000 ×	н
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 ½ p. %, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice, savoir:	•		
Loi du 8 septembre 1859	78,750 94	78,750 94	W
Loi du 2 juia 1861.	202,115 78	202,113 78	τb
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice	10,262,559 82	10,262,559 82	υ
Complément de la somme portée en recette au compte de l'exercice 1865 comme ayant été réalisée en plus que le capital nominal de l'emprunt du 28 mai 1865, et laquelle est attribuée au Trésor.	207 50	207 50	>>
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent en vertu de la loi du 7 mars 1867	750,000 »	750,000 »	»
Produit de la vente de 4,000 actions du chemin de ser Rhénan acquises en vertu de la loi du 1er mai 1840.	5,995,093 92	3,993,093 92	»
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863	765,929 96	765,929 96	b
	195,182,287 85	185,850,745 83	9,551,542 02

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1867 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSE. - EVENCICE 1867.

BELLITOEL STORGEN LOVE	•		
	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1867.	PAYENENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'annéo 1867.	RESTES A PAYER, uu for janvior 1868, sur los sucults constatés et ordonnoacés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1863 à 1860), et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.	379,120 61	377,444 29	1,676 35
Dépenses propres à l'exercice	130,900,967 00	106,621,684 58	30,375,282 68
SERVICES SPÉCIAUX.			
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1866, et transférés conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	20,119,654 90	19,080, 570 53	1,039,264 57
Dépenses sur les crédits alloués en vertu de lois votées dans le cours de l'exercice .	1,783,975 78	1,749,676 43	54,297 35
	159,279,696 58	127,829,175 43	51,450,520 95
	L	<u> </u>	<u> </u>

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE). RECETTE.

N. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	42,944,454 66		-
Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directe- ment par les comptables qui en ont opéré la recette	41,600,242 86 (85,146,720 57	,
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.	602,022 85)	
	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amor- tissement, pour le payement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique.	52,749,517 05		
Service de la Dette publique	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, pour le paye- ment des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	6,358,734 57	124,541,041 69	3
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique.	29,182,790 "		1
	Produit des émissions de bons du Trésor	36,250,000 »		Ì
Opérations diverses e	en dehors du service des Budgets		437,485,538 70)
				-{
			647,173,100 69)
		,		-]

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 4867 (SUITE).

		OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS	(SUITE).			
		DÉPENSE . — EXERCICES CLOS.				
Exercice	1860.	Payements justifiés			295,050 0	
	i	1d	, fe.	895 »)	
	1862.	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le mod à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants dre	nlant est versé pit	260 n	35,757 0	
		Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attrib et porté en recette au compte de l'exercice 1867	ué au Trésor	34,602 05	-	
			ssavica ordinaîre.	sauvicus speciaux.		
_	1863.	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1867	80,872 64	51,791 79	132,664 4	
_	1864.	Idem	80,866 10	28,510 »	109,576 1	
	1865.	Idem ,	241,093 75	220,708 43	461,802 1	
Arrang	1866.	Idem	334,851 14	11 0 ,976 06	445,827 2	
					1,478,476 0	
		OPÉRATIONS DE TRÉSORER	E.			
		Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le ment a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	rembourse-	9,999,596 62 '		
Dépenses p	ourordr	e. Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le ren a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	nboursement	12,566,882 58	85,049,951 2	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes					
		Payement des intérêts et amortissement de la dette publique		55,252,807 92		
Service de	e la Dett	Payement, à Paris, par l'intermédiaire de la maison de Rothschil e intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	l frères, des	6,415,866 96	91,042,306 9	
publique Emploi des emprunts contractés pour des travaux d'utilité publique 10,543,632 04				,,,		
		Remboursements de bons du Trésor	1	. 9,830,000 »		
Opération	s diverse	s en dehors du service des Budgets			441,384,449 1	
					615,476,687	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RE	CETTES ET
_	
Opérations sur les Budgets. — Recettes.	191,962,340 73
Opérations de Trésorerie	647,173,100 69
Total de la recette , fr.	839,135,441 42
Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1867	152,596,832 91
Total général fc.	991,732,274 33

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1867 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1º JANVIER 1868.	
Numéraire en caisse	80,177,240 89
Mandats et autres pièces acquittées : En portefeuille chez les comptables	116,700,85G »
	196,878,102 89

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1867.

Opérations sur les Budgets. — Dépenses. Dépenses.	43 779,377,484 21
Opérations de Trésorerie	615,476,687 23
Total de la dépense	
Total général	ir. 991,752,274 55

Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique,

S. MERCIER.

Arrêté par le Ministre des Finances, FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1867.

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

	RECE	YEURS
NATURE DES RECETTES.	des contributions divectes, donunes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.	٠	
Budget de l'exercice 1866	2,257,653 92	715,393 44
1867	79,457,200 74	44,853,150 46
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.		
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.	21,188,552 57	1,249,718 45
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	6,832,956 06	6,091,496 75
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	'n	3)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	n	o
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	734,186 58	5,752,350 »
TOTAL DES RECETTES	110,450,509 67	58,662,109 08

fuites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1867.

	COMP	rables		CAISSIER	ADMINISTRATION	DE LA TRÉSORERIE.	TOTAL
de l'administration des chemins de fer, postes at télégraphes.		de l'administration des PRISONS.	du Ministère de L'inskutsun,	de L'ÉTAT.	Produits réalisés et versésdans la cuisse do l'Etat sons l'in- tervention descomp- tables des adminis trations des récettes.	liccettes constaters per des virèments de comptes duns les écritures centrales.	des RECETTES.
2,112,249 98	»	139,802 95	s ₂		708,442 50	118,072 02	6,111,594 90
36,848,750 40	1,669,835 84	740,730 54	1	'n	11,637,128 64	10,665,951 21	185,850,745 83
				-		40	
10,969,744 95	54,870 15	ņ	n	υ	9,025,187 50	456,401 06	42,944,454 66
28,450,128 57	»	197,222 85	28,458 85	è	Ď	n	41,600,242 80
ù.	»	a	»)	ų	602,022 85	»	602,022 85
u.	i)		n	ži	65,432,790 »	59,108,251 62	124,541,041 62
6,292,520 »	n	o	n	352,735,264 70	24,976,900 51	46,994,117 51	437,485,538 70
84,673,393 68	1,724,703 00	1,077,756 34	28,458 85	552,7 3 5,264 70	112,442,471 89	117,540,795 22	859,135,441 42

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des payements

	RECEVEURS			COMPT	ABLES	
NATURE DES DÉPENSES.	des CONTRIBUTIONS directes, doubles et accises.	des domaines- des domaines-	de l'udministration tes chemins de for, postos at telégraphes,	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRIZONS.	du Ministère de L'interieur.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.						
a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution (1806-1867)	0,757,951 18	5,248,297 06	- 5,558 30	n	η	ō
b. Opérations sur les Budgets clos	58 95	ñ	D	n	v))
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.				!	, out	
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'interven- tion du Ministre de Finances	162,088 38	G •	v	и	11	n
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette .	6,391,919 50	7,427,127 77	28,476,187 72	1)	247,044 05	24,605 54
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Corr des comptes			ıl	u))	r)
OPERATIONS DE TRÉSOREME RELATI- VES AU SERVICE DE LA DETTE PU- BLIQUE))	s)	` "	11	»	vs
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	95,520,468 15	47,858,821 69	56,525,999 44	1,718,852 48	878,549 64	•
Total des payrments fr.	109,813,086 16	58,514,252 52	84,805,745 46	1,718,832 48	1,125,593 69	24,603 54

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1867.

	Caissier de l'Élat. Progenours facts		de la trésorerie.	TOTAL	DIFFÉI résultant du mouve née 1867, du porte crésor dans tes p	MONTANT des	
AVEO Fintervention des AGENTS DU TRESOR dans les provinces.	BANS Pintervention des AGENTS DU TRÉSON dons les provinces.	ltéréplasés de verse- monts concernant les produits réalisés sans Pintervention des comptables des administrations des rocultes.	Odpenses constittées par des viroments de comptes duns les dectures eentrates.	des PAYEMENTS.	des mandats et j cours de vérifient sation dans les D tériels et à la Cou Excédant des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	ment, pendant l'an feuille desagents du roctoce, mist que ilées acquilitées en inn et de régulari- cpartements minis r des compiles. Excédant des payents de l'année préces régularisées pendant l'année,	rayumum res renseignés dans le compte renda des opérations de l'année 1867.
144,006,031 55 1,443,815 98	1,261,557 33	1)	34,387,981 83 34,602 05	1,478,470 98	n -	14,830,350 0 <u>3</u>	177,899,007 23 1,478,476 98
10,810,912 24	۳	n.	29,002,046 21	50,974,759 83	24,813 79	b	39,999, 596 62
н	9	n	•	42,566,882-58	Ŋ	1)	42,566,88 2 58
483,459 n	и	n	*	485,45 <u>2</u> »		۵	483,452 -
17,599,199 7 9	52,684, 03 3 54	-	20,519,324 59	90,802,557 92	250,749 »	»	91,042,306 99
P	95,262,467 28	119,442,471 89	33,596,838 54	441,584,439 11	1)	ń	441,384,449 11
174,432,511 50	149,208,038 15	•			261,592 79	14,856,550 02	
523,640	0,549 71	112,442,471 89	117,340,793 22	809,425,928 67	14,571	,757 25	794,851,171 44

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et

			VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{ex} janvier 1867.				
DÉSI	GNATION DES COMPTABLES.	Chez LES COMPTABLES des AOMINISTRATIONS des recuties	Ghez LLS AGKNTS du THÉSOB dans les provinces.	MANDATS of pièces acquittées en cours de vésili- cation et de régu- larisation dans les Départements mi- mistéritis et à la tour des comptes,	el VIREMENTS DA FONDS effectués pendant l'année 1867.		
Receveurs des co	ntributions directes, douanes et accises	8,861,629 70	n	1)	110,450,509 67		
— de l'en	registrement et des domaines	1,776,518 07	33	n	58,662,100 08		
Comptables de l' graphes.	administration des chemins de fer, postes et télé-	1,360,528 99	D		84,673,393 68		
Comptables de l'	administration de la marine	24,021 75	> 1	'n	1,724,705 99		
- de l'a	administration des prisons	217,511 51	35	3 3	1,077,756 54		
du M	linistère de l'Intérieur	5,788 68	ъ	33	28,458 85		
Caissier de l'État		107,695,960 64	n	ris e	359,755,264 70		
Administration de la Trésorerie	Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administra- tions des recettes.	3)	n	77	112,442,471 89		
(Virements de comptes dans les écritures centrales.	n.	9,807,333 94	22,847,559 83	117,540,793 22		
		119,941,959 14	9,807,333 94	22,847,559 85	839,135,441 42		

des payements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1867.

TOTAL	PAYEMENTS		CAISSE ET DE F au 1er janvier 186		
au	VIREMENTS OF FONDS	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari-	Chez LES AGENTS du	Chez LES COMPTABLES dos	Observations.
31 décembre 1867.	effectués pendant l'année 1867.	sation dans les Dé- partements ministé- ricis et à la Cour des comptes.	THESON dans les provinces	ADMINISTRATIONS des receties.	•
119,312,130 37	109,813,086 10	n	n	9,499,053 21	
60,438,627 15	58,514,252 62	n	·°	1,024,374 63	(1) Ce chiffre de fr. 14,671,757 23 c³, qui vient ici en diminution, constitue l'excédant des paye- ments effectués pendant l'année par les comptables,
86,053,922 67	84,805,745 46	ຄ	»	1,228,177 21	sur les pièces régularisées pendant l'année.
1,748,725 74	1,718,832 48	ń	•	20,893 26	
1,295,207 65	1,125,595 69	is	»	169,673 96	
34,227 53	24,603 54	33.	n,	0,623 99	
460,431,225 34	3 23,640,549 71	»)	1)	136,790,675 63	
112,442,471 89	112,442,471 89	ů.	D	»	
149,995,666 99	117,340,793 22	37,940,855 93	9,285,775 07	Ŋ	
	809,425,928 67				
	14,571,757 23 (¹)				
991,752,274 55	794,854,171 44	37,940,855 93	9,285,775 07	140,651,471 89	

(27) {N° 3.}

COMPTE DES BUDGETS.

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1866.

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 4866.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1866 a eu lieu le 31 octobre 1867.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1867, a déjà été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances de l'année 1866.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1866 au 31 octobre 1867).

PRÉVISIONS DU BUDGET.

de doi 25 dé	ressources affectées à l'exercice 1866, y compris les prix de maines, ont été évaluées par la loi du Budget des Voies et Moy cembre 1865, à	ens du . fr.	164,089,490 »
	Savoir:	•	
Budget	des Dotations, loi du 24 février 1866. 4,308 du Ministère de la Justice, loi du 30 décembre 1865. 15,354 — des Affaires Étrangères, loi du 28 décembre 1865. 3,381 — de l'Intérieur, loi du 14 février 1866. 11,894 — des Travaux publics, loi du 26 mars 1866. 33,795 — de la Guerre, loi du 26 mars 1866. 35,016 — des Finances, loi du 26 décembre 1865. 12,806	,292 » ,027 45 ,750 » ,400 »	
	ENSEMBLE fr. 158,579 Budgets de l'exercice 1866 faisaient, par conséquent, resso		

Mais ces prévisions ont été modifiées.

Les recettes, qui avaient été évaluées à fr. ont été augmentées :	164,089,490 •
4° D'une partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, correspondant aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 2 juin 1851 et celle du 8 septembre 1859, et qui ont été rattachées à l'exercice 1866.	644,227 47
2º D'une partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 ¹ / ₂ p. %, ouvert en vertu de la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865, et qui ont été rat-	10 100 0NO 1/4
tachées au présent exercice	16,402,978 06
3° Des quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	1,049,486 42
Les évaluations des ressources affectées à l'exercice 1866 se sont donc élevées, en définitive, à	182,486,481 95
Savoir:	•
Ressources ordinaires	182,186,181 95
Les crédits ouverts par le Budget primitif et qui s'élevaient à fr. se sont accrus :	158,579,256 91
1º De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant, après déduction de fr. 20,012 55 cs, montant de l'annulation ordonnée par la loi du 28 décembre 1865, à	9,562,319 67
2º De crédits pour des services spéciaux, à concurrence d'une somme de	19,667,146 46
3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1862, 1863, 1864 et 1865, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité .	1,701,660 31
4° Des parties d'allocations pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1865, sur l'exercice 1865, et dont le transfert au présent exercice a été opéré en vertu de l'article 31 de la loi de compta-	`
bilité	88,842,311 49
Les crédits de l'exercice 1866 atteignaient, par conséquent, le chiffre de	278,352,694 84
se répartissant ainsi qu'il suit :	
Service ordinaire	278,352,694 84

 $[N^{\circ} \ 3.]$ (30)

Le rapprochement des évaluations de recette, soit		
faisait donc ressortir un excédant de dépense de	96,166,512	89
Toutefois, cet excédant doit être, d'une part, augmenté de représentant le déficit constaté à la clôture de l'exercice 1865, conformément au projet de loi de compte de cet exercice.	17,427,565	46
Ensemble fr.	113,594,078	35
Et, d'autre part, diminué d'une somme de fr. 109,685 04 c', provenant de l'emprunt de 1851, et qui était réservée pour des dépenses dont le transfert a eu lieu de l'exercice 1865 à l'exercice 1866, ci	109,685	04
Si les faits réalisés avaient répondu aux prévisions de recette et de dé- pense, l'excédant de dépense eût donc été de fr.	113,484,393	31
Il n'en a pas été ainsi.		

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On a vu que les évaluations des recettes étaient de .		fr. 182,186,181 95
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se compo-		
saient les resseurces du Budget, ont été de fr. Les recouvrements effectués en atténuation de ces		81
droits n'ont été que de		29
et il est resté à recouvrer fr.	1,496,858 5	52 ==

Ce reste à recouvrer, qui s'applique à diverses natures de produits pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément, se décompose ainsi qu'il suit :

	DROITS	DROITS reportés a l'evencice sulyant.		TOTAL	
NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	portés en surséance indéunie.	A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A reconvior à charge des REDEVABLES.	DES DROITS restant A RECOUYANR.	
Contributions directes, etc	n	n	27,591 60	27,591 60	
Impôts Enregistrement et domaines	24,648 21	n	82,825 90	107,474 11	
<i>Péages.</i> Id. id:	1,151 83	»	521 70	1,655 55	
Capitaux et revenus . { Id. id	7,687 98	3)	864,177 73	871,865 71	
Travaux publics	s s	»	417,016 34	417,016 34	
Remboursements Enregistrement et domaines	14 67	»	37,214 80	37,229 47	
Trésor public	z,	n	34,227 76	34,227 76	
		Þ	1,465,575 83		
	33,482 69	1,463,	575 85	1,496,858 52	

(31) [N° 3.]

Les détails qui précèdent font voir que la plus grande partie de ce dernier solde représente des ressources assurées pour le Trésor. La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués, suivant le vœu de l'article 28 de la loi de comptabilité.

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du Budget,		
soit	182,186,181	95
que les recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice	186,937,793	2 9
Les ressources réalisées pendant l'exercice ont donc été supérieures aux		
évaluations de	4,751,611	34

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit :

		EXCÉDANT	
	RESSOURCES ORDINAIRES.	DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
You was Asia	Contributions directes, douanes et accises	•	3,068,660 91
Impôts	Enregistrement et domaines	»	3 ,167,575 88
ı	Enregistrement et domaines	463,472 98	i)
Péages	Travaux publics	p	177,657 69
•	Marine	50,415 05	v
1	Travaux publics	2,635,163 50	10
	Id. (litt. Fbix.)	17	5,744 94
Capitaux et revenus	Enregistrement et domaines	v	1,332,708 35
(Trésor public	ъ	589,722 62
(Contributions directes, etc	3 3	30,606 67
Remboursements	Enregistrement et domaines	٠,	85,129 »
	Trésor public	369,401 90	1)
Produit des ventes des biens	domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1843	ā	12,256 71
		3,518,451 43	8,270,062 77
	Excédant des recettes sur les évaluations fr.	4,751,6	11 34

Des tableaux de développement, formant les annexes A à L, permettent d'établir des rapprochements entre les recettes réalisées pendant l'exercice 1866 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par	
le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent en-	
semble à	169,843,236 89

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1866, montent à	165,481,967	11
Les payements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de	160,688,740	35
Il reste à payer ou à justifier	4,793,226	76
Savoir:		
Ordonnances en circulation		
Dépenses à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédits liquidées sur les Budgets des Ministères de la Jus-		
tice, des Travaux publics et de la Guerre 677,403 31		
Fr. 4,793,226 76		

Les ordonnances en circulation comprises dans le résultat qui précède, et s'élevant à fr. 4,115,825 45 c⁹ peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1871, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le payement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 231 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, constatera l'exécution de ces dernières mesures.

Quant à la somme de fr. 677,403 51 c³, sortie de la caisse de l'État en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit liquidées sur les Budgets de la Justice, des Travaux publics et de la Guerre, elle tombe sous l'application de l'article 88 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847.

Suivant cet article, les dépenses autorisées par ouvertures de crédit et dont l'emploi reste à justifier, doivent être l'objet d'une disposition spéciale dans la loi de compte, et le retard que cette justification a éprouvé, doit être expliqué dans le compte définitif.

Toutefois, cette justification ayant été produite à la Cour des comptes avant la reddition du présent compte, on a pensé, dès lors, que toute explication était devenue inutile.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 169,843,236 89 c ⁵) et les dépenses liquidées (fr. 165,481,967 11 c ⁵), fait ressortir un excédant des crédits sur les
dépenses de
Mais comme les dépenses liquidées comprennent celles qui ont été faites au delà des allocations non limitatives, et pour lesquelles des crédits com-

plémentaires devront être alloués par la loi de compte, jusqu'à concurrence

Il s'ensuit que, en réalité, les crédits excéderont les dépenses de. . fr. 4,793,626 05

432,356 27

Cet excédant se décompose ainsi qu'il suit :

1º Crédits à annuler définitivement. Savo	H	:
---	---	---

a. Sur les crédits primitivement rattachés	à	l'exercice	1862,	et	transférés conformément
à l'article 30 de la loi de comptabilité :					

a. Sur les crédits primitivement rattachés à l'exercice 180 à l'article 30 de la loi de comptabilité :	62, et transférés conformé
Ministère de la Justice	7,558 12
b. Sur les crédits de l'exercice 1863 :	
Ministère de l'Intérieur fr. 21,220 40	
- des Travaux publics	
	21,276 51
c. Sur les crédits de l'exercice 1864 : Ministère des Travaux publics	4,151 76
d. Sur les crédits de l'exercice 1865 :	
Dette publique	
Ministère des Travaux publics	
- des Finances	
— de l'Intérieur	
	47,875 07
e. Sur les crédits propres à l'exercice 1866 :	

Dette publique	. 68,578 85
Dotations. Sénat	. 9,000
Dotations. Chambre des Représentants	. 124,093 43
Cour des comptes	. 1,200 »
Ministère de la Justice	. 1,080,888 78
— des Affaires Étrangères	
— de l'Intérieur	. 399,212 89
— des Travaux publics	
— de la Guerre	. 446,670 96
— des Finances	. 215,662 10
Non-Valeurs et Remboursements	. 52,447 15
	3,317,928 61

3,398,790 07 Total des crédits à annuler. fr.

Repor	т	. fr.	3,398,790 07
2º Portions de crédits grevées de droits en faveur des créan transférées à l'exercice 1867, conformément à l'article 30 comptabilité, Savoir :			
a. Crédits rattachés primitivement à l'exercice 1863 :			
Ministère de l'Intérieur	3,814	1 42	
b. Crédits de l'exercice 1864 :			
Ministère des Travaux publics	15,215	5 52	
c. Crédits de l'exercice 1865 :			
Dette publique. 99,337 65 Ministère de la Justice 499 10 — de l'Intérieur 111,554 08 — des Travaux publics 148,780 19 — de la Guerre 157,165 47 d. Crédits propres à l'exercice 1866 : Dette publique. 257,946 » Ministère de la Justice 215,248 35 — des Affaires Étrangères 11,441 20 — de l'Intérieur 7,842 28 — des Travaux publics 359,642 74 — de la Guerre 803 18	517,336	i 49	
— des Finances	858,472	55	
Montant des crédits transférés à l'exercice 1867, tel qu'il a des décomptes dressés en conformité de l'article 201 de l'article 1849.	été réglé	par	1,394,835 98
Ensemble.		. fr.	4,793,626 05
Services spéciaux.			
Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les allocations pour des serv rattachées au Budget de l'exercice 1866, s'élevaient à			108,509,457 95

Report.	_	fr.	108	.509.	457	95

SAVOIR:

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1865. fr. Crédits votés dans le cours de l'exercice	- ,			
$\mathbf{Fr}.$	108,509,457	95		
Les dépenses liquidées pendant l'année 1866, et rat- tachées définitivement à cet exercice, sont de	37,724,704	83		
Les payements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1867, époque de la clôture de l'exercice, de		66		
Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à		17		
Ces ordonnances sont soumises, comme celles du servidispositions des articles 36 et 37 de la loi de comptabilité En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux déprégularisées dans le cours de l'année 1866	penses liquidée	es et	37,724,704	83
on se trouve en présence d'un excédant de crédits dispon	ibles de	. fr.	70,784,753	12
qui a été transféré à l'exercice 1867, conformément au l'article 31 de la loi de comptabilité, sauf la somme de frété annulée.	•			-

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1866 offre les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR:

- 1º Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :
- a. Les payements effectués et justifiés :

b. Les payements restant à faire ou à justifier :

Total des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice . . . fr. 203,206,671 94

Re	EPORT.		fr.	203,206,674	94
2º Crédits non consommés par les dépenses, à ann	uler défi	initivemen	t :		
Service ordinaire. Crédits reportés de l'exercice 1862 1863 1863 Crédits de l'exercice 1866	2. fr. 3 4 5	7,558 21,276 4,451 47,875 3,317,928	12 51 76 07 61		
Services spéciaux	Fr. :	3,398,790 560	07 86		
Montant des crédits dont l'annulation doit être protant règlement du compte de l'exercice				3,399,150	93
3º Portions de crédits transférées à l'exercice 1867	' :				
a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la compta	abilité)	:			
Crédits reportés de l'exercice 1863 fr. 3,814 — — 1864	1 42 5 52 6 49 2 55	1,394,835	98		
b. Services spéciaux (art. 31 de la même loi).	7	0,784,392	26		
Total des crédits transférés à l'exercice	1867.		fr.	72,179,228	24
Ces divers résultats impliquent des autorisations Les crédits alloués ne s'élevant qu'à					
des crédits complémentaires devront être accordés pa ment de compte de 1866, du chef des dépenses faites a non limitatives inscrites aux Budgets de la Dette pub des Affaires Étrangères et des Finances, et des Non-V ments, pour une somme de	au delà blique , Valeurs	des allocati des Ministe et Rembou	ons ères rse-		27

Les états litt. M à U contiennent le développement, par article, des divers Budgets.

Quant aux services spéciaux, les détails en sont présentés dans le compte même.

(37)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1866, A L'ÉPOQUE DE SA CLOTURE.

La situation définitive du Budget de 1866, s'établit ainsi qu'il suit :	
. Ressources réalisées	186,937,793 29
Dépenses liquidées et ordonnancées	203,206,671 94
Partant, il y aurait un excédant de dépense de	16,268,878 65
Mais en tenant compte:	
D'une part, de l'excédant de dépense qu'a laissé l'exercice 4865, ci	17,427,565 46
Ensemble fr.	35,696,444 11
Et d'autre part, d'une somme de fr. 109,685 04 c, prélevée sur le produit de l'emprunt de 1851, ci	109,685 04
L'exercice 1866 laisse finalement un déficit de fr.	33,586,759 07

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 4866, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCIGE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1866 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de	113,484,393	31
Le compte définitif, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, n'offre qu'un excédant de dépense de fr. 33,586,759 07 c°.		
Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :		
1º Plus-value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci fr. 4,751,611 34 2º Dépenses non effectuées par les Ministres sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale de fr. 3,399,150 93 dont il faut déduire toutefois les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets de la Dette publique, des Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, et des Non-Valeurs et Remboursements, pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés lors de la présentation de la loi de compte, ci		
De sorte que, comparés dans leur ensemble, les crédits alloués ne présentent, sur les dépenses, qu'un excédant de 3° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1867, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité		
La situation résultant des prévisions du Budget de l'exercice 1866 s'étant ainsi améliorée à concurrence d'une somme de	79,897,634	24
il ne reste plus, comme on vient de le dire, qu'un déficit de fr.	33,586,759	07

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS DE 1830 A 1865 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1866, est inséré un tableau, sub litt. V, qui présente les résultats de la gestion financière antérieure, à partir du 1^{er} octobre 1850. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1865 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient et qui sont extraits des comptes définitifs de ces trentesix exercices (ceux de 1830 à 1863 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de. fr.	4,117,722,864	5 9		
Il y a lieu d'y ajouter :				
1° Les produits nouveaux et les ressources sup- plémentaires créées par des lois spéciales	145,104,385	5 5		
le cours de l'exercice en dehors des évaluations du	IMO ONI KOM	0.4		
Budget	139,051,403			
• •	~			
Elles s'élèvent donc, en définitive, à			4,729,941,510	35
Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices, montent ensemble à une somme de	4,176,751,665	30		
A ces prévisions sont venus s'ajouter également: 1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à 2° Des crédits complémentaires alloués ou à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives	238,341,708	30		
des Budgets	13,521,168	09		
3º Des crédits pour des services spéciaux ratta- chés aux exercices dont il s'agit, ci	512,430,658	87		
Ensemble fr.	4,941,045,200	56		
A REPORTER fr.	4,941,045,200	56	4,729,941,510	3 5

REPORT.	_	. fr.	4 941	.045.200	56	4,729,941,510	35
rent Aug.			.L.O.E.	ACTO MOO	00	"" A MO O TO TO TO	

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1866 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de compta-	
bilité, soit	
Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme	
de	4,939,343,540 25
Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de	209,402,029 90

En réalité la comptabilité constate :

80,742,042 49

111,232,421 95

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de. . . . fr. 191,974,464 44

Et qu'en définitive les Budgets clos n'ont laissé qu'un déficit de. . . 17,427,565 46

Ce déficit est celui qui a été transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1866, comme résultat final des exercices précédents.

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1866.

BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

de développement des contributions et revenus publics.		DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIO	
		. RESSOURCES ORDINAIRES.		
L177. А.	, ,	Contributions directes, douanes et accises	76,847,200	»
— В.	(мротs , , ,	Enregistrement et domaines	32,855,000	n
- C.		Enregistrement et domaines	5,750,000	n
- D.	Pėages	Travaux publics	5,481,000	o
— E.	!	Marine,	450,000	1)
F.		Travaux publics	38,300,000	1)
- File.		Id	24,000	13
G.	CAPITAUX BT REVENUS.	Enregistrement et domaines	3,480,000	21
— <i>И</i> .		Trésor public.		Q
- I.		Contributions directes	180,000	»
- J.	REMBOURS BMENTS	Enregistrement et domaines	565,000	
- K.		Trésor public.	1	
_ L.	Produit des ventes de hi	ens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1845.	46,200	
D.	210001000000000000000000000000000000000	one dominating autorisons partial for all of former to lost.		
			164,089,490	Ð
	RE	SSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.		-
		les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités con- a loi du 15 juin 1865.	1,049,486 49	2
	Partie du produit de l'e 1859, correspondant chées au présent exer	emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 8 septembre aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont ratta- cèce, Savois:		
	Loi du 8 s	eptembre 1859	86,309 20	6
	- 1 - 1 - 1 - A - A -			
	rotan 3 l	uin 1861	557,918 2	1
	Partie du produit de l'e correspondant aux dé	mprunt de 60 millions de francs, à 4 ½ p. %, autorisé par la loi du 28 mai 1865, penses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir (loi du 8 juillet 1865), et qui ésent exercice	557,918 2 16,402,978 00	
	Partie du produit de l'e correspondant aux dé	mprunt de 60 millions de francs, à 4 ½ p. %, autorisé par la loi du 28 mai 1865, penses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir (loi du 8 juillet 1865), et qui	16,402,978 00	6
	Partie du produit de l'e correspondant aux dé	mprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 28 mai 1865, penses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir (loi du 8 juillet 1865), et qui ésent exercice	16,402,978 00	6 5
	Partie du produit de l'e correspondant aux dé	mprunt de 60 millions de francs, à 4 ½ p. %, autorisé par la loi du 28 mai 1865, penses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir (loi du 8 juillet 1865), et qui	16,402,978 00 18,096,691 93 164,089,490 3	6 5 »
	Partie du produit de l'e correspondant aux dé sont rattachées au pr	mprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 28 mai 1865, penses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir (loi du 8 juillet 1865), et qui ésent exercice	16,402,978 00	6 5 »
	Partie du produit de l'e correspondant aux dé sont rattachées au pr des fonds affectés à des l'emprunt du 20 déce non employée au 31	mprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 28 mai 1865, penses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir (loi du 8 juillet 1865), et qui ésent exercice	16,402,978 00 18,096,691 93 164,089,490 3	6 5 3 5

L'EXERGICE 1866. de la clôture de l'exercice.

DROITS	RECOU	VREMENTS EFF.	ECTUÉS	RESTE A RECOUVER	COMPA des évaluations ave	RAISON	RÉSULTATS
dia thorge dos redovables des l'étar.	En 1866	En 1807.	Total.	sur les droits constatés à la chusga des redevables ux L'ÉTAI.	ENCÉDAN F ULS ÉVALUATIONS.	EXCEDANT des recouvrements.	pour LE RÈGLEMEN dédailli du Bubost.
							•
79,945,342 51	77,069,328 28	2,246,022 63	79,015,050 91	27,591 60	2	5,008,660 91	79,915,950 9
36,130,049 99	35,583,468 76	459,107 12	36,022,575 88	107,474 11	32	3,167,575 88	36,022,575 8
3,288,180 55	3,268,035 36	18,491 06	5,286,527 02	1,653 53	463,472 98	1)	5,286,527 0
3,658,657 69	5,529,636 3 0	129,021 39	3,658,657 69	ů	•	177,657 69	5,658,657 6
379,586 95	379,586 95	n	379,586 95	>>	50,413 05	0	579, 586 9
36,081,852 84	35,681,607 01	1,983,228 59	35,664,836 50	417,016 54	2,635,163 50	» >	35,664,8 3 6 5
29,744 94	20,744 94	ø	29,744 94	o.	1)	5,744 94	29,744 9
5,084,574 06	4,577,552 07	235,356 28	4,812,708 55	871,865 71	n	1,332,708 35	4,812,708 3
2,995,722 62	2,121,715 40	874,000 22	2,995,722 62	»	1)	389,722 6 2	2,995,722 6
210,606 67	199,595 38	11,011 29	219,606 87	»	n	30,606 67	210,606 6
687,358 47	627,709 98	22,419 02	650,129	37,229 47	υ	85,129 »	650,129
1,189,825 86	1,003,289 76	152,308 54	1,155,598 10	54,227 76	569,401 90	n	1,155,598 1
58,456 71	58,437 35	19 56	58,456 71	a	n	12,256 71	58,456 7
170,337,959 86	162,729,506 44	6,111,594 90	168,841,101 54	1,496,858 52	3,518,451 43	8,270,062 77	168,841,101 3
					_	_	
1,049,486 42	1,649,486 42	n	1,049,486 42	ů	υ	מ	1,049,486 4
86,509 26	86,309 26	n	86,309 26		,	ę	86,509 2
557,918 21	i i	n	557,918 21	»	»	1)	557,918 9
007,910 21	557,918 21	"	507,010 21				,
16,402,978 06	16,402,978 06	Ŋ	16,402,978 06	»	»	v	16,402,978 0
18,096,691 95	18,096,691 95	v	18,096,691 95	,	و	»	18,096,691 9
170,357,959 86	162,729,506 44	6,111,594 90	158,841,101 34	1,496,858 52	5,518,451 43	8,270,062 77	168,841,101 3
188,434,651 81	180,826,198 59	6,111,594 90	186,937,793 29	1,496,858 52	3,518,451 43	8,270,062 77	186,937,793 2
	<u> </u>		<u></u>	<u> </u>	4,751,	611 54	
							109,685 0
							187,047,478 3

BUDGET DE L'EXER

•	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS	EFFECTUÉS I	T JUSTIFIÉS
MINISTÈRES ET SERVICES.	primitif et par des lois spéciales.	DROKTS conslatés et ordonnancés au prolit des eréanciers de l'État.	En 1866.	En 1867.	Total.
					,
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses sur des crédits transférés en vértu de l'ar- ticle 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.					
Exercice 1862.					
Ministère de la Justice	7,558 12	w .	n	Ď	ν
— des Travaux publics	156 25	156 25	n	156 25	156 25
•	7,714 37	156 25	n	156 25	156 25
Exercise 1867.	I	l i	•	i	
Ministère de l'Intérieur	25,031 82	33	o.	ŋ	ď
— des Travaux publics	40,960 41	40,904 30	14,999 80	25,904 50	40,904 30
	65,992 23	40,904 30	14,999 80	25,904 50	40,904 30
Excitateo (864.					
Ministère de la Justice	1,041 11	1,041 11	»	1,041 11	1,041 11
des Travaux publics	115,980 32	96,613 04	12,039 98	84,575 06	96,613 04
•	117,021 43	97,654 15	12,039 98	85,614 17	97,654 15
Exercice 1865.					
Dette publique	245,361 96	132,190 86	2,000 »	130,190 86	132,190 86
Ministère de la Justice	189,196 52	188,697 42	51,277 50	137,419 92	188,697 42
- de l'Intérieur	122,447 09	9,690 48	»	6,641 01	6,641 01
— des Travaux publics	491,941 65	511,245 43	59,112 21	251,601 88	310,714 09
— de la Guerre	455,068 09	295,902 62	. 57,561 92	258,540 70	295,902 62
— des Finances	8,916 97	7,993 91		7,995 91	7,993 91
	1,510,932 28	945,720 72	169,751 63	772,588 28	942,139 91

CICE 1866 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

	PAYE	MENTS	1		RÉSU	LTATS POUR L	E RÈGLEMENT	DÉFINITIF DU B	UDGET.
******		Sur Ordonnances d'ouverture de erédit.	CRÉDITS E XOÉDAN T Les dépenses.	DÉPENSES EXUÉDANT LES CRÉDITS.	cuivotrs complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	Cit ÉDITS h tionaférer à l'exercice (807, conformément à l'article 20 de lu loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1806, sur les crédits pour services spédiux et dont le transfert a ou lieu à l'usere. 1607 (art. 51 de la loi sur la comp tabilité).	GRÉDITS EDESTROITES 40 de l'exercice 1865.
	n	ກ	7,558 12	n	· ū	7,558 19	۵	»	n
	n	1)	1)	»	.	•	ħ.	0	156 25
	>>	b	7,558 12	4	»)	7,558 12	,,	>>	156 25
))))	»	25,031 82 56 11	3)	n	21,220 40 56 11	3,811 42	n l	" 40,904 50
	33	»	25,087 93))	n	21,276 51	5,811 42	æ	40,904 50
	(ו	n s	19,367 28	D D	1) >>	4,151 76	15,215 52))))	1,041 11 96,613 04
	· »	"	19,567 28	»	n	4,151 76	15,215 52	n	97,654 15
			-					1	
	»	11	113,171 10	»	,,	15,833 45	99,337 65 499 10	u	152,190 86
	» 3,049 47	i) b	499 10 112,756 61	» •	o 20	° 1,202 53	409 10 111,554 0 8	»	188,697 42 9,690 48
	531 34	0	180,696 22	»	»	31,916 03	148,780 19	»	311,245 43
	»	n	157,165 47	»	n	39	157,105 47	»	295,902 62
	*	»	923 06	n	»	923 06	,	ñ	7,993 91
	3,580 81	1)	565,211 56	»	33	47,875 07	517,336 49	ď	945,720 72

BUDGET DE L'EXER

indication des états		CRÉDITS accordés	DÉPENSES résultant des services pairs.	PAYEMENTS	effectués i	t justifiés
des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	primitif et par des lois spéciales.	DIE OR TS constatés et ordonnancés au profit des répacters de l'État.	En 1800.	En 1807.	Total.
	Dépenses propres à l'exercice.					
Litt. M.	Dette publique	44,360,458 71	44,196,892 66	55,822,945 77	8,352,426 59	44,175,372 30
	Liste civile:	5,500,000 »	3,300,000 »	5,500,000 »	Ď	5,500,000 »
	Dotation de Son Altesse Royale le comte Flandre	150,000 »	150,000 »	150,000	п	. 150,000 »
- N.	Dotations. Sénat	60,000 »	51,000 .	51,000 ·	a	51,000 ×
	Chambre des Représentants .	613,580 58	489,587 15	578,292 28	111,294 87	489,587 15
	Cour des comptes	184,370 w	185,170 »	179,965 82	5,201 18	185,170 .
- o.	Ministère de la Justice	15,455,621 85	14,157,484 72	10,202,002 01	3,612,752 94	13,904,844 95
P.	- des Affaires Étrangères	5,494,511 19	3,542,828 55	2,485,420 40	995,502 91	3,480,923 51
- Q.	- de l'Intérieur	12,172,269 77	11,765,214 60	9,138,576 96	2,469,572 27	11,607,949 25
- R.	des Travaux publics	35,622,928 27	34,454,662 87	22,411,446 95	11,389,550 86	53,800,777 81
- s.	— de la Guerre	59,099,650 »	38,652,155 86	22,745,496 87	12,248,186 25	54,995,685 12
T.	- des Finances	12,893,106 21	12,710,512 16	4,613,817 89	8,095,855 10	12,709,672 99
 υ .	Non-Valeurs et Remboursements	737,200 »	764,225 12	62,440 01	698,464 81	760,904 82
		168,141,576 58	164,397,531 69	111,651,494 96	47,976,590 78	159,607,885 74
	SERVICES SPÉCIAUX.					
disponib le transf	ur des crédits ou parties de crédits restés les à la clôture de l'exercice 1865, et dont ert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la a comptabilité de l'État.					
	Ministòro des Travaux publics.					
	elzaete à la mer du Nord, entre S'-Laurent le. (Loi du 4 juin 1850.)	8,557 75	n	3)	»	د
	on des travaux destinés à améliorer l'écoule- caux de l'Escaut. (Loi du 20 décembre 1851.)	507,450 50	109,685 04	109,265 04	420 »	109,685 04
Chemins de cembre 1	e fer. — Créances diverses. (Loi du 19 dé- 857.)	4,341 09	n	n	1)	٥
canaux d	ent et approfondissement de la l'e section des e la Campine et élargissement de la tête d'é- Bocholt. (Loi du 1er juillet 1858)	11,483 56	71	3)	15	* _
	Ministère de la Justice.					
Achèvemen 3 juin 18	t des travaux de l'église de Laeken. (Loi du 59.).	81,285 10	81,285 10	81,285 10	11	81,285 10
	A REPORTER fr.	415,117 80	190,970 14	190,550 14	420 .	190,970 14

CICE 1866 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

	MENTS	CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSUL	TATS POUR L	E RÈGLEMENT	définitif du 1	BUDGET.
restant & effectu Sur ordonnances en elreulation.	Sur Ordonnances d'ouverture do crédit.		DEPENSES BEOÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accordor.	CRÉDITS NON CONSOMINÓS et à annuter.	CRÉDITS htransféror à l'exer- eleu 1867, confor- mément à l'article 30 de la tel sur la comptabilité.	Excedents restes llures au St dée. 1808, sur les crédits pour services spécieux et dont le transfert n en llou h l'ectere. 1867 (art. 51 de la loi sur la comp- tablitté).	
							-	
21,520 50	a	520,524 85	162,958 80	162,958 80	68,578 85	257,946 a	13	44,196,892 (
۸	٩	»	- n	»	n	n	»	3,300,000
		,						4K0 000
»	"	0.000	•		0.000	0	"	150,000 51,000
»	,	0,000 » 124,003 43	» »	i is	9,000 » 124,093 43	,	» »	489,587
"	" !	1,200 "	23		1,200 »		" D	183,170
252,500 85		1,290,137 13		, 19	1,080,888 78	215,248 35	»	14,157,484
61,905 24			151,510 35	151,510 35	91,551 79	11,441 20	n	3,542,828
157,265 37	»	407,055 17	9	".	209,212 89	7,842 28	ū	11,765,214
51,765 28	602,119 78	1,188,265 40	n	n	828,622 66	- 359,642 74	»	54,434,662
3,583,528 15	· ·	447,474 14	n	В	446,670 96	805 18	n	38,652,155
639 17	n	221,210 90	38,416 85	58,416 85	215,662 10	5,548 80	"	12,710,312
5,318 30	u)	52,447 15	79,470 27	79,470 27	52,447 15	»	, a)	764,225
		_				r		₹
1,112,242 64	677,405 31	4,176,401 16	432,356 27	432,356 27	3,317,928 61	858,472 55	v	164,397,531 6
4,112,242 64	677,403 31	4,176,401 16	432,356 27	432,356 27	5,317,928 61	858 ₃ 472 55		164,397,531
4,112,242 64	677,405 31	4,176,401 16	432,356 27	432,356 27	5,317,928 61	858 ₁ 472 55		164,397,531
4,112,242 64	677,405 31	4,176,401 16	432,356 27	432,356 27	3,317,928 61	858 ₁ 472 55		164,397,531
4,112,242 64	677,405 31	4,176,401 16	432,356 27	452,556 27	3,317,928 61	858 ₁ 472 55		164,397,531
4,112,242 64	677,405 31	4,176,401 16	432,356 27	452,556 27	3,317,928 61	858 ₁ 472 55		164,397,531
4,112,242 64	677,405 31	4,176,401 16	432,356 27	452,556 27	5,317,928 61	858 ₃ 472 55		164,397,531
4,112,242 64	677,405 31	4,176,401 16 8,557 75	432,356 27	452,556 27	3,317,928 61	858,472 55	8,557 75	164,397,531
			432,356 27					'n
D		8,557 75 197,765 26	19	n	n		8,557 75 197,765 26	
D	1)	8,557 75	v v	3)		V	8,557 75	109,685
D	1)	8,557 75 197,765 26	v v	3)		V	8,557 75 197,765 26	109,685
ני)) •	8,557 75 197,765 26 4,341 09	v))))		D	8,557 75 197,765 26 4,541 09	109,685
7))) •	8,557 75 197,765 26 4,341 09	v))))		D	8,557 75 197,765 26 4,541 09	109,685
י. ד)) •	8,557 75 197,765 26 4,341 09	v))))		D	8,557 75 197,765 26 4,541 09	109,685

BUDGET DE L'EXER

		CRÉDITS accordés	DÉPENSES résultant des emplicas pairs.	PAYEMENTS	effectués i	et justifiés
	MINISTÈRES ET SERVICES.	PAR LE BUDGET primitif el par des lois spéciales.	DROITS constatés et ordonnancés au prolit des créanciers de l'État.	En 1806.	En 1867.	Total.
	REPORT fc.	413,117 80	190,970 40	190,550 14	420 ·	190,970 14
	SERVICES SPECIAUX (SUITE).					
1	penses sur des crédits ou parties de crédits restés lisponibles à la clôture de l'exercice 1865, et dont e transfert a eu tieu en vertu de l'article II de la où sur la comptabilité de l'État (suite).					4
	Ministère des Traveux publics.					
	§ 5. Approfondissement du canal de Gand à Bruges:		-			
	Partie imputable sur l'emprunt 649,654 61 (Art. 1 ^{cr} .)	1,414,634 61	4,700 80	4,700 80		# 700 co
	Idem sur les ressourcs ordinaires 765,000 » (Art. 4.))	4,100 30	4,700 00	P	4,700 80
1869	§ 5. Amélioration du port d'Ostende	197,824 06	252 52	194 52	58 »	252 32
embre	§ 6. Travaux de canalisation de la Lys. (Imputable sur l'emprunt.)	24,699 40	n	39	٥	n
81 et 5 novembre 1869,	§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la par- tie comprise entre Mordimont et la frontière de France.	271,906 97	76,018 44	76,018 44) 7	76,018 44
des 26 décembre 1861	§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendacle et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France:					
×	Partie imputable sur l'emprunt 513,665 03 (Art. 1ec.)	1,063,665 03	41,559 42	41,488 42	71 »	41,550 42
royan	Idem sur les ressources ordinaires . 550,000 » . (Art. 4.)					
et arrêtés royau	§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage :		·			
	Partie imputable sur l'emprunt 549,005 50 (Art. 1 ^{er} .)	899,005 50	55 »	3 5 »		3 5 »
mbre 1	Idem sur les ressources ordinaires . 350,000 » . (Art. 4.))	eo »	ou »	»	93 »
Loi du 8 septembre 1859	§ 12. Travaux de raccordement de routes tant aux chemins de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés.	27,444 10	15,555 28	15,555 28	13	15,555 28
1	Miziatòre de la Justice.					
	§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de Justice, à Bruxelles.	75,708 11	28,991 75	28,115 15	876 60	28,991 75
	A REPORTER fr.	4,388,005 58	358,083 15	356,657 55	1,425 60	358,083 15

CICE 1866 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

	HENTS	crédits	DÉPENSES	nésu	LTATS POUR I	LE RÈGLEMENT	DÉFINITIF DU	BUDGET.
Sur ordonnances en elreulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT		CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉPITS non consommés et à annules.	CRÉDITS à transférer à l'eser- cles 1867, confor- mémont à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédante restés libres au 31 déc. 1866, sur les crédits pour services spéciaux et dont lo transfert a cu llou à l'exerc. 1807 (art. 31 dr la loi sur la compta- bilité).	1). B. W. E.
۵	n	222,147 06	gl i)	n	2)	•	222,147 66	190,970 14
							·	,
								,
,								
n	Ŋ	1,409,933 81	מ	ນ	ŧ		1,409,933 81	4,700 86
n	n	197,571 74	»	υ	19	n	197,571 74	252 3
n	1)	24,699 40	a	ή	υ	n	24,699 40	s
»	»	195,888 53))	» ,	15	, w	195,888 53	76,018 4
n	- n	1,022,105 61	1)	ν	'n	'n	1,022,105 61	41,559 4
n	»	898,979 50))	Ŋ	Þ	n	898,970 50	55
Ŋ	μ	11,888 82	'n	»	v,	n	11,888 82	15,555 2
	-			Ì	•			-
ภ))	46,716 36	y)	n		n	46,716 36	28,991 7
n	»	4,020,022 45	ď	ń))	p	4,029,922 43	358,083 1
		I	1	1	İ	j		13

BUDGET DE L'EXER

	CRÉDITS accordés	DÉPENSES résultant des services pairs.	PAYEMENTS	effectués i	et justifiés
MINISTÈRES ET SERVICES.	PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	BROITS constatés et ordonnancés au profit des eréanciers de l'Etat.	Ea 1866.	En 1867.	Total.
Report fc.	4,388,005 58	358,083 15	•356,657 55	1,425 60	358,083 15
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1865, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la complabilité de l'État (suite).			,		
Ministère de l'Intérieur.					,
٠	580,675 85	238,708 76	205,016 49	55,692 2 7	238,708 76
§ 17. Trauvaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liége. (Imputable sur l'emprunt.)	20,014 04	20,014 04	20,014 04	3)	20,014 04
\$ 17. Trauvaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liége. (Imputable sur l'emprunt.) \$ 19. Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Imputable sur l'emprunt.)	414,887 45	20,000 »	2 0 ,000 »	n	20,000 »
Ministòre dos Travaux publics.					
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Has- selt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 6 juillet 1860.)	1,520 44	17 16	N	w	»
Ministèro do la Justico.			-		
Continuation de la construction de l'église monumentale de Lacken. (Loi du 9 janvier 1861.)	50,000 n	47,063 37	42,261 37	5,402 »	47,665 37
Ministère de l'Intériour.	-				
§ 1. Acquisition d'œuvres d'art anciennes.	15,047 09	15,000 »	15,000 .	»	15,000 »
§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture.	19,000 »	4,000 n	4,000 »	à	4,000 »
5 b. Gréation d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'ar-	766 0 9	750 »	750 »	n)	750 `»
§ 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	247,500 n	3)	n	•	»
Ministère des Travaux publics.					
§ 2. Établissement d'un port de refuge et construc- tion d'écluses à Blankenberghe	798,174 41	315,186 69	271,241 48	43,945 21	315,186 69
§ 3. Travaux d'amélioration du port de Nieuport .	37,692 09	17,731 52	17,672 02	59 50	17,731 52
\$ 7. Exécution par la ville de Liége des travaux incombant au Gouvernement, à charge par la ville d'exécuter ces travaux en même temps que ceux projetés par elle pour l'établissement d'un quai avec port et abordage dans la traverse de cette ville	225,000 »	225,000 •	225,000 »	•	225,000 »
A REPORTER fr.	6,798,281 04	1,262,154 69	1,177,612 95	84,524 58	1,262,137 53

CICE 1866 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENIS restant à effectuer ou à justifier.				RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur Ordonnancos en circulation.	Sur Ordonnances d'ouverture de crédit.	excédant Les dépenses.	DÉPENSES EXUÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉVITS complémentaires à accorder.	Cuédits non consommés et à sanuler	GRÉDITS Atransférerà l'oxer- cice 1867, confor- mément à l'oxiste 50 de la loi sur la comptablilié.	Excédants rostés libres nu 38 déc. 1866, suries ccédits pour services spécinux et dont le transfert a ou lieu u l'exerc. 1867 (art. 5t de la loi sur la comp- tabilité)	CRÉDITS 13 MUNICIPAL DE de l'exercice 1866.
n	Ď	4,020,022 45	ы	υ	w	۵	4,020,922 45	358,083 1t
13	ù	341,965 09	Ü	٠	70	a a	341,965 09	238,708 7
13	и	ν	n	n	'n	0	>>	20,114 0
ñ	n	394,887 45	N)	'n		»	394,887 95	20,000
17 16	u	1,503 28))	y ,	n	ď	1,503 28	17 1
n	٥	2,536 63	0	n	»	,,	2,356 63	47,663 3
ů	0	. 47 09	Ď	»	47 09	'n	17	15,000
υ	n	15,000 »	ņ	æ	1)-	, n	15,000 n	4,000
»	ø	16 09	a	19	16 09	3)	n	750
e e	'n	247,500 »	ъ	נו	'n	n	247,500 »	»
ກ	n	482,987 72	•	N)	»	»	482,987 72	315,186 6
10	n	19,960 57	Ď	. 10	33	v	19,960 57	17,731 55
»	»	o	n	n	ū	D)	b	225,000
17 16	"	5,536,126 35	,	, a	63 18	»	5,536,063 17	1,262,154 6

BUDGET DE L'EXER

		CRÉDITS accordés	DÉPENSES résultant des	PAYEMENTS	effectués :	et justifiés
	MINISTÈRES ET SERVICES.		DROITA constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'I.tal.	En 1866.	En 1867.	Total.
	Rspont fr.	6,798,281 04	1,262,151 69	1,187,612 95	84,524 58	1,262,137 53
	SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
dis le t	nses sur des crédits ou parties de crédits restés ponibles à la clôture de l'exercice 1865, et dont ransfort a eu lieu en vertu de l'article 31 de la sur la comptabilité de l'État (suite).					
	Hintstère des Travaux publics (suile).					
che	sion et amélioration du matériel d'exploition des mins de fer de l'État, et remplacement des ponts visoires sur la Sambre. (Loi du 10 mai 1862)	140,938 74	149,958 74	149,938 74	Ŋ	149,958 74
la i	struction partielle du mur de quai s'étendant sur ive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz ju'au pont d'Amercœur à Liége, et consolidation la partie à conserver de ce mur de quai. (Loi du			1		
	oût 1862)	27,775 10	3,279 84	5,279 84	Ó	5,279 84
	4. Amélioration du port de Nieuport.	300,000 .	*	*	v	*
	7. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par S'-Job in 't Goor	515,115 86	169,243 15	166,398 41	2,843 72	169,242 15
du 14 août 1869.	8. Etablissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce dans la dernière de ces deux villes.	2,941 50	2,944 30	2,944 30	•	2,944 50
du 14 a	9. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers	279,098 17	279,098 17	276,358 02	2,740 15	279,098 17
Loi	10. Achèvement des stations et de leurs dépen- dances, et prolongement du quai du Rhin à Anvers.	575,570 <i>7</i> 5	57,394 57	5 7, 59 4 57	••	57,394 57
	construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée.	2,800,000 »	400 ,0 00 »	400,000 a	n	400,000 »
	Ministère de l'Intériour.					
Améli civi	oration et complément de l'armement de la garde que. (Loi du 8 août 1862.)	125 44	97 40	97 40	'n	97 40
	Miolstère des Fravaux publics					
	nuation des travaux d'amélioration du régime de la Idre. (Loi du 1ª juin 1865.)	174,435 67	174,455 67	174,162 07	275 60	174,435 67
	Ministère des Finances.					
Prix rel	de rachat du péage de l'Escaut; intérêts et frais y atifs. (Loi du 13 juin 1863.)	8,362,116 99	8,302,116 99	8,362,116 99	»	8,362,116 99
	A REPORTER , fr.	19,783,404 04	10,860,701 50	10,770,303 29	00,382 05	10,860,685 54

CICE 1866 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

	PAYEA	MENTS	400 A 0 400	* A. O. O.	RÉSU	LTATS POUR L	E RÈGLEMENT	DÉFINITIF DU I	BUDGET.
	restant à ellectue	er ou A justitler.	CRÉDITS RECÉDANT	DÉPENSES EXCÉDANT	CRÉDITS	CRÉDITS	CHÉPITS á ceansideac ultogar	Excédants restés libres au 31 déc. 1886, sur les crédits pour services	CRÉDITS DÉPISETEM
	Sur ordennancos en eirculation.	Ordonnances d'auscriure de erédit.	LNS DÉPHASES.	les chédirs.	é accorder.	et 4 onnuter.	eico 1867, confor- ménicat à l'acticle 30 de la loi sur la comptabilité.	spéciaux et donb lo transfert a cu liou à l'oxere. 1867 (art. 51 de la loi sur la comp tab(lité).	de L'exercice iBLG.
	17 16	n	5,536,12G <i>5</i> 5	D	ū	03 18	1)	5,536,063 17	1,262,154 69
Ì									
ļ					:				
١								•	149,938-74
	N)	ט	n	1)	v	10	μ	·	110,000 74
			21,493 26	n	9	li li))	24,493 26	5 ,279 84
	,	n	300,000 »	0	n	15	n	300,000 n	»
	»	ñ	345,873 73	19	n .		в	845,873 73	169,242 13
	n	» }	n	n	n	,,,	11	Ŋ	2,944 50
	a	น	ю	12	1)	'n	n	1)	279,098 17
		,						316,182 16	57,394 57
	•	"	316,182 10	<u>'</u>	n	,,	i)	2,400,000 »	400,000 »
	n	,	2,400,000 »	n	3)	"	>>	2,400,000 "	400,000
	,								
	v	n	- 26 04	v	Ŋ	26 04	•	13	97 40
	œ	17		บ	1)	n))	v	174,435 67
									8,362,11 6 99
		»	»	v	<i>"</i>	»	n	0.000.040.70	
	17 16	ח	8,922,701 54	ń	»)	89 22	1)	8,922,612 32	10,860,701 50

BUDGET DE L'EXER

		CRÉDITS	DÉPENSES résoltant des	PAYEMENTS	effectués i	et justifiés
	MINISTÈRES ET SERVICES.	primitif et par des lois spéciales.	DROITS constatés et ordonnancés au profit des créancles s'do l'Etat.	En 1866.	En 1867.	Total.
	Report fr.	19,783,404 04	10,860,701 50	10,770,505 29	90,581 05	10,860,683 34
	SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
9	penses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1865, et dont e transfert a cu lieu en vertu de l'article 31 de la oi sur la comptabilité de l'État (suite).					
	Ministôre des Fravaux publics.					
Loi dn 24 avril 1864.	Chemin de fer. — Renouvellement extraordinaire du matériel de transport.	19,927 41	15,806 40	13,806 40	1)	13,806 40
Loj dn	Travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat	2,460 69	2,467 50	2,467 50	w	2,467 50
	Ministère de la Guerro.					
4	révement des travaux d'agrandissement de la ville l'Anvers et des travaux de défense. (Loi du 2 septem- pre 1864.).	1,467,860 06	717,561 68	- 691,860 52	25,501 16	717,561 68
	Ministère des Travaux publics,					
-	§ 1. Continuation de la canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supéricure du bassin houil- ler de Chokier	1,515,159 »	1,165,554 87	1,165,552 75	2 12	1,165,554 87
1864.	§ 2. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liége à Maes- tricht.	55,000 »	.))	n	q	ù
Loi du 14 septembre	§ 3. Construction, à l'intersection du canal de déri- vation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal.	176,473 35	20,680 30	20,680 30	D.	20,680 30
i du 1	§ 4. Construction d'une nouvelle écluse à sas sur		·	ĺ	•	·
Ľ	la Lys, à Harlebeke	234,067 79	141,132 83	141,072 83	»	141,072 83
	clame la navigation de la Zuidleede § 6. Travaux de construction des Ministères de la	13,457 53	6,595 24	6,595 24		6,595 24
E-	Justice et des Travaux publics	60,459 85	60,459 85	60,459 85	n	60,459 85
Š	tension du matériel de traction et de transport néces- aire à l'exploitation des chemins de fer de l'État. Con- inuation des travaux en cours d'exécution et construc- ions nouvelles urgentes (Loi du 14 septembre 1864.)	408,230 70	408,250 70	408,230 70	Ŋ	408,230 70
1	écution des travaux stipulés dans le traité conclu entre a Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1863, pour ré- yler le régime des prises C'eau à la Meuse (Loi du 4 septembre 1864)	857,115 55	337,166 50	3 57,016 50	150 »	337,166 5 0
	A REPORTER fr.	24,595,604 97	13,754,158 37	13,618,045 88	116,035 33	13,734,081 21

CICE 1866 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYES	1ENTS	CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSUL	TATS POUR L	E RÈGLEMENT	DÉFINITIF DU 1	BUDGET.
restant à effectu Sur ordonnances en , circulation.	er ou à Justifler. Sur Ordonnances d'auverture de crédit.		SECÉDANT Les Crédits.	CRÉDIIS compidmentaires à accordor.	CRÉDITS non consommés et à boouler.	CRÉDITS àtransférer à l'exer- eice 1867, confor mément à l'artiele 30 de la loi sur lu comptabilité.	Excédants restés libres ou St dée. 1860, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'estere. 1867 (art. 51 de lu lui sur la comp tabilité).	CRÉDITS 2022-2027-219-20 de l'exercice 1866.
17 16	n	8,922,701 54	D)	**	89 22	5	8,922,612 39	10,860,701 50
	•				,			
ъ	a	6,121 01	13	ñ	b	ņ	6,121 01	13,806 40
0	n	2 10	n	n	2 19	n	ס	2,467 50
»	ņ	750,498 58	p -	ņ)	м	7 50,498	717,361 68
»	ä	349,604 13	w	1)	ń	· n	349,604 13	1,165,554 87
•	s)	გ ნ ,000 ა	٠	11	y	. 13	55,000 »	מ
33	ņ	155,7 93 0 5	»	v	»	Ŋ	155,793 05	20,680 50
60 »	ν	92,934 96	»)	ħ	n	n	92,934 96	141,132 83
s)	»	6,842 29	13	"	n		6,842 29	6,595 24
5	13	1)	ט	0	, n	3)))	60,459 85
»	Ŋ	1)	υ	۵	J*	D	n	408,230 70
a	ŭ	519,949 05	ŋ	0	0	n	519,949 05	557,166 50
77 16	ď	10,850,446 60	»	D	91 41	»	10,859,355 19	13,734,158 37

BUDGET DE L'EXER

·	CRÉDITS accordés	DÉPENSES résultant des benvices patrs.	PAYEMENTS	EFFECTUÉS I	et justifiés
MINISTÈRES ET SERVICES.	primitif of par des lois spéciales.	DR 01 TB constatés el ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	En 1866.	En 1867.	Total.
Report. , . fr.	24,593,604 97	13,734,138 37	13,618,045 88	116,035 33	17,754,081 21
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1865, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).					
Ministère des Travaux publies (suile).					
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes. (Loi du 14 septembre 1804).	3,374 03	1,791 02	1,750 02	,	1,756 02
		,	·	ν	
물물) 문enouvellement extraordinaire du matériel des che-	220,216 62	220,216 63	220,216 62	ń	220,216 62
Extension des lignes et appareils télégraphiques, (Loi du	124,545 88	119,768 67	119,768 67	D	119,768 67
22 mars 1865.)	128,019 85	128,019 85	128,019 85	n	128,019 85
Ministère de l'Intérieur.			,		
Construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 7 avril 1865.).	145,994 50	134,379 50	58,640 »	48,705 »	107,345 »
Acquisitions d'œuvres d'art anciennes	200,000 •	n	i)	n	υ
Acquisitions d'œuvres d'art anciennes . Acquisitions pour la section ethnologique au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie .	71,400 »	37,000 »	57,000 »	b	37,000 »
Ministère des Travaux publics.					
§ 1. Amélioration du régime de la Dendre	2,500,000 "	2,242,158 71	2,251,119 10	8,281 06	2,239,400 16
§ 2. Amélioration de la Lys	250,000 "	- "	»	»	»
§ 3. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par S'-Job in 't Goor	1,000,000 »	'n	£	33	»
§ 4. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers.	1,000,000 .	171,707 95	170,968 45	759 50	171,707 95
qu'à Roulers. 5 5. Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas.	600,000 »	'n	3)	n	ď
§ 6. Travaux de défense des ouvrages du port d'Ostende et de ses abords, et de la côte, contre l'action de la mer	273,431 74	157,525 22	157,132 22	191 »	157,323 22
§ 7. Achèvement du port de refuge de Blanken- berghe.	500,000 »	»	• 0	»	0
§ 8. Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean	450,000 »))	ń	a .
§ 9. Part de l'intervention de l'État dans les tra- vaux d'assainissement de la Senne.	5,000,000 »	Ŋ	n	, »	»
A REPORTER fr.	34, 860,587 59	16,946,523 91	16,742,666 81	173,951 89	16,916,618 70

CICE 1866 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

	MENTS	CRÉDITS E	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.						
Sur	es ou à justiller. Sur	EXCÉDANT		CRÉDITS complémentaires	CRÉDITS non consommés	CUÉDITS Atransférer à l'exer cice 1807, confor-	Excédents restés libres au 31 déc 1866, sur les crédits pour services spécioux et dont le	DÉFINITIF		
ordonnances en circulation.	ordonnunces d'auverture de crédit.	LEB DÉPENSES.	LES CUEDITS.	à accorder.	·ct à annuler.	mément a l'orticle 50 de la loi sur la comptabilité.	transfert a eu lieu s l'ezero. 1867 (art. 31 de la foi sur la compta- bilité).	ı'ezercica 1866.		
77 16	t)	10,859,446 60	17	l.	91 41	'n	10,859,355 19	13,734,158 37		
				-						
			į							
			:							
75 n	ю	1,583 01	»	y.	1)	- v	1,583 01	1,791 0		
o	n	n	å	ħ	v	33	מ	220,216 6		
»	3)	4,777 21	8	»	n	*	4,777 21	119,768 6		
o *	n	»	1)	»	'n	ព	»	128,019 8		
27,034 50	н	11,615 »	υ	8) i	ñ	11,615 »	134,379 5		
*	»	200,000 »	1)	N)	1)	13	200,000 •	»		
n	n	34,400 »	מ	Ď	¥))	54,400 »	37,000		
2,758 55	b	257,841 29	1)	n	• n	æ	257,841 29	2,242,158 7		
3	ν	250,000 »	n	"	"	b	250,000 »	٠		
ō-	»	1,000,000 -		٠	. 15	D)	1,000,000 »	n		
33	3)	828,292 05	v	1)	»	ь	828,202 05	171,707 9		
3)	1 0	600,000 »	. ,,	'n	a	1ò	600,000 »	\$		
»	**	116,108 52))	3)	n	»	116,108 52	157,323 2		
57)	Ó	500,000 »	n	3)	»	»	300,000 •	»		
3	n	4 50,000 »	3)	»	Ŋ	ů	450,000 2	»		
'n	»	3,000,000 *	1)	n	33	٥	3,000,000 »))		
29,905 21	o c	17,914,063 68	r	٥	91 41	»	17,913,972 18	16,946,523 9		

BUDGET DE L'EXER

		CRÉDITS DECORTÉS PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des services pairs.	PAYEMENTS	EFFECTUÉS I	et justifiés
	MINISTÈRES ET SERVICES.	prinditf et par des lois spéciales.	DROLTS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	En 1866.	En 1867.	Total.
	Report fc.	34,860,587 59	16,946,523 01	16,742,666 81	175,951 89	16,916,618 70
	SERVICES SPECIAUX (SUITE).					
l	penses sur des crédits ou parties de crédits restés tisponibles à la clôture de l'exercice 1865, et dont e transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la oi sur la comptabilité de l'État (suite).					
	Ministòro dos Travaux publics (suite).					
	§ 10. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur, et complément de la ca- nalisation en aval de cette ville.	2,000,000 »	n	»	st	
	§ 11. Réservoirs d'eau destinés à améliorer le régime de la Vesdre	3,250,000 »	750 »	750 »	ņ	750 s
	§ 12. Agrandissement du bassin d'échouage des ba- teaux pêcheurs à Ostende.	550,000 »	n	ъ	B	ù
	§ 13. Amélioration du port de Nicuport	1,000,000 »		ъ	Ŋ	»
	§ 14. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés. — Construction de routes dans le Luxembourg	1,894,881 94	610,421 02	591,679 14	18,072 40	609,751 54
	§ 15. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liége.	598,250 »	26,774 31	26,774 51	ų	26,774 31
	🐧 16. Chemîn de fer direct de Bruxelles à Louvain .	2,055,000 06	1,755,048 98	1,748,810 13	6,238 85	1,755,048 98
suite	§ 17. Parachèvement du réseau actuel	6,585,161 91	4,078,516 27	4,024,562 11	50,666 68	4,075,028 79
365 (§ 18. Trayaux nouveaux, savoir :					
juillet 1865 (suite)	1º Raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles	5,000,000 •	839,981 10	831,357 54	8,623 56	859,981 10
du 8	2º Raccordement entre les stations des Guille- mins et Vivegnis , à Liége	4,999,646 50	784,860 38	783,935 07	954 51	784,869 38
Loi	3º Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers	4,000,000 "	699,198 79	677,122 59	22,076 20	699,198 79
í	4º Chemin de fer de ceinture, à Gand 🔒	5,986,313 50	543,478 86	559,893 80	3,585 06	543,478 86
	5º Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur	600,000 »	220 12	159 12	81 »	220 12
	6° Jonetion des voies en dehors de la station de Verviers	30 0, 000 »	147,053 01	147,633 01	ņ	147,633 01
	Ministère des Affaires Étrangères.					
	§ 19. Éclairage de l'Escaut	500,000 »	150,165 57	142,883 75	7,281 82	150,165 57
	Ministèro de la Justico.	_				
	§ 20. Construction d'un Palais de justice à Bruxelles.	3,000,000 »	1,022,998 01	1,022,998 01	'n	1,022,998 01
	A REPORTER fr.	74,979,841 50	27,606,379 53	27,281,025 59	201,491 77	27,572,517 16

CICE 1866 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier. CRÉDITS			DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.					
Sur	Sur	RECÉDANT		CRÉDITS	CHÉDITS	CRÉDITS Atransférer à l'oxer-	Excédants restés libres nu 31 dec. 1866, sur les crédits pour services	CRÉDITS DEFINITIV	
ordonnances	ordonnances	LES DÉPENSES.	LES CRÉDITS.	complémentaires	non consomniós	àtransférer à l'exer- cico 1867, confor mément à l'article 30 de la loi sur la	spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exere. 1867 (art. 31	de	
en eireulation.	d'auverture de crédit.	LES DEFENSES.	Ets CREDIIS.	à accorder.	et a agnuter.	comptabilité.	de la loi sur la comp- tability)-	l'exercice 1856	
29,905 21	1)	17,914,003 68	ħ	ħ	91 41	'n	17,913,972 18	16,946,523	
	:								
»	»)	2,000,000 °	31	")	n	3)	2,000,000 »	»	
D.	4,	3,249,250 ×	20	ь	n	b	5,249,250 n	750	
						,	550,000 »		
υ	n	<u>'</u>	»	°	•	n	·	υ	
n	13	1,000,000 •	æ	n	»	i)	1,000,000 »	n .	
669 48	s	1,284,460 92	מ	n	n	»	1,284,460 92	610,421	
, p	n	571,47 5 69	22	n	»	»	371,475 69	26,774 8	
a	v	200,051 08	ກ	۰	n	l v	299,951 08	1,755,048 9	
3,287 48	1 7	2,506,845 64	n	»	η	»	2,506,845 64	4,078,3 16	
b	»	4,160,018 90	3)	»	2	13	4,160,018 90	839,981 1	
n	N)	4,214,777 12	N.	»	, ,	ď	4,214,777 12	784 , 869 8	
•	'n	5,300,801 21		»	'n	»	5,300,801 21	699,198 7	
1)	•	3,442,834 64	٩	3)	п	* -	3,442,854 64	543,478 8	
b	ņ	599,779 88	n		»	'n	599,779 88	220 1	
»	ů	152,366 99	v	n	»	»	152,566 99	147,635 (
							750 875 54	، صدر مردو	
υ	w	349,834 43	*	ŋ	17	n	349,834 43	150,165 8	
מי	>>	1,977,001 99	n	ñ	a	n	1,977,001 99	1,022,998(
77 000 47		A7 373 480 47		9	91 41	,	47,373,370 76	27,606,379	
33,862 17	*	47,373,462 17	D	Ĩ		<u> </u>	,5.,5,5.0	16	

BUDGET DE L'EXER

		CRÉDITS accordés	DÉPENSES résultant des survicus pairs.	PAYEMENTS	effectués	et justifiés
	MINISTÈRES ET SERVICES.	PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DROITS constatés et ordonnancés au profit des créunciers de l'Etat.	En 1866.	En 1867.	Total.
	Revort fr.	74,979,841 50	27,606,379 33	27,281,025 39	291,491 77	27,572,517 16
	SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
d L	penses sur des crédits ou parties de crédits restés lisponibles à la clósure de l'exercice 1865, et dont e transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la oi sur la comptabilité de l'État (suite).					
	Ministèro do l'intériour.					
<u> </u>	§ 21. Continuation des travaux au palais du Roi, y compris une allocation de 100,000 francs pour dépenses urgentes d'ameublement	986,582 63	40,449 77	40,449 77	»	40,449 77
suite	§ 22. Construction d'un manége	200,000	110,171 49	110,171 49	»	110,171 49
865	§ 23. Travaux de voirie vicinale et d'hygiène	1,937,600	1,600,978 »	947,501 •	596,235 »	1,343,736 »
Loi du 8 juillet 1865 (suite)	§ 24. Construction et amoublement de maisons d'école	4,676,295 50	1,420,533 50	504,670 75	469,524 75	974,195 50
Loi du	Ministère des Travaux publics.					
	Chemin de fer direct avec embranchements éven- tuels de Châtelineau à Bruxelles, par Luttre	5,000,000 =	'n	73 ⁴	0	D.
4	1º Amélioration du régime de la Senne	269 45	»	13	ŭ	3)
ţ	2º Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce de cette dernière ville.	39,000 »	35,907 77	35 , 90 7 77	n	35,907 77
1865,	5° Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels sur la rive droite de la Meuse, à l'aval de Liége, avec le canal de Liége à Maestricht	6,035 62	4,364 46	4,364 46		4,364 46
juillet 1865,	4º Construction du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.	2,902 57	0		ŭ	υ
Loi du 19	5º Élargissement de la 2 ^{me} section et achèvement de la 3 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	77,226 50	1,095 90	1,095 90	n	1,095 90
	6º Élargissement de la partie du canal de Charle- roy à Bruxelles, comprise entre la 9mº écluse et la Sambre canalisée	29,148 80	ù	D	Ď	. »
	Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné notamment au service de la poste aux lettres et bureau central des petites marchandises à Mons.	43,908 92	35,884 95	35,884 95	'n	35,884 95
	Mizistòro de l'Intérieur.					
1	quisition de l'ancien hôtel de la Tour et Taxis, actuel- ement occupé par le Conservatoire de musique. (Loi lu 12 juillet 1865.).	163,500 n	160,662 70	160,662 70	3)	160,662 70
	Ministère des Pinances.					
Res	tauration intérieure des habitations royales et ameu- dement. (Loi du 25 décembre 1865.)	700,000 »	230,000 »	250,000 »	Ď	250,000 »
		88,842,311 49	31,246,227 87	29,351,734 18	1,157,251 52	30,508,985 70

CICE 1866 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

	PAYEN	IENTS			RĖSU	LTATS POUR L	E RÈGLEMENT	définitif du i	OUDGET.
	Sur ordonnances en circulation.		CRÉDITS Excédant les défenses.	DÉPENSES BRUÉDANT LES CRÉDITS.	Caévers complémentaires à accordor.	CRÉDITS non consommés et à anguler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cite (887, confor- mément à l'article 30 de la lot sur la comptabilité.	Excedente restés libres au 31 déc. (566, sur les crédits pour services spécieux et dont la transfert a eu lieu h l'exerce (567 (art. 34 de la 101 du la comp tabilité).	CRÉDITS DÉFICITATE de de l'exercice 1880.
	33,862 17	n	47,373,402 17	*	n	91 41*	η	47,875,370 76	27,606,579 83
	۵	ta da	946,132 86		v	p	a	946,132 86	40,449 77
ı	»	»	89,828 51	[»		n	89,828 51	110,171 49
	257,242 "	»	336 ,622 »	ъ	»	٥	n	336,622	1,600,978 »
	446,138 ¤	n	3,2 55,062 »	v	'n	ν	No.	3,255,962 »	1,420,535 50
	"	u	5,000,000 »	a a	n	0	'n	5,000,000 4	ŭ
	P	۵	269 45	ь	۰	269 45		'n	a
	ů	•	5,092 23	ъ	¥	»	O	3,002 23	35,907 77
	11	13	1,671 16	3)	•	»	n	1,671 16	4,364 46
·	0	'n	2,902 57	ů	I)	»	»	2,902 57	3 F
	D	Ð	76,130 60	6	ů	n	a	76,130 60	1,095 90
	D	13	29,148 80	מ	n	r	n	29,148 80	13
	•	מ	8,023 97	n	ڻ	13	n	8,023 97	35,88 4 95
	'n	Đ	. 2,837 30	7)	n	33	•	2,857 30	160,662 70
	»	»	470,000 »	3	1)	•	υ	470,000 v	230,000 »
	757,242 17	n n	57,596,083 62	•	D	360 86	»	57,595,722 76	31,246,227 87

BUDGET DE L'EXER

	CRÉDITS necordés	DÉPENSES réjultant des 8889[CES FAITS.	PAYEMENTS	effectués i	et justifiés
MINISTÈRES ET SERVICES.	PAR LE BUDGET primitif ot par des lois apéciules.	DROITE gonstate et ordonnancés au profit des exémplers de l'Etut.	En 1866.	En 1867.	Total.
•					
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.					
Ministère des Travaux publics.					ľ
1º Extension du matériel de traction et des transports. 2º Renouvellement extraordinaire du matériel des transports	9,000,000 »	4,527,191 59	4,303,668 11	23,523 48	4,527,191 59
2º Renouvellement extraordinaire du matériel des transports.	1,000,000 »	940,144 81	940,144 81	*	940,144 81
g / Minintòro des Affaires Étraugères.					
A. Construction d'un steamer 625,000 » B. Travaux à effectuer au steamer: Belgique	655,000 n	304,500 »	304,500 »	n	504,500 »
Ministère de l'Eutérieur.				•	
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle en 1867. (Loi du 6 mars 1866.)	600,000 •	3,367 70	3,567 7 0	ų	3,367 70
Ministère des Finances.					
Complément du prix de rachat du péage de l'Escant. (Loi du 18 mars 1866.)	22,593 10	22,395 10	22,395 10	y.	22,595 10
Avance faite à l'administration de la caisse générale d'épargne et de retraîte. (Loi du 26 mars 1866.)	75,000 s	75,000 »	75,000 »	» _ •	75,000 •
Ministère des Travaux publics.				_	
Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 9 mai 1866).	650,000 •	201,885 36	201,785 36	100 »	201,885 36
Achat du matériel, du mobilier et de l'outillage néces- saires à l'exploitation des lignes de Hal à Ath, Tournay à Blandain, Braine-le-Comte à Gand, Bruxelles à Lou- vain. (Loi du 11 mai 1866.)	150,000 »	116,486 51	116,486 51	0	116,486 51
Ministère de l'Intérieur.					
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold Isc. (Loi du 29 mai 1866)	1,000,000 •	N)	n	31	η
Frais de sunérailles de S. M. Léopold I ¹ ainsi que quelques dépenses relatives à l'inauguration de S. M. Léopold II. (Loi du 29 mai 1866.)	275,753 36	254,986 26	227,248 26	27,738 »	254,986 26
Dépenses relatives au legs à l'État des œuvres artisti- ques de feu Wiertz (Loi du 29 mai 1866.)	85,000 •	55,211 2 5	34,511 13	684 10	55,195 2 3
Frais du recensement général à effectuer au 31 décembre 1866. (Loi du 29 mai 1866.)	555,000 »	34,795 40	54, 795 40	α	34,795 40
A REPORTER fr.	14,068,146 46	6,315,961 96	6,263,900 38	52,045 58	6,515,945 96

CICE 1866 (SUITB).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS		CRÉDITS DÉPENSES	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur Ordentiances en circulation		GREDITS B xcédant Les dépenses.		enébits complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommás et à tanuter.	CRÉDITS Atransférer à l'exer- cice 1887, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excidents restéallbres au 31 déc. 1866, sur les crédits pour services spécieux et dont le transfert e cu lleu à l'exore. 1807 (art. 31 de le loi sur la comp- tablité).	
				,		,		
D	•	4,672,808 41 59,855 19	מ	n	1)	n	4,672,808 41 59,855 19	4,327,191 3
n	p	350,800 »	•	ø	n	מ	350,500 o	304 ₃ 500
»	•	596,639 50	s)	»	3)	ı)	- 596,653 30	3,367
•	. 10	s >	n	s)))	n)	, •	22,393
Þ	5	»	14	b	35	3)	»	75,000
'n	13-	. 448,114 64))	ij		9)	448,114 64	201,885
3	n	3 3,513 40	ú		a	•	33,513 49	116,486
א	Ŋ	1,000,000 »	»	,	33	υ	1,000,000 »	ŋ
ñ	n	20,767 10	'n	n	»	33	20,767 10	254,986
16 »	19	49,788 77	v	n	>>	zh.	49,788 77	35,211
,	»	520,204 60	n	ß	»))	520,204 60	54,79 5
16 »		7,752,184 50	»	'n	9	'n	7,752,184 50	6,315,961

BUDGET DE L'EXER

	·	CRÉDITS accordés	DÉPENSES résultant des services pairs.	PAYEMENTS	effectués i	et justifiés
	MINISTÈRES ET SERVICES.	primitif et par des tois spéciales.	DEL OLTA sonstates of ordennances au profit des créanciers de l'État.	En 1866.	En 1867.	Total.
	Report, fe.	14,068,146 46	6,315,981 96	6,265,900 38	52,045 58	6,315,945 96
	·					
	SERVICES SPECIAUX (SUITE).					
D	épenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).					
	Ministère de la Justice.					
Go:	ntinuation des travaux de construction de l'église de Laeken. (Loi du 1 ^{er} juin 1866.)	150,000 »	75 12		75 12	73 12
	Minintòro des Travaux publics.					
	ntant des sommes auxquelles l'État a été condamné lans le procès de la veuve Dutoit, à l'occasion de l'en- reprise des travaux pour le chenal de l'écluse du canal le dérivation de la Lys, à Heyst. (Loi du 30 mai 1866.)	106, 0 00 »	103,104 68	103,104 68	»	103,104 68
	A. Reconstruction du pont en charpente établi à Waelhem sur la Nêthe, pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers	200,000 »	61 90	5 4 50	7 60	61 90
1866.	B. Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve. (Premier crédit.)	200,000 »	1,101 40	1,101 -40	»	1,101 40
Loi du 50 mai 1866,	C. Continuation des travaux de restauration et d'ap- propriation des hôtels ministériels situés rues de la Loi, Ducale et de l'Orangerie	130,000 »	58,175 90	58,173 90	- »	58,173 90
Loi	D. Continuation des travaux de restauration, d'a- mélioration, etc., du Palais des anciens princes- évêques de Liége.	450,000 »	n	Ŋ	3)	n
ļ	E. Construction d'un nouveau mur orné le long du Palais royal à Bruxelles.	180,000 »	'n	•	a	3)
	Ministère de l'Intérieur.					
I	t de l'État dans les frais d'érection par la ville de truxelles d'une salle d'exposition des beaux-arts et de êtes et cérémonies publiques. (Loi du 4 juin 1866)	1,000,000 »	'n	Ŋ	u	b
	Ministère des Travaux publics.					
	t d'intervention de l'État dans les travaux d'assainis- ement de la Senne. (Loi du 4 juin 1866.)	5,000,000 »	»	ů	ņ	"
	Ministère des Finances.					-
r	dit destiné à solder les dépenses des expériences de affinage de sucre effectnées à Cologne en exécution e l'article 2 de la convention signée à Paris le 4 juil- et 1866. (Loi du 28 décembre 1866.).	183,000 .	3)	v	,	
		19,667,146 46	6,478,476 96	6,426,334 66	52,126 50	6,478,460 96

CICE 1866 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.					
Sur ordonnances en circulation.	Sur Ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT Les dépenses.		CRÉDITS complèmentaires à accordor.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS htronsférer à l'exer- eleo 1867, confor mément a l'article 30 de la toi sur la comptabilité.	Excéduats restés libres au 51 déc. 1865, sur les crédits pour services spécioux et dont le transfert n en llau à l'exere. 1867 (art. 51 de la loi sur la comp- tablité).	CRÉDITS LIMBURYTIUM de l'exercice 1866.	
16 »	n	7,752,184 50	33	п	,	1)	7,752,184 50	6, 315,961 90	
33	n	149,926 88	JJ	n	27	33	149, 9 26 88	73 1	
0 _	n	2,895 52	n	p	o	17	2,895 52	103,104	
"	b	199,958 10	- n	3)	u	o	199,938 10	61	
n	N	198,898 60	37	v	"	29	198,898 60	1,101	
D	D	71,826 10	t a	»	N	,	71,826 10	58,175	
υ	v	450,000 »	»	a	n))	450,000 »	ı,	
»	v	180,000 •	υ	; ;	'n	o	180,000 »	n	
p	b	1,000,000 »	33	o	37	,	1,000,000 »	n	
»	n	3,000,000 »	9	•	, s	n	3,000,000 •	D	
a	n	183,000 »	ά	. Vi		N)	183,000 »	ព	
16 »	p	13,188,669 50	. »	Ď	'n	b	13,188,689 50	6,478,476	

BUDGET DE L'EXER

	CRÉDITS accordes PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des services pairs.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
MINISTÈRES ET SERVICES.	primitif et par des lois spéciales	proits constatés et ordennancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1806.	En 1867.	Total.
				R	ÉCAPITU
Service ordinaire.	1	[l	<u> </u>	
Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1862	7,714 37	156 25	'n	156 25	156 25
— — — 186 3	65,992 23	40,904 30	14,999 80	25,904 50	40,904 30
1864, .	117,021 43	97,654 15	12,059 98	85,614 17	97,654 15
— — — — 1865. .	1,510,932 28	945,720 72	169,751 63	772,388 28	942,139 91
— propres à l'exercice	168,141,576 58	164,397,531 69	111,631,494 96	47,976,390 78	159,607,885 74
Services spéciaux.					
- sur les crédits transférés de l'exercice 1865	88,842,511 49	51,246,227 87	29,351,734 18	1,157,251 52	50,508,985 70
alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	19,667,146 46	6,478,476 96	6,426,334 66	52,126 30	6,478,460 96
	278,352,694 84	203,206,671 94	147,600,355 21	50,0G9,851 80	197,676,187 01
Report à l'exercice 1866,					
de l'excédant de dépense constaté à la clôture de l'exer- cice 1865, conformément au projet de loi du règle- ment de cet exercice (état litt. 🖊)	17,427,565 46	17,427,565 46			17,427,565 46
	295,780,260 30	220,634,237 40			215,103,752 47

CICE 1866 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.						
Sur Ordonnances en circulation.	se ou à justifier. Sur Ordonnances d'ouverturs de crédit.	K X O Á DA N T LES DÉPENSES.		ÇRÉDITS complémentatics à accorder.	CRÉDITS nón consommés et à unnuler.	CRÉDITS Atransféror à l'exercice 1867, confir- mément à l'orticle 30 de lu loi sur ja comptabilité.	Excédants restés libres au 3t déc. 1886, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu llau à l'exerc. 1887 (urt. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS 2020-2021-2021-2021-2021-2021-2021-2021		
LATION	LATION.									
		ĺ			*					
ь	ñ	7,558 12	a	"	7,558 12	3)	n	156 25		
•	d	25,087 93	Þ	»	21,276 51	3,811 42	p	40,904 50		
ñ	. n	19,367 28	n	n	4,151 76	15,215 52	0	97,654 15		
3,580 81	n	565,211 56	»	Ŋ	47,875 07	517,336 49	` 0	945,720 72		
4,112,242 64	677,403 31	4,176,401 16	432,356 27	432,356 27	3,317,928 61	858,472 53	n	164,397,531 69		
	•	<i>p</i> :								
737,242 17	Ð	57,596,083 62	»	»	360 86	, »	57,595,722 76	31,246,237 87		
16 »	и,	13,188,069 50	»	n	1)		13,188,669 50	6,478,476 96		
4,855,081 62	677,403 31	75,578,379 17	432, 3 56 27	432,356 27	5,399,150 93	1,394,855 98	70,784,392 26	203,206,671 94		
5,530,484 03				75,578,379 17						
			75,146,022 90							
								17,427,565 46		
							•	220,634,257 40		
							Ĺ.	<u> </u>		

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1866.

RECETTES.

Développements, par nature de perception et par article du Budget.

TABLEAU LITT. A.

IMPOTS. -- CONTRIBUTIONS DIREC

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

					ÉVALUATIOS	NS			ONSTATÉS loyables de l'Elat.	And to reduce the second	-
	DÉSIGNATION	N DES PRODUITS			des NRCETTES.	•	PAR NATUR de perception	E	PAR AUTICLE du 'Budget	En 1866	3.
	/ Principal		15,944,527				15,944,527	,,			
	•	onnels ordinaires		n)		478,335	81			
Foncier		onnels pour non-valeurs.			\ \18,886,200	0		- [18,886,292 25	18,196,234	65
1000000	Ì	onnels extraordinaires		D			1,594,459	ĺ			
		upplémentaires sur le tout.		ນ	}		550,086	18			
)	`		10,050,000	1)	}	1	10,222,453		1		
Personnet .		onnels extraordinaires .	•	n	11,100,000	٥		- 1	11,287,241 51	10,545,822	26
. 0, 50,000)	'expertise	45,000))	\	(42,544	1			- {
;	•		5,900,000	>>)		4,018,891	75)			
Patentes	}	onnels extraordinaires .	590,000	13	4,290,000	n i	401,882	76	4,420,774 51	4,040,923	82
Droit de débit		ques			1,590,000		1,424,455	14	1,424,435 ×	1,320,576	54
_	des tabaes				225,000	»	231,604	50	251,604 50		10
			537,000		/		478,013	27			
Redevances	Centimes pour le t		45,700	۰.	400,000		61,682	25(56 7 ,625-28	565,486	13
nır les mines.	`	les sommes précédentes,			400,000				307,020 20	303,400	."
•		erception		37	ļ	,	27,029			ļ	
		Café		•			640,500	48		640,500	48
		Eaux-de-vie étrangères					573,138	72		573,158	72
	Droits d'entrée .	Bières et vinaigres		-	13,000,000	» (115,550	ı	-	115,550	37
		Sucres raffinés		•			137,690	67	12,951,771 13	137,690	67
Douanes)	Autres marchandises .		-	!	-	11,451,168	27	2-,001,1	11,431,168	27
Douanes (— de sortie .				50,000	19	36,917	62		36,917	62
	— de transit .				0		»			»	
	- de tonnage				15,000	а	16,805	22		16,805	»
1	Sel				5,400,000		5,509,566	80	5,600,556 50	5,509,566	80
	Eau de mer.				0,400,000	"	90,989	70	0,000,000	90,989	70
	Vins étrangers .	· · · · · · · · · ·			2,080,000	'n	2,609,427	89	2,609,427 89	2,608,816	15
	Eaux-de-vie indigé	nes			7,000,000	»	8,524,849	05	8,524,849 05	8,347,109	77
	- étrang	ères			26,000	٠	33		1)	•	
Accises (Bières				8,580,000		9,164,672	93	9,184,055 57	9,164,289	95
	Vinaigres				, 0,000,000	» (19,362	44	a) 104)noo 91	19,362	44
	Sucres étrangers .			-	3,900,000		1,413,164	56)	3,929,727 03	1,340,443	81
	Sucre de betterave	indigène			0,800,000	»	2,516,562	47)	0,020,121 00	2,426,654	28
(Glucoses et autres	sucres non cristallisables.		٠	20,000	n	36,597	44	36,597 44	36,586	42
		å reporter		îr.	76,362,290	»	79,654,937	44	79,654,937 44	77,381,181	95

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS du coaper définitie du gubbre de l'exercice 1866.

COUVREMEN	ITS EFFECTU	ės — —	RESTE A RECOUVABR	APURE	MENT DES	RESTES		RAISON c les recouvenments.	
En 1807.	PAR NATURE do perception	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redovables de l'État.	ARTICLES annulés et sommes portées en surstante indéfinie.	na na chargo mis à la chargo des recovens.	ercies sulvant, a reconver sur ics deblieurs.	RICEDANT des évaluations.	ESCRUANT des reconvrements	
690,057 58	18,886,292 23	18,880,292 23	п	n	ń	•	o	2 25	
741,419 25	11,287,241 51	11,287,241 51	o	n	>>	D	b)	187,241 51	
579,850 69	4,420,774 51	4,420,774 51	ù	ß	11	4	n	130,774 51	
104,058 46	1,424,435 »	1,424,435 »	a	۵	•	ห	85	31,435 »	
14,856 40	231,601 50		ı,	19	n	2)	»)	6,604 50	
2,139 15	567,625 28	567,625 28	»	3) ·	•	n	ħ	167,625 28	
2)	G10,500 4B						, »	n	
0	573,138 72						n	n	
v	115,550 37						101,951 49	'n	
*	137,690 67	10 0x : ~~ :-					»		
	11,431,168 27	12,951,771 13	a	"		*	, ,	»	
73	56,917 6 2						15,082 38	»	
n	ñ		*				n	n	
"	16,805 1						'n	1,805 »	
•	5,509,566 80	> 5,600,556 50	n		>>	»	Ŋ	200,556 50	
»	90,989 70) 						529,427 89	
1		2,609,427 89))	"	n .	» n	1,524,849 05	
177,739 28	8,524,849 U5 »	8,524,849 0 5 »	n 0	9))))	,	26,000 s	1,014,040 00	
382 98			, i				,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
•	19,562 44	5 9,184,035 37	"	n	n	u	ņ	604,035 37	
71,228 79	1,411,672 60	,				0.00		0278 47	
64,008 5 5		> 5,902,555 43	27,391 60	0	n	27,391 60	1)	2,535 43	
11 02	3 6,59 7 4 4	36,597 44	n	D	»	17	n	16,597 44	
2,246,363 89	79,627,545 84	79,627,545 84	27,391 60	1)	n	27,391 60	141,033 87	3,406,289 71	

TABLEAU LITT. A. (SUITE.)

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Évaluations du Budget. -- Droits constatés. -- Recouvre

	DÉSIGNA	TION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.		ONSTATÉS devables de l'Elni PAR ARTICLE du Budget	En 1866,	
		Report fr.	76,362,290 »	79,654,937 44	79,654,957 44	77,581,181	95
Garantie.	- Droits de març	que des matières d'or et d'argent	260,000 »	268,967 52	268,967 52	268,967	52
	Droits de maga	sin des entrepôts, perçus au profit de l'État	200,000 "	1,652 88	1,632 88	1,374	14
		Loyers de bâtiments		5,599 22		5,599	22
Recettes diverses.		Forcements en recette opérés par l'administra- tion, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	,	2,008 54		2,008	54
	Recettes extraordinaires	Contributions du territoire neutre de Moresnet.) 25,000 »(1,041 25) 17,804 67	1,041	23
	et accidentelles.	Frais de vérification des marchandises		n		'n	
		Au profit du fonds de non-valeurs	•	854 50		854	50
	;	De toute autre nature	1	8,501 18		8,501	18
		Тотаl , , fr.	76,847,290 »	79,945,542 51	79,945,512 51	77,669,328	28

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS ou compte dépinitif du budget de l'exercice 1806.

ECOUVREMEN	TS EFFECTUE	is	RESTE	. APURE	MENT DES	RESTES		RAISON e les recouvrements.	ons.
En 1867.	PAR NATURE	PAR ARTICGE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	ARTICERS onnulés et sommes portées en surséagee indéfinie.	neportés à l'ex pris à la charge dea receveurs.	d recouver tes debiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	' EXCÉDANT des recouvrements.	Observations.
2,240,303 89	79,627,545 84	79,627,545 84	27,391 60	ŋ	1)	27,591 60	141,033 87	3,406,289 71	
D	268,067 52	208,067 52	n	»	33	3)	n	8,967 52	
258 74	1,632 88	1,652 88	n	'n		ž)	198,367 12	ů.	
3)	5,599 22								
»	2,008 54								
v	1,041 23) 17,80 4 67	υ	'n	•	3)	7,195 33	**	
b	D								
n	854 50								
ν	8,301 18	,		•					
2,246,622 63	7 9,915,950 9 1	79,915,950 91	27,391 60	35	35	27,391 60	3 46,596 3 9	3,415,257 23	
							3,068,	560 91	

IMPOTS. - ENREGISTRE

Evaluations du Budget. -- Droits constatés. -- Recouvre

	•			ÉVALUATIONS	DROITS CO	ONSTATÉS levables de l'État.		
	DÉŞIG	NATION I	ES PRODUITS.	des RECETTES.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1866.	
!	Actes civi	ils publics .			1 3, 962,009 72		 13,962,009 1	79
	~- 50¥	ıs seing privé		.	472,842 13		472,842	1:
Enregistre-	jud	liciaires		. [564,162 47		564,162	47
ment (30 centimes addi- tionnels.)	d'h	uissiers	• • • • • • • • • • •)14,500,000 »	809,356 77	:15,810,280 29	809,556	77
tionnels.)	Lettres d	e noblesse .		.	1,655 60		1,653	6(
1	Permis d	e changer de i	nom de famille ,		275 60		275 (60
,		rôle			, EE 400 75	•	/ KK 400 *	71:
Greffe				280,000	55,429 75	528,351 62		
, cantain, adding,		_	de témoins et expéditions	.)	(272,921 87		(272,921 8	
/ypothèques.{	Droits d'	inscription .	• • • • • • • • • • •	2,600,000 "	127,732 89	2,773,886 58	127,752 8	89
iscentim, addit.)	Droits de	e transcription	d'actes de mutation	. } 2,000,000	•			49
1	Droits de	e succession.		.)	(10,008,562 70		9,681,119	0
	de	e mutation par	décès	. } 9,600,000 •	616,502 91	(10,624,865-70)	{ 570,683 -	4
Successions.	, — de	e mutation sur	les successions en ligne directe .	1,700,000	1,798,211 52	1,798,211 52	1,782,955	7
			ıx survivants	. 200,000 »	180,186 25	, -	100	
,		•	(A Din Adminum	150	l		62	
		/ Timbres (Passe-ports { à l'intérieur	371	62 »	Ĭ		
		fixes.	(à l'étranger	.	6,256		6,256	
		Trimbon of	Permis de port d'armes de chasse	1	569,984		369,984	
1	Débit.	Timbres pro	portionnels pour effets de commerce		456,815`80	Į.	436,813	
		adhésifs pour effets de com- merce créés à	Payables en Belgique		115,481 40	j	113,481	
		l'étranger.	— à l'étranger		22,611 13	ł	22,611	
		•	dimension	•	1,799,502 50	Ī	1,799,502	
		Timbres pro	portionnels		46,158 52		46,158	
Timbre	Visu	Timbres {	autres que des journaux êtrangers	i	18,791 80		18,791 8	8
sans additionn.)		de dimension	des journaux étrangers	. > 3,850,000	3,425 01	4,220,580 96	5,425	0
	17	Timbres	Warrants		150 50		150	5
		fixes.	Feuilles de patente	l l	140,812 20		11,868	3
		. 1	Effets de commerce	. [635,801 35	-	633,801	3
	Extraor-	Timbres	Bons de caisse, billets au porteur, etc		174,796 32		174,796	3
	dinaire.	proportionnels.	Effets, récépissés, obligations, etc.		b		۰	
		1	Coupures		n		*	
			Papiers blancs pour actes, etc.		270,872 40		260,883	3
		Timbres	Affiches		185,059 53		183,059	5
		S. S. Mellotolli	Annonces et avis		2 70	,	2	7
					-			
			А пероптев	. 32,550,000	35,736,362 72		77 007 407	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIP DU DUDGET DE L'EXENGICE 1866.

ECOUVREMEN	TS EFFECTU	ĖS	RESTE	APURE	MENT DES	RESTES		ARAISON	ons.
	TO	TAL	aur les droits constatés	ARTICLES	DA reportes à l'ex	OITS cereice sulvant,	HACADTHA	BECEDANT	Observations.
En 1867.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	å tacharge des redevables de l'État.	et sommes postées en sursénire Indélinie.	mis à la charge des recoveurs.	å recouvrer sur les débiteurs.	des évaluations.	des reconvrements.	Obse
•	15,962,009 72		,						
Ď.	472,842 13								
ัก	564,162 47) 15,810,280 20		3 1		p	n)	1,510,280 29	
w	809,536 77	113,010,200 20	r		,	, ,	ü	1,010,200 20	
0	1,655 60								
n	275 60	!					:		
n	55,429 75	799.751.69			þ.	•		48,351 62	
'n	272,921 87	328,351 62	,			a)	,,	10,051 02	
- 3)	127,732 89)						477 000 70	
u)	2,646,153 40	2,773,886 38	n	si	»	Р	D	175,886 38	
280,500 25	9,970,419 30)							
2,090 27	572,773 71	510,545,193 01	81,672 69)		. (ų	943,193 01	
5,883 20	1,788,838 90	1,788,858 99	9,372 53	14,658 20	ช	77,950 13	Б	88,838 99	
70 45	178,645 05	178,043 05	1,545 20)			21,356 95	a	
D)	62 »	1							
'n	6,256 »	! !	:						
33	569,984 »								
n 1	436,813 80								
))	118,481 40								
D	22,611 13	i							
Đ	1,799,502 30								
16	46,158 52								
v	18,791 80		00	0.0	<u>.</u>			270 KKG 08	
10 10	5,425 01 150 50	4,220,559 96	. 28 •	28 •	»	*	,	570,552 96	
128,943 90	140,812 20								
»	655,801 35								
Q	174,796 52	l i							-
1)	, v								
*	•								
9,961 10	270,844 40								
¥	183,059 53								
ņ	2 70	į			·				
436,249 17	55,643,746 30	35,643,746 30	92,616 42	14,686 29	3)	77,930 13	21,356 95	3,135 ,103 25	
						1	l i	20	

TABLEAU LITT. B. (SUITE.)

IMPOTS. — ENREGISTRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

		ÉVALUATIONS	DROITS Co	ONSTATÉS levables de l'État.	
ĐÉ	SIGNATION DES PRODUITS.	drs NECETTES.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1866.
	REPORT	32,530,000 b	3 5,756,36 2 72	35,750, 5 62 72	55,207,497 1
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	5,000 »	4,000 0	4,000 »	4,000
Amendes en ma- tière d'impôts.	Enregistrement) 170,000 s	70,685 98 16 47 7,086 41 149,547 86 52,809 69	260,144 41	70,683 96 16 47 7,086 44 131,833 99 52,809 66
Amendes de condamnation et domnages - intéréts en mattères diverses.	Amendes de condamnation et domma- ges-intérêts attribués au Trésor. · en partie. · Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État. · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	150,000 »	6,333 68 6,333 68 2,697 50	129,542 86	120,511 68 6,353 68 2,697 56
	Totaux fr.	52,855,000	36,150,049 99	56,130,049 99	55,585,468 7 0

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXENCICE 1800.

ECOUVREME	NTS EFFEC	ruės		RESTE	APURE	HENT DES I	RESTES		RAISON	
		TOTAL		sur les droits constatés	ARTICLES annules	DAC	OITS ereice sulvant,			
En 1867.	PAIS NATUR dv perception	E PAR AKTI du Budget.		à la charge des redevables de l'Etat.	et soumes portées en surséance Indélinie.	mis à la chorge des receveurs.	à recouvres sur les débiteurs.	excedant des évaluations,	excedent des recouvrements.	
436,249 17	35,6 13,746	30 35,613,74	0 20	92,616 42	14,686 29	Ď	77,930 13	21,356 95	3,135,103 25	
17	4,000	»} 4,000	0 •	ŋ	1)	n	Ŋ	1,000 »	n	
n	70,683 16	1								
2,857 95	7,086 134,690 32,809	17	6 72	14,857 69	9,961 92		4,895 77	p •	75,286 72	
))))	120,511 6,353	⁶⁸)	2 86		n	1)	n	20,457 14	a	
t)	2,697	\						·		
439,107 12	36,02 2, 575	88 36,022,57	5 88	107,474 11	24,648 21	3)	82,825 90	42,814 09	3,210,589 97	
- - - - - - - - 	1				107,474 11			3,167,	575 88	

TABLEAU LITT. C.

PEAGES. — ENREGISTRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

	DÉSIGNAT	TION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des REGETTES.		ONSTATES derubjes de l'Etat. PAR ARTICLE du Hudget	En 1866.
		DOMAINES.		`		
		Escaut		7 5, 915 13		72,635 68
		Meuse		53,019 50		55,019 50
		Lys		33 ,293 82		55,254 86
		Dendre		11,524 77		11,584 67
		Sambre canalisée		570,588 29		370,388 29
		Canal de Charleroy		484,399 51		484,399 51
	, Droits	— de Mons à Condé		247,693 80		257,152 66
	de navigation, de ponts,	— de Pommerœul à Antoing	.]	145,465 73		145,465 73
	d'écluses, etc.	— de la Campine	, 2,200,000 »/	91,262 35	1,844,564 05	90,101 87
		Petite Nèthe canalisée	2,200,000 "(5,754 28	1,04-1,004 00,	5,754 28
		Canal de Gand à Ostende		26,354 10		26,354 10
Rivières	}	- de Terneuzen		25,778 35	`	25,778 35
et canaux.		- de Maestricht à Bois-le-Duc		61,296 56	-	61,296 56
		— latéral à la Meuse		59,769 05		59,769 05
	İ	Autres voies navigables		77,578 58		77,562 68
	Droits de péag	e consignés, revirés au profit du Trésor		559 96		359 96
	Produits des b	acs, bateaux et passages d'eau		44,454 20		44,216 20
	- des b	ateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre.		32,956 07		32,956 07
Routes	(1 ° classe : Pr	oduits des barrières affermées et en régie	.	569,945 91		568,532 08
appartenant å l'État.	₹	oduits des barrières affermées et en régie	1,550,000 »	873,670 61	1,443,616 52	867,675 26
		Totaux fr.	3,750,0 00 »	5,288,180 55	3,288,180 55	3,268, 0 35 3 6

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS au coupte définitie du budger de c'exencice 1866.

COUVREME	NTS EFFECTU	ÉS	RESTE	APURE	MENT DES	RESTES		RAISON	
	TO	FAL	sur les divits constutés	ARTICLES	DRU reportes à l'exe	ITS crice suivant,			:
En 1867.	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Hudget	à lu chui gu des redevables de l'Elat.	annulés et sommes portées en surséance indéfinte	mis à la charge des receveurs	ù r(LOUVFER sur les débiteurs.	excépant des évaluations.	Bloedant des recouvrements.	
579 45 38 96 140 10 10,561 14 1,160 46 " " " " " " " " " " " " " " " " " "	75,215 15 55,019 50 35,295 82 11,524 77 370,388 20 484,599 51 247,095 80 145,465 73 91,262 55 5,754 28 26,351 10 25,778 35 61,296 56 59,769 95 77,562 68 359 96 44,454 20 52,956 07	1,841,548 13	15 90	15 90	13	73	3 55,451 8 7	»	
836 13 4,937 42	569,368 21 872,610 68	1,441,978 89	1,637 63	1,115 93	ų	521 70	108,021 11	n	
18,491 66	3,286,527 02	3,280,527 02	1,655 53	1,131 83	Ď	521 70	465,472 98	»	
					1,653 53	-			4

TABLEAU LIIT. D.

PÉAGES. — TRA

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

	,	ÉVALUATIONS	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		
	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	des RECETTES.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
	Taxes des correspondances en général	3,396,000 »	5,563,812 14	3,563,812 14	
2-4	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	50,000 •	67,111 82	67,111 82	
Postes.	Droits sur les articles d'argent.	35,000 »{	26,521 45 1,212 28	27,733 73	
	Totaux	5,481,000 »	3,658,657 6 9	3,658,657 69	

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMBN'TS du comptr définitiv du budget de l'exercice 1866.

ECOUVREMEN	TS EFFECTUÉ	S	RESTE		1	
	тот	TAL	sur les draits constatés			Observations.
En 1807.	PAR NATURB de perception	PAR ARTICLE du Budget	à la charge des redevables de l'État.	excedant des évaluntions,	excédant des recouvrements.	
129,021 30	3,563,812 14	3,563,812 14))	D.	167,812 14	
n	67,111 82	67,111 82	n	P	17,111 82	
ų	26,521 45		,	7 98G 97		
u	1,212 28)		"	,,200 21		
120,021 39	3,658,637 69	3,058,057 69	i)	7,266 27	184,923 96	
	1			177,	357 69	
	En 1807.	En 1807. PAR NATURE de perception 120,021 30	de du nudget	En 1807. PAR NATURE de du Budget PAR ARTICLE des redevables de l'Etat. 120,021 30 3,563,812 14 3,563,812 14 6 67,111 82 67,111 82 27,735 75 1,212 28	En 1807. PAR NATURE de perception Budget PAR ARTICLE des redevables de l'Etat. 120,021 30 3,563,812 14 3,563,812 14	En 1807. PAR NATURE de perception Budget PAR ARTICLE du Budget PAR ARTICLE des redevables de l'Etat. Sex d'all'attons, recouvrements. 120,021 30 3,563,812 14 3,563,812 14

TABLEAU LITT. E

PÉAGES. —

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS dos recettes	DROITS C à la charge des re PAR NATURE de perception	ONSTATÉS devables de l'Etat PAR ARTIGLE du Budget
Produit du se	ervice des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	450,000 »	n	379, 5 86 95

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS DE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1866.

R	ECOUVREMEN	TS EFFECTUE	S	RESTE		RAISON E les recouvrements.	
En 1860.	En 1867.	PAR NATURE do perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	sucédant des évaluntions.	EXCÉDANT des recouvrements.	Observations.
379,588 95	D	υ	379,586 95	n	50,413 05	n	

TABLEAU LITT. F.

CAPITAUX ET REVENUS.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

		ÉVALUATIONS		ONSTATÉS devables de l'État.
	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	des RECETTES.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
	Voyageurs		12,321,294 93	
	Bagages		489,427 68	
Observin de Cou	Équipages		11,626 04	
Chemin de fer	Chevaux et bestiaux	37,500,000 »	521,851 a	55,108,554 25
	Marchandises		20,501,317 77	
	Produits extraordinaires		1,261,249 33	
Produit des cartes d	e circulation dans les stations et sur les chemins de fer		1,787 50	
		37,500,000 »	35,108,554 25	35,108,554 25
Télégraphes		800,000 *	973,298 59	973,298 59
	Totaux fr.	38,300, 0 00 »	36,081,852 84	36,081,852 84

- TRAVAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIE DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1866.

R	ECOUVREMEN	TS EFFECTU	is	RESTE	COMPAI	1	
		то	TAL	sur les droits constatés à la charge	RXCÉDANT	EXCÉDINT	Observations.
En 1866.	En 1867.	PAR NATURE do perception.	PAR ARTICLE du Budget	des redevables de l'Etat.	des	des recouvrements.	
32,788,830 61	1,902,707 30	n	34,691,537 91	417,016 34	2,808,462 09	3	
32,788,830 61	1,902,707 30	á	34,691,537 91	417,016 34	2,808,462 09	1)	
892,777 30	80,521 29	ŭ	973,298 59	n	5	173,298 59	
55,681,607 91	1,983,228 59	t)	35,064,836 50	417,016 34	2,635,163 50	ñ	

TABLEAU LITT. F^{bh}

CAPITAUX ET REVENUS.

Evaluations du Budget. — Droits constatés. -- Recouvre

		was the second of the second o		ÉVALUATIONS		ONSTATÉS devables de l'État
	DES	IGNATI(ON DES PRODUITS.	des RECETTLS.	PAR NATURE do percoptiou	PAR ARTICLE du Budget.
	Produit de	s abonneme	ents au <i>Moniteur</i>	-	4,907 54	
Postes. Services regis (par l'État.	<u>-</u>		aux Annales parlementaires	24,000 -	24,731 »	> 29,7 44 9 4
		******	su Recueil des lois		106 40	
			Totaux fr.	24,000 n	29,744 94	29,744 94

- TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS no coupte dépinitif du budget de l'exercice 1866.

Ri	ECOUVREMEN	TS EFFECTUE	S	RESTE	COMPA	RAISON	
En 1866.	En 1867.	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.	eur les dtoits constatés à la charge des redevables de l'État.	BXCÁDANT des évaluations.	excédint des recouvrements.	Observations.
29,744 94	V	29,744 94	29,744 04	ù -	n	5,744 94	
29,744 94	n	29,744 94	29,744 94	»	»	5,744 94	

TABLEAU LITT G.

CAPITAUX ET REVENUS. —

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

			ÉVALUATIONS		ONSTATÉS edevables de l'Atat.	
	e ésign <i>i</i>	ATION DES PRODUITS.	des Recettls.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTIGER du Budget	En 1866.
		Loidu 27 mai 1837		5,025 28		5,025 28
		— du 5 juin 1841		328 52	; !	328 32
		— du 25 mars 1847	1	8,418 60		8,418 60
		— du 8 juillet 1858		4,054 21		4,051 21
	i Prix	— du 26 mai 1859		2,275 "		2,275 »
	d vente de de biens	/ du 8 mai 1861		152,496 72		152,004 79
	in membles.	— du 25 mai 1865		» 46		- 46
		— du 18 juillet 1863		442,575 20		442,575 20
		— du 14 septembre 1864		11,899 22		11,829 08
		— du 4 juin 1866		15,707 05		12,211 13
		Autres aliénations		10,061 95		10,061 95
	Pi xdevente			32,185 51		
	d terrains	Attriction of constant				32,185 51
	d ;mprises.	(Routes		26,965 59		26,905 75
	'roduits	des successions en déshérence		56,510 71		53,295 20
		nets des épaves		7,287 68		7,287 68
		te d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer		1 22 20	0.000.000.00	4.020.00
	i	, messageries, etc., et non réclamés	1	1,258 06	2,037,266 81	/ 1,258 06 \
Domaines.	des archi	ate d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires ves, etc.		409 »		100
		provenant du Départemt des Finances		101,144 42		101,144 49
		— — de la Guerre ,		157,845 57		137,843 57
	Prix : vente	— — de la Justice		83,058 50		82,598 59
	d'ojets mo-(piliers	- des Travaux publics.		54,057 <i>7</i> 9		54,045 79
	ho sd'usage	— de l'Intérieur		5,352 »		5,352 ×
		– des Affaires Étrangères.		3,151 50		3,151 50
	D. whannes	du fonds de l'industrie nationale.		,		
	ment			250,736 94	· .	1) OTE VOL 116
		de créances ordinaires	1 1	507,231 56	1	234,564 30
		ransfert de rentes	1 1	268 40		268 40
		s en matière domaniale		11,000 n	ì	11,000 **
	rêts mora	intérêts pour inexécution de conventions (inté- toires compris)		122,750 64	† !	112,527 60
i	R fournisser	nent pour moins value de mobilier (bacs et bateaux).		2,688 20		2,688 20
	P oduit d'ol	ojets saisis et confisqués	ł	2,342 14		2,342 14
	Pirts du tré	isor dans les biens possédés par indivis		204 59	; ; !	204 59
			1 1	1	i i	1

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du budget de l'exercice 1866.

COUVREMEN	TS EFFECTU	ĖS	RESTE	APURE	MENT DES I		1	RAISON to les recouvrements.	ions.
En 1867.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du 'Budget.	aur les droits constatés à la churge des redevables de l'État.	ARTICLES unnulés et sommes portées en sursdance indéfinte.	reportés à l'ex mis à la charge des receveurs.	orcice suivout. à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	BXCÉDANT des recouvrements.	Observations
р	3,023 28								
ø	328 32								
b	8,418 60								
1,	4,054 21				'				
v	2,275 "								
491 93	152,496 72]							ł
n	• 46								
n	442,575 20								
70 14	11,809 22								
3,495 92	15,707 05								
R	10,061 95				·				ľ
z)	32,185 51								
59 84	26,965 59	[.							
3,195 51	56,490 71								
p	7,287 68								
	,			ļ					
n	1,258 06	1,517,347 37	519,919 44	3,571 ·	27	516,348 44	ь	617,547 57	
309 »	409 »								
»	101,144 42)							
•	137,843 57								
440 11	83,038 50								
14 *	34,057 79			,					
n	5,352 »								
»	3,151 50							1	
n	n								
3,505 67	238,069 97								
v	268 40				`			•	
»	11,000 =								
10,222 13	122,749 73	-							
α	2,688 20								
»	2,342 14								
¥	204 59		i						
							445-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4		

TABLEAU LITT. G. (SUITE)

CAPITAUX ET REVENUS. - ENRE

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

		ÉVALUATIONS	1	ONSTATÉS devables de l'État.	
D	ÉSIGNATION DES PRODUITS.	Aes RECETTES.	PAR NATURE do perception,	PAR ARTICLE du Budget.	En 1866.
	Report fr.	900,000 *	2,037,266 81	2, 037 ,266 81	1,495,543 12
	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)		810,558 80		788,537 03
	- de chablis, bois de délit et d'élagages		113,951 41		82,327 60
	d'objets saisis et confisqués		7 56		7 56
	- de glandée, panage, foins et herbages.		7,750 10		7,750 10
D 4.	Formages des propriétés dépendantes des forêts		2,652 »	000,000,41	2,195 *
Forets (- du droit de chasse	1,050,000 "	8,779 78	998,928 11	8,779 78
	- du droit de pêche (baux et licences)		1,055 50		980 50
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerai.		37,092 40		36,039 15
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.		15,977 51		6,242 78
,	Indemnités pour carbonisation		1,303 25		1,303 25
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		11,857 08		10,990 53
	— de bâtiments		1,512 50		1,512 50
	do cafés-restaurants		50,227 59		49,975 09
	— d'herbages, d'oseraies, etc		7,750		7,750 "
	— de vidanges		1,281 •		1,261 »
Dépendances des hemins de fer	Concessions du droit d'apposition d'affiches et de vente de journaux dans les stations.	00,000 »	6,810 15	102,955 35	5,414 55
	Argent non réclamé		666 59		666 59
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		5, 284 3 9		5,284 39
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage		8,068 60		8,068 60
	- d'objets non réclamés		6,127 95		6,127 95
	— d'arbres, plantations, herbages, etc		3,579 50		5,334 50
	École militaire. — Pensions des élèves		74,216 50	1	70,401 30
	Pensions des élèves		51,257 50		23,562 50
	École d'animaux malades		6,908 78		6,908 78
	Produit des ventes d'objets divers		147 50		147 50
•	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem		184,224 37		25,425 11
	/ Produit de la vente des chevaux réformés		»		٠
Établissements et services	Haras des saillies des étalons au dépôt central.	200,000 •	, ,) 315,127 01	8
régis par l'Etat.	— d'objets divers	, ,	»		n
	Bénéfices de la fonderie de cauons		104 36	l	104 36
	Abonnement au Recueil des lois et arrêtés		15,288 »		15,270 0
	— au Bulletin du Muséc de l'industrie		n		0
•	— au Recueilspécial des brevets d'invention.		»		»
	Produit du Moniteur		3,000 »		3,000 »
			<u> </u>		

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du budget de l'exercice 1860.

LOUVILMEN	TS EFFECTU		RESTE A RECOUVARE	APURE	MENT DES			RAISON	940
En 1807.	PAR NATURE	PAR AUTICLE du Budget.	les droits constatés à la charge des rodevables de l'Etat.	ARTICLES annulés et sommes portées ensurséonco Indéfinie.	reportés à l'ex mis à la charge des receveurs.	orcice anivent, A recourser aur les débiteurs.	excaoint des évaluations.	EXCÉDANT des FOCOUVECMENTS.	Abcomo tione
·	perception.	Budget.	<u> </u>	indennie.	receveurs.	tes debiteurs.		1	_
21,804 25	1,517,547 87	1,517,547 57	519,919 44	3,571 »	n n	516,548 44	n	617,347 37	
12,252 28	800,789 30	ì		٠,					
21,583 94	103,911 54								
ų	7 56						}		
>>	7,750 10	1							
459 •	2,652	070 710 74	10,000 27		_	19,609 37	70.001.02		
33	8,770 78	979,318 74	19,609 37	n	n	10,000 07	70,681 26	n	
75 .	1,055 50	•					İ		
1,053 25	37,092 40								
9,734 53	15,977 31								
ħ	1,503 25	1							
427 17	11,417 70		J						
n 14. 17	1,512 50						}		
252 50	50,227 59]		
•	7,730								
n	1,261						ļ		
	1,202	102,515 97	439 58	417 50	»	21 88	0	12,515 97	
1,425 60	6,840 15	(,0	100 50	*******		1 21 00		12,010 07	
a	666 59	-	i .				l		
•	5,284 39					•	ì		
1)	8,068 60								
D	6,127 95						1		
45 »	3,379 50							•	
5,815 20	74,216 50								
7,237 50	30,800 »			`		ĺ			
0	6,908 78								
n	147 50								
140,228 45	165,653 56								
Я	٠								
n	3	296,118 70	19,008 31	305 ·	, ,	18,643 31	n	96,118 70	
»	, ,]	1	
	104 36								
18 u	15,288					·			ĺ
D	1)								
'n	n								
>	3,000 »								
	2,895,300 78	2,805,300 78	558,976 50	4,353 50		554,623 *	70,681 26	725,982 04	

TABLEAU LITT. G. (SUITE).

CAPITAUX ET REVENUS. - ENRE

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

		ÉVALUATIONS	DROITS C		
	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	des RECETTES.	PAR NATUER de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1866.
	Report fr.	2,240,000	5,454,277 28	5,454,277 28	2,674,889 11
,	Produits des examens universitaires		100,397 90		100,397 90
i	- des examens et visa des diplômes		14,527 22		14,527 22
ĺ	- des diplômes des artistes vétérinaires		1,297 50		1,297 50
į	- des brevets d'invention		116,120 •		116,120 »
	- des jeux de Spa		850,621 95		830,621 93
1	- du quart des salaires sur transcriptions		54,570 82		54,570 82
	 de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France. 		ь		n)
Produits	Restitutions volontaires ,		1,060 48	1 1	1,060 48
divers et acci- dentels.	Indomnités pour remplacement) 959,000 »·	62,141 25	1,283,540 89	62,088 25
	 pour décharge de la responsabilité du remplaçant. 		1,808 50		1,808 50
	- pour construction d'usines (forêts exceptées)		888 ,		746 30
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées		21 57		21 57
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		44 02		44 02
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication		113,974 45		115,974 45
i	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor		949 10	· I	949 10
1	Cautionnements judiciaires attribués à l'État		5,118 35		5,118 35
1	De toute autre nature		n		*
	Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		107,757 80	ı	104,693 78
	Location de biens-fonds et de bâtiments		50,416 09		49,570 62
	Génie d'arbres, plantations, herbages, etc.		45,498 95		45,498 95
	Fermages de pêche et de chasse		2,422 »		2,262 •
1	Arrérages de rentes		1,474 75		1,556 12
1	Redevances pour concessions de prises d'eau		2,475 90		2,475 90
-	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	1	157,623 55		5,826 88
Revenus des domaines.	de créances ordinaires	, 290,000 »(216,954 58	946,755 80	106,316 40
	Produits de la calamine.		52,500		»
	- des sablières et mines (forêts exceptées)		4,457 65		3,644 73
	Location de terrains provenant / Rivières et canaux		36,06 6 70		34,069 73
	d'emprises		377 17		577 17
	Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		108,115 05		105,739 19
	herbages, etc		120,566 88		119,797 48
1	Droits de pêche (Rivières et canaux)		40,270 82		59,687 82
	Τοτιυχ fr.	5,480,000 »	5,684,574 06	5,68 4,574 06	4,577,352 07

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE)

DÉVELOPPEMENTS bu comple dériality du budget de l'exercice 1866.

ECOUVREME	NTS EFFECTU	ės	RESTE	APURE	JENT DES I	RESTES		RAISON	Suc
En 1867.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les drolls constatés à la charge des redes ables de l'Elat,	ARFICLES annulés et commes portées en surséauce ludélinte.	DRC reportés à l'ex mis à la charge des reces eurs.	orts ertice sulvant, à recouvres sur les débiteurs.	excépint des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	Obcommetions
220,411 67		2,805,500 78	558,976 50	4,353 50	P	554,625 »	70,681 26	725,982 04	
»	100,397 90	1	ĺ						
13	14,527 22	i l							
'n	1,297 50						:		
w	116,120 0								
v ·	830,621 93				ł				
•	34,570 82	1							
		ł							
"	1,060 48								
" 53 »	62,141 25	1,285,540 89	9	»	מ	0	D.	333,540 89	
»	1,808 50								
141 70	888 »			1					
n	21 57]							
n	44 02								
>>	113,974 45							,	
13	949 10			1					
'n	5,118 55								
p	ñ								
2,237 45	106,931 23								
1,002 50	50,575 12								
n,002 00	45,498 95								
»	2,262								
94 68	1,450 80		l						
D	2,475 90								
7,500 .	11,526 88		Ì						
æ	106,316 40	635,866 68	512,889 21	5,334 48	n .	309,554 75	31-	545,866 68	
3)	17								
805 12	4,449 85								
790 66	54,860 59								
»	377 17								
1,720 15	107,459 54								
16 35	119,815 85	1							
583 »	40,270 82	· 							
255,556 28	4,812,708 35	4,812,708 55	871,865 71	7,687 98	N)	864,177 73	70,681 26	1,403,389 61	
<u> </u>		·			871,865 71		1,332,7	708 35	

TARI BAU LITT. H.

CAPITAUX ET REVENUS.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

•	ÉVALUATIONS	DROITS CONSTATÉS à la churge des redevables de l'Etat.		
DÉSIGNATION DES PRODUITS.	des RECETTES.	PAR NATURE do porception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	130,000 =	D	66,751 15	
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	950,000 a	ů	1,065,992 51	
des actes des commissariats maritimes.	55,000 »	n	57,899 04	
— des droits de chancellerie	3,500 a	n	4,090 a	
— — de pilotage	700,000	n	762,474 84	
— — de fanal	135,000 .	•	191,762 89	
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	232,500 n	n	239,850 »	
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	400,000 »	ū	608,902 19	
Тотаих	2,606,000	>>	2,095,722 62	

- TRÉSOR PUBLIC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIE DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1806.

R	ECOUVREMEN	TS EFFECTUE	is	RESTE a recouvaba	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		
En 1866.	En 1867.	PAR NATURE do perception.	PAR ARTICLE du Burlget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	EXCEDANT des óvaluations.	RECÉDANT des ' recouvrements.	Observations.
43,155 12	23,596 03	4)	06,751 15	>>	6 3,248 85	n	
1,063,992 51	υ	n	1,063,992 51	15	n	113,992 51	
57,899 04	»	ń	57,899 04	,	rı	2,899 04	
2,420 •	1,661 n	n	4,090 »	۵	è	590 »	
762,474 84	ń) 1	762,474 84	'n	i,	62,474 84	
191,762 89	0	à	191,762 89	3)	1)	56,762 89	
n	239,850 »	n	259,850 »	â	r	7,350 »	
75:	608,902 19	»	608,902 19	,,	۸	208,902 19	
2,121,713 40	. 874,000 22	b	2,995,722 62	t)	65,248 85	452,971 47	
					389,72	22 62	

TABLEAU LITT. I.

REMBOURSEMENTS. — CON

Évaluations du Budget. -- Droits constatés. -- Recouvre

	ÉVALUATIONS	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		
DÉSIGNATION DES PRODUITS.	des RECETTES.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	p	v))	
Frais de perception des centimes provinciaux	(160,000 » (72,920 15	194 979 90	
communaux	, 100,000 » (111,952 14 ,	184,872 20	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	20,000 »	25,734 38	25,734 38	
Totaux	180,000 »	210,606 67	210,606 67	

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉPINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1866.

R	ECOUVREMEN	TS EFFECTUE	S	RESTE			
En 1866.	En 18 6 7	PAS NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	sur les droits consintés à la charge des redevables de l'Etat.	excepant des evaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	Observations.
ø	n	n	D	IJ	v	н	
69,128 »	3,792 15 7,219 14	72,920 15 111,952 14	184,872 29	n	b	24,872 20	
25,734 38	n	25,734 58	25,754 38	»	v	5,734 38	
199,595 38	11,011 29	210,606 67	210,606 67	Ď	ā	50,606 67	
			1		30,6	06 67	

TABLEAU LITE. /

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

	,		ÉVALUATIONS		ONSTATÉS devables de Pétat.	
	DÉSIGNA	TION DES PRODUITS.	dus Recettes.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1866,
Reliquats de comptes ar- rétés et non arrétés par la Cour des comptes. Déficit des	la Cour d Actes de ch	Forcements en recette	\ 15,000 »	669 95 45 45 7 97 53 60 194 26) 16,210 26 d	662 95 45 45 7 97 55 60
comptables.	_	divers		15,246 03 918 66	!	8,501 24 918 66
Recouvrements d'avances fai- tes par les dt- vers Départe-	Ministère des Finances. Ministère de la Justice.	Frais de surveil- lance de bois appartenant Remboursement et dégrèvement de contribu- tions 5 p.% sur les recettes pour ordre (frais de régie). Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p.%. Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle en matière de simple police. militaire	- 550,000 » v	189,209 90 611 34 12,979 60 77 20 137,942 44 126,052 46 1,221 40	671,148 21 (187,550 01 " 611 54 12,979 60 " 77 20 157,942 44 126,052 46 1,221 40
ments	vers Départe-	Frais d'entretien de mendiants		255 78 5,759 10 5,000 » 150,450 15 62,332 36 397 82		255 78 5,739 10 5,000 " " " 82,000 60 59,732 56 597 82
		Totaux ` fr.	565,000 »	687,358 47	687,358 47	627,709 98

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXENCIGE 1866.

OUVREMEN	DUVREMENTS EFFECTUÉS		RESTE	APURE	MENT DES	RESTES	COMPARAISON des dyniuntions avec les recouvrements.		
En 1867.		TAL	sur les droits constatés à la chargo	ARTICLES annulés et	DROITS reportés à l'exercice suivant		EXCEDINT	BECÉDANT	(NF.)
ER 1007.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	des rodevables de l'État.	sonmes portées en surséante indéfinie.	mis à in churge des creeveurs.	å rerouvter tur les débiteurs.	dos évaluations,	des recouvrements.	946
n	662 93								
an	45 45								
n	7 97	9,450 80	6,759 46	14 67	'n	6,744 79	5,549 20	a)	
»	53 60	ŕ				ŕ	ŕ		
179 59	179 59								
,,	8,501 24								
1)	918 66)							
1,520 92	189,050 95								
	u					·	i		
	611 54								
» į	12,979 60								
»	n n								
	"								
1)	77 20								
•	157,942 44								
8	126,032 46	640,678 20	30,470 01		10	30,470 01	ń	90,678 20	
n	1,221 40	,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	·	,			00,010 20	
19	255 78								
Þ	5,739 io		-						
39	5,000 »								
٠	υ								
a	»								
20,718 51	102,719 11								
»	59,732 36								
»	397 8 2								
22,419 02	650,129 n	650,129 »	37,229 47	14 67	D	37,214 80	5,549 20	90,678 20	
	<u> </u>	<u> </u>	I		37,229 47			29 »	

TABLEAU LITT. K.

REMBOURSEMENTS.

Evaluations du Budget. -- Droits constatés. -- Recouvre

	ÉVALUATIONS	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		
DÉSIGNATION DES PRODUITS.	des Regrotes.	PAR NATURS do perception.	PAR ARTIGLE du Budget.	
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,250,000 »	n	689,367 76	
Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la con- tribution personnelle	20,000 »	n	51,146 55	
Recettes accidentelles.	100,000 »	1)	280,157 97	
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	80,000 »	13	80,286 15	
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	25,000 n	3)	19,676 »	
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.	1,000 »))	1,015 53	
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1861	40,000 »	ń	59,178 30	
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursc- ment d'avances	9,000 »	u	9,000 »	
Тотаих	1,525,000 »	5	1,189,825 86	

- TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS du compte déginitie du budget de l'exercice 1866.

. R	ECOUYREMEN			RESTE	vara des évaluations avec les recouvrements.		
En 1866.	En 1867.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	aur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	excédant des évaluations.	EXCÉDANT des rocouvrements.	Observations.
578,199 50	111,168 26	ก	689,367 76	o	500,032 24	n	
17,931 92	n	3)*	17,931 92	33,214 45	2,068 08	13	
280,157 97	n	ห	280,157 97	. n	n	180,157 97	
44,181 75	56,101 42	n	80,286 15	i)	N)	286 15	
14,037 34	5 ,03 8 66	Þ	19,676 •	n	5,324 u	D	
۵	1)	n	23	1,013 33	1,000 »	'n	
59,178 30	»	ن	59,178 30	»	»	19,178 50	
0,000 a	a	ø	a 000,0	w))	3	
,003,289 76	152,508 34	b	1,155,598 10	34,227 76	569,024 32	199,622 42	
					569,4	00 10	

ANNEXE Nº 1 AU TABLEAU LITE. K.

REMBOURSEMENTS.

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.	
<u></u>	
Excédant de fonds mis à la disposition de divers comptables extraordinaires, et soldes de comptes divers.	20,094 56
Restitutions de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement, et remboursements divers	5,210 39
Restitution au Trésor de frais d'entretien et de transport d'indigents	646 49
Recouvrements d'avances diverses faites par des agents diplomatiques et consuls belges à l'étranger	368 21
Retenues de 1/2 p. 0/0 sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	10,154 53
Restitution au Trésor, par application de l'article 40 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847, des retenues opérées sur traitements, etc., au profit des caisses de pensions de veuves et orphelins	99 25
Restitutions anonymes	2,336 36
Remises pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'administra- tion de l'enregistrement pendant l'année 1865	7,571 15
Remboursement au Trésor du déficit mis à la charge d'un ex-comptable	295 56
Remboursement par la Compagnie du chemin de ser du Luxembourg du minimum d'intérêt garanti par l'État pour les années 1858 et 1859 (5° et 4° à-compte)	200,011 80
Remboursement par le directeur des contributions à Mons de frais de loyer et de bureau perçus indûment.	1,600 »
Restitution d'une indemnité pour abatage, en vertu de jugement, d'animaux malades	1,255 28
Remboursement partiel de deux ordonnances émises au profit du sieur Amman	2,266 37
Somme restée disponible sur le montant du subside accordé à la commune de Sovet pour l'amélioration du chemin vicinal de Ciney à Yvoir	634 40
Solde du compte des pensions payées réciproquement, par les Gouvernements du Luxembourg, des Pays- Bas et de la Belgique, pendant l'année 1865	2,945 61
Restitution de l'indemnité accordée à un membre de la Chambre des Représentants pendant les mois de février, mars, avril et mai 1866.	1,693 12
Quote-part de la ville d'Ostende dans les traitements des agents attachés à l'écluse des bassins de commerce, en 1866	1,360 »
Restitution de bourses accordées à divers élèves par suite d'abandon de leurs études.	1,537 50
Fonds délaissés par des militaires substituants condamnés à la déchéance du service militaire	974 35
Bonification d'intérêts sur des termes arriérés de l'emprunt de 60 millions de francs	1,053 45
A REPORTER fr.	259,886 34

- TRESOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS du compre définitif du budges de l'exercice 1866.

à titre de recettes accidentelles.

The state of the s		- Manager of Angel Way and and and	Report	fr.	259,886 54	
Intérêts prese Savoia :	rits au profit du Trésor, pour ca	use de non-payemer	nt dans les cinq années de	l'échéance,		
Dette à 2 1/2 p	.º/o, échéances de janvier et juille	et 1861	fr.	524 42		
- à 3 p. %	, échéances de février et août 18	60		1,666 50	,	
l	o, échances de janvier et juillet 18			180 »		
- a4 1/a p	.º/a (conversion 1844), échéances	de mai et novembr	e 1860	721 17		1
	(emprunt 1844),	idem		894 37		
	(conversion 1852),	idem		4,029 75		
	(conversion 1857-1860),	idem		47 25		
					8,065 46	
Différences en	faveur du Trésor sur le prix de ti	aites acquises pour	solder les décomptes des re	ccettes avec		
la direction 4 ^{me} trimestr	royale des télégraphes prussien e 1865 et les trois premiers trime	stres de 1866	postes de Prusse et d'Ita	he, pour le	4,749 09	
Différence de 1	$t/_2$ centime existant entre le mont érages réalisés en 1865 des rentes	ant des versements	et celui des mandats de p	ayement du		
chef des arr officiers de 1	érages réalisés en 1865 des rentes l'armée	inscrites pour être	affectées aux charges de	mariage des	» 01	
	noins que présente un mandat én		onds des tiers des chemins	de fer, avec	•	
la somme à	rembourser				» 60	,
ĺ	PROD	OUITS DIVERS.				272,699 50
Produit du tir	national, en 1866				3,610 95	
— d'expé	ditions d'archives délivrées, en 18	365			426 v	
- de la	vente du bateau : Don de la Vier	rge			151 92	
	des récépissés fractionnaires	de la rente, à 3 p.º	/o · · · · · · · · ·		1,057 28	
	des feuilles du Moniteur, et	1865			548 50	,
	- du Recueil des lois et des cir	rculaires du Minist	ère de la Justice		1,107 48	
	 de catalogues du Musée de l' 	industrie, en 1865			57 04	
	- de timbres pour certificats d	e vie, en 1866 .			1 80	
— du pas	sage des bateaux au pont de Mon	tigny			200 »	
Prix du transp	ort de matières sur les routes du	Hainaut			317 50	
						7,458 47
					-	
				TOTAL .	fr.	280,157 97
1					Ļ	

TABLEAU LITT. L.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Évaluations du Budget. -- Droits constatés. -- Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des REGETTES.		ONSTATÉS devables de l'État. PAR ARTICLE du Budget.	En 1866.
Vente de biens domaniaux (lui du 3 février 1843)	46,200 ×	58,456 71	58,456 71	58,437 35

CIALES. - ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS du compts définitif du audget de l'exercice 1806.

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREME	ECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE APUREMENT DES REST				RAISON	ons.
En 1867.	PAR NATURE db perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	annulés et		ortice suivant, a recouverer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des óvaluations.	ELGÉDANT des recouvrements,	Observations
19 56	58,456 71	58,456 71	13	o	n	u	a	12,256 71	

(107) [No 3.]

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1866.

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués.

ANNEXE Nº 1
AU TABLEAU LITT. A.

IMPOTS. - CONTRIBUTIONS DIREC

-	DÉSIGNATIO	ON DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Foncier			1,628,817 00	3,521,402 44	2,825,842 70
			1,578,559 08	5,101,758 13	1,304,246 24
			531,126 72	1,254,250 61	381,890 79
		es	113,070 25	215,127 50	144,396 50
			28,240 »	55,699 ·	22,290 50
			3)	n	'n
		/ Café	492,242 24	12,027 02	1,797 28
		Eaux-de-vie étrangères	142,552 46	196,665 02	26,939 36
	Droits d'entrée.	Bières et vinaigres	27,012 00	52,160 59	4,994 27
		Sucres rallinés	104,452 51	6,459 71	6,073 54
Douanes		Autres marchandises.	4,467,552 81	5,244,769 78	484,541 94
Douanos	- de sortie	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	20,452 78	500° a	5,879 72
	1		a)	n	D)
		ge	16,805 »	"	., »
			644,587 50	546 _i 779 97	672,666 18
	Eau de mer .		74,408 60	n	16,581 10
	Vins étrangers		489,517 65	703,618 25	211,457 68
	Eaux-de-vie ind	igènes	_ 1,577,749 37	2,069,455 85	516,781 01
	– étra	nngères.	ů	b	3)
Accises	Bières		875,701 78	2,651,396 17	1,097,510 06
	1		6,888 38	D .	4,815 10
	Sucres étranger	s	835,522 09	259,455 60	n
	Sucres de better	ave indigénes	152,967 64	598,890 69	29,097 48
	Glucoses et autr	es sucres non cristallisables	2,606 »	9,955 02	ú
Garantie Dr	oits de marque des	matières d'or et d'argent	55,630 21	160,077 55	11,858 73
	Droits de magas	in des entrepôts, perçus au profit de l'État	430 99	»	»
	. / L	oyers de bâtiments	•	»	1,080 »
Recettes diverses.		orcements en recette opérés par l'administra- tion, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	1,153 20	107 16	6 »
	Recettes extraordinaires C	ontributions du territoire neutre de Moresnet.	»	'n	u u
	nerillentelles.	rais de vérification de marchandises))	ν	n
	1	u profit du fonds de non-valeurs	85 59	88 29	18 38
	!	e toute autre nature	1,124 90	3,657 50	444 51
		Тотаих fr.	15,644,411 51	18,622,057 65	7,768,789 07

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS du comper dépinite du honger de l'étercide 1866

						ТО	ral
FLANDRE	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	FAR NATURE	PAR ARTICLE
ORIENTALE.						de perception	ilu Budget
5,159,910 79	5,208,658 8 6	1,871,688 86	820,461 69	664,891 65	1,181,823 18	18,886,292 23	18,886,292 23
1,794,451 03	1,528,615 20	1,113,315 09	227,302 24	179,797 39	459,186 51	11,287,241 51	11,287,241 51
602,070 72	751,600 55	557,781 60	86,974 35	73,694 97	181,524 20	4,420,774 51	4,420,774 51
186,405 25	328,634 50	221,209 50	51,811 50	55,825 75	111,956 25	1,424,435 »	1,421,435 »
24,790 75	40,557 50	30,033 23	10,084 50	11,745 •	19,164 •	251,604 50	231,604 50
α	423,388 57	128,552 24	»	2,140 62	13,543 85	567,625 28	567,625 28
30,280 21	1,819 99	55,531 43	46,001 86	» 70	799 75	640,500 48	640,500 48
32,355 65	55, 2 62 18	98,620 31	4,149 27	0,597 56	12,216 91	575,138 72	575,158 72
1,915 62	3,839 85	13,957 49	615 57	26,462 18	4,584 10	115,550 37	115,550 37
13,749 93	4,478 84	1,435 93	>>	5 09	1,057 12	137,690 67	137,690 67
736,868 30	824,266 98	954,880 51	114,948 15	216,045 99	407,695 85	11,451,168 27	11,451,168 27
10,188 66	560 56	1,105 44	n	565 92	64 74	56,917 62	56,917 62
o	n	1)	,,	,,	ů.	n)))
a	n	»	15	n .	n	16,805 »	16,805 "
2,467,855 09	353,202 92	415,165 26	125,803 76	74,726 72	250,985 60	5,509,566 80) .
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	'n	n	»	»	υ	90,989 70	5,600,556 50
215,490 02	392,965 25	346,019 28	8,919 42	48,126 37	195,535 97	2,609,427 89	2,609,427 89
1,282,855 54	816,280 53	824,446 95	1,446,687 52	59,534 59	151,280 11	8,524,849 05	8,524,849 05
, , , , ,	ů)	a	n	,	3)	»	0
1,457,552 66	1,957,440 67	541,824 74	264,457 15	116,875 52	402,516 40	9,161,672 95)
7,658 96	"	a	»)	»	n	19,562 44	9,184,055 57
259,506 13	55,470 61	1)		is	45,940 17)
112,299 10	819,112 21	501,864 63	261,188 68	8,594 25	26,648 15	2,490,662 85	5.902.555 45
18,691 92	`5,544 50	001,001 110	»	»	ñ	36,597 44	36,597 44
12,041 54	5,505 69	22,018 75	1,653 »	1,009 47	1,169 58	268,967 52	268,967 52
1	1,201 89	22,010 10 a	5,000	n,000 11	11	1,632 88	1,652 88
400 u	1,370 0	1,060 •	862 50	206 72	550 n	5,599 22	-,
400 0	1)-110 n	1,000 0		200,2		-,	
503 17	305 19	56 72		2 55	94 55	2,008 54	
	900-19	1,011 23	"	» »	,,	1,041 25	17,804 67
"		1,011 29	,	, "	n	n	21,071 01
100.00	n	AT TE	407 72	14 04	'n	854 50	
100 28	94 45	47 75		116 52	" 214 59	8,301 18	
1,518 80	502 62	656 95	64 99	110 02	23-9 00	0,001 10	
12,409,037 72	11,556,559 91	7,491,301 91	3,470,423 65	1,521,664 97	3,448,924 56	79, 915,930 91	79,915,950 91

ANNEXE Nº 1 AU TABLEAU LITT. B.

. IMPOTS. — ENREGISTRE

		DÉSIGNATIO	ON DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
		Actes civils pub	lics	1,202,601 97	3,473,424 32	1,562,291 42
		- sous sein	g privé	37,026 74	125,280 92	74,171 57
Fina	egistrement.	– judiciaire	s	78,047 67	158,416 98	54,564 . 93
	30 centim additiona.)	- d'huissier	S	82,838 00	267,005 96	66,216 90
į		Lettres de nobl	esse. , ,	0	1,655 60	· »
		Permis de chan	ger de nom de famille	u	137 80	n
Com	m. (Mise an rôle .		4,811 »	20,941 13	2,914 »
	76	Rédaction, dép	ositions de témoins et expéditions	28,380 07	75,129 80	14,775 52
		Droits d'inscrip	tion	21,568 13	27,351 65	10,462 89
	ntim. additionn.)	}	cription d'actes de mutation	224,677 05	599,421 68	516,056 81
	1	Droits de succe	ssion	826,610 58	2,615,581 79	1,276,116 79
S	C	— de muta	tion par décès.	41,816 84	16,412 75	95,187 55
	essions (atim. additiona)	\	sur les successions en ligne directe	190,699 68	416,136 86	178,033 48
	(— dus par	les époux survivants	13,362 09	44,767 34	11,226 28
			(à l'intérieur	19 »	21 »	6 »
		Timbres fixes.	Passe-ports { à l'étranger	768 •	3,09 6 °	192 •
		THEOLES HACS.	Permis de port d'armes de chasse	29,184 -	64,096 »	30,400 »
		Timbres propor	tionnels pour effets de commerce	36,151 55	156,847 20	30,198 35
	Débit (Timbres adhésifs	Payables en Belgique	20,828 05	36,085 60	5,461 10
		pour effets de commerce créés à l'étranger.	- à l'étranger	3,498 81	5,240 07	486 22
		Timbres de dim	ension	151,562 65	400,759 70	157,189 20
nels)		Timbres propor	tionnels	58,784 »	1,773 73	2,370 36
ition	Visa) Timbres	Autres que des journaux étrangers	1,521 05	2,987 34	2,563 30
Timbre (sans additionnels)	<i>!</i> \	de dimension.	Des journaux étrangers	1,055 69	1,718 96	77 58
(san			Warrants	150 50	»	•
mbre		Timbres fixes.	Feuilles de patente	15,095 70	22,128 30	16,628 40
T_i			Effets de commerce.	108,631 60	273,601	9,737 90
		Timbres	Bons de caisse, billets au porteur, etc	D	174,796 32	1)
	Extra- ordinaire.	proportionnels.	Effets, récépissés, obligations, etc	10	11	n
	1		Coupures	»	17	"
			Papiers blancs pour actes, etc	50,317 10	73,365 45	34,316 »
		Timbres de dimension	Affiches	14,440 84	80,706 14	17,304 10
			Annonces et avis	»	'n	n
			A REPORTER fr.	3,284,040 26	9,116,886 39	5,949,826 63

NENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉPINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1800.

ral	тот						FLANDRE
PAR ARTICLE du Budget.	PAR NATURE de perception.	NAMUR.	LUXEMBOURG.	Linbourg.	LIÉGE.	HAINAUT.	ORIENTALE.
	15,962,000 72	935,130 67	489,679 34	3 31,353 1 6	1,751,828 71	2,353,152 18	1,824,508 95
	472,842 15	34,495 59	24,189 76	17,568 74	57,854 57	84,219 76	38,234 48
4 8 9 4 0 0 0 0	564,162 47	36,634 16	22,241 20	12,818 45	72,904 30	86,194 86	62,339 83
) 15,810, 280 2	809,536 77	64,554 26	27,214 *	14,407 68	96,950 48	107,714 41	82,654 18
	1,655 60	#	•	*	٥	n	n
	275 60	'n		v	137 80	3 1	,
)	55,429 75	3,344 13	1,654	948 u	8,964 15	7,619 23	4,234 13
328,551 6	272,921 87	16,627 05	10,997 54	5,971 51	49,763 98	44,821 20	26,457 31
<u>i</u>	127,732 89	9,656 21	5,519 4 2	2,959 26	16,912 42	22,350 28	12,992 63
2,773,886 3	2,646,153 49	171,729 18	95,587 92	73,478 65	333,884 75	469,586 61	360,850 86
						,	•
10,543,193 0	9,970,419 30	402,268 71	129,094 28	338,442 14	874,239 43	1,402,850 97	2,105,214 61
1	572,773 71	5,319 86	24,456 16	68,851 88	40,174 21	266,972 81	4,598 67
1,788,858 0	1,788,858 99	188,599 21	47,558 50	62,820 48	193,595 90	276,518 08	234,876 80
178,643 0	178,645 05	19,177 29	3,113 41	6,726 46	19,062 72	40,220 66	20,977 80
	62 »	6 .	6 v	Þ	2 *	6 и	
	6,256 »	200 »	341 »	80 +	856 »	320 n	400 0
	569,984	43,104	26,752 »	20,000 •	47,680 »	7 6,8 0 0 •	31,968 »
	456,813 80	26,903 60	6,769 35	5,722 10	50,900 20	85,224 95	58,096 50
	113,481 40	2,104 80	1,031 75	266 50	18,583 50	20,879 20	8,240 90
	22,611 15	292 20	48 78	43 76	7,929 48	5,472 81	1,598 90
	1,799,502 30	155,402 50	108,593 "	69,574 65	252,990 90	332,941 90	212,685 v
	46,158 52	361 70	352 65	5 15	1,339 85	754 85	436 25
	18,791 80	1,578 90	3,115 7 5	481 60	1,793 68	2,516 63	2,633 55
4,220,552 9	3,425 01	»	10 63	27 65	221 69	9 64	305 17
	150 50	»	19	»	'n	υ	»
	140,812 20	8,967 60	4,612 50	4,554 65	17,530 40	5 0,505 95	21,008 70
	633,801 35	19,896 »	9,572 80	1,169 85	87,498 »	58,504 60	65,389 60
	174,796 32	υ	7)	»	*	n	u (
	1)	'n	>>	*	'n	**	»>
	»)	»	n	*	н	я	,
	270,844 40	17,538 65	2,682 75	2,906 80	42,163 95	14,648 05	33,107 65
	183,059 53	11,538 45	2,118 17	2,976 09	15,780 94	18,646 71	19,550 09
Í 	2 70	2 70	3)	D	ss	n	37
55,645,746 3	35,643,746 30	2,150,791 52	1,045,095 55	1,043,897 19	4,010,343 99	5,809,444 41	5,233,420 56

ANNEXE No 1 AU TABLEAU LITT, B. (SUITE.)

IMPOTS. — ENREGISTRE

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	anvers.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
	Report	3,284,040 26	9,116,886 59	5,949,826 63
Naturalisations.	Droits de grande naturalisation)) "	1,000 "	n 10
	Enregistrement	5,56 9 12	14,830 66	7,959 03
Amendes en matière d'impôts.	Hypothèques	249 11 18,939 98	1,212 35 27,525 30	1,060 89 11,111 49
•	Timbre	748 92 9,982 3 2	16,871 5 9 19,135 5 2	2,250 95 19,775 16
Amendes de condamnation et dommages - intéréts en mutières diverses.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	137 38	597 15	986 39
	Toraux	3,519,682 09	9,199,468 76	5,992,980 54

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS bu compte définitif du budget de l'exercice 1806.

DI ANDRE						TO	ral
FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	PAR NATURE do perception.	PAR ARTICLE du Budget.
5,233,420 50	5,809,444 41	4,010,313 99	1,043,897 19	1,045,095 55	2,150,791 32	35,643,746 3 0	35,643,746 30
p -	1,000 •	500 »	n	500 »	1,000 »	4,000 »	4,000 »
6,396 98	13,795 68	5,642 58	3,390 64 ` "	6,209 17	6,774 12 16 47	70,683 98 16 47	
801 41 14,857 58	1,246 97 35,351 35	817 23 10,012 15	456 42 5,571 55	484 68 3,934 35	757 35 9,406 64	7,086 41 134,690 17	245,286 72
070 23	7,149 55	1,940 09	483 45	324 86	2,381 25	52,809 69	
15,867 51 393 63	28,935 70 1,677 11	9,579 64 2,024 20	3,886 30 137 98	5,101 21 228 22	8,158 5 2 551 62	120,511 68 6,333 68	129,542 86
. 5 *	62 50	790 »	10 n	5 a	190 »	2,697 50	
5,272,421 90	5,898,643 27	4,041,649 88	1,055,859 31	1,062,063 04	2,179,827 09	5 6,022,575 88	36,022,575 88

ANNEXE Nº 1 AU TABLEAU LITY. C.

PÉAGES. — ENREGISTRE

	DÉSIGN	ATION DES PRODUITS.	ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE
	-	DOMAINES.			
	1	Escaut	'n	• n	11,566 29
		Meuse	•	» /	
		Lys	n	*	8,630 16
		Dendre	n	3)	n
		Sambre canalisée	»	n	Ď
		Canal de Charleroy	<i>y</i> .	101,747 38	0
	Droits	de Mons à Condé	n	'n	n
	de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	— de Pommerœul à Antoing.	n	v	0
		de la Campine	58,141 34	D	»
		Petite Nèthe caualisée	5,754 28	»	B.
		Canal de Gand à Ostende	n	a	22,702 27
Rivières) [— de Terneuzen	ı)	á	n
et canaux.	1	- de Maestricht à Bois-le-Duc.	н	n	n
		latéral à la Meuse	ı)	n	n
		Autres voies navigables	6,607 86	2,542 03	35,954 76
	Droits de péag	e consignés, revirés au profit du Trésor	31 41	ď	217 04
	Produits des l	oacs, bateaux et passages d'eau	2,500 0	7 ×	1,040 »
	— des l	nateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	32,956 07	»	n
Routes	re classe : Pr	oduits des barrières affermées et en régie	36,097 95	107,677 25	84,879 38
appartenant à l'État.	{	oduits des barrières affermées et en régie	37,475 02	102,012 96	119,549 12
		Тотлих fr.	179,563 93	51 4,88 6 61	282,339 02

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPENENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1806.

DE AMEDIO	!					то	TAL
FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG:	LUXEMBOURG.	NAMUR.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICL du Dudget
29,567 62 24,603 66 10,442 72 3,651 83 25,778 55	32,281 22 1,082 05 162,255 48 382,652 13 247,003 80 145,468 73	34,379 86 " " " " 41,427 39 1,150 •	33,120 90	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	18,639 64 208,139 81	73,215 13 55,019 50 55,295 82 11,524 77 570,388 29 484,399 51 247,695 80 145,465 73 91,262 53 5,754 28 26,554 10 25,778 35 61,296 56 59,769 05 77,562 68) 1,844,548 13
20 13 12,665 •	50 26 407 • »	19 04 18,238 »	42 08 3,169 20 "))))	6,430 »	559 96 44,454 20 32,956 07	
71,755 × 55,090 01	115,278 34 174,044 15	45,653 30 183,289 33	21,910 ° 42,310 02	39,083 99 57,260 11	51,055 » 101,779 98	569,568 21 872,610 68) 1,441,978 89
261,369 04	1,259,190 14	322,13 6 92	184,661 83	98,344 10	386,035 4 3	3,286,527 03	3,286,527 05

ANNEXE Nº 1
AU TABLEAU LITT. G.

CAPITAUX ET REVENUS. -

	DÉSIGN	ATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE
<u> </u>		Loi du 27 mai 1837	. , ,	1)	n
		— du 3 juin 1841	. ,	D	,
		— du 25 mars 1847		1)	33
		— du 8 juillet 1858	, Ju	ກ	1)
	Prix	— du 96 mai 1859	. р	p.	<i>a</i>
	de vento de biens	du 8 mai 1861		N	'n
	immeubles.	— du 25 mai 1863	n	n	»
		— du 18 juillet 1863.	442,575 20	a	
		du 14 septembre 1864	, р	n	13
		— du 4 juin 1866	. "	5,400 »	»
į	l	Autres aliénations	. 203 80	0,365 40	278 »
	Prix de vente	Rivières et canaux	. 250 66	4	546 »
	de terrains provenant d'emprises.	Routes	}	8,325 28	489 15
	(des successions en déshérence	. 269 71	17,238 10	1,471 77
	Produits	nets des épaves.	. 8 »	1)	7,279 68
	Prix de vente cédés, mes	d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer con ageries, etc., et non réclamés	92 90	508 10	6 15
Domaines.	(ves, carte go	l'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des arch ologique, etc.)	i- . »	409 »))
· mem scopinges./		provenant du Département des Finances	. "	90,959 67	a
		— de la Guerre	. 42,960 95	22,604 17	15,584 63
	Prix de vente d'objets	— de la Justice	. 2,719 83	51,420 88	1,592 46
	vente d'objets mobiliers bors d'usage	des Travaux publics.		2,722 59	12,987 95
	J	- de l'Intérieur	. "	5,141 »	19
		- des Assaires Étrangère	s. 115 »	9	3,036 50
	Remboursem ^t	du fonds de l'industrie nationale	. "	n	
	de capitaux	de créances ordinaires	ł	66,425 08	6,000 »
	1	sfert de rentes		0	מ
	i	en matière domaniale		»	»
	Dommages-in	érêts pour inexécution de conventions (intérêts ma	ł.	16,987 78	1,401 11
	1	nt pour moins value de mobilier (bacs et bateaux		10,987.78	0,401 11
	ì	ts saisis et confisqués	l l	946 27	298 76
	1	or dans les biens possédés par indivis.	· ·	940 21	200 TU
		A reporter	r. 509,202 22	298,503 12	50,772 16

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS OU COMPTE DÉFINITIE DU BUDGET BE L'EXERCICE 1800.

FLANDRE						то	TAL
ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	PAR NATURB de perception.	PAR ARTIG du Budget.
'n	»	r)	3,023 28	1,7	ņ	5,025 28	<u> </u>
>>	328 32	ນ	'n	ъ	1)	3 28 3 2	1
n	t)		8,418 60	23.	n	8,418 60	
10	ı ₃	4,051 21	n		e .	4,054 21	
n	•	u	2,275 •	, ,	D	2,275 *	
n	51,698 57	'n	,,	.	100,798 15	152,495 72	
0	'n	n	n 46	υ	D	» 46	
ή	»	'n	n	n	ñ	442,575 20	
10,605 15	ν	3)	716 66	577 41	n	11,899 22	
n	6,318 13	5,488 92	500 »	ı,	n	15,707 05	
v	No.	n	5 •	40 »	169 75	10,061 95	
13,671 86	2,863 70	15,053 29	, a	n	ù	32,185 51	
81 94	911 85	12,872 73	27 89	5,525 04	733 71	26,965 59	
6,357 17	11,253 50	18,269 75	1,415 71	33	165 »	56,490 71	
3 3	134	n			»	7,287 68	
3	62 50	578 41	ە 10	a	'n	1,258 06	1,517,347
15	á	W	13	»	n	409 »	
4,979 »	3,515 50	589 20	52 30	23 75	1,225 n	101,144 42	
13,434 80	9,205 36	19,003 50	10,612 0	22 08	4,416 08	137,843 57	
25,525 63	452 25	273 56	5 62	104 40	945 89	83,058 50	
7,296 30	7,401 60	498 s	1,036 40	241 "	1,669 »	34,057 79	
63 85	1)	51 10	14 55	'n	81 50	5,352 »	
w	15+	1)	0	»	<i>»</i>	3,151 50	
ภ	1)	ท	n	u	D	»	
·20,000 »	N	125,823 66	1,085 79 .	"	Ŋ	238,069 97	
»	89 20	ภ	179 20		ņ	268 40	
v	ñ	W	ď		11,000 »	11,000 »	
547 35	99,284 21	z,668 01	9 51	3 83	205 38	122,749 73	
»		778 20	ν	. ,	1,910 »	2,688 20	
324 52	139 45	136 40 198 89	185 07	12 15	83 69 5 70	2,342 14 204 59	
α	»	110 99				201 00	
102,687 57	193,517 12	205,137 83	29,572 84	4,547 66	123,406 85	1,517,347 37	1,517,347

ANNEXE Nº 1
AU TABLEAU LITT. G. (SPITE.)

CAPITAUX ET REVENUS. - ENRE

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
	Къронт	509,202 22	298,503 12	50,779 16
	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	н	442,225 17	b l
	- de chablis, bois de délit et d'élagages		97,029 86	2,576 47
	- d'objets saisis et confisqués	3)	1)	n
	- de glandée, panage, foins et herbages	Þ	n	»
Forêts .	Fermages des propriétés dépendantes des forêts		2,524 "	34 »
10/843	- du droit de chasse	n	»	175 •
	- de pêche (baux et licences)	n))	»
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerai	2>	1,505 80	»
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	»	9,754 55	"
Ì	Indemnités pour carbonisation	'n	»	»
	Location des terrains réservés par l'administration du chemin de fer.	2,017 "	983 71	806 41
İ	de bâtiments	75 ».	a	90 •
	de cafés-restaurants	6,250 »	32	5,020
	- d'herbages, d'oseraies, etc	189 n	776 50	609 »
ś.,,,, 20,,,,,	— de vidanges	697 v	150 •	87 •
Dépendances des (Concessions du droit d'apposition d'affiches et de vente de journaux dans les stations	»	6,840 15	n
chemins de fer	Argent non réclamé	. "	666 59	,,
	Alienations d'immeubles provenant d'emprises	157 90	4,025 03	1,101 46
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	2,251 80	,,020 00	5,740
	- d'objets non réclamés	»	6,127 95	0,140
ļ	- d'arbres, plantations, herbages, etc.	160 »	710 »	153 2
	École militaire. — Pensions des élèves	100 "	74,216 50	100 2
	/ Pensions des élèves		50,800 »	
	Ecole) Panimany mulades	,	6,908 78	
ĺ	Produit des ventes d'objets divers	,	147 50	, ,
į	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	6,195 64	50,465 B	60,865 57
Établisse-	/ Produit de la vente des chevaux réformés	0,100 04 ,,	30,403 B	00,003 37
ments		" n	,, ,	
et services (Haras des saillies des étalons au dépôt central — d'objets divers	"		
par l'État.	Bénéfices de la fonderie de canons.	,	n	
	Abonnements au Recueil des lois et arrêtés.	894 »		1,500 "
~~	- au Bulletin du Musée de l'industrie	" IPUD	2,054	1,000 "
	- au Recueil spécial des brevets d'invention	n	,	
	Produit du Moniteur	n 1)	" 3,000 »	"
1	and an and an an an an an an an an an an an an an			
	A REPORTER, fr.	528,089 56	1,038,954 19	127,550 07

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIE DU BUDGEL
DE L'EXENCICE 1866

						тот	AL
FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	PAR NATURE do	PAR ARTICLE
						percaption.	Budget.
102,687 57	103,517 12	205,137 85	29,572 84	4,347 66	123,400 85	1,517,347 37	1,517,347 57
, ,	n	119,512 65	,	200,106 68	39,914 80	800,780 50	
	* B	3,248 53	ь	1,056 68	ń	103,911 54	
n	*	•	ñ	7 56	»	7 56	
u	ø	7,340 90	· ·	409 20	n	7,750 10	
	n	18 -	ь	206 •	70 v	2,652 »	979,318 74
11	v	1,748 78)	5,196 0	1,560 •	8,779 78	010,910 11
	n	'n	13	1,055 50	zł	1,055 50	
n	•	3,615 61	,	1,427 13	30,743 87	37,093 40	
13	n	D	ь	5,876 71	366 07	15,077 51	
	n	»	ъ	1,503 25	"	1,303 25	
3,586 59	1,739 85	1,940 •	tGl »	13	183 16	11,417 70]
495 v	577 50	225 »	*	13	50 °	1,512 50	!
9,230 *	4,416 •	24,953 25	n	N N	2,558 31	50,227 59	
1,173 •	4,574 50	100 50	21 50	,	285 »	7,730 n	
204 .	116 50	8 0	33-	10-	18 50	1,261 »	
n				a		6,840 15	102,515 97
	n	n	,,	»	0	666 59	,
n	1)	n	,,	»	. 10	5,284 39	
76 80	n		"		٥	8,068 60	
10 00	n		,,		Ŋ	6,127 95	
368 -	1,363 50	543 50	81 50		'n	5,379 50	
»	1,300 00	n			υ	74,216 50	
»					»)	30,800 »	
a		ħ			n.	6,908 78	
	,	»	n		t)	147 50	
9,453 70	10,153 11	17,705 45	2,528 25	699 36	7,587 48	165,653 56	
n	»	מ	"	5	n	n	
0	20	n	»	n	a	,,	296,118 70
s l		*	'n	n	n	,	,
	n	104 36	•	, "	n	104 36	
1,758 »	2,568	1,992	1,224 .	1,230 »	2,088 »	15,288 n	
,, ,,	.,	n -	,,	, ,	w))	
»	n e	»	å	»	ů	0	
ū	ъ	1)		n	n	3 ,000 »	
129,032 66	219,026 06	588,194 36	53,592 09	229,421 72	201,460 07	2,895,300 78	2,895,300 78

ANNEXE N° 1 au tableau litt. G. (suite.)

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	anvers.	BRABANT.	FLANDRE
J. W. A. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C.	· Repont fr.	528,089 50	1,058,954 19	127,530 07
	Produits des examens universitaires	3 3	60,415 "	•
ĺ	et visa des diplômes	2,042 50	1,831 95	2,771 05
	— des diplômes des artistes vétérinaires) }	1,207 50	10
	des brevets d'invention	1,860 "	80,580 "	1,070 »
	des jeux de Spa	n	»	n
ļ	- du quart des salaires sur transcriptions	2,527 62	6,903 96	4,060 72
	 de la taxe perçue conformément à l'art. 3 de la conven- tion littéraire faite avec la France 	31	»	,,
Produits	Restitutions volontaires	c -	1,014 81	n
ivers et acci- (dentels .	Indemnités pour remplacement	1,558 91	5,159 91	3,975 »
	 pour décharge de la responsabilité du remplaçant 	, u	106 »	317 46
	 pour construction d'usines (forêts exceptées) 	I)	۰	'n
İ	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	n	1)	14 06
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	34 24	2 17	υ
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication	5,550 10	25,413 60	12,235 11
ł i	Fonds et valeurs déposés aux gresses et acquis au Trésor	51 62	237 17	657 25
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État	»	'n	»
	De toute autre nature	ò	»	n
ĺ	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemios de fer non compris).	54,260 5 5	52,782 56	19,428 07
	Location de biens-fonds et de bâtiments	24,432 67	2,755 »	2,455 66
	Génie d'arbres, plantations, herbages, etc	1,083 70	v	7,299 »
	Fermages de pêche et de chasse	922 50	150 ×	500 •
	Arrérages de rentes	126 17	126 44	n
	Redevances pour concessions de prises d'eau	31	1 v	ŋ
_	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	3,826 88	'n
Revenus s domaines.	— — de créances ordinaires	33 55	0	0
	Produits de la calamine	»	D	n
	- des sablières et mines (forêts exceptées)	٠	»	ħ
	Location de terrains provenant (Rivières et canaux	2,468 31	1,037 86	9,982 77
	d'emprises	»	15 »	19 90
	Vente d'arbres, plantations, Rivières et canaux	2,151 50	8,739 30	8,860 57
	herbages, etc	13,619 37	27,775 45	13,919 30
	Droits de pêche (Rivières et canaux)	4,310 »	925 »	2,805 »
	Totaux fr.	625,062 65	1,300,048 75	217,698 99

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1806.

FLANDRE						107	FAL
ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	PAR NATURE do perception.	PAR ARTICLE du Budget.
129,032 66	210,026 06	388,194 36	33,592 00	229,421 72	201,460 07	2,895,300 78	2,895,300 78
15,305 40	n	24,477 50	200 •	•	'n	100,397 90	
477 16	2,977 58	960 78	540 n	658 96	2,207 44	14,527 22	
α	ŋ	1)	α	ь	n	1,297 50	
1,940 »	11,810 »	16,720 »	100 p	520 °	1,720 n	116,120 •	
n		850,621 93	•	n	23	830,621 93	
5,008 52	5,347 65	4,186 26	1,627 79	2,508 03	2,400 27	34,570 82	
*	o	a		»	P.	»	
»	n		D	45 67	3 1	1,060 48	
1,758 •	24,600 70	15,596 73	1,801 .	2,173 "	7,758 •	62,141 25	1,285,540 89
115 »	952 38	ņ	b	n	517 46	1,808 50	
1)	688 •	200 ₃	13	3)	ນ	888 »	
»	1 42	n	n	63	6 09	21 57	
а	2 58	ъ	v	20	5 03	44 02	
11,738 94	22,540 21	15,592 13	2,933 47	6,530 57	11,462 32	115,974 45	
n	2 49	n 20	» 12	n 25	υ	949 10	
5,118 35	n	ů	ъ	и	26	5,118 35	
n	a	3)	33	b	1)	n	
876 28	15,756 82	1,416 55	77 42	222 n	2,111 40	106,951 25	
3,510 29	14,706 58	1,391 50	1 •	n	1,120 42	50,375 12	
10,489 50	25,663 25	33 ·	930 20	»	a	45,498 95	
889 50	1)	n	υ	n	n	2,262 »	
108 83	120 51	32 78	703 79	113 98	118 50	1,450 80	
'n	2,444 90	»	'n	2>	30 ▶	2,475 90	
a	"	7,500 »	1/ ⁻	3)	u	11,326 88	
n	n	106,282 85	h	*	is:	106,316 40	633,866 68
»	r)	»	•	n	3 5) 7	ı
»	2,144 68	1,249 84	n	• 55	1,054 78	4,449 85	
2,219 49	8,419 09	7,545 83	662 19	3)	2,721 85	54,860 59	
•	43 80	233 •	12 35	16 52	38 80	577 17	
21,680 30	60,205 60	а	5,528 04	3)	514 03	107,459 34	
14,483 64	39,076 86	4,006 69	3,573 20	776 27	2,785 05	119,813 83	
10,861 05	5,580 »	5,998 °	1,069 77	3,578 v	5,544 »	40,270 82	
235,612 91	461,910 96	1,429,839 73	53,152 73	246,165 32	243,216 31	4,812,708 35	4,812,708 35

ANNEXE Nº 1 AU TABLEAU LITT. /.

REMBOURSEMENTS. — CON

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Anvers	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	n	н	,,
Frais de perception des centimes provinciaux	5,265 40	13,080 52	8,024 90
communaux	12,238 14	29,381 54	11,758 51
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	1,764 49	3,499 57	5,319 93
Тотаих	19,266 03	45,931 63	23,098 14

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS du compte désinitie du budgei de l'exencice 1866

	!					тот	ſAL
FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR	PAR NATURE du perception	PAR ARTICLE du Budget
n	5	ν	1))	p	ņ	n
8,619 48	15,760 99	12,970 10	3, 3 61 98	3,222 90	3,645 79	72,920 15	
13,967 47	13,988 33	18,139 29	3, 175 51	4,270 99	5,037 56	111,952 14	184,872 29
9,470 39	1,734 99	5, 63 5 59	101 25	55 93	152-31	25,734 38	25,734 38
32,057 34	51,484 24	36,744 98	5,638 74	7,549 91	8,835 66	210,606 67	210,606 67

ANNEXE Nº 1 AU TABLEAU LITT. J.

REMBOURSEMENTS. - ENRE

D	ÉSIGNATI	ON DES PRODUITS.	ANYERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Reliquats de comp- tes arrêtés et non	Débets des c	(Recouvrements divers	20 11 » 10	557 63 "	11 28 5 99
arrétés par la Cour des comptes.	la Cour d	es comptes	, 5 90	1 46	»
D(0.11)		nts par prétèvement sur cautionnements.	179 59	, s	n
Déficits des comptables.	}	divers	28 43	'n	n
		Frais de poursuites et d'instances	116 42	35 30	95 60
		Frois de surveil- (aux communes et aux hospices.	3,207 35	4,763 19	1,706 98
Ministère des	- 1	lance de hois appartenant aux acquéreurs de bois doma-	n	٠,	,
	Ministère des	Remboursement et dégrèvement de contribu-	n	1 04	»
	Finances.	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	760 08	1,455 42	755 98
i		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.	n	n	1)
		Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères	»	v	»
		Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle	8,522 95	26,157 35	17,013 16
	Ministère de	— en matière de simple police	9,991 49	20,081 87	9,625 68
Recouvrements d'a- vances faites par	la Justice.	— militaire	143 90	139 92	216 50
les divers Dépar- tements.	j - 1	Frais d'entretien de mendiants	255 78	n	ه
	Ministère	Frais de justice en matière de garde civique .	697 16	1,423 59	120 73
	de l'Intérieur.	Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa	»	P	
		Canal de (Annuités des propriétaires rive-	ъ))	n
		la Campine. Rachat des annuités	h	»	»
	Ministère des Travaux	Frais de surveillance de travaux publics concédés	100 »	63,465 11	5,762 »
	publics.	- d'entretien de routes concédées	, v	500 »	. "
		Restitution de sommes indûment consignées à titre de prix de vente de terrains expropriés.	397 82	»	
		Totaux fr.	24,436 08	118,543 48	35,311 90

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du audget de l'exercice 1866

CAL	то					,	
PAR AKTIGLI • du Budget	PAR NATURE de perception	NAMUR	LUXEMBOURG.	LIMBOURG.	liége.	HAINAUT.	FLANDRE ORIENTALE.
	662 95	20 70	ū	9 34	15 52	v 74	16 63
	45 45	n	,	1)	n	36 25	3 11
9,450 80	7 97	ע	n	33	6 20	ט	» 31
	53 60	4 40	23 95	υ	a 31	15 44	10
	179 59	»	3)	13	۵	n	3)
	8,501 24	» >	298 33	u,	>>	»	8,174 48
	918-66	29 50	28 55	9 ×	35 78	218 23	350 28
	189,050 93	55 ,336 4 6	72,457 62	2,728 02	18,547 17	27,619 03	2,684 19
	ij	ת	n	u	υ	>>	۵
	611 34	592 24	n	18 06	3)	»	n
	12,979 60	1,112 34	934 77	272 86	4,299 55	2,773 96	636 64
	ه	â	'n	13	"	n	b)
	77 20	ů	77 20	•	10	ñ	39
	137,942 44	15,790 20	7,628 24	6,646 75	11,884 98	28,599 67	15,719 14
640,678 2	126,052 46	11,769 98	3,362 94	3,390 82	21,650 79	37,695 10	3,465 79
	1,221 40	137 38	33 34	83 11	104 32	246 36	116 57
	255 78	n	n	9	Ŋ	13	»
	5,739 10	68 39	14 79	n	402 07	457 97	464 40
	5,000 »	ъ	n	13-	5,000 °	n	W
	>>	ΰ	21	'n	n	n	a
))	n	»	*	»	n	»
	102,719 11	1,500 .	n	»	14,670 »	16,722 .	500 »
	59,732 36	n)	υ	υ	49,832 56	t)	9,400 •
	597 82	9	»	10	'n	n	n
650,129	650,129 »	86,361 59	84,859 73	13,151 86	126,539 05	114,393 77	46,531 54

ANNEXE Nº 1 AU TABLEAU LITT. L.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Vente de biens domaniaux (foi du 3 février 1843)	9,725 98	ل ا	0

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMBNTS du compte définitie du budget de l'exencice 1866.

FLANDRE						то	ral
ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
n	·	v	n	48,730 75	٠	58,456 7 l	58,456 71

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1866.

RECETTES.

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

ANNEXE Nº 2 AU TABLEAU LITT. A.

IMPOTS. -- CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements

	DÉSIG	NATION DES PRODUITS.		TTES
			1866.	4865.
Foncier			18,886,292 23	18,886,292 09
Personnel			11,287,241 51	11,098,589 99
Patentes			4,420,774 51	4,233,390 09
Droit de débit des	boissons alcooliqu	les	1,424,435 »	1,373,245 »
des	tabacs		231,604 50	225,856 50
Redevances sur les	mines		567,625 28	459,770 76
		Café	640,500 48	636,326 40
		Eaux-de-vie étrangères.	575,138 72	246,249 64
	Droits d'entrée		115,550 37	112,439 07
		Sucres raffinés	137,690 67	71,667 81
		Autres marchandises	11,431,168 27	12,557,275 80
Douanes	- de sortie		36,917 62	6,519 53
	i	t	»	»
	1	ge	16,805 »	27,265 »
	•		5,509,566 80	5,444,644 40
			90,989 70	88,790 »
			2,609,427 89	2,079,147 92
		ligènes.	8,524,819 05	8,189,677 18
	1	angères	»	9,819 69
Accises	{	augeres	9,164,672 95	9,594,831 99
	1		19,362 44	19,270 85
		9	1,411,672 60	2,579,436 73
			2,490,662 85	1,275,605 35
		ave indigénes		27,227 12
0	•	es sucres non cristallisables.	56,597 44 268,96 7 52	202,060 48
Garantie		ne des matières d'or et d'argent.	,	
,	Ů	sin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	1,052 88	42,975 83
.	1	oyers de bâtiments	5,599 22	6,580 84
Recettes diverses.	}	orcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	2,008 54	2,852 26
	Recettes extraordinaires C	ontributions du territoire neutre de Moresnet	1,041 23	1,801 99
	et	rais de vérification de marchandises	v	11,015 39
	A	u profit du fonds de non-valeurs	854 50	297 38
		e toute autre nature	8,301 18	18,765 73
		Totaux fr.	79,915,950 91	79,417,697 79

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du budget de l'éxencice 1866.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXENCICE 1866.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1866.
en plus.	EN MOINS.	
u 14	y	
188,651 52	r	
187,384 42	»	
51,190 n	1)	Augmentation de la population et extension du commerce et de l'industrie.
5,748 n	٥	
107,854 52	n	
4,174 08	и	
526,889 08	»	
3,111 30	»	
66,022 86	ъ	
υ	1,126,107 53	Cotte diminution provient: d'une part, de la perturbation que les événements politiques de t866 or jeté dans les opérations commerciales, et, d'autre part, des suppressions et des réductions de droits, de crétées par la loi du 14 août 1865.
30,398 09 »	n	crétées par la loi du 14 août 1865.
33-	ıs	
•	10,460 0	
64,922 40	n	
2,199 70	n	
530,279 97	19	Bonne récolte.
335,171 87	r)	Différence peu importante relativement au produit total.
À	9,819 69	ldem.
»	230,159 06	Idem.
91 61	»	Idem.
	1,167,764 13	
1,217,057 48		Le sucre de betterave tend à se substituer au sucre de canne, par suite du développement de la production indigène.
9,570 32	10	
D	23,101 96	
i)	41,342 95	
3)	981 62	
n	843 72	
ъ	760 76	
n	11,015 39	
557 12	»	
α	10,464 55	
3,131,074 48	2,632,821 56	
	55 12	34

ANNEXE N° 2 AU TABLEAU LITT. \mathcal{B} .

IMPOTS. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

	DÉSIG	SNATION D	ES PRODUITS.	RECE						
	DEGR			1866.	1865.					
	Actes civils	publics		13,962,009 72	15,854,328 08					
	- 50us	seing privé		472,842 13	471,715 96					
	— judici	aires		564,162 47	475,982 77					
Lettre	d'hui:	ssiers		809,556 77	677,827 83					
	Lettres de 1	noblesse		1,655 60	826 8 0					
	Permis de c	changer de nom de	e famille.	275 60	551 20					
Greffo	Mise au rôle	e		55,429 75	48,970 20					
0 contimes additionnels.)	Rédaction,	dépositions de tér	noins et expéditions	272,921 87	245,800 41					
Lypothèques	Droits d'ins	cription		127,752 89	105,452 84					
5 centimes additionnets.)	{ de tr	anscription d'acto	es de mutation	2,646,155 49	2,794,997 58					
1	Droits de su	occession		9,970,419 50	10,015,800 08					
	— de m	utation par décès		572,775 71	182,522 02					
uccessions			ccessions en ligne directe	1,788,858 99	1,964,325 19					
	, — dus į	par les époux surv	ivants	178,645 05	186,936 94					
			Passe-ports {	62 ,	142 »					
		Timbres fixes.	à l'étranger	6,256 »	7,144					
	į		Permis de port d'armes de chasse	569,984 n	356,416 •					
	Débit	Timbres propo	tionnels pour effets de commerce	456,813 80	398,434 15					
		Timbres adhésifs pour effets de com- merce	Payables en Belgique.	115,481 40	109,029 90					
		eréés à l'étronger.	(— à l'étranger	22,611 13	22,618 59					
		Timbres de dim	ension	1,799,502 50	1,713,617 50					
	\ ((((Timbres propor	tionnels	46,158 52	53,011 27
l'imbre	Visa	Timbres	autres que des journaux étrangers	18,791 80	20,405 63					
sans additionnels)		de dimension	des journaux étrangers	3,425 01	3,598 54					
		Timbres fixes.	Warrants	150 50	201 •					
			Feuilles de patente	140,812 20	139,869 90					
			Effets de commerce	633,801 35	608,800 20					
	1,	Timbres	Bons de caisse, billets au porteur, etc	174,796 52	185,397 73					
	Extraordi- naire	proportionnels.	Essets, récépissés, obligations, etc	υ	1,500 •					
			Coupures	»	n					
		m	Papiers blancs pour actes, etc	270 _, 844 <i>4</i> 0	273,840 »					
		Timbres \ de dimension.	Affiches	183,059 53	182,096 09					
			Annonces et avis	2 70)					
			A REPORTER fr.	35,643,746 50	35,100,158 20					

MENT ET DOMAINES:

DÉVELOPPEMENTS du compte dépinitre du budger de l'exencice 1866.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXEBGICE 1806.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1866.	
EN PLUS.	EN MOINS.		
197,681-61	ņ		
1,126 17		Les fluctuations qui en ent modultes dans les draits d'envenir manget des nates givils requiennent	
90,179 70	n	Les fluctuations qui se sont produites dans les droits d'enrogistrement des actes civils proviennent, grande partie, de la crise de 1866. Ainsi, tandis que les droits de vente inmobilière ent fléchi assez no blement, les droits d'obligation et de quelques contrats secondaires se sont accrus. C'est aussi nu mulaise survenu à cette occasion qu'il faut attribuer l'augmentation des affaires judiciai et contrat des austrius en prefeit et partie de la contrat de contrat de la co	
151,508 94	6	C'est aussi nu malaise survenu à cette occasion qu'il faut attribuer l'augmentation des affaires judiciai et spécialement des exploits et protêts.	
820 80	ŋ		
s)	275 60	, 1	
0,459 55		A company of the desired and the control of the con	
27,121 46	υ	L'augmentation des droits de greffe est une conséquence de ce qui précède.	
22,280 03	n	Quant aux droits d'hypothèque, la différence en plus dans le droit d'inscription, et la différence moins dans le droit de transcription se fient à cé qui a été dit en commençant.	
1)	148,844 09	moins dans le droit de transcription se fient à cè qui à été dit en commençant.	
n	45,580 78		
590,251 69	n	On ne pout assigner aucune raison déterminante aux différences dans les droits de succession, lesqu	
n	175,484 20		
))	8,293 89	+]	
10	80		
»	888		
13,568 »	IF.		
38,379 65			
4,451 50	'n		
π	7 40		
85,884 80	N		
n	6,852 7		
**	1,613 83		
»	173 5	Le produit général des timbres augmente chaque année, et la différence que l'on remarque en 1866 normale.	
٥	50 50		
942 30	э	}	
25,001 15	n		
»	10,681 4		
ń	1,500		
n	9		
υ	2,995 60		
963 44))		
2 70	"		
		-1	

ANNEXE Nº 2 AU TABLEAU LITT, B. (BUITE.)

IMPOTS. - ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXBRCICES	
		186 6.	1865.
	REPORT fr.	55,6 4 3,746 3 0	35,100,158 20
Naturalisations	Droits de naturalisation ordinaire	4,000 »	7,500 »
Matteratesactors	Droits de grande naturalisation	u	»
	Euregistrement	70,685 98	74,285 45
	Greffe	16 4 7	7 60
Amendes en matière d'impôts.	Hypothèques	7,086 41	8,701 22
	Successions ,	154,690 17	123,452 44
	Timbre	32,809 69	11,428 18
Amendes	Amendes de condamnation et dommages-intérêts (en totalité	120,511 68	147,808 15
de condamnation et dommages-inté-	attribués au Trésor	6,335 68	8,867 49
rêts en matières di- verses	Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État	2,697 50	7,982 50
	Тотаих	36,022,575 88	55,490,191 23

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1866.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1866. EN PLUS. EN MOINS.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 4866.	
n	შ, წ00 »		
0	n		
n	5,601 47		
8 87	1)		
»		Les amendes en matières d'impôts, par leur accroissement dans les deux parties les plus important font ressortir la vigilance des employés chargés du contrôle	
11,237 73	»		
21,381 51	»		
- a	27,296 47		
a	2,553 81	Enfin, la diminution dans les amendes de condamnation provient de la remise des peines qui a eu l par mesure générale à l'avènement du Roi.	
2)	5,285 »		
079,257 65	446,873 »		
552,384 65			

ANNEXE Nº 9
AU TABLEAU LITT. C.

PEAGES. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		,	1866.	1865.
DOMAINES.				
	1	Escaut	73,215 13	89,465 88
		Meuse	53,019 50	62,929 76
		Lys	33,293 82	50,085 17
		Dendre	11,524 77	15,202 54
		Sambre canalisée	370,388 29	444,290 52
		Conal de Charleroy	484,399 51	703,137 25
de naviga de pon	Droits	— de Mons à Condé	247,693 80	249,116 90
	de navigation, de ponts,	- de Pommerœul à Antoing	145,465 73	159,256 63
	d'écluses, etc.	— de la Campine	91,262 33	100,241 50
		Petite Nèthe canalisée	5,754 28	7,064 36
		Canal de Gand à Ostende	26,354 10	25,842 66
Rivières	}	— de Terneuzen	25,778 35	24,672 49
t canaux.		de Maestricht à Bois-le-Duc	61,296 56	66,597 94
		— latéral à la Meuse	59,769 05	84,284 15
		Autres voies navigables	77,562 68	80,476 43
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor			586 32
	Produits des b	acs, bateaux et passages d'eau	44,454 20	43,368 51
	- des b	ateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	52,956 07	40,990 67
Routes	(1re classe : Pr	oduits des barrières affermées et en régie	569,368 21	587,894 34
ip par tenan t å l'Étal.	2º classe: Pr	oduits des barrières affermées et en régie	872,610 68	876,399 08
		Totaux fr.	3,286,527 02	3,715,903 10

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du Budget de l'expreice 1866.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCIGE 1866. EN PLUS. EN MOINS.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1866.	
	16,250 7		
a)	9,910 2		
 n	16,791 5		
n,	1,677 7		
D .	75,902 2 218,757 7	i e	
D	· .	1	
ь	1,425 1		
n	15,790 9 8,979 1	reductions de tains desired on oxecution de la for du 1- Junier 1000, (manifelia du 14, in 100)	
»	1,310	i e	
511 44	1,510 0		
1,105 86	,,		
»	5,501 3		
n	21,515 1		
»	8,915 7	1	
D	226 8	•	
1,085 69	*	La seule de ces différences qui ait de l'importance est due à des causes particulières qui échappent à l'o	
»	8,054 (préciation de l'administration.	
		İ	
۵	18,526 1	Coe diminutione de produits doisent être attribuées à l'augmentation des transports par les coies ferré	
s)	5,788 4)	
2,702 99	432,079	7	
,			
****	F#4 00		
429,	576 08		

ANNEXE AU TABLEAU LITT. $oldsymbol{D}$.

PEAGES. — TRA

Comparaison des recouvrements effectués

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1866.	1865.
	Taxes des correspondances en général	5,565,812 14	5,594,943 30
Postes.	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	67,111 82	55,225 26
rustes.	Articles d'argent	27,783 73	15,579 64
	Тотанх	5,658,657 69	3,661,746 20

DIFFÉRENCE EN MOINS.

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1806.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1866.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1866.
EN PLUS.	EN MOINS.	
3)	31,131 16	Cette différence en moins n'est qu'apparente; elle provient de ce qu'en 1866, on a remboursé à l'office de France le montant des reliquats des 3° et 4° trimestres 1868, et 1°, 2° et 3° trimestres 1866, tandis qu'en 1868, on n'a cu à lui rembourser que les reliquats des 4° trimestre 1864 et 1° et 2° trimestres 1865, soit une différence en plus, en 1866, de fr. 140,668 30 c°, ce qui, au lieu d'une d'iminution de fr. 31,131 16 c°, laisse une augmentation pour 1866 de fr. 109,537 14 c°, qui peut être considérée comme normale.
13,888 56	, ca	Cette augmentation provient d'un accroissement marquant dans le nombre de quittances déposées à l'en- caissement, ainsi que dans le nombre d'abonnements demandés à la poste.
14,154 09	n	Cette augmentation est due, principalement, à l'établissement d'un service international d'articles d'argent avec la France et avec la Hollande.
28,042 65	31,151 16	
3,088 51		

ANNEXE AU TABLEAU LITT. E.

PÉAGES. —

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1 866.	1865.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	457,092 12	579,586 95

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS du compte définitiv du budget de l'exengice 1806.

	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1866. EN PLUS. EN MOINS.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 4866.
			EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES À L'EXERCICE 1866.
	ν	78,405 17	Comme il s'agît de produits essenticliement variables par leur nature, la différence signalée ci-contre ne comporte aucune explication.

ANNEXE AU TABLEAU LITT. F.

CAPITAUX ET REVENUS.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	E .	TTES R LES EXENCICES
		1866.	1865.
	Voyageurs	12,331,294 93	13,708,374 13
	Bagages	489,427 68	585,556 50
Chamita to to	Equipages	11,626 04	15,524 55
Chemin de fer .	Chevaux et bestiaux . ;	5 <u>9</u> 1,851 »	465,566 60
	Marchandises	20,501,517 77	19,791,151 96
	Produits extraordinaires	1,261,249 35	1,274,453 10
Produit des cartes	de circulation dans les stations et sur les chemins de fer	1,787 50	1,765 v
		35,108,554 25	35,838,371 84
Télégraphes	· · · · · <u>·</u> · · · · · · · · · · · · ·	973,298 59	879,380 95
	Тотацк.	56,081,852 84	3 6,717,752 <i>7</i> 9

- TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS du couple définitie du bodeet de l'exercice 1866.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1866. EN PLUS. EN MOINS.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCIGE 1866.
		EXTERNATIONS SOR LES DIFFERENCES À DEXERCICE 1800.
ŋ	1,387,079 20	Cette diminution doit ôtre attribuée aux événements politiques (guerce d'Allemagne, etc.), à l'état sanitair de l'Europe (choléra), et aux réductions de tarifs.
b	94,108 82	
n	3,898 51	La diminution du produit des bagages, ainsi que celle du produit des équipages, découlent des deux pre mières causes indiquées ci-dessus.
58,281 40	1)	Transports de chevaux et bestiaux pour compte des Gouvernements étrangers.
710,165 81	b	L'augmentation ci-contre est l'effet probable des abaissements de tarifs décrétés, et qui ont imprimé un mouvement ascensionnel considérable aux transports de marchandises.
n	13,203 77	Ce produit subit les fluctuations de l'encaissement plus ou moins tardif des redevances.
23 50	r	Néant.
768,472 71	1,498,290 30	
729,	817 59	
93,917 64	55	
a	635,899 95	

ANNEXE AU TABLEAU LITT. For.

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.			1	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERGICES	
		1866.	1868.			
-	Produits des	abonneme	nts au <i>Moniteu</i> r	. 4,907 54	6,631 31	
Postes. Services régis (par l'État.		-	aux Annales parlementaires	. 24,751 »	22,409 50	
	_	-	au Recueil des lois	. 106 40	114	
			m		00.444.55	
			Тогацх ,	. 29,744 94	29,154 81	

Dippérence en plus.

- TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du bodget de l'exencice 1860.

	RENCES	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 4866.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1)	1,723 77	
2,321 50	n,	Sans observations.
	7 00	
2,321 50	1,731 37	
590	13	

ANNEXE Nº 2 AU TABLEAU LITT. G.

CAPITAUX ET REVENUS. - ENRE

	DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
	D130101	•	1866.	1865.
		Loi du 27 mai 1837	5,023 28	»
		— du 3 juin 1841	528 52	'n
		- du 25 mars 1847	8,418 60	. 8,964 25
		— du 8 juillet 1858	4,054 21	4,556 19
	1	— do 26 mai 1859	2,275	2,387 »
	Prix de vente	— du 8 mai 1861	152,496 72	150,505 58
	de biens immeubles.	du 25 mai 1803	a 46	»
		— du 18 juillet 1863	442,575 20	n
		du 14 septembre 1864	11,899 22	66,111 75
		- du 14 août 1865	'n	22,986 20
		du 4 juin 1866	15,707 05	v
		Autres aliénations	10,061 95	575 16
	D	•	52,185 51	21,494 84
	Prix de vente do terrains prov	Rivières et canaux	26,965 59	17,291 18
	d'emprises.	(Routes	56,490 71	86,214 53
	Produits	des successions en déshérence	7,287 68	785 82
		nets des épaves.	7,207 00	700 02
	geries, etc., cl	bjets mobiliers consiés aux chemins de ser concédés, messa-	1,258 06	1,124 47
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente d'ol géologique, et	ojels mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte	409 »	1,165 »
•		provenant du Département des Finances	101,144 43	232,873 40
		— de la Guerre	157,845 57	67,315 92
	Prix de vente	de la Justice	83,038 50	18,038 65
	d'objets mobiliers hors d'usage	des Travaux publics	54,057 70	52,589 37
		_ de l'Intérieur	5,35 2 v	5,514 45
		des Affaires Étrangères	3,151 50	5,556 »
,	Remboursement	du fonds de l'industrie nationale	v	2, 4 00 »
	de capitanx	de créances ordinaires	238,069 97	244,506 11
	Rachat et transfei	et de rentes.	268 40	1,042 58
	Transactions en r	natière domaniale	11,000 »	54,500 »
	Dommages-intérê compris)	ts pour inexécution de conventions (intérêts moratoires	122,749 73	19,971 42
	Refournissement	pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)	2,688 20	245 50
		saisis et confisqués	2,342 14	2,540 21
	1	lans les biens possédés par indivis.	204 59	2,647 50
		A reporter fr.	1,517,347 37	1,031,901 08

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMBNTS DU COMPTE DÉFINITIE DU SUDGÉT DE L'EXERCICE 1866.

DIFFÉR A L'EXERG		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 4866.
en vilus.	EN MOINS.	
3,023 28	n	
328 32	n	
13	545 65	
а	501 98	
	112 =	
21,991 14	٠	
» 40	υ	Il y a sur l'ensemble de ces produits une différence en plus de fr. 138-118-96 Ct. qui résulte de l'impar-
442,575 20	13	Il y a sur l'ensemble de ces produits une différence en plus de fr. 135,118 96 c², qui résulte de l'impor- tance des ventes fuites en vertu de la loi du 18 juillet 1863.
۰	54,212 53	
a	22,986 20	
15,707 05		
9,486 79	0	
10,690 67	3).	
9,674 41	•	
"	29,725 82	
6,501 86	n	
133 59	19-	Ces différences s'expliquent par le caractère éventuel des produits dont il s'agit.
υ	756 »	
٥	131,728 98	
70,527 65	13	
64,090 85	"	
1,468 42	»	La totalité de ces produits, tout à fait éventuels, ne donne en plus qu'une différence de fr. 1.699-99 c.
iò.	162 45	
n	404 50	
»	2,400 »	
0	6,436 14	Résultat de l'extinction successive de ces créances.
n	774 18	
n	13,500 »	
102,778 51	»	Le caractère éventuel et accidentel de ces produits fait comprendre les variations qu'ils doivent néces
2,444 70	n	sairement subir.
n	» 198 07	
1)	2,442 91	
752,351 70	266,885 41	38

ANNEXE N° 2 AU TABLEAU LITT. G. (SUITE.)

CAPITAUX ET REVENUS. - ENRE

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	i e	ETTES It les biencices
		1866.	1868.
	Report fr.	1,517,347 57	1,031,901 08
į.	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	800,789 50	801,407 86
i	de chablis, bois de délits et d'élagages	105,911 54	84,486 55
	— d'objets saisis et confisqués	7 56	17 25
,	de glandée, panage, foins et herbages	7,750 10	15,550 60
Forets	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	2,652 »	2,681 50
rorets ;	— du droit de chasse. , , , ,	8,779 78	8,548 28
	de pêche (baux et licences)	1,055 50	1,061 "
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerai	57,092 40	22,765 21
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	15,977 31	29,859 90
	Indemnités pour carbonisation	1,303 25	974 50
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	11,417 70	10,090 02
	— de bâtiments	1,512 50	934 33
1	de cafés-restaurants	50,227 59	50,211 52
	— d'herbages, d'oscraies, etc	7,750 »	12,555 58
	— de vidanges	1,261 »	1,596 »
Dépendances des chemins de fer.	Concessions du droit d'apposition d'affiches et de vente de journaux dans les	6,840 15	n
	Argent non réclamé	666 59	279 95
	Aliénation d'immeubles provenant d'emprises	5,284 59	15,506 60
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	8,068 60	9,458 75
	- d'objets non réclamés	6,127 95	4,145 65
	- d'arbres, plantations, herbages, etc	5,579 50	6,541 27
	École militaire Pensions des élèves	74,216 50	66,475 90
	/ Pensions des élèves	50,800 »	50,785 55
	École vétérinaire. d'animaux malades	6,903 78	8,275 70
	Produit des ventes d'objets divers	147 50	409 50
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	165,653 56	165,430 62
	Produit de la vente des chevaux réformés	, ,	64,552 •
Établissements et services	Haras — des saillies des étalons au dépôt central	ນ	145 »
régis par l'État.	— d'objets divers	, n	12 »
	Bénéfices de la fonderie de canons	104 36	n
`	Abonnements au Recueil des lois et arrêlés	15,288 »	15,264 »
	— au Bulletin du Musée de l'industrie	»	n
	- au Recueil spécial des brevets d'invention	. "	»
	Produit du Moniteur	5,000 »	5,000 n
	A REPORTER fr.	2,895,500 78	2,442,257 05

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du budget de l'exercice 1866.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1806.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1866.
EN PUGS.	EN MOINS.	
752,351 70	206,885 41	
3)	618 56	
19,425 01	n	
5	9 69	
n,	7,780 50	
1)	20 50	L'ensemble de ces produits donne une différence en plus de fr. 11,986 t1 cs, qui, comme celle fr. 63,320 63 cs obtenue en 1868, démontre la réaction qui s'est opérée contre leur diminution, qui s'été élevée en 1864 à fr. 148,188 86 cs.
251 50	'n	élevée en 1864 à fr. 148,188 56 c3.
"	5 50	
14,327 19	is.	·
»	15,882 59	
328 75	ກ	
1,527 68	n	
578 17	»	
20,016 27	n	
n	4,823 38	
»	155 »	
		Le total de ces recettes donne en plus une différence de fr. 13,628-70 cs, qui, à part les circonstances ac dentelles à l'influence desquelles elles sont soumises, doit être attribuée à l'augmentation de la valeur tot tive des buffets restaurants.
6,840 15	»	tive des buffets restaurants.
586 64	»	
13	8,032 21	
n	1,370 15	
1,982 30	Đ	
	3,161 77	
7,742 60	n	Ces recettes variont suivant le nombre des élèves.
16 67	13	,
»	1,366 92	
>>	262 »	Différences insignificates.
222 94	ю	
э	04,5 3 2 »	
n	145 0	La suppression du haras a nécessairement amené celle de ses produits.
n	12 »	
104 36	n	
24 •	13	
D)	»	
»	»	
10	n	
825,885 93	372,842 18	

ANNEXE Nº 2 au tableau litt. G. (suite)

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

	DESIGNATION DES PRODUITS.		
	, <u></u>	1866.	1865.
	Report fc.	2,895,300 78	2,442,257 03
	Produits des examens universitaires	100,397 90	105,452 50
	_ et visa des diplômes	14,527 22	19,257 02
	— des diplômes des artistes vétérinaires	1 ,297 50	1,292 50
	des brevets d'invention	116,120 •	114,474 93
	— des jeux de Spa	830,621 05	848,560 15
	- du quart des salaires sur transcriptions	54,57 0 82	35,346 52
	de la taxe perçue conformément à l'art. 3 de la convention littéraire faite avec la France	1)	υ
Produits divers	Restitutions volontaires	1,060 48	4,096 19
et accidentels.	Indemnités pour remplacement	62,141 25	60,944 ^
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant	1,808 50	1,587 30
	- pour construction d'asines (forêts exceptées)	888 »	2,121 30
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	21 57	26 "
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	41 02	59 68
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication	113,974 45	147,526 74
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	949 10	514 52
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État	5,118 55	b
	De toute autre nature	n	a
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	106,951 25	116,906 15
	Location de biens-fonds et de bâtiments	50,575 12	49,133 02
•	Génie militaire. Vente d'arbres, plantations, herbages, etc	45,498 95	16,433 81
	Fermages de pêche et de chasse	2,262 »	2,675
	Arrérages de rentes	1,450 80	1,127 60
	Redevances pour concessions de prises d'eau ,	2,475 00	2,133 09
Revenus	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	11,326 88	6,453 94
des domaines.	de créances ordinaires	106,516 40	105,855 33
	Produits de la calamine.	n	10
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	4,449 85	5,047 74
	Location de terrains provenant d'emprises. {	34,860 59	32,760 81
	Routes	377 17	408 87
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. {	107,459 54	95,055 52
	Routes	119,813 83	155,654 17
	Droits de pêche (Rivières et canaux)	40,270 82	39,633 71
	TOTAUX fr.	4,812,708 35	4,410,874 89

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGEF
DE L'EXERCICE 1806.

EX PLUG. EX MOISS. 825,885 05 572,842 18	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1806.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1866.
5,054 00 4,729 88 5	ET PLUS.	EN MOINS.	
1,645 88	825,885 93	372,842 18	
1,645 88 17,038 20 775 30 1,107 25 221	n	5,034 00	Dradaits ávantuals
Différences insignifiantes. 1,645 88	n	4,720 88	Francis Cientacis.
1,645 88	J 0	. • (Différences insignifiantes.
775 50 1,107 25 221 " 1,235 50 4 45 15 66 35,552 29 634 88 5,118 35 29 634 88 5,118 35 Ce produit a donné en 1863 une augmentation de fr. 12,773 51 c². Ces produits avaient subi en 1863 une diminution de fr. 39,099 15 c². Ces produits avaient subi en 1863 une diminution de fr. 39,099 15 c². Ces produits avaient subi en 1863 une diminution de fr. 39,099 15 c². Différences insignifiantes. Résultat de payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Différence insignifiante. La différence en plus de fr. 18,731 53 c² que donnent ces produits, n'a pas d'autre cause que leur naté éventuelle.	1,645 88	ه ه	2400-1000
5,055 71 1,107 25 221 "	n	17,938 20	Produits aléatoires.
1,107 25	и	775 50	
1,107 25		>>	
1,107 95 921 " 1,257 50 1,257 50 1,257 50 1,355 29 634 58 5,118 35 9 9,974 90 1,240 10 29,065 14 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	**	1	
221 " " 1,255 50		-	
Ce produit a donné en 1863 une augmentation de fr. 12,771 51 c². 1,240 10 29,065 14 23 20 415 25 20 Résultat de payements pour lesquels il avait été accorde des defais en 1865. Résultat de payements pour lesquels il avait été accorde des defais en 1865. Différence insignifiante. La différence en plus de fr. 18,751 83 c³ que donnent ces produits, n'a pas d'autre cause que leur natéventuelle.		'n	
Ce produit a donné en 1863 une augmentation de fr. 12,771 51 c². 1,240 10 29,065 14 23 20 415 25 20 Résultat de payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Résultat de payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Résultat de payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Différence insignifiante. La différence en plus de fr. 18,751 53 c² que donnent ces produits, n'a pas d'autre cause que leur natéventuelle.	n	1,235 50	
15 66 55,559 29 634 58 5,118 55 9 9,974 90 Ce produit a donné en 1863 une augmentation de fr. 12,773 51 c². Ces produits avaient subi en 1863 une diminution de fr. 39,999 15 c². Ces produits avaient subi en 1863 une diminution de fr. 39,999 15 c². Différences insignifiantes. Principle of the payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Résultat de payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Différence insignifiante. La différence en plus de fr. 18,751 53 c² que donnent ces produits, n'a pas d'autre causa que leur naté éventuelle.	\$	1 j	The state of the s
634 58 5,118 35 9 9,974 90 1,240 10 29,065 14 0 415 23 20 14 0 1415 23 20 15 642 81 4872 94 461 07 9 7 86 597 89 2,099 58 10 12,403 82 10 12,4	»	15 66	Recettes accidentalies.
5,118 55 9,974 90 Ce produit a donné en 1863 une augmentation de fr. 12,771 51 c ³ . Ces produits avaient subi en 1868 une diminution de fr. 39,099 15 c ³ . Ces produits avaient subi en 1868 une diminution de fr. 39,099 15 c ³ . Différences insignifiantes. Al 15 23 20 Al 16 Al 17 Bésultat de payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Résultat de payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Différence insignifiante. 2,099 58 Différence en plus de fr. 18,751 53 c ³ que donnent ces produits, n'a pas d'autre cause que leur nat éventuelle.	•	35,552 29	
29,065 14 Ces produits avaient subi en 1863 une diminution de fr. 12,773 51 c². Ces produits avaient subi en 1868 une diminution de fr. 39,099 15 c². Différences insignifiantes. Différences insignifiantes. Résultat de payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Différence insignifiante. Différence insignifiante. La différence en plus de fr. 18,751 55 c² que donnent ces produits, n'a pas d'autre cause que leur natéventuelle.	634 58	**	
Ces produit a donné en 1863 une augmentation de fr. 12,774 51 c ³ . 1,240 10 29,065 14 Différences insignifiantes. Différences insignifiantes. Résultat de payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Résultat de payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Différence insignifiante. 2,099 58 Différence en plus de fr. 18,751 85 c ³ que donnent ces produits, n'a pas d'autre cause que leur nat éventuelle.	5,118 35	u	
1,240 10 20,065 14 0 415 25 20 0 Différences insignifiantes. A,872 94 461 07 0 Possible to the payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Différence insignifiante. Différence insignifiante. Différence insignifiante. La différence en plus de fr. 18,751 53 c³ que donnent ces produits, n'a pas d'autre cause que leur naté éventuelle.	n	•	
1,240 10 29,065 14 0 415 23 20 0 Différences insignifiantes. 14,872 94 461 07 0 597 89 Différence insignifiante. 2,009 58 0 51 70 12,403 82 0 53,840 34 637 11 2 Ces produits avaient subi en 1868 une diminution de fr. 39,099 15 c². Ces produits avaient subi en 1868 une diminution de fr. 39,099 15 c². Différences insignifiantes. Résultat de payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Différence insignifiante. La différence en plus de fr. 18,751 55 c² que donnent ces produits, n'a pas d'autre cause que leur natéventuelle.	"	9,974 90	Ce produit a donné en 1863 une augmentation de fr. 12,771 51 c3.
29,005 14	1,240 10	n)	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR
Différences insignifiantes. 542 81 4,872 94 461 07 597 89 Différences insignifiantes. Résultat de payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Différence insignifiante. 2,099 58 51 70 12,403 82 53,840 54 637 11 Différence en plus de fr. 18,751 83 c que donnent ces produits, n'a pas d'autre cause que leur nat éventuelle.	29,065 14	n	Ces produits avaient subi en 1868 une diminution de fr. 39,099-15 cs.
461 07 Résultat de payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Différence insignifiante. 2,099 58 Différence insignifiante. La différence en plus de fr. 18,751 55 c³ que donnent ces produits, n'a pas d'autre cause que leur nat éventuelle.	υ	415	
4,872 94 461 07 Résultat de payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Différence insignifiante. 2,099 58 Salvante de payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Différence insignifiante. La différence en plus de fr. 18,751 53 c¹ que donnent ces produits, n'a pas d'autre cause que leur natéventuelle.	2 3 2 0	n	Différences insignifiantes.
Résultat de payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Résultat de payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865. Différence insignifiante. 2,009 58 Différence insignifiante. La différence en plus de fr. 18,751 53 c¹ que donnent ces produits, n'a pas d'autre cause que leur nat éventuelle. 53,840 54 637 11 Produits de payements pour lesquels il avait été accorde des delais en 1865.	54 2 8 1	, ,	
461 07 "" "" "" "" "" "" "" "" ""	•	n	Résultat de navements nour lesquels il avait été accorde des delais en 1868.
Différence insignifiante. 2,009 58 31 70 12,403 82 53,840 54 637 11 Différence insignifiante. La différence en plus de fr. 18,751 53 c que donnent ces produits, n'a pas d'autre cause que leur natéventuelle.	461 07	n	Tooling as half smith to hold and it with the necessary on tool
2,009 58 3	1)	33	
12,403 82 n 53,840 54 637 11 n 31 70 La différence en plus de fr. 18,751 53 c ¹ que donnent ces produits, n'a pas d'autre cause que leur naté éventuelle.		597 89	Difference insignifiante.
12,403 82 La différence en plus de fr. 18,731 83 c ⁴ que donnent ces produits, n'a pas d'autre cause que leur natéventuelle. 53,840 54 637 11 2	2,099 58	1	
55,840 54 637 11 °		31 70	La différence en plus de fc. 48 731 83 et que donnent ces produits, n'a nas d'autre couse que leur nat
637 11 9	12,403 82		éventuelle.
885,852 96 484,019 50	637 11	»	
	885,852 96	484,019 50	

ANNEXE AU TABLEAU LITT. H.

CAPITAUX ET REVENUS.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECȚUÉES SUR LES EXERCICES	
	1866.	1868.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	101,788 56	66,751 15
- de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,029,457 10	1,063,992 51
- des actes des commissariats maritimes	5 5, 096 06	57,899 04
— des droits de chancellerie	3 ,711 75	4,090 v
- de pilotage	703,641 41	762,474 84
de fanal	167,344 10	191,762 89
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	259,000 »	239,850 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	446,909 45	608,902 19
Totaux fr.	2,766,948 43	2,995,722 62

- TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS du courte définitie du budget de l'exercice 1808.

i	RENCES	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1866.
EN PLUS.	EN MOINS.	
'n	(°) 35,037 41	(¹) A partir de 1868, ces produits sont recouvrés et renseignés par des comptables institués conformé- mont aux principes de la loi du 18 mai 1846, sur la comptabilitó de l'État. La différence en moins de 35,037 41 c³, que l'on signale pour le produit de cet exercice, provient :
34,535 41		1º De ce qu'en ne renseigne plus parmi les recouvrements opérés par l'administration des prisons, les ventes de déchets de cuisine, de vidanges, etc., qui sont effectuées par l'entremise de l'administration des demaines. Les produits de cette nature se sont élevés, en 1863, à
2,802 08	۰	2º De la suppression, à partir du 1º janvier 1856, de l'exploitation en régie du service de la cantine, à l'ancienne prison de S'-Bernard. En 1865, les ventes avaient atteint le chiffre de . 17,390 83 3º Des droits constatés au profit de l'exercice 1866, non recouvrés à la date de la clôture de
378 25	»	l'exercice et reportés sur 1867, soit
(3) 58,855 43	n	(3) Ces produits varient suivant to plus on te moins de mouvement dans les ports.
(24,418 79	ь	
Ď	(a) 19,150 °	(3) L'Étut possède 4,000 actions du chemin de fer rhênan, de 250 thalers de Prusse chacune, faisant ensemble 1,000,000 de thalers. La diminution que l'on constate sur le produit de 1866 est due à ce que le dividende de cette année n'a été que de 6 1/2 p 0/0, tandis qu'il s'était élevé à 7 p. 0/0 pour 1865.
(*) 161,002 74	,	(4) L'augmentation des bénéfices de la Banque nationale, en 1866, provient de l'élèvement de l'escompte pendant cette année, à cause de la rareté de l'argent et des circonstances de diverse nature qui ont pesé sur le crédit. Ainsi, l'escompte qui, en 1868, ne s'est élevé en moyenne qu'à fr. 4.08 p.%, pour les traites acceptées, a été de fr. 4.30 en 1866.
282,961 60	54,187 41	
228,	774 19	

ANNEXE Nº 2 au tableau litt. I.

REMBOURSEMENTS. — CON

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
	1866.	1865.	
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	n	υ	
Fraîs de perception des centimes provinciaux	72,920 15	72,956 99	
соптипанх	111,952 14	98,461 43	
Remboursements, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	25,734 38	21,542 69	
Totaux	210,606 67	192,961 11	

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du budget de l'exercice 1866.

	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1866.				
EN PLUS.	EN MOINS.	DAI MONTIONO SOR MED DIFFERENCES A DEALIGIDE 1000.					
s)	ņ						
	36 84						
13,490 71	υ	Augmentation	du nombre des c	entimes additionn	els.		
4,191 69	D.	lů.	ıd.	iď.	et des cotes irrecouvrables.		
17,682 40	3 6 84						
17,64	15 56						

ANNEXE Nº 2 AU TABLEAU LITT. J.

REMBOURSEMENTS. — ENRE

	RECETTES LEFECTULES SUR LES EXERCICES			
		TION DES PRODUITS.	1866,	1863.
	Débets des comp	(Forcements en recette	662 95	4,512 01
Reliquats de comp- tes arrêtés et non		(Recouvrements divers	45 45	53 43
arrêtês par la Cour des comptes.	Soldes de comp comptes	tes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des	7 97	120 72
cour acs comples.	Actes de chargen	nent de divers chefs	53 60	131 43
Déficits		oar prélèvement sur cautionnements	179 59	7,756 68
des comptables.	(livers	8,501 24	2,293 66
	•	Frais de poursuites et d'instances	918 66	887 29
		Frais de surveil-(aux communes et aux hospices	189,050 93	189,256 80
		lance de bois appartenant (aux acquéreurs de bois domaniaux	1)	3)
		Remboursement et dégrèvement de contributions	611 54	18 06
j		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	12,979 60	15,922 22
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. //o	n	n
		Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	77 20	· 🚱 »
		Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	157,942 44	159,561 42
		de simple police	126,052 46	133,514 46
Recouvrements d'a- vances fuites par		— militaire	1,221 40	788 41
les divers Dépar-	i	Frais d'entretien de mendiants ,	255 78	1,370 67
i	Atlas de -	Frais de justice en matière de garde civique	5 ,739 10	5,051 05
	Ministère de l'Intérieur.	Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa	5,000 »	5,000 »
		Canal de Anguités des propriétaires riverains	3)	ν
-	Ministère	la Campine. Rachat des annuités	"	**
ł	des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés	102,719 11	126,528 60
	Liuruas publics.	- d'entretien de routes concédées	59,732 36	13,596 15
		Restitution de sommes îndûment consignées à titre de prix de vente de terrains expropriés	597 82	»
		Тотаих fr.	650,129 »	643,963 06

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du budget de l'exencice 1866.

DIFFÉRENCES A L'EXENCICE 1806.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 4866.
EN PLUS.	EN MOINS.	MICHIGINA SON ELLO BILLENGLO IN ELERGICE 1000.
n	3,849 06	
11	7 08	
13	112 75	
»	77 83	
1)	7,577 09	
0,207 58	v	
31 37	n	
n	205 87	
n	»	
593 28	n	
n	942 62	
'n	a	
77 20	»	La nature accidentelle de ces produits ne permet pas d'assigner de causes appréciables aux augment tions et aux diminutions.
»	1,418 98	
»	7,482 »	
432 99	n	
n	1,114 89	
13	1,511 95	
»	3)	
n	i)	
'n	»	
»	25,609 49	
46,136 21	0	
397 82	n	
53,876 45	47,710 51	
6,16	5 94	

ANNEXE Nº 9 AU TABLEAU LITT. K.

REMBOURSEMENTS.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EXPLCTULES SUR LES EXERCICES		
	1866.	1868.	
Reconvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux atcliers des prisons, pour achat de matières premières	1,206,811 41	689,367 76	
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	18,046 67	17,931 92	
Recettes accidentelles	555,874 81	280,157 97	
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	83,611 15	80,286 15	
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	21,808 »	19,676 ∘	
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances (6) .	» ·	n	
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1881	68,514 59	59,178 50	
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,000 *	9,000 »	
Тотаих	1,763,666 43	1,155,598 10	

- TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du quaget de l'exencice 186G.

	RENCES	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 4866.
EN PLUS.	EN MOINS.	
٥	(1) 517,443 05	(1) Par un arrêté royal du 14 février 1868, publié au Honiteur du 22, nº 53, des comptables chargés de la perception des produits des prisons ont été institués conformément aux principes de la loi du 18 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Cette mesure a en pour corollaire la publication d'un règlement de comptabilité dont les dispositions ont été mises à exécution à partir de l'année 1866. Les recettes attribuées à l'exorcice 1866, se composent donc des recouvrements opérés par les comptables sur les droits constatés pour cet
,		exercice. La différence do fr. 517,443-45 cs, qui est établie ci-contre en faveur de l'exercice 1865, provient de la suppression presque totale du tissage de toiles pour l'exportation, qui a été remplacé par des travaux à façon. Mais il est à remarquer que si cette modification du travail a amené une réduction dans les recouvrements, elle a également amené une réduction correspondante et usime supérieure dans le chiffre des dépenses. En effet, en 1865, les dépenses pour actant de matières premières se sont élevées à la somme de 1,235,200-81. Tandis qu'en 1866, olles n'ont été que de
tt.	(*) 114 75	(2) Ces remboursements, quoique exigés à partir de 1849, n'ont figuré au Budget des Voies et Moyens, sons la dénomination qui leur est propre, qu'à partir de 1884; avant cette époque, on les a portes dans les comptes comme recettes accidentelles. Il est à remarquer, quant à ces produits, que les recettes rattachées à chaque exercice ne se composent que de créances arrièrées recouvrées pendant l'année de l'exercice. Les returds qu'éprouvent ces recouvrements proviennent de ce que le montant des créances ne peut être rêglé qu'après la clôture de l'exercice auquel elles se rapportent. Les créances réglées pour l'exercice 1865 s'élèvent à fr. 17,827 83 e³, et celles pour l'exercice 1866 à fr. 18,661 72 c³.
D	(3) 75,718 84	(3) La dénomination de ces produits en indique suffisamment le caractère incertain pour dispenser de toute explication.
1)	(4) 5,525 »	(4) Les abonnements payés par les provinces, en 1866, pour le service des ponts et chaussées, s'élèvent comme il suit, savoir:
	٠,	La province d'Anvers
		La différence en moins de 3,325 francs, qui est constatée sur l'exercice 1866, provient de ce que l'abon- nement de la province de la Flandre occidentale a été réduit, pour 1866, de fr. 13,083-32 es à fr. 10,633-32 es, soit en moins
n	(*) 2,132 s	(5) Ces produits sont recouvrés, à partir de 1866, par les comptables de l'administration des prisons, conformément aux dispositions mentionnées plus haut. La différence en moins de 2,132 francs qui se présente à l'exercice 1866, provient, d'une part, de ce que les recettes de 1865 comprennent une somme de
		Deprénence égale fr. 9,132 »
n	u	(6) Ce produit se forme des retenues opérées pour frais de gestion sur les versements effectués pour l'acquisition de rentes. Les prélèvements de cette nature opérés pour 1865 se sont élevés à fr. 803 81 c², et le recouvrement n'en a eu lieu qu'en 1867. Pour 1866, il n'y a pas eu de prélèvements, attendu que le remboursement à l'État des frais d'administration a dù être ajourné par suite de la fusion de cette institution avec la caisse générale d'épargne instituée par la loi du 16 mars 1868.
0	(⁷) 9,336 09	(7) Sans explication.
'n	»	
33	608,068 53	
608,	068 53	

ANNEXE Nº 2 AU TABLEAU LITT. L.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES LET FCTUÉES SUR LES EXERCICES		
	1866.	1865.	
Vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1843)	58,456 7 1	492 38	

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du budget de l'exercice 1866.

I	ÉRENCES	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1866.
EN PLUS.	EN MOINS.	
57,964 35	,	Cette difference est le resultat du delai accordé pour le payement du terme echu en 1865, du seul et dernier prix de vente qui fait l'objet de cet article.

(165) [No 3.]

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 4866.

DÉPENSES.

TABLEAU LITT. M.

DETTE

Crédits ouverts. - Droits constatés et ordonnancés. -

	nes GET.	res)GET.	CRÉDITS ouveits par le budget	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYE	MENTS EFFEC
désignation des dépenses.	CHAPITHES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Étut.	En 1866.	En 1867 jusqu'au 31 octob.
REPORT DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.						
EXERCICE 1805.						
Report de l'exercice 4865 à l'exercice 4866, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.						
Service de la dette.	1.					
Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subsequentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pour- ront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des enga- gements résultant de ces lois.).	i i	9-	a 222,482 27	109,311 17	n	109,311 17
Frais de confection et d'émission des titres d'un emprunt d'un capital effectif de soixante millions de francs (fr. 60,000,000)	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	4 ^{bis}	b) 22,879 69	22,879 69	3,000 »	20,879 69
Total des crédits et dépenses sur les reports de l'ex. 1865.			245,561 96	152,190 86	2,000 »	150,190 86
EXERCICE 1866. (Compte définitif.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE DUDGET.						
Service de la dette.	I.					
Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	»	1	500,000 »	500,000 »	150,000 ·	150,000 »
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1st de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842.	»	2	846,560 »	846,560 »	425,280 »	425,280 n
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette pu- blique, à 2½ p. %, en exécution des § 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité.	D	5	5,502,640 78	5,502,640 78	2,751,520 59	2,751,520 59
Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1er mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1er février et au 1er août 1866) fr 1,754,241 »						
Dotation de l'amortissement de ces deux dettes, à 1 p. % du capital (mêmes semestres)	,	4	2,538,992	2,338,992 *	2,558,992 »	*
Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856 1,200,000 »	, } »	5	1,500,000 \$	1,500,000 »	750,000 s	750,000 »
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital)		1,000,000	7,500,000	700,000	
A neponten			10,488,192 78	10,488,192 78	6,413,592 39	4,074,600 39

PUBLIQUE.

DEVELOPPEMENTS
by couple définitif du budget
de l'exercice 1866.

TUÉS		MENTS		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPRESES		
TOTAL.	Sur ordonnances on circulation. Sur ordonnances d'ouvertur crédit.		A annuler definitivement.	Trunsféi és à l'exer- cico suivant, on vertu de l'ort 30do la loi sur lu comp tabilité.	oredant LKS GRÉDITS.	Observations.
109,311 17	n	,	15,833 43	99,557 65	. '	a) Decision de la Cour des comptes, du 13 novembre 1886, nº 211805.
22,879 69	n	n	0	11	,	b) Idem.
152,190 86	14	31.	15,855 45	99,557 65	υ	
500,000 •	s)	,	'n	»	η	
846,560 s))	n	ย	>>	D-	
5,502,640 78	s)	0	1) -	μ.	33.	
2,558,992 ^	ů	Ď	»	15) }	
1,500,000 、	>>	75	'n	,,	v	
10,488,192 78	Đ	n	*	v))	

DETTE PU

Crédits ouverts.	 Droits	constatés et	ordonnancés.	

OSCIVILIBIAN DOU DEDINOTO	TARS DGET.	ANTICLES J BUDGET.	CRÉDITS ouverts par le budget	DÉPENSES 14sultant des SERVIGES FALIS.	PAYEMENTS EFFEC et justifiés		
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITARS DU BUDGET.	DE BU	primitif et par des lois spéciales.	Divits constatés et ordonnamés un profit descréanciers de l'État.	En 1866.	En 1867, jusqu'au 31 octob.	
Report fr.			10,488,192 78	10,488,192 78	6,413,592 59	4,074,600 39	
Service de la dette (suite).	l (suite).						
Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs (1° série), montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1° mai et au 1° novembre 1806). fr. 4,294,927 44							
Dotation de l'amortissement de cette dette, à 1 p. "/o du ca-pital (mêmes semestres) 954,428 52							
Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p.% (2 ^{nec} série), autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{ec} mai et au 1 ^{ec} novembre 1866) fr. 3,809,520 »							
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres). 423,280 %							
Intérêts, à 4½ p. %., sur un capital de 157,615,300 francs (5 me série), montant des obligations émises en vertu des lois du 1 décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semestres au 1 mai et au 1 movembre 1860), ci . fr. 7,092,688 50) D	G	20,832,020 76	20,832,020 76	20,852,020 76	à	
Dotation de l'amortissement de cette dette, à ½ p.º/. du capital (mêmes semestres) 788,076 50							
Intérêts, à 4½ p.º/o, sur un capital de 24,382,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 46,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859, ensemble 69,382,000 francs (4 m² série), (semestres au 1 er mai et au 1 er novembre 1860)3,122,190 o				,		·	
Dotation d'amortissement, à $\frac{1}{2}$ p. */. du capital (mêmes semestres)	ı						
a. Intérêts de l'emprunt au capital nominal de 59,525,000 francs, autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1866) 2,669,625 »)	6515.	2,966,250 ×	2,066,250	2,966,250	n	
b. Dotation de l'amortissement de cet em- prunt, à ½ p. % du capital (mêmes se- mestres)		J	a)		,. 50,255	•	
Frais relatifs à la dette à 2½ p. º/o fr. 1,000 » — à 3 p. º/o 27,000 »)	_	Hr 000	KG 424 00	ማህ ህህ ፍርድ	36 6KP 07	
— à 4 p. % 1,500 » — aux dettes à 4½ p. % 45,500 ») " !	7	75,000 »	56,754 92	20,096 65	36,658 27	
Rentes viagères	'n	8	681 21	681 21	a	579 62	
A RI. CONTER			34,362,144 75	34,343,899 67	30,231,959 80	4,111,858 28	

BLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COUPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EVERCICE 1866.

TUĖS	i e	MENTS JEROU A JUSTIFIER		DITS 18 dépensus.	DÉPENSES	
TOTAL.	Sur ordonnances on circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	reansférés à l'exer- cles suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité	excédant LES CHÉDITS.	Observations.
10,488,192 78		ı).	•	•	Ď	
20,832,020 76	n	b	ņ	•	•	r
2,966,250 »	n	n	•	•	,	a) Ces credits ant éte alloués par l'article 2 de la loi du 10 mai 1866, <i>Moniteur</i> du 13, nº 133
56,754 92	3 3	»	18,245 08	,	Ŋ	
579 62	101 59	n	D	D.	n	
54,343,798 08	101 59	n	18,245 08	ú	*	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

désignation des	. DEDENCES	TRES DGET.	ARTICLES DU BUDGET.		DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYE	MENTS EFFEC et justifiés
DESIGNATION (ES	DEPENSES.	CHAPITHES DU BUDGET,	DE DO	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1866.	En 1867, jusqu'au bloctob.
	Repont			54,562,144 75	34,345,899 67	50,231,959 8 0	4,111,838 28
Service de la de	ette (suite).	l (suite).					
Minimum d'intérêt garanti par l' 20 décembre 1851 et de lois sul point limitatif; les intérêts qu'i ront s'élever, s'il y a lieu, jusq gements résultant de ces lois.).	,,,	9	1,145,00 0 »	1,294,276 46	495,000 »	801,270 46	
Frais de surveillance à exercer sur de vue de cette garantie, en e	les compagnies, au point	n	10	7,500 »	6,900 »	6,525	575
Rente annuelle constituant le prix fer de Mons à Manage (loi du 8	וז	11	. 672,550 »	672,550	672,530 »	»	
Intérêts à payer aux anciens con- canalisée, sur une somme de	۱د	12	515 87	515 87	515 87	1)	
Redevance annuelle à payer au Go en vertu des art. 20 et 25 du ti pour Pentretien du canal de T dances	Ď	13	10 3, 82 0 1 0	105,820 10	. »	105,820 10	
Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842			14	21,164 02	21,161 02	Þ	21,164 02
Rémunérations. Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées	3 4,000 n 28,000 n 51,000 n 25,000 n 5,000 n 25,000 n 72,000 n 185,000 n 260,000 n 1,665,000 n	11	15	6,331,000 ·	6,281,800 2 5	ā,568,527 53	2,702,501 58
A	BEPORTUR			42,945,474 74	42,726,706 37	34,972,858 20	7,742,775 24

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1806.

TUÉS		MENTS Jeroua justifier	CRÉDITS Excédant les déparens.		Dépenses	-
TOTAL.	Sur ordonnunces on circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferés à l'exer- cles suivant, en vertude l'urt. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	excédent LES CRÉDITS.	Observations.
34,343,798 08	101 59	υ	18,245 08	n	n	
1,294,276 46	P	. w	»	250,500 "	105,776 46	
د 0,900 د	n	3)	600 a	33	v	
672,350 *	n	n	0	i)	n	
515 87	н	ה	в	υ	t)	
105,820 10	1)	15	م	(د	מו	
21,164 02	w	35	٥	n	ø .	
,			: :			
4.						
	•					
6,270,828 91	10,971 54	ň	49,199 75	ņ	Ė	
				:		
42,715,633 44	11,072 93	29	68,044 85	256,500 »	105,776 46	43

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

PROGRAMMENT DESCRIPTION	rnes DGET.	nes OGET.	CRÉDITS ouverts par le budget	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYE	MENTS EFFEC BT JUSTIFIÉS
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	primitif et par des lois spéciales.	Oroits constatés et ordonnantés au profit descréanciers de l'État.	En 1866.	En 1867, Jusqu'au 31 octob.
Report,			42,045,474 74	42,726,706 37	54,972,858 20	7,742,775 24
Rémunérations (suite). Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de re	II (suite).					
traite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront a pliquées au service de la caisse des pensions des veuves orphelins du Département des Finances.).)- :L	16	500,000 r	500,000 >	568,592 41	131,569 30
CHARGES ordinaires. catraordin.	= - -					u.,
Traitements d'attente (wacht- gelden)	1			# # # # # # # # # # # # # # # # # # #	3,335 30	, , , , , ,
mentaires (toelayen)	, "	17	4,444 44	4 ,444 40	9 ₃ 998 aV	1,111 10
» 4,444 44	-				,	
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du payement de droits de douane, d'accise, etc	,					
Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos	n }	18	563,000 ×	591,217 43	189,813 77	594,558 48
Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ain que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847	r . v	19	258,060 »	266,964 91	180,988 54	82,412 47
Crédit destiné à acquitter les engagements pris par l'Éti envers la société anonyme faillie, dite: Société belge de bateaux à vapeur transatlantiques.	5	20	a) 104,500 »	105,966 02	103,966 02	٥
Minimum d'intérêt dû à la société du canal de Bossuyt à Courtrai, année 1861 fr. 4,229 5 Idem idem, année 1862 809 9	} "	21	b) 5,039 53	3 ,593 53	3,593 55	»
Total des crédits et dépenses sur le Budget	-		44,560,458 71	44,196,892 66	35,822,945 77	8,352,426 59

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1866.

TUÉS.	1	MENTS PER OU A JURTIFIER	CRÉ BROÉDINT LE		DÉPENSES	
TOTAL.	Sur ordonnances on circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferés à l'exer- cice suivant, en vertude l'art. 30 de la toi sur la comp- tabilité.	ezeddaat LES CRÉDITS,	Observations.
42,715,633 44	11,072 93	υ	68,044 83	256,500 n	105,776 46	
499,981 71	38 20	υ	»	J.	s)	
	,	·				
4,444 40	ñ	3)	» 04	ā	n	
,,					, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
	-					
584,372 25	6,845 18	1)))	n	28,217 43	
263,401 01	3,563 90	ū	n	Ď	28,964 91	
103,966 02	ນ	a)	533 98	a	٩	n) Crédit ouvert par l'article unique de la loi du 26 mars 1866, Monileur du 3t, nº 90.
3 ,59 3 53	»	>>	œ	1,4 4 6 »	»	b) Ce crédit a été ouvert par l'art. 4er de la loi du 4 juin 1866, <i>Moniteur</i> du 7, nº 158.
44,175,372 36	21,520 30	>>	68,578 85	257,946 »	162,958 80	44

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DESTABLISHED IN DESTA	TRES DGET.	CLES DGET.	CRÉDITS OUVERES PAÑ LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES PAITS.	PAYEMENTS EFFEC		
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET	ABTICLES DU BUDGE	primitif et par des lois spéciales.	Droils constatés at ordonnancés au proût des créanciers de l'État.	En 1866.	En 1867, junqu'au Stoetob	
RÉCAPITULATION. —			·				
REPORT de l'exercice 1805. (Art. 30 de la loi de comptab.).	• • • •		245,361 96	132,190 86	2,000 u	130,190 86	
Total du Budget de l'exercice 1866			44,360,458 71	44,196,892 66	85,822,945 77	8,352,426 59	
Totaux			44,605,820 67	44,329,083 52	3 5,824,945 77	8,482,617 45	

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS.

DU COUPTE DÉVINITIF DU BUDGET

BE L'EXERCICE 1866.

TUÉS		MENTS UBB OU A JUSTIPIER	ł	DITS ES défenses.	Dépenses	
TOTAL.	Sur ordonnances on circutation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'oxer- cice sulvant, en vertude l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	etesdant LES GRÉDITS.	Observations.
			•			
132,190 86	»)	n	13,833 43	99,337 65	. 2)	
44,175,372 36	21,520 30	,,	68,578 85	257,946 »	162,958 80	
44,307,563 22	21,520 30	ŋ	82,412 30	357,283 65	162,958 80	

Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 8 août 1865, Moniteur du 1	l5, n	° 227 ,	
à la somme de		. fr.	41,284,669 18
A ajouter: 1º Les crédits supplémentaires			3,075,789 53
2º Les crédits transférés du Budget de l'exercice 1865 (art. 30 de la lo	i de	comp-	
tabilité)			245,361 96
		-	
TOTAL		fr.	44,605,820 67

TABLEAU LITT. N.

DOTA

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. --

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	ITNES DGET.	ARTICLES DU BUDGET.	1	DÉPENSES résultant des survices pairs.	PAYE	MENTS EFFEC
DESIGNATION DES DEFENSES.	CHAPITHES DU BUDGET	ARTI DU BU	primitif et par des lois spéciules.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Utat.	En 1866.	En 1867, jusqu'un 51 octob.
EXERCICE 1866. (Compte définitif.)			•			
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				٠		
Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	1.	1	a)5,500,000 »	5,500,000 »	5,50 0,00 0 »	n
Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre	n	2	150,000 »	150,000 =	150,000 -	3)
Sénat	H.	3	60,000 »	51,000 »	51,000 4	ь
Chambre des Représentants	Ш.	4	613,680 58	489,587 15	578,292 28	111,294 87
Cour des comptes.	17.					
Traitement des membres de la Cour	»	5	70,750 »	70,750 n	70,750 »	1)
— du personnel des bureaux	•	6	95,520 v	95,520 •	92,515 82	5,204 18
Matériel et dépenses diverses	2)	7	16,900 »	16,900 »	16,900 »	a
Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1)	8	1,200 »	»	ñ	'n
Тоты des crédits et dépenses sur le Budget			4,308,050 58	4,173,757 15	4,059,258 10	114,499 05

TIONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1806.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS			MENTS urd ou a justivier	ŀ	DITS 19 däpunsus.	DÉPENSES			
TOTAL.	-	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordomances d'ouverture do crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'ouer- cles autunt, en vertudellart. 30 de la tol sur la comp- tabilité.	eziédant LES CILÉDITS.	Observations.		
3,300,000	»	n	IJ	Ω	3)	25	a) L'article t ^{er} de la loi du 25 décembre (868, Moniteur des 26 et 27, h° 360-364, fixe la Liste civile à 3,300,000 francs pour la durée du règue		
150,000	٥	ท	n	٥	e	3)	civite à 3,300,000 francs pour la durée du règne de S. M. Léopold II.		
51,000	¢	n	n	9,000 »	10	is			
489,587	15	33	n	124,093 45	v	n			
70,750	N.	n	u	n	'n	u			
95,520	×	ù	ń	n	п	> >			
16,900	*	¥	u	Ď	ى))			
))		я))	1,200 »	10-	13			
4,173,757	15	Ď	th.	134,293 45	3)	ñ			

Le Budget des Dotations a été fixé par la loi du 24 fevrier 1866, Moniteur du 1^{cr} mars, nº 60, à la somme de fr. 4,308,050 58 ct.

TABLEAU LITT. O.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ANTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1866.	En 1867, jusqu'au 51 octob-
REPORTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. —						
EXERCICE 1862.						
Report de l'exercice 1865 à l'exercice 1866, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.					,	
Établissements de biensuisance.	lX.					
Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; des membres et secrétaires de la commission permanente et de surreillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés.— Traitement dusccrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du sécrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.— Complément de l'enquête sur la bienfaisance	D	39	a) 7,558 12	b	v	D
EXERCICE 1864.						
Report de l'exercice 1865 à l'exercice 1866.						
Établissements de bienfaisance.	ΙX					
Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	٠	44	b) 1,041 11	1,041 11	ń	1,041 11
EXERCICE 1865.						
Report de l'exercice 1865 à l'exercice 1866.			~			-
Prisons.	Х.					
Section 1" Service domestique.						
Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	n	51	c) 543 85	44 75	h	44 75
Maison de force de Gand — Incorporation de l'ancienne maison de sureté et construction d'un quartier cellulaire. — Achèvement des travaux.	0	52	d) 22,677 77	22,677 77))	22,677 77
Maison d'arrêt cellulaire à Louvain. — Premiers travaux .	n	54	e) 165,974 90	165,974 90	51,277 50	114,697 40
Total des crédits et dépenses sur les reports de l'ex. 1865.		.	189,196 52	188,697 42	51,277 50	137,419 92

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS du compte dévinitie du budget de l'exercice 1866.

TUĖS		MENTS ible ou a lustivier		DITS is dépansus.	DÉPENSES			
TOTAL.	Suc ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A nunuler définitivement.	Fransféiés à l'etor- cles sulvant, on vertude l'art. 30 de la foi sur la comp- tabilité.	excédant LES GRÉDITS.		Observations.	
		-						
»	n	ų,	7,558 12	n	6	a) Décisio vembre 1866	n de la Cour des comptes du 23 i, nº 212098.	n0-
			-					
1,041 11	'n	ນ	•	33	υ	b)	ldem.	
								-
							÷	
44 75		'n	n	499 10	>>	c)	ldem.	
22,677 77 165,974 90	» »	s) Vi	u	13	D)	d) e}	Idem. Idem	
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,					,		
188,697 42	»	n))	. 499 10))		45	

MINISTÈRE DE

NECIONARION MEC DEDENGEO	TRES DGET.	CLES DGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET	DÉPENSES résulions des SERVICES FAITS.	PAYE	MENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITHES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	Ea 1866.	En 1867, jusqu'au 31 octob.
					•	
EXERCICE 1806. — (Compte définitif.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
Administration centrale.	I.					
Truitement du Ministre.	1)	,	21,000 »	21,000 »	21,000 •	>>
- des fonctionnaires, employés et gens de service.	n	9	261,100 »	261,100 "	259,711 62	1,388 38
Matériel	»	3	50,000 »	29,928 86		
Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	n	4	6,000 »	5,912 82	5,507 47	403 55
Frais de route et de séjour	'n	5	a) 8,254 50	8,234 50		
				1,	,	
Ordre judiciaire.	H.					
Cour de cassation (Personnel)	»	6	267,400 »	264,587 50	264,587 50	»
— (Matériel)	ñ	7	5,250 »	5,213 »	5,213 »	>>
Cours d'appel (Personnel)	»	8	757,050 »	745,508 54	637,410 s	108,058 34
(Matériel)	»	9	19,500 »	18,959 »	17,709 »	1,250 •
Tribunaux de première instance et de commerce	n	10	1,558,204 10	1,558,204 19	1,594,779 17	145,425 02
Justices de paix et tribunaux de police	»	11	915,500 "	915,500 »	741,575 »	174,125 "
Justice militaire.	Ш.	-				
Cour militaire (Personnel)	»	12	24,753 »	22,566 3 3	22,566 33	n
— (Matériel)	3 5	15	2,000	2,000 s	2,000 .	»
Auditeurs militaires et prévôts.	n	14	42,500 »	40,250 »	58,875 »	1,375 »
Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	۰	15	3,540 ×	5,540 »	1,770 »	1,770 a
Frais de justice.	IV.			Í	·	
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	n	16	680,000 »	679,998 65	215,252 59	464,759 99
Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des prépo- sés à la conduite des voitures cellulaires.		17	24,608 »	22,026 53	21,459 59	566 74
		"	A*1000 "	22, 0 20 00	21,400 0g	300 74
Palais de justice.	v.				,	
Constructions, réparations et entretien de locaux. — Subsides aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	1)	18	95 ₃ 000 »	75 ₃ 298 74	26,944 78	6,755 96
A reporter	• • • •		4,701,639 69	4,657,848 24	3,710,255 04	907,98 5 6 3

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du budget de l'exercice 1866.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A REFECTURA DU A JUSTIVIRA Sur Ordonnances d'ouveiture de crédit. AL. circulation.		1		dépenses	
TOTAL.			Transférés à l'exer- cice aulyant, en vertu de l'aft. IO de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES GRÉDITS.	Observations.	
21,000 -	۵	D	3 }	0	3	
261,100 "	บ	n	»	»	s)	
29,925 54		D	71 14	1)	n	
5,912 82		n	87 18		à	
8,254 50		n -	v	D	u	a) Par l'article ter de la loi du 3t mars 1867, Moniteur du 3 avril, nº 93, le crédit primits a été augmenté de fr. 784 80 c², pour frais de route et de séjour des fonctionnaires de l'administra- tion centrale.
264,587 50	*)		2,812 50	, ,	»	
5,215			57 »	n	s)	
745,508 34	٩	r	11,541 66		35	
18,959	b >		541 n	ń	v	
1,538,204 19	n	r	»		»	b) Idem de fr. 10,684 19 c², pour traitement des magistrats près les tribunaux de première
915,500 -	ы	n	13	ū	» -	des magistrats près les tribunaux de première instance.
22,566 53		р	2,166 67	٥	٠	
2,000 »	ů	r	۰	»	"	
40,250 »	»	"	2,250 "	ů	ñ	
° 3,540 »	N	a	ď	3)	n	
679,992 38	6 25	13	1 37	n	»	
22,026 33	»	o	2,581 67	N	'n	
33,700 74	59, 598 »	ν	21,701 26	1 3	»	
4,618,238 67	39,609 57	Þ	43,791 45	n	33	46

MINISTÈRE DE

	HES GET.	LES)GET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYE	MENTS EFFEC et justifiés
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Ets:	En 1860.	En 1867, jusqu'au 31 octob.
Report			4,701,639 69	4 ,657 ,848 24	3,710,255 04	907,983 63
Publications officielles.	VI.					
Impression du Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires	n	19	a) 216,000 »	245,811 *	176,945 83	68,865 17
Abonnement au Bulletin des arrêts de la Cour de cassa- tion	, »	20	3,000 n	2,720	2,720 0	υ
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	»	21	25,300 s	6,637 15	4,352 »	2,285 15
Traitements d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement	n	22	14,000 "	10,754 12	5,746 38	4,987 74
Pensions et secours.	Vil					
Pensions civiles	»	23	10,000 .	5,520 25	2,651 51	865 74
Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	**	24	11,800 •	11,800 n	11,800 »	33
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'em- ployés de l'administration centrale du Ministère de la Jus- tice, ou des établissements y ressortissant, qui se trou- vent dans le même cas que ci-dessus	n	25	1,700 »	1,700 n	1,625 »	75 ,
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'em- ployés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci- dessus	n	26	3,000 »	3,000 »	2,605 °	395 »
Cultes.	VIII.		į			
Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liége	13	27	518,200 ·	317,199 9 9	284,249 99	52,950 »
Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	v	28	62,011 =	62,010 52	43,703 66	18,306 86
Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenus de cures	"	29	4,250,000 »	4,217,920 25	2,981,150 47	1,265,957 29
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	ń	50	725,000 »	725,000 »:	499,798 84	215,101 16
Culte protestant et anglican (Personnel)	1)	51	65,936 »	65,555 70	54,548 40	10,787 50
Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	»	52	12,300 »	9,078 70	6,472 88	2,605 82
Culte israélite (Personnel).	n	53	11,220 »	11,220 »	8,580 »	2,640 »
å reporter	,		10,461,106 69	10,381,535 92	7,797,208 »	2,533,805 86

LA JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS

DU COMPTE DEPINITIE DU BUDGET

DE L'EXERCICE 1866.

TUĖS	PAYEN	LENTS Den ou a justiving		DITS 23 dépendes	DEPENSES	A
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverturo de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exor- cice sulvant, en verte de l'ort. Sodo la loi sur la comp- tabilité.	excedent LES GRÉDITS.	Observations.
4,018,258 67	30, 000 57	n	43,791 45	ıl	o	
245,811 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	r.	ני	189 a	n.	a a	a) Par l'art. 1st de la loi du 31 mars 1867, Moniteur du 3 avril, nº 93, le crédit primitif à éte augmenté de 66,000 francs, pour impression du Moniteur, du Recueil des lois, etc.
6,637 15	•	n	18,662 85		٠	
10,754 12	н	ν	3,265 88 6,479 75		n	
3, 520 25	p.	n 3	9	N	v	
1,700 -	ss ca	ŕ	1)	*	33	
3,000 n	•	1)	»	υ	n	
517,1 <u>9</u> 0 99	*	»	1,000 01	v	3)	•
62,010 52	•	>>	» 48	B	37	
4,247,107 76	812 49	•	2,079 75	ń	»	b) Idem de 20,000 francs, pour traitement du clerge inférieur.
714,900 •	1 0,1 00 л	»	"	и	ō.	
65,335 70	ο	20	600 30	>>	tò	
9,078 70	»	•	5,221 30		»	
11,220 -	"	t)	x)	×	n	
10,331,013 86	50,522 06	•	79,570 77	b	ñ	

MINISTÈRE DE

INTO COMPANIAN AND ASSOCIATION	TRES DGET.	ARTICLES	CRÉDITS OUVERIS PAR LE BUDGEI	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYE	MENTS EFFEC
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET	OE DO	primitif ot par dos leis spéciales.	Droits constaiés et ordonnungés au profit descréanciers de l'Eist.	En 1866.	En 1867,
Веронг			10,461,106 69	10,381,535 92	7,797,908 •	2,533,805 86
c Gultes (suite).	VIII (suite).					
Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.		34	200 ,	300 »	300 •	o l
Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.	ь	35	20,000 "	991 71	. 991 71	D.
Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)))	26	a) 9,215 16	9,215-16	6,534 50	2,680 66
Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	a	37	21,400 »	21,400 n	19,470 1	1,930 0
Établissements de bienfaisance.	lX.				!	
Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu, ou qui sont étrangers au pays.	n	58	160,000 ×	147,129 23	5,95 4 94	134,408 21
Subsides: 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des avengles et sourds - muets indigents, dans le cas de l'art. 131, n° 17, de la loi communale; 5° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire quin'ent pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.	ū	39	166,000 "	165,816 85	72,738 53	91,081 30
Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	ы	. 40	u 12,000	7,210 08	4,717 40	2,456 28
Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les		A 7	9.000	1 757 41	72 ≈ 00	652 59
établissements de bienfaisance, et frais divers	(I a	41	2,000 a	1,357 41 67,019 62	725 02 574 12	66,555 50
Subsides pour le patronage des condamnés libérés	*	43	20,000 -	9,872 21	4,000 »	. 5,872 21
Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	>>	44	200,000	198,418 74	121,913 39	03,594 11
Prisons.	х.					
Section 1rc. — Service économique.						·
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourri- ture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	»	45	1,400,000	1,978,114 65	679,776 29	274,852 42
A REPORTER			12,572,021 85	12,086,381 56	8,712,700 90	3,177,868 94

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS du couple dépinitip du budger de l'exencice 1866.

TUĖS	PAYEN		CRÉI BXCÉDANT LE		DÉPENSES excédant	Observations		
TOTAL.	Sur ordonnunces on circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Trunsférés à l'oxor- cleo sulvant, en vertu do l'art, 60 de la loi sur la comp- tabliste	LES CHÉDITS.	ODAGS VRC19UN		
10,331,015 86	50,522 06	•	79,570 77	n	n			
200 ~	ь	32	1)	v) -	ħ			
991 71	n	n	19,008 29	ı	11			
9,215 16	1)	n	1)	13	3)	a) Par l'article 1º de la loi du 31 mars 1867,		
21,400 n	v	p4	ñ	n	3)	a) Par l'article 1st de la loi du 31 mars 1867, Moniteur du 3 avril, nº 93, le crédit primitif a été augmenté de fr. 1,915 16 c², pour pensions ecclesiastiques (payement du premier terme).		
138,303 15	8,760 08	o	12,870 77	31	n			
163,816 83	ъ	n	2,183 17	'	n			
		•			-			
7,175 68	3 6 40	1)	4,789 92	•	N.			
1,557 41	1)	13	642 59	» `	¥			
66,929 62	90 •	»	32,980 38	>>	ы			
9,872 21	Д	1)	10,127 79	»	75			
185,507 50	12,772 30	138 94	1,581 26	D	ŋ			
954,628 71	123,485 94	»	321,885 35	»	1)			
11,890,569 34	195,672 78	138 94	484,640 29	19))			

MINISTÈRE DE

	CHAPITRES DU BUDGET.	BUDGET.	CRÉDITS GUVEFIE PAR LE BUDGE	DÉPENSES résultant des r SERVICES PAITS.	PAYEMENTS EFFEC		
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		DU BUI	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'état.	En 1866.	En 1867, Justiu'au Stoctob.	
Веропт.			12,572,021 8:	12,080,381 56	8,712,700 90	5,177,868 94	
Prisons (suite).							
Section 11. — Service économique (suite).	X (suite).						
Gratifications aux détenus	11	46	54,000	19,722 74	14,896 60	4,826 14	
Frais d'habillement des gardiens	n	47	50,000	30,000 »	2,311 55	602 17	
Frais de voyage des membres des commissions, des fonc- tionnaires et employés	»	48	11,000	10,902 65	5,002 55	5,844 50	
Traitement des fonctionnaires et employés	ท	49	625,000	624,996 54	588,299 69	56,552 81	
Frais d'impression et de bureau	a)	50	10,000	7,816 89	4,702 04	1	
Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	b	51	155,000	151,424 95	41,707 66	85,155 81	
Maison de sûreté cellulaire de Mons. — Achèvement des travaux de construction.	»	52	290,000	208,106 86	157,995 15	70,111 75	
Maison d'arrêt cellulaire à Louvain. — Continuation des travaux de construction		53	208,000	154,193 75	51,277 50	82 916 25	
Maison de sûreté cellulaire d'Arlon. — Premiers travaux de construction	a)	54	000,001	42,421 64	ij	42,421 64	
Maison de sûreté celiulvire de Huy. — Achat de terrains et premiers travaux de construction	»)	546is.	54,000	24,298 •	à	24,298 »	
Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveil- lance journalière des constructions	n	55	26,000	25,915 77	19 ,965 52	5,950 25	
Section 2. — Sorvice des travaux.							
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrica- tion	n	56	1,000,000	552,145 61	485,555 41	44,498 04	
Gratifications aux détenus	»	57	150,000	86,104 84	68,629 78	17,475 06	
Frais d'impression et de bureau	b.	58	5,000	3,529 42	1,224 08	312 85	
Traitements et tantièmes des sonctionnaires et employés .	b	59	96,800	83,431 45	72,894 26	10,486 22	
Frais de police.	XI.						
Mesures de sûreté publique	,	60	80,000	80,000 »	80,000 »	»	
Dépenses imprévues.	XII.						
Dépenses imprévues non libellées au Budget	»	61	6,800	6,004 09	4,929 54	1,090 95	
TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget.	, .		15,453,621 8	5 14,157,484 72	10,292,092 01	3,612,752 94	

LA JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS du coupte définitif du buogai de l'exercice 1866.

TUĖS	PAYE?	MENTS Jer ou a justifier	OU A JUSTIFIER EXCÉDANT L'HS DÉFENSES.		DÉPENSES	Observations.		
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annulor définitivement.	trqusférés à l'exer- cles suivant, en vertu de l'art.30 de la lot sur la comp- tabilité.	exeddant LES CRÉDITS.	Observacions.		
11,800,569 84	195,672 78	138 04	484,640 20	n	33			
19,722 74	n	N	14,277 26	v	v			
2,013 72	27,086 28	n	ρ	ū	υ			
10,846 65	50 »	»	97 33	10	»			
624,852 50	144 01	æ	3 46	13	n)			
7,005 82	751 07	ı)	2,183 11	5) 20	υ			
126,841 47	24,583 46	35	1,604 47	1,970 60	71			
208,106 86	•	3)	: 19	81,895 14	b			
134,193 75	υ	>>	>>	73,806 25	D			
42,421 64	1)	נו)1	57,578 36	79			
24,298	o	31	29,702 »	n	17			
25,915 77	ь	ń	84 23	»	ນ			
530,055 45	2,090 16	n	467,856 39	. »	1)			
86,104 84		â	65,895 16	0	n			
1,536 93	1,992 49	»	1,470 58	»	ŭ			
85,380 48	50 95	s)	13,368 57	»	»			
80,000 ->	η	»	ñ	v	n			
6,020 49	73 60	"	705 91	»	ν			
13,904,844 95	252,500 83	138 94	1,080,888 78	215,248 35	ď	47		

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS OUVERS PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des services pairs.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
TABOUTATION DEG DEL BROKE.	CRAP DU BU	DO BU	primitif et par des lois spéciales.	Drolis constatés et ordonnancés au profit des eréanciers de l'hiat.	En 1866.	En 1867, justic'su 5t octob.	
RÉCAPITULATION. —							
Report de l'exercice 1862. (Art. 30 de la loi de comptab.).	o	n	7,558 12	и	»	v	
1864	ט	υ	1,041 11	1,011 11	ม	1,041 11	
1865	1)	n	189,196 52	188,697 42	51,277 50	137,419 92	
Total des reports des exercices précédents			197,795 75	189,738 53	51,277 50	158,461 05	
Total du Budget de l'exercice 1866			15,453,621 85	14,157,484 72	10,292,092 01	3,612,752 94	
Тотацх		• • •	15,651,417 60	14,547,225 25	10,343,569 51	3,751,213 97	

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du budget de l'exercice 1866.

TUÉS	PAYEN	MENTS URB OU A JUSTIFIED	i	DITS na dáfundus.	Dépenses	
TOTAL.	Sur ordonnunces on circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art.30 de la loi sur la comp- tabilité.	escédont LES CHÉDITS.	Observations.
	-					
ū	h	, D	7,558 12	n	1)	
1,041 11	n	n	'n	а	U	
188,697 49	13	72	i	499 10	n	
189,758 53	D)	מ	7,558 12	499 10	0	
13,004,844 95	252,500 85	138 94	1,080,888 78	215,248 35	b	
14,094,583 48	252,500 83	138 94	1,088,446 90	215,747 45	35	

Le Budget du Ministère de la Justice a été fixé, par la loi du 30 décembre 1865, Moniteur du 31, nº 365, à la somme de	15,354,968 »
Λ ajouter :	
1º Les crédits supplémentaires	98,653 85
20 — transférés des exercices 1862, 1864 et 1865 à l'exercice 1866 (art. 50 de la loi de comptabilité)	197,795 75
Тотав fr.	15,651,417 60

TABLEAU LITE, P.

MINISTÈRE DES

	rnes dget.	cces oger.	CRÉDITS OUVESTS PAIR LE BUDGET	DÉPENSES edsuitant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFÉG ET JUSTIFIÉS		
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITUES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	primitif et par des lois spéciales.	Dioits constatés et ordonnencés au profit des ordanciers de l'Etat.	En 1866.	En 1867, jusqu'au 3t octob.	
EXERCICE 1866 (conpre définitio).							
DÉPENSES IMPUTABLES SUN LE BUÖGET.							
Administration centrale.	ı.						
Taministration (cardinate)					,		
Traitement du Ministre	0	1	21,000 »	21,000 "	21,000 "	η	
— da personnel des bureaux	n	2	145,700 •	145,700 "	140,396 27	5,303 73	
Matériel	n	5	57,600 »	37,600 »	52,257 92	5,362 08	
Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'au- tres articles	Ď	4	a) 25,000 »	25,0 0 0 »	25,000 »	n	
Légations.	II.						
Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie.							
Autriche	р	5	51,500 »	51,500 »	50,222 90	1,277 10	
Confédération germanique	n	6	58,500 »	38,500 »	58,500 »	»	
France		7	58,000 »	58,000 +	58,000 »	'n	
Grande-Bretagne	n	8	71,000 »	71,000 »	71,000 »	,,	
Italie	n	9	58,500 »	58,500 °	58,500 -	»	
Mexique	n	10	42,000 »	42,000 -	42,000 »	35	
Pays-Bas	ñ	11	46,500 »	46,500 ×	46,500 »	»	
Prusse	n	15	46,500 °	46,500 »	46,500 »	>>	
Russic	n	15	71,000 »	71,000 »	71,000 »	٥	
Brésil	n	14	22,000 »	22,000 »	22,000 »	33	
Danemark, Suède et Norwége, etc	n	15	20,000 ౖ ი	20,000 n	20,000 "	n	
Espagne	ů	16	22,000 »	22,000 "	22,000 »	'n	
États-Unis ,	ກ	17	22,000 »	22,000 -	22,000 •	ď	
Portugal) }	18	20,000 2	20,000 »	20,000 "	»	
Turquie	~₀	19	45,970 »	45,970 »	45,970 »	»	
Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	n	20	20,000 -	20,000 n	4,133 33	15,866 67	
Consulats.	III.						
Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	»	21	161,250 v	161,250 »	149,500 »	11,750 »	
A REPORTER			1,046,020 »	1,046,020 »	1,006,460 42	39,559 58	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS compte définitif du budget de l'exercice 1866.

TUĖS		MENTS UBLOUAJUSTIVIER		DITS EB DÉPERSES.	dépenses	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cles suivant, en vertudel'art. 30 de la loi sur la contp- tabilité.	ezcédant LES CRÉDITS.	Observations.
					•	
21,000 .	3)	b	4	ı,	r.	
143,700 =	>>	ь	33	1,	>>	
37,600 .	3 7	a)	n	μ	دو	
25,000 »	×	ñ	13	1,	11	a) Un crédit supplementaire de 15,000 francs a été alloué par l'article unique de la loi du 50 avril 1866, <i>Moniteur</i> du 2 mai, nº 122.
51,500 A	v D	» »	a N	3)	ņ	
58,000 .	**	u	ů	0	ñ	
71,000 "	ч	n	Ď	N N	1)	
58,500 »	•	>>	e	»	P	
42,000 "	33	»	Ŋ	٥	۵	
46,500	и	v	3)	п	3)	
46,500 •	n	۵	13	ij	w	
71,000 »	»	٧	*	3)	31	
22,000 0	ń	» ·	n	13	»	
20,000 "	ŋ	o	n	»	v)	
22,000 a	ů.	i)	b	ν	,,	
22,000 »	13	n	3)	۴	1)	•
20,000	n	s.	vi	"	35	
45,970 .	1)	1)	ń	n	1)	
20,000 h	υ	n	n	в	33	
161,250 n	Ď	ñ	>)	Ŋ	n	
1,046,020 »	>>	n	»»·	ñ	n	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	THES DGET.	ABTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS OUVERIS PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES PAITS.	PAYE	MENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS
DESIGNATION DES DELENGES.	CHAPITHES DU BUDGET.	DU BU	primitif et pår des lois spéciales,	Droits constatés et ordonnancés au prolit des créanclers de l'Étut.	En 1866.	En 1867, jusqu'uu ät oetob
веропт			1,046,020 "	1,010,020 "	1,006,460 42	39,359 58
Frais de voyage.	IV.	<u> </u>				
Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'admi- nistration centrale, frais de courriers, estafates, courses diverses.	n	53	a) 64,414 59	64,414 59	31,409 7 0	55,004 89
Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.	v.					
Perception des droits de chancellerie Personnel.	3)	23	6,240 »	6,240 »	6,240 °	23
et bureau de la librairie à Paris. (Frais divers	'n	24	560 ·	360 »	360 ·	•
Indemnités pour un drogman et autres employés dans des résidences en Orient.	9	25	8,030 °	7,765	5,882 50	1,882 50
Frais de correspondances de l'administration centrale avec les agences ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat de publica- tions nationales et étrangères; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits pério- diques étrangers; frais extraordinaires et accidentels.	н	26	b) 76,719 22	76,279 54	54,757 71	41,048 89
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.	VI.					
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, et dé- penses imprévues non libellées au Budget	11	27	c)100,452 17	100,452 17	92,624 71	7,619 77
Commerce. — Navigation. — Pèche.	VII.					
Chambres de commerce		28	13,300 -	12,497 26	9,383 29	3,113 97
Frais divers et encouragements au commerce	n	29	48,000 "	44,724 20	16,921 20	22,905 »
Encouragement de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers (pour mémoire. Voir l'ar- ticle 2 de la toi.).	n	50	d) 57,053 ₂ 21	7,468 20	7,468 20	1)
Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers, remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux (crédit non limitatif)	n	31	8,000 »	9	3)	3)
Personnel	'n	32	7,895 "	6,383 54	6,520 84	37 50
Pêche maritime. Subsides aux caisses de prévoyance des pêcheurs; encouragements à la pêche maritime et à l'éducation pratique des marins		33	54,550 »	54,546 46	1,265 25	2,536 56
A REPORTER			1,491,034 19	1,427,150 56	1,219,093 82	151,706 66

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du budget de l'exercice 1866.

TUĖS.	PAYEN	MENTS		DITS 88 dépenses.	DÉPENSES	Observations.			
TOTAL.	Sur ordonnancos en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transièrés à l'exer- elce sulvant, en vertudel'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CRÉDITS.	Onsei racions.			
1,046,020 »	p	v	И	D	3)				
64,414 59	и	n	N	a)	ņ	a) Le crédit primitif a été diminué de 6,088 fr. 41 cs, transférés à l'exercice 1867, en vertu de l'art. 2 de la loi du Budget de 1867, et confor- mément à l'arrâté royal du 1° novembre 1867.			
6,240 »	H	n	ů	3)	u				
300 »	p	b)	o	,,	o				
7,765 »	ñ	o	265 n	e.	٠				
75,806 60	472 74	n	o	459 88	ù	b) Le crédit de l'art. 26 a été augmenté de fr. 5,978 53 c³, transférés du même article du Budget de l'exercice 1868, et diminué de fr. 12,379 31 c³, transférés au Budget de l'exer- cice 1867, en vertu de l'art. 2 de la loi du Bud- get, et en exécution des arrêtés royaux des ler novembre 1866 et 1867.			
100,244 48	20 7 69	3)	3)	ų	.	c) Le crédit primitif a été augmenté de 35,000 francs, par l'article unique de la loi du 50 avrit 1866, Moniteur du 2 moi, no 123, et diminué de fr. 1,547 85 c², transférés au Budget de l'exercice 1867, conformément à l'art. 2 de la loi du Budget, et de l'urrêté royal du 10 novembre			
1 2,4 97 26	70	•	802 74	b	n	1867.			
39,824 20	4,900 .	n	3,275 80	n	'n				
7,468 20	D)	n	49,585 01	»	ss	d) Ge crèdit se compose des sommes restées disponibles, pour le même objet, sur les exer- cices antérieurs (art. 2 de la loi du Budget).			
n	13	v	8,000 n	n	ħ				
6,358 34	25 »	>>	1,511 66	10	. *	-			
3,801 81	50,744 65	3)	3 54))	, מ				
1,370,800 48	56,350 08	'n	63,443 75	439 88	»				

MINISTÈRE DES AFFAIRES

		rnes IGET.	LES HGET.	CREDITS OUVERIS PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES PAITS.	PAYE	MENTS EFFEC et justifiés
DI	ESIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITHES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Étut.	En 1866.	En 1867, jusqu'nu öt octob-
	Веро нт	• • •		1,491,054 19	1,427,150 56	1,219,095 82	151,706 66
	Marine.	VIII (suite).					
Paquebots	d vapeur. — Services spéciaux Construc- tions et réparations maritimes.						
Personnel a soldo, en	ctif et sédentaire, en disponibilité aux ² / ₃ de non-activité et non replacé	15	34	359,006 »	325,765 90	181,945 96	145,819 94
	l vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.					;	
Personnel.		13	3 5	20,447 »	25,568 61	19,510 88	6,257 75
Pilotage,	phares et fanaux, feu flottant et service de remorque.						
•	Traitements	,,	56	266,919 »	258,531 97	151,025 93	127,506 04
Personnel.	Remises aux pilotes et aux receveurs du pilo- tage et des droits de fanal (crédit non limi tatif)	٥	57	258,000 "	404,948 »	145,110 70	259,857 50
aux terme restitution	nent de droits à l'administration néerlandaise, es de l'article 50 du règlement du 20 mai 1843; a de droits; pertes par suite des fluctuations du ur les sommes à payer à Flessingue (crédit non	33	38	13,500 »	15,719 09	5,152 27	10,586 82
	Sauvetage.					-	
Personnel.		D	39	15,420 »	14,298 75	10,655 75	3,643 »
	Police maritime.						
Personnel.	Traitements	»	40	34,694 »	· ·	53,025 04	i i l
7 (170)	Primes et remises (crédit non limitatif)	ь	41	4,000 s	6,543 26	2,362 »	5,981 26
	Écoles de navigation.						
Personnel.		»	42	19,380 »	17,390 »	15,005 »	2,385 »
Dépenses	relatives aux divers services de la marine.						
Dépenses diverses			45	1,021,611 »	1,010,579 51	721,459 56	285,584 79
	Pensions et secours.	IX.					
Premier ter	me des pensions à accorder éventuellement	ກ	44	2,300 »	477 90	465 49	12 41
	A REPORTER			5,492,311 19	3,540,908 55	2,484,570 40	994,432 91

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du budget de l'exercice 1866.

TUES		MENTS USE OU A JUSTIPIER	GRÉDITS BECÉDANT LES DÉPENSES. D		Dépenses	
TOTAL.	Sur ordennances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transfdrés à l'exer- cles auivent, en vertudel'ert 50 de la foi aur la cousp- tublité	oziddani LES GRÉDITS,	Observations.
1,370,800 48	50,310 08	ų	63,443 75	430 88	n	
525,765 90	ņ	ıs	13,240 10	e	è	
25,568 61	ŭ	35	878 59	77	17	
258,531 97	a)	>>	8,387 03	a	17	
404,948 »	N))	» ·	ם	146,948 »	
15,719 09	3)	>>	»	37	2,219 09	
14,208 75	٠	n	1,121 25	۵	n	
34,1 85 »	»>	a	559 »	2)	a	
6,343 26		ν	v	19	2,343 26	
17,590 "	ñ	2)	1,990 »	n	a	
1,005,024 35	5,55 5 1 6	D)	30 17	11,001 32	n	
477 90	n	'n	1,822 10	33	33	
5,479,003 31	61,905 24	*	91,471 79	11,441 20	151,510 35	49

MINISTÈRE DES AFFAIRES

		BUDGET.	CRÉDITS QUYERTS PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFEC		
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CEAPITRES DU BUDGET	ARTIC DU BUI	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonuencés au profit des creanciers de l'Etat.	En 1866.	En 1867, jusqu'au 51 octob.	
Report			5,492,311 19	5,540,908 55	2,484,570 40	994,459 91	
Pensions et secours (suits).	IX (suite).			-			
Secours à des fonctionnaires, employés et marins, à teurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur po- sition malheureuse))	45	2,000 »	1,920 »	8ŏ0 »	1,070 •	
Total des crédits et dépenses sur le Budget			5,494,311 19	3 ,542,828 55	2,485,420 40	995,502 91	

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du gudght de l'exercice 1866.

Tues	TUES		PAYEMENTS BRESTANTA BEFFECTURE OU A JUSTEPIRU		DITS	DÉPENSES			
TOTAL		Sur ordonnances en circulation.	Sur . ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'oxer- cice sulvant, en vertude l'art. 50 de la tol sur la comp- tabilité.	etcédent LES GRÉDITS.	Observations.		
5,479,003	31	61,905 24	b	91,471 79	11,441 20	151,510 55			
				-					
1,920	'n		31	80 »	υ))			
5,480,923	31	61,005 21	۰,	91,551 70	11,441 20	151,510 35			

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 28 décembre 1865, Mo- niteur du 51, nº 305, à la somme de	3,581,292	11
A ajouter :		
Les crédits supplémentaires	70,000	ы
La somme transférée du Budget de l'exercice 1865 (arrêté royal du 1er novembre 1866, pris en vertu de l'article 2 de la loi budgétaire).	5,978	55
Le crédit transféré à l'article 30, en vertu de l'article 2 de la loi du Budget	57,055	21
Ensemble fv.	3,514,523	74
A DÉDUIRS les sommes restées disponibles à la clôture de l'exercice 1866, transférées à l'exercice 1867 en vertu de l'article 2 de la loi du Budget	20,012	55
Reste fr.	3,494,311	19

TABLEAU LITT. Q.

MINISTÈRE DE

	TRES OGET.	ARTICLES BUDGET.	CRÉDITS OUVERLE PAR LE BUDGET	DÉPENSES répultant des SBRVICES PALTS.	PAY	EMENTS EFFEC
désignation des dépenses.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTIC DU BUI	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des eréanciers de l'État.	En 1866.	En 1867, Juaqu'au 31 octob.
REPORTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. —						
EXERCICE 1863.						
Report de l'exercice 1863 à l'exercice 1866, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.				,		
Lettres et sciences.	xviii					
Subsides et encouragements; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décèdés; subsides extraordinaires à l'Académié royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter les prix des principales questions portées sur les différents programmes de ses concours; subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckhove, Gancet et Denis Sotiau; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du les décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 25 novembre 1859; publication des Chroniques belges tué-dites; table chronologique des chartes, diplômes, lottres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; bureau de patéographie; publication de documents rapportés d'Espagne; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique; prix institué pour une histoire des anciennes assemblées nationales de Belgique, depuis le règne de Philippe le Bon; concours extraordinaire pour le meilleur ouvrage sur le développement de la Belgique depuis 1850; formation d'un tableau des anciennes assemblées nationales, décrétée par arrêtéroyal du 27 septembre 1860.— Indemnités aux fonctionnaires et employés des archives générales du royaume, des archives provinciales et communales, qui ont concouru à la confection de ce travail; frais de la publication du tableau des assemblées nationales et mise en lugière des actes de ces assemblées pationales et mise en lugière des actes de ces assemblées continuation de la publication des actes des états généraux de 1632.	w .	102	a) 25,051 8 2	n		12
EXERCICE 1865.			25,031 82	n	n	»
Report de l'exercice 1865 à l'exercice 1806.					•	
Statistique générale.	111.					
Formation des tables générales des registres des paroisses avant 1792.	•	10 ⁸ is.	b) 99,888 »	2,933 92	» >	595 46
Frais de l'dministration dans les provinces.	V.					
Frais de route et de tournées	1)	40	c) 751_80	751 80	14	751 80
A REPORTER			100,639 80	5,685 72	n	1,547 26

L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXENCICE 1866.

TUES		MENTS UBB OU A JUSTIFIER	CRÉ		DÉPENSES	
TOTAL	Sur ordonnances on circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- clés sulvant , an verto de l'urt 80 de la loi sur la comp- tabilité.	extedant LES CHÉDIFS,	Observation:
					•	
					·	
					•	
•			21,220 40	5,811 42	*	a) Décision de la Cour des comptes du 7 dé- cembre 1866, nº 212,555.
n	ь	0	21,220 40	5,811 42	34	
595	2,538 46	•	3)	96,954 08	D	b) Idem du 3 janvier 1867, nº 213,213.
751	80	*	8	*	χ,	c) Idem.
1,347	26 2,358 46	» .	и	96,954 08	>)	

MINISTÈRE DE

OFFICIAL PROPERTY IN THE STREET	CHAPITHES OU BUNGET.	BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES PALIS.	PAYEMENTS EFFEC Et justifiés		
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPY DU BU	DE DO	primitif et par des tois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des creanciers de l'État.	En 1866.	En 1867,	
В ьгокт			100,639 80	5,683 72	ø	1,347 26	
REPORTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite).	-						
EXERCICE 1865 (suite).							
Report de l'exercice 1865 à l'exercice 1806 (suite).							
Agriculture.	X 1.						
Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horti- culture; personnel de l'institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; matériel de ces établissements; bourses; traitements de disponibilité; frais de conférences d'agriculture, d'horticulture et de drainage; subside pour l'établissement d'une école forestière	ŋ	59	a) 711 01	711 01	ń	21	
Enseignement moyen.	XVI.						
Crédits ordinaires et supplémentaires des écoles moyennes.	25	90	b) 1,700 »	1,700 »	υ	1,700 •	
Lettres et sciences.	XVIII.						
Subsides et encouragements; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Pecne; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1st décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 25 novembre 1859; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication des Chroniques belges inédites; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'bistoire de la Belgique; bureau de paléographie; publication de documents rapportés d'Espagne; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique; continuation de la publication des actes des états généraux de 1652; formation d'un tableau des anciennes assemblées nationales, décrétée par arrêté royal du 27 décembre 1860; indemnités aux fonctionnaires et employés des archives générales du royaume, des archives provinciales et communales, qui ont concouru à la confection de ce travail; frais de publication du tableau des assemblées nationales et de la mise en lumière des actes de ces assemblées		102	c) 10,646 28	1,593 75	'n	1,593 75	
Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions.	υ	109	d) 8,750 s	2,000 "	P	2,000 "	
Тотли des crédits et dépenses sur les reports de l'ex. 1865.			122,447 09	9,690 48	'n	6,641 01	

L'INTÉRIEUR (some).

DEVILOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXENCICE 1800.

TUES	t	MENTS		DITS 18 dépansas.	depensés	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnunces d'ouverture de crédit.	A annuler definitivement	Fransfdrés à l'exor- cite sulvant, en vortu del mt 30de la foi sur la comp tabilité	excédant LES CREDIIS.	Observations
1,347 26	5,049 47	t)	Ŋ	96,054 08	v)	1
						c V
						1
n	711 01	n	ń	1)	ſŀ	a) Decision de la Cour des comptes du 3 janvier 1867 , nº 213213
						1
1,700 »	х	'n	13	1)	11	b) Idem du 19 decembre 1866, nº 212895
						1
				!		
1,593 75 2,000 »	n	1) 1)	1,202 53 "	7,850 » 6,750 »	3)	c) 1dem du 3 janvier 1867, nº 213213 d) Idem.
6,641 01	3,049 47	D	1,202 53	111,554 08	מ	

MINISTÈRE DE

	rnes)GET.	ABTICLES U BUDGET.	GRÉDITS ouverls PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des services pairs.	PAYEMENTS EFFEC et justifiés		
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ABTIC DU BUI	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanclers de l'Étut.	En 1866.	En 1867, Jusqu'au Hoctob.	
EXERCICE 1866 (COMPTE DÉFINITIF).							
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.					•		
Administration centrale.	1.	:		·		e-/	
Personnel.							
Traitement du Ministre	. •	1	21,000	21,000 0	21,000 .	ນ	
des fonctionnaires, employés et gens de service, et frais du comité de législation et d'administration générale. {Une somme de 10,000 francs pourra être transférée de l'art. 2 à l'art. 133, Trailements de disponibilité.	n	2	300,684 ·	500,684 ×	289,791 44	10,892 56	
Matériel.							
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur; matériel du bureau de la librairie.	'n	3	51,460 »	48,919 69	25,125 88	25,594 86	
Frais de déplacement.			[
Frais de route et de séjour ; courriers extraordinaires	31	4	4,500 »	2,629 55	2,456 65	172 90	
Pensions et secours.	11.						
Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éven- tuellement		5	6,000	5,856 03	4,284 58	1,571 65	
Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés	1)	6	27,000 »	25,814 50	20,441 30	3,373 20	
Secours à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs		7	4,094 66.	4,094 66	9701 70	1 707 70	
veuves	» v	8	12,000	12,000 »	2,301 30 12,000 »	1,793 36	
Statistique générale.	Ш.						
Frais de bureau et jetons de présence de la commission cen- trale de statistique; frais de bureau des commissions pro- vinciales; vérification des registres de la population	10,	9	9,000 *	8,901 56	7,253 41	1,648 15	
Prais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales	u u	10	10,000 »	9,958 74	9,639 99	318 75	
Frais du recensement général (premier crédit).		11	30,000 »	30,000 -	30,000 »	n	
A REPOSTER			475,538 66	467,858 75	424,294 35	45,565 45	

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du budget de l'exencice 1866.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT ARPPRECTURE OU 1 JUSTIPIER			DITS es dépenses.	dépenses	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	fransférés à l'exor- tice suivant , en vertude l'art. 50 de la lei sur la comp- tablillé.	exeddant LES CRÉDITS.	Observations.
21,000 *			n	_		
21,000	n)))	"	o	n	
300,684	»))	»	n	n	
			`			
48,720 74	198 95	'n	2,540 31	1)	й	
2,629 55	»	11	1,670 45	33	n	
F 050 04			143 97			
5,856 03	33	i)	140 07	a	10	
25,814 50	ų	11	5,18 5 50	0	»	
4,094 66	•	۵	s.	n-	n	
12,000 ¤))	10	D.	۵	»	
				`		
8,901 56	ea_	Ŋ	98 44	»	»	
9,958 74	_	,,	41 26	و	B	
50,000 ×)))}	35 25	41 20 n	n	D .	
407 8K0 70	198 95		7 870 07		»	
467,659 78	100 20	מ	7,679 93	n	"	51

MINISTÈRE DE

DÉCIONATION DEC DÉCEMORO	traes DGET.	RTICLES BUDGET.		DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFEC et justipiés		
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITHES DU BUDGET.	ARTIC DU BUI	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1866.	En 1867, jusqu'au 81 octob.	
Верокг	•		475,538 66	467,858 73	424,294 35	43,365 43	
Frais de l'administration dans les provinces.	1V.						
Province d'Anvers.							
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial		12	42,500 ×	42,500 »	41,300 »	1,200 »	
Traitement des employés et gens de service	'n	13	58,500 »	58,500 »	58,200 *	300 »	
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	11	19,500 »	19,588 87	10,503 86	8,845 01	
Province de Brabant.							
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	»	15	42,500 »	42,500 »	50,975 ·	11,525 »	
Traitement des employés et gens de service	,,	16	75,500 »	75,500 »	73,267 51	232 49	
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	n	17	19,500 »	19,500 »	18,553 66	946 54	
Province de la Flandre occidentale.							
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	»	18	42,500 •	42,500 »	41,300 *	1,200 "	
Traitement des employés et gens de service	n	19	64,000 »	64,000 •	63,900 a	100 »	
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	n	20	19,500 »	19,498 55	15,854 84	5,643 71	
Province de la Flandre orientale.			<u> </u>	ļ			
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	1)	21	42,500 »	42,500 »	41,300 »	1,200 a	
Traitement des employés et gens de service	1,	22	70,000 »	66,015 26	66,015 26	»	
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	n	23	19,500 »	19,403 46	6,198 11	15,205 55	
Province de Hainaut.							
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	0	24	42,500 »	41,912 20	50,975 »	10,937 20	
Traitement des employés et gens de service	ß	25	75,500 »	75,500 •	72,100 01	1,599 99	
Frais de route , matériel et dépenses imprévues	"	26	19,500	19,500 »	5,000 »	14,500 »	
Province de Liége.				ļ			
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial		27	42,500 "	42,500 »	41,300 »	1,200 *	
Traitement des employés et gens de service	n	28	69,000 »	69,000 °	67,822 32	1,177 68	
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	**	29	19,500 »	19,490 45	18,921 90	568 55	
Province de Limbourg.							
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	ň	30	42,500 »	42,500 »	41,300 »	_1,200 »	
A REPORTER	· · · ·		1,298,538 66	1,286,067 52	1,169,081 82	116,746 75	

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGE 1
DE L'EXERCICE 1866.

TUÉS	PAYEMENTS RESTART A EMPECTURE OU A JUSTIPIRE			DITS is dépunses.	Dépenses	,
. TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Tronsfords à l'exer- elce suivant, on vortude l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CAÉDITS.	Observations.
467,659 78	198 9 5	ň	7,679 93	ø	n	
				,		
					-	
42,500 »	»	»	n	n	»	
- 58,500 »	ü	b	»	ū	ij	
19,548 87	40 .	11	111 13	υ	n	
		į .				
42,500 •	n	h	1)	Ď	υ	
73,500 6		a))	'n	0	
19,500 »	ת	»	v	»		
10 200					»	
42,500 »	»	n	»	,,		
64,000 »	n	is .	"	D	»	
19,498 55	υ	· "	1 45	υ	·	
-						
42,500 »	,) }	»	ù	n	
66,015 26	'n	N	3,984 74	»		
19,403 46	v	»	96 54	»	ν	
41,912 20	»	33	587 80	»	h	
73,500 •	»	>3		ø	0	
19,500 -	n		»	3)	»	
-						
42,500 •	5	33	מ	>>	n	
69,000 »	٠ ،	»	»	1)	υ	
19,490 45	,	>>	9 85	*	"	
42,500 »	,	17	D	»	»>	
				·		
1,285,828 57	238 95	'n	12,471 14	<i>y</i> }	n	52
1	1	1	Ī		Ī	(

MINISTÈRE DE

	rnes JGET.	ANTICLES J BUDGET.	CRÉDITS ouveits par le budget	DÉPENSES résultant des SBRVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFEC		
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CBAPITHES DU BUDGET.	ARTIC DO BOI	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancé nu profit des eréanciers de l'Elut.	En 1866.	En 1867,	
Report			1,298,558 66	1,286,067 52	1,160,081 82	110,740 75	
Frais de l'administration dans les provinces (suite).	JV (suite).						
Province de Limbourg (suite).							
Traitement des employés et gens de service	27	ฮเ	48,000 »	47,090 06	47,999 96	n	
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	а	32	15,601 43	15,601 43	15,510 06	2,291 37	
Province de Luxemboury.							
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du gressier provincial	»	33	42,500 »	42,500 »	41,500 »	1,200 %	
Traitement des employés et gens de service	s»	54	48,000 •	48,000 »	47,250 n	750 u	
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	n	35	15,500 •	15,048 96	11,520 25	3,528 71	
Province de Namur.			30				
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du gressier provincial	,	5 6	42,500 »	41,125 »	59,925 »	1,200 »	
Traitement des employés et gens de service	10	37	54,000 »	54,000 »	55,531 08	468 92	
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	'n	38	15,500 s	15,499 90	11,162 98	4,556 92	
Frais de l'administration dans les arrondissements.	V.		~				
Traitements des commissaires d'arrondissement	n	59	189,550 =	189,550 »	184,257 50	5,512 50	
Émoluments pour frais de bureau	n	40	137,950 »	157,749 44	135,569 92	2,179 52	
Frais de route et de tournées	»	41	26,000 »	د 20,012 ه	978 »	19,954 »	
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1er avril 1845	n	42	500 »	571 94	207 19	129 45	
Milice.	VI.						
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la milice. — Vacations des officiers de santé; frais d'impression des décisions et arrêts en matière de milice.	10	43	a) 65,267 87	65,159 97	44,752 30	19,635 77	
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription. — Frais de recours en cassation en malière de milice (loi du 18 juin 1849)	1)	44	2,100 »	1,092 »	1)	1,992 1	
A necorter			2,001,507 96	1,981,578 12	1,800,806 06	179,705 91	

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉPINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1806.

ruės		MENTS UEB OU A I COTIFIER		DITS ks objektus.	Depenses	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de erédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice solvant , ca vectudell'art. 30 do la loi sur la comp- tablifté.		Observations.
1,285,828 57	258 03	υ	12,471 14	n	n	
47,090 96 15,601 45	ù N	ð n ·	» 04	נו	»	
42,500 » 48,000 »	n 1)	n n	n n	35	n	
15,048 96	n	, ,	n	451 04	3)	
41,125 ×	p.	13	1,575 »	,,	P	
54,000 ° 15,499 90	»	o O	O 10	N N	1)	
189,550 ° n	ń	ż	υ	N	n	
157,749 44	b.	b	200 56	>>	ø	
20,912 »	10-	מ	5,088 »	o	ø	
356 64	35 3 0	»	128 06	n	n	
64,368 07	791 90	α	107 90	æ	D	a) Par l'art. 1er de la loi du 6 juin 1867 Moniteur du 7, nº 458, le crédit primitif a é augmenté de fr. 1,367 87 e, pour payer des d penses restant ducs pour frais de milice.
1,992 0	10	n	108 n	1)	1)	penses restant dues pour frais de milice.
1,980,511 97	1,066 15	0	19,478 80	451 04	ñ	

MINISTÈRE DE

	TRES DGET.	ABTICLES U BUDGET.	CREDITS OUVERTS FAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES PAITS.	PAYE	MENTS EFFEC Br Justifiés
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	DE EU	primitif et pur des lois spéciales.	Droits constatés etordonnancés au profit descréunciers de l'État.	En 1866.	En 1867, jusqu'uu 81 octob.
Акропт			2,001 ,507 96	1,981,578 12	1,800,800 06	179,705 91
Garde civique.	V11.					-
Inspections générales : frais de tournées ; d'impression et de fournitures de bureau , et commandants supérieurs : .		45	6,885	5,703 50	5,438 70	264 80
Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipe- ment; magasin central. — Frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, épinglettes, etc	a	46	15,000 n	14,549 45	10,851 58	3,511 07
Personnel du magasin central	»	47	3,320 »	1,204 66	1,160 46	154 20
Fêtes nationales.	VIII.					
Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumi- nation	**	48	a) 51,000 »	51,000 °	17,700 s	53,300 »
Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfévrerie, etc. — Tirs communaux: subsides pour la construction de cibles et l'encouragement des tirs en province. — Personnel du tir et dépenses diverses	3),	49	b) 65,500 »	64,394 33	50,637 61	10,925 59
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	IX.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévoue- ment, de courage et d'humanité; impression et calligra- phie des diplômes, frais de distribution, etc.	ñ	50	12,000 a	10,507 88	3,80 5 35	6,502 53
Légion d'honneur et Croix de fer.	X.					
Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires, des dé- corés de la Croix de ser peu favorisés de la sortune; pen- sions de 250 francs aux blessés de septembre dont les droits auront été reconnues avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves et orphelins	**	, 5 1	200,000 +	196,895 70	151,183 21	43,912 49
La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pen- sionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée:						
1º A desservir de nouvelles pensions; 2º A porter à 125 francs les pensions des veuves; 3º A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 4º A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.					·	
Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles	20	52	2 3 ,000 »	22,000 »	22,000 »	ı,
À REPORTER			2,377,412 96	2,347,516 64	2,063,562 77	278,254 39

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITE DU BUDGER
DE L'EXERCICE 1866.

TUÉS.		PAYEMENTS RESTANTA ESPECTUER OU A JUSTIFIER		DITS 28 dépanses.	DÉPENSES	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de ezédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cles suivant , en vertude l'art. 30de la loi sur lu comp- tabilité,	ezeddan: LES CILÉDITS.	Observations.
1,980,511 97	1,066 15	ú	19,478 80	451 04	ñ	
5,703 50	n	n	1,181 50	υ	- 4	
14,342 45	15		657 55		•	
1,294 66	21	n	2,235 54	o	а	
51,000 n	۵	»	19	»	P	a) Par l'article 1er de la loi du 6 juin 1867, Moniteur du 7, nº 158, le crédit primitif a été augmenté de 11,000 france, pour compléter la part d'intervention du Gouvernement dans les dépenses que la ville de Bruxelles a faites à l'occasion de la réception des corps anglais, français et hollandais, qui sont venus prendre part au tirinternational du mois d'octobre 1866.
61,561 · »	2,833 33	Ŋ	1,105 67	s)	u	part au trinternational du mois d'ectobre 1866. b) Idem de 1,500 francs, pour payer des sommes restant dues par suite du surcroit des dépenses occasionnées par le tir international
	·					de 1866.
10,307 88	- a5		1,692 12))	ы	
195,095 70	1,800 »	w	5,10 1 50	1)	۵	
					,	
22,000 »	N	»	. 33	3)	и	
2,341,817 16	5,699 48	»	29,445 28	451 04	ış.	

MINISTÈRE DE

	rnes OGET.	oues DGET.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGE	DÉPENSES résultant des services pairs.	PAYEMENTS EFFEC et justiblés		
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITHES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	primitif et par des lois spéciales.	Droits constates et ordennancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1866.	En 1867, jusqu'au 31 octob	
Веронт.			2,577,412 96	2,317,516 64	2,063,562 77	278,254 39	
Agriculture.	XI.						
Indemnité pour bestiaux abattus	,,	53	240,000 »	214,087 10	128,390 80	85,486 30	
Service vétérinaire; bourses	n	54	a) 80,000 »	79,902 46	40,537_37	37,930 89	
Amélioration de nos races d'animaux domestiques; exécu- tion des règlements provinciaux sur la matière	n	55	95,500 n	77,386 97	20,989 52	56,249 65	
Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; achat d'instruments aratoires nouveaux, destinés à servir de modèles ou à être distribués aux commissions d'agriculture, aux comices et sociétés agricoles; achat de graines nouvelles à répartir par l'intermédiaire des commissions d'agriculture; dépenses diverses.	n	56	144,700 •	150,108 55	117,454 26	21,557 49	
Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticul- ture; personnel de l'institut agricole et des écoles d'horti- culture de l'État; matériel de ces établissements; bourses; traitements de disponibilité; frais de conférences agri- coles et horticoles, et subside pour une école forestière.	Ď	57	124,000 »	124,000 »	113,775 70	10,224 30	
Personnel du service des défrichements en Campine	,	58	25,679 »	25,551 18	21,117 50	2,435 68	
Mesures relatives aux défrichements; dépenses et indemnités nécessitées par le coolrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847. — Pépinières d'arbres forestiers.	ŭ	59	27,000 »	17,074 96	5,568 7 0	13,500 26	
Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance	D	60	69,009 »	68,999 94	67,579 94	1,420 »	
Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	»	61	69,800 ×	69,327 19	53,693 01	15,634 18	
Subside à la Société royale d'horticulture de Bruxelles	'n	62	24,000 n	24,000 •	24,000 ×	υ	
Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État	ь	63	55,620 »	54,844 76	53,593 1 7	932 27	
Voirie vicinale et hygiène publique.	XII.						
Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vi- cinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	ł	64 .	1,165,350 »	1,165,549 16	559,825 58	725,328 44	
A REPORTER			4,474,252 96	4,585,348 71	3,027,888 12	1,248,957 85	

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIE DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1866.

TUĖS		MENTS usa ou a justipiea		DITS	DÉPENSES	Observations.				
TOTAL.	Sur ordonnances on circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transiérés à l'exer- cite suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tablitté.	excédant LES CRÉDITS.					
2,541,817 10	5,699 48	13	20,445 28	451 04	>>					
213,877 10	210 •	ŭ	25,912 90	ь	ō					
78,468 26	1,434 20	÷ 11	97 54	13	n	a) Par l'article 2 de la loi du 7 mai 1866,				
77,239 17	147 80	ñ	16,113 03	n	ı	a) Par l'article 2 de la loi du 7 mai 1866, Moniteur du 9, nº 129, le crédit primitif a été augmenté de 20,000 francs, pour payer des dé- penses relatives au service vétérinaire et à la police sanitaire.				
139,011 75	96 60))	5,591 65	D						
124,000 >	ø	10	9	15	1)					
23,551 18	•	ъ	118 82	ກ	»					
17,074 96	و	1)	9,925 0 4	15	s>					
68,999 94	»	v	» 0 6	13	»					
69,327 19	•	•	472 81	N	*					
24,000 0	ឆ	n	n	5	",					
34, 325 44	519 3 2	W	775 24	o	•	·				
1,065,153 82	100,595 34	n	» 84	P	g					
4,276,845 97	108,502 74	1)	88,453 21	451 04	ż ,	53				

MINISTÈRE DE

TUBOVANACHIONI DEG NEDERIORO	THES DGET.	cies DGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUBGET	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYI	EMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITHES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	primitif et par dos lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés nu proût des créanciers de 1ºEtut.	En 1866.	En 1867, jusqu'au 31 octob.
Report			4,474,252 96	4,385,348 71	5,027,888 12	1,248,957 85
Industrie.	XIII.					
Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil.	n	65	12,500 »	6,833 30	6,249 97	585 33
Enseignement professionnel: écoles industrielles et ateliers d'apprentissage	'n	66	197,300 »	153,679 78	141,847 73	11,832 05
Achat de modèles et de métiers perfectionnés; voyages et missions; publications utiles et souscriptions; prix ou récompenses pour des ouvrages, mémoires, etc., traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces associations; encouragement à la société de pisciculture de Belgique; frais résultant de la collation des décorations industrielles; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours			07.440	AV 100 00	0.49%.00	
mutuels	a tr	67 68	25,450 » 15,000 »	15,499 80 14,499 99	9,783 90 11,041 66	5,715 90 5,458 33
Frais de publication du Recueil officiel des brevets d'inven- tion; traitement du rédacteur du recueil		69	7,000 »	5,999 92	4,299 92	1,700 %
Musée de l'industrie.			7			
Traitement du personnel	»	70	21,650 »	15,811 85	15,132 83	679 0
Matériel et frais divers	я	71	17,450 »	6,758 20	3,369 07	3,389 13
Poids et mesures.	XIV.					
Traitement des vérificateurs	*	72	53,800 »	49,541 44	48,812 28	729 16
Frais de bureau et de tournées et frais de la commission des poids et mesures	'n	73	18,000 »	17,587 50	16,587 50	1,000 .
Matériel	*	74	2,000 *	1,797 32	1,501 50	495 82
INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Enseignement supérieur.	XV.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enscignement supérieur	3 2	75 ·	4,00 0 »	1,825 20	1,008 »	815 20
Traitement des fonctionnaires et employés des deux univer- sités de l'État	n	76	738,950 »	700,973 81	529,252 15	171,721 66
Bourses. — Matériel des universités	n	77	a)164,960 »	165,816 82	70,443 55	92,394 47
A REPORTER			5,750,312 96	5,539,971 62	5,887,018 18	1,543,471 90

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du Budget de l'exencice 1866.

TUĖS	PAYEMENTS restant a espectuse ou a justifier		CRÉDITS Micharles dépenses.		dépenses	A			
TOTAL.	Sur ordonnunces en circulation.	Sur donnances en circulation. Sur ordonnances d'ouverturo de crédit.		transférés à l'oxer- cice sulvant, en veriu del'art 80 de la loi sur la comp- tabilité.	ezcédant LES CRÉDIFS.	Observations.			
4,276,845 97	108,502 74	n	88,455 21	451 04	Đ				
0,833 30	n	ы	5,666 70	ň	¢				
153,079 78	ů	23	43,620 22	a	u				
15,499 80	n		7,950 20	»	»				
14,499 99	ů	'n	500 01	»	٥				
5,909 92	a	ъ	1,000 08	1)	ь				
15,811 85	»	10	5,838 17		n				
6,758 20	»	•	10,691 80	37))				
40,541 44	w		4,258 56	· u	ñ				
17,587 50	1)	ø	419 50	"	a				
1,797 32	•		202 68	3)	ù				
1,823 20	.	n	2,176 80	ת	»				
700,973 81 162,858 02	978 80	»	37,976 19 1,143 18	D.	3 0	a) Par l'article 2 de la loi du 7 mai 1866, Mo- nteur du 9 , № 129 , le crédit primitif a été aug- menté de 10,000 francs, du chef d'acquisitions à faire pour la bibliothèque de l'unversité de Liége.			
5,430,490 08	109,481 54	•	209,890 30	451 04))	faire pour la bibliothèque de l'unversité de Liège.			

MINISTÈRE DE

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et pur des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanclers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIRIÉS	
					En 1866.	En 1867, jusqu'eu 51 octob.
REPORT			5,750,312 96	5,539,971 62	3,887,018 18	1,543,471 90
Enselgnement supérleur (suite).	XV (suite).					
Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres, pour le grade de professenr agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées; salaires des huissiers des jurys, et matériel		78	185,000 *	174,261 66	132,585 44	41,678 22
Dépenses du concours universitaire; frais de publication et d'impression des Annales des universités de Belgique.	n	79	10,000	5,829 34	5,611 59	217 75
Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement.	'n	80	12,000 *	5,566 »	2,966 »	a 003
Enseignement moyen.	XVI.		i			
Dépenses du conscil de perfectionnement de l'enseignement moyen	ж	81	5,000 *	5,541 10	2,69 3 90	580 80
Inspection des établissements d'instruction moyenne (Personnel).	>>	82	19,000	19,000 n	19,000 »	v
Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des éta- blissements d'instruction moyenne	D	83	9,000 »	7,987 40	6,901 60	1,085 80
Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; acquisition, en six années, du local de l'école normale des humanités, troisième annuité.	3)	84	106,315 80	85,151 89	41,641 51	47 D44 10
Grédits ordinaires et supplémentaires des athénées royaux; augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royaux, par) 	04	100,313 60	00,101 00	41,041 31	43,244 12
application des arrêtés royaux du 27 et du 28 janvier 1863 Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des em-	*	85	445,478 »	434,828 92	434,828 92	*
ployés de l'État dout le traitement est inférieur à 1,600 francs	»	86	2,800 n	2,200 »	2,200 »	ь
Crédits ordinaires et supplémentaires des écoles moyennes.	2	87	335,500 •	327,512 37	3 26,579 04	755 53
Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le cré- dit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des em- ployés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	1)	88	50,000 s	47,308 27	47,274 94	53 53
A REPORTER			6,930,406 76	6,650,738 57	4,909,299 12	1,631,645 25

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1866.

TUES		MENTS ORA JUSTIPIER		DITS ES DÉPEMBES	DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice sulvant, en vertu de l'art, 30 de la loi sur la comp- tabilité.	ezcedant LES CRÉDITS,	Observations.
5,430,490 08	100,481 54	υ	200,890 30	451 04	b.	
					-	
174,261 66	»	n	10,758 54	>\$	ā	
5,820 34	W	>>	4,170 66	v	3)	
5,560 »	13	13)	8,454 »	à	۸	
5,274 70	66 40	13-	1,658 90	N-	ŋ	•
19,000 •	¥	'n))	. 6-	n	
7,987 40	3)	9	1,012 60	n	o	
84,885 63	246 26	6	21,183 91	»	»	
434,828 92	- n	ñ	10,649 08	1)	מ	-
2,200 •	n	1)	600 »	υ	13	
527,312 37	13 -	w	8,187 63	"	v.	
47,308 27	»	»	2,691 73	»))	
6,540,944 37	109,794 20	n	279,217 15	451 04	»	

MINISTÈRE DE

	itres idget.	RTICLES BUDGET.	CRÉDITS ouverts	DÉPENSES résultant des	PAYEMENTS EFFEC Et justifiés		
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITHES DU BUDGET.	DU BUDC	PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	SERVICES FAITS. Droits constatés et ordomancés au profit descréanciers de l'État.	En 1866.	En 1867, Jusqu'au 31 octob.	
Repont			6,950,406 76	6,650,738 57	4,909,299 12	1,031,645 25	
Enseignement moyen (swite).	XVI (suite).						
Bourses à des élèves des écoles moyennes	n	89	15,000 »	14,875 »	7 ,500 »	7,375 »	
Subsides à des établissements communaux on provinciaux d'instruction moyenne		90	176,500 »	173,870 34	169,920.34	2,950 »	
Frais du concours général entre les établissements d'instruc- tion moyenne	n	91	22,000 »	21,070 22	11,098 10	10,796 42	
Indemnîtés aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du deuxième degré qui sont sans emploi	1)	95	10,448 »	9,400 n	9,400 »	x)	
Traitements de disponibilité	200	93	10,000 »	9,053 84	7,733 34	1,500 »	
Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc	b	94	8,000 »	5,894 53	5,050 53	2,844 »	
Enseignement primaire.	XVII.			•			
Inspection civile de l'enseignement primaire et des établis- sements qui s'y rattachent. — Personnel	n	95	48,200 »	48,200 »	41,775 »	6,425 •	
Écoles normales primaires de l'État, à Lierre et à Nivelles. — Personnel	· 10	96	63,500 »	51,276 66	38,654 16	12,622 50	
Traitement de disponibilité pour des professeurs des écoles normales de l'État	s	97	5,170 »	4,720 •	4,720 »	25	
Dépenses variables de l'inspection, y compris une indemnité spéciale aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, et frais d'administration. — Commission centrale. — Enseignement normal des instituteurs et des institutrices; dépenses diverses. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; constructions, réparations et ameublement de maisons d'école; encouragements (subsides et achats de livres pour les bibliothèques des conférences d'instituteurs); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; subsides aux caisses provinciales de prévoyance; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages destinés à répandre l'instruction primaire; secours à d'anciens instituteurs (art. 54 du règlement du 10 décembre 1852); frais des conférences horticoles des instituteurs primaires; subsides à des établissements spéciaux; salles d'asile et écoles d'adultes, etc.		98	a) 3,210,904 95	3 ,199,597 13	2,858,941 23	518,584 30	
A REPORTER,			10,500,129 71	10,189,575 79	8,062,091 82	1,994,542 47	

L'INTÉRIEUR (scite).

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du budget de l'exercice 1866.

TUÉS			PAYEMENTS CRÉDITS STÂNT A REPECTUEB OU A JUSTIPIER RECÉDINT LES DÉPENSES.		DÉPENSES			
·	Sur	Sur			excédant	Observations.		
TOTAL.	ordonnances on circulation.	ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Fransférés à l'etor- che suivant, en vertu del'art, 30 de la loi sur la comp- tablifité,	LES CRÉDITS.			
6,540,944 57	109,794 20	1)	279,217 15	451 04	н			
	i				:			
14,875 »	»	js.	125 »	n	υ			
172,870 34	1,000 »	13	2 ,629 6 6	ŭ	>>			
21,894 52	75 70	31	29 78	13-	11			
9,400 -	n	n	1,048 »	. 10	1)			
9,033 34	t	'n	96 6 66	*	D			
5,894 55	»	ä	2,105 47	υ	13			
48,200 »	à	u	٠.	и	17)			
51,276 66	»	n	12,223 54	X)	D			
			440					
4,720 »	ъ	v	450 »	n	33			
3,177, 525 55	22,071 60	ນ	-11,507 82	n	• W	a) Par l'article ter de la loi du 6 juin 1867, Moniteur du 7, nº 158, le crédit de l'article 98 a été augmenté de fr. 985 98 cs, pour payer des dépenses restant dues, relatives au service de l'enseignement primaire.		
10,056,634 29	132,941 50	33	310,102 88	451 04	n	,		

MINISTÈRE DE

	RES GET.	ces GBT.	CRÉDITS OUVERLA PAR LE BUUGET	DÉPENSES résultant des	PAYE	MENTS EFFEC
DESIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITHES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	primitif et par dos lois spéciales.	Droits consistés et ordonnancés au profit des créancies s de l'Elai.	En 1866.	En 1867, jusqu'eu dioctob.
Вероят			10,500,120 71	10,189,575 79	8,062,091 82	1,994,542 47
Lettres et sciences.	xviii.					
Subsides et encouragements; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckhove, Gaucet, Denis Sotian et II. Van Peene; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1st décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 25 novembre 1850; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; bureau de paléographie; publications de documents rapportés d'Espagne; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique; continuation de la publication des actes des anciens états généraux.	0	99	144,500 ո	145,287 88	9 6 ,5 98 94	46,056 2 0
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication d'une biographie nationale; publication d'un extre explicatif de la carte géologique de la Belgique	ů.	100	67,200 »	65,300 ×	64,000 »	1,300 a
Observatoire royal: — Personnel	1)	101	18,540 •	18,450 »	18,400 »	50 »
- Matériel et acquisitions:	»	102	8,060 »	7,988 92	926 22	7,062 70
Bibliothèque royale. — Personnel. — Frais de la fusion des trois fonds de la bibliothèque royale et frais de rédaction du catalogue général.	>>	103	4 1,450 »	41,442 79	39,399 9 9	2,042 80
Bibliothèque royale Matériel et acquisitions	, ,	104	33,3 20 »	53,319 <u>2</u> 7	32,277 52	1,041 75
Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel	»	105	11,495 »	11,494 80	11,494 80	»
Matériel et acquisitions.	n	106	7,000 •	7 ,000 »	7,000 »	»
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des Acta Sanctorum.	•	107	6,000 b	6,000 •	6,000 »	
Archives du royaume. — Personnel	»	108	46,025 ° »	45,160 »	43,700 »	1,460 "
 Matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents. 	υ	109	8,200 -	8,196 89	4,307 09	3,889 80
Archives de l'État dans les provinces. — Personnel	n	110	29,600 »	29,100 »	29,100 - »	n
A REPORTER			10,921,519 71	10,606,316 34	8,415,296 38	2,057,445 72

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du budget de l'exlacice 1866.

UES		MENTS DEG OU A JUSTIPIER	CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		dépenses	
TOTAL.	Sur ordonnunces on circulation.	Sur ordonnunces d'ouverture de crédit.	A nunuler définitis ement	fransférés à l'exer- cles sulvant, en vortudel'art 20 de la let sur la comp- tabilité.	excédant LES CHÉDITS,	Observations.
10,050,034 29	152,941 50	33	310,102 88	451 04	w	
	-					
142,655 14	632 74	17	1,212 12	5	ē	
65,300 »	ď	- 33	1,900 »	æ	'n	
18,450 .	*	»	90 .	•	25	
7,088 92	n	»	71 08	ŧ	n	
41,442 79	»	»	7 21	»	ø	
5 3,319 27	α	α	• 73	ν	7	
11,494 80	n	p	» 20 Î	ນ	a	
7,000 »	Ŋ	»	Ď	ir	»	
6,000 n	'n	n	۵	Œ	10	
45,160 »	,,	n	8 6 ŏ •	מי	i)	
8,196 89	1)	79	5 11	9	»	
29,100 "	,	מ	5 0 0 »	ĸ	»	
10,472,742 10	133,574 24	n	314,752 35	451 04	1)	

MINISTÈRE DE

	RES SET.	es GET.	CREDITS ouverts	DÉPENSES résultant des	PAYEMENTS EFFEC et justifiés		
désignation des dépenses.	CHAPITHES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnencés au profit des créunciers de l'État.	En 1866.	En 1867,	
К кропт			10,921,519 71	10,600,316 54	8,415,296 58	2,057,445 72	
Lettres et sciences (suite).	XVIII (suite).						
Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir du Gouvernement autrichien, frais de classement, de copie et de transport, etc.	'n	111	16,800 »	13,030 °	8,801 SO	4,225 20	
Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	»	112	5,000 ×	5,000 »	3,000 n	4	
Beaux-arts.	XIX.						
Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions; acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides aux sociétés musicales et aux écoles de musique, aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'ànvers; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessia; encouragements pour la composition musicale, la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure; pensions des lauréats; frais relatifs aux grands concours; dépenses diverses		113	319,000 »	318,755 93	242,653 27	75,727 66	
Académie royale d'Anvers		114	61,850 %	61,850 ×	36,850 a	25,000 »	
Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel		****	,				
Troisième tiers dans les frais d'achèvement de Porgue du conservatoire 14,333 -) n	115	79,473 »	79,873 ×	79 ₃ 873 •	»	
Conservatoire royal de musique de Liége. — Detation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liége, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	}	116	40,240 »	40,240	50,240 »	10,000 »	
. А пероптел			11,442,282 71	11,123,065 27	s,816,717 45	2,172,398 58	

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS OU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1806.

Tués	•	MENTS ubrou a justifiba	8	DITS	dépenses	
TOTAL.	Sur ordonnunces en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement,	Frunsférés à l'exer- cice agivent, en vertu dé l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité,	eseédunt LES ARÉDITS.	Observations.
10,472,742 10	133,574 24	1)	314,752 33	451 04	ų	
	•					
	•					
13,030 »	»	>>	3,770 ·		n,	
3,000 »	υ	10	n	n	>>	
					•	
					: :	
318,380 93 61,850 *	375 °	n	244 07 »	r. e	n 6	
,		-	"	-		
79,873	•	- 6		ď	p	
40,240 »	* *	No.	מ	23.	1)	9
10,989,116 03	153,949 24	ú	5 18,766 40	451 04	s)	56

MINISTÈRE DE

		_E i	CREDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC		
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITHES DU BUDGET.	ANTICLES DU BUDGET.	OUVERLS PAR LE BUDGET	résultant des SERVICES PAITS.		ET JUSTIFIÉS	
MOIGHATION DES DEL ENGES.	CBAP DU BU	DO BU	primitif ot par dos lois spéciales.	Drolls constatés et ordonnancés au profit des eréanclers de l'Etat.	En 1866.	En 1807, Jusqu'au 31 octob.	
Верока			11,442,282 71	11,125,065 27	8,816,717 45	2,172,398 58	
Beaux-arts (suite).	XIX (suite).						
Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel		117	12,425 »	9,274 92	9,274 92	n	
Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue.	w	118	59,961 2 6	30,8 5 3 18	30,4 72 50	5,928 55	
Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel	»	119	8,700 »	8,700 »	8,700 •	υ	
— Matériel et acqui- sitions; frais d'impression et de vente du catalogue; créa- tion d'une section sigillographique	'n	120	15,080 »	14,960 40	12,740 25	2,220 15	
Monument de la place des Martyrs, salaire des gardiens. — Frais de surveillance de la colonne du Congrès. — Trai- tement du concierge du palais de la rue Ducale; frais d'entretien des locaux de ce palais et chaustage des locaux habités par le concierge; frais de surveillance du Musée molerne établi audit palais; frais de conservation, d'en- tretien, de chaustage et de mobilier, et frais divers impré- vus de ce Musée.	23	121	14,210 »	15,858 47	7,966 78	4,291 68	
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; inédailles à consacrer aux événements mémorables.		122	90,000 "	71,488 55	62,788 55	8,700 »	
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	Ŋ	123	56,000 »	55,8 <u>2</u> 3 6 5	ŕ		
Commission royale des arts et monuments. — Personnel. — Jetons de présence; frais de voyage des membres de la commission, du secrétaire et des dessinatours; bibliothèque, mobilier, chausfage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments, compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.		124	a) 26,700 r	26,198-11	18,705 92	7,283 59	
Rédaction et publication du Bulletin de la commission d'art	1	10"	·	,			
et d'archéologie Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspon-	55	125	6,000 »	2,940 »	1,495 *	1,445	
dants de cette commission	»	126	6,000	5,696 50	4,851 50		
Exposition nationale des beaux-arts	,,	127	40,000 »	57,783 75	29,554 03	8,070 70	
Service de santé.	XX.						
Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection.	n	128	b) 12,418 80	12,244 52	5,601 42	6,645 10	
A reporter			11,769,697 77	11,418,861 90	9,058,982 61	2,231,411 98	

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPLE DÉFINITIF DU BUNGET DE L'EXERCICE 1866.

TUÉS		MENTS ONE OU A JUSTIFIER)	DITS	dépenses	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture do crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cles acivant , en vestu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CRÉDITS,	Observations.
10,989,116 03	133,949 24	я	518,766 40	451 04	n	
9,27 4 92	"	u	3,150 08	a)	o	
36,401 05	452 15	»)	5,108 08	'n	o	
8,700 1	×	N	۵	υ	»	
14,960 40	D	υ	59 6 0	υ	ກ້	
		**	1			
12,258 46	1,575 01	n	3 76 53	ŋ	o	
71,488 35	ę	13.	18,511 67	u	n	
43,900 34	11,923 51	w	176 5 5	ú	n	
25,989 51	208 60	n	501 89	17	ŭ	a) Par l'art. t ^{er} de la loi du 6 juin t867 Roniteur du 7, nº 158, le crédit primitif a ét
2,940 »	ν .	1)	5,060 »	¥	S.	Monteur du 7, nº 188, le credit primitif a él augmenté de 3,000 francs, pour payer des fra de route et de séjour des membres correspon dants de la commission royale des monuments
5,696 <i>3</i> 0	»)	>1	5 05 70	и	33	
57,424 <i>7</i> 5	559 0 2	35	2,216 25	s)	υ	
12,244 52	ъ))	174 28	b	11	b) Idem de fr. 418 80 ct, pour payer de frais de route et des honoraires restant dus à de chimistes delégacs pour visiter une fabrique d
11,270,394 59	148,467 31	»	550,584 8 3	451 04	3 0	produits chimiques.

MINISTÈRE DE

	rnes deet.	BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFEC BT JUSTIFIÉS		
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITHES DU BUDGET.	DU BU	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1866.	En 1867, jusqu'au 31 octob.	
Report			11,769,697 77	11,418,861 90	9,038,982 61	2,251,411 98	
Service de santé (suite).	XX (suite).						
Frais des commissions médicales provinciales; service sani- taire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épi- démies; encouragements à la vaccine; subsides aux sages- femmes pendant et après leurs études: 1º pour les aider à s'établir; 2º pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; impressions, souscriptions et achat de livres; dépenses diverses; prix quinquennal institué par arrêté royal du 25 novembre 1850, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été pu- bliés par des auteurs belges, relativement aux sciences médicales.		129	a) 116,500 •	110,694 09	30,489 48	72,077 05	
Académie royale de médecine	n	130	b) 37,640 ·	31,415 42	·	8,775 49	
Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence et frais de bureau		131	4,200 •	4,114 30	·	2,110 *	
Eaux de Spa.	XXI.					-	
Traitement du commissaire du gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa	n	132	7, 000 »	7,000 »	7,000 »	v	
Traitements de disponibilité.	XXII.						
Traitements temporaires de disponibilité	»	133	35,032 ×	33,826 84	28,282 86	5,543 98	
Dépenses imprévues.	XXIII.						
Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Loyer du local qui a servi à l'exposition générale des beaux-arts.	»	154	13,300 »	11,502 05	9,848 28	1,455 77	
Acquisition de deux volets représentant Adam et Ève, peints par Hubert Van Eyck. — A l'effet de payer ce qui reste dû au conseil de fabrique de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand	ñ	135	c) 40,000 »	ņ	ñ	1).	
Grédit destiné à rembourser à la caisse des veuves et orphe- lins des professeurs de l'enseignement supérieur, les sommes que cette caisse a payées à titre de pensions, de- puis le 1er août 1849 jusqu'au 51 décembre 1865, et qui incombent à l'État, en vertu de l'arrêté royal du 25 sep- tembre 1816	â	136	d) 130,000 »	130,000 ×	ŋ	130,000 -	
Crédit ouvert à l'effet de rembourser à ladite caisse les sommes payées dans les mêmes conditions, pendant l'an- née 1866	»	137	a) 18,000 »	18,00 0 n	y)	18,000 0	
Total des crédits et dépenses sur le Budget			12,172,269 77	11,765,214 60	9,138,576 96	2,469,372 27	

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du budget de l'exencice 1866.

TUES.	PAYEN RESTANTA EPPECTU		CRÉI BACÉDANT LA		DÉPENSES	. Observe No
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transfirés à l'exer- cice suivant, en vertude l'act. 50 de la loi sur ju comp- tabilité.	escédant LES CRÉDITS.	Observations.
11,270,394 59	148,467 31	7)	350,584 83	451 04	n	
102,560 55	8,127 56	ν	5,805 91	Ŋ	ú	a) Par l'article 1er de la loi du 6 juin 1867, Moniteur du 7, nº 158, le crédit primitif a été augmenté de 27,500 francs, pour payer des dé- penses rostant dues pour les frais des commis- sions médicales provinciales.
ã0,7 4 4 92	670 50	ñ	1)	6,224 58	r	b) Idem de 14,500 francs, pour payer des dépenses dues à l'Académie royale de médecine.
4,114 50	υ	3 4	85 70	1)	2)	
7,000 s	JS	a)	19	n	ه '	
55,8 <u>2</u> 6 84	u	n	2,105 16	n	0	
11,502 05	ŋ	o	831 29	1,160-66	ŋ	
ų	1)	n	40,000 n	p).	Ŋ	c) Crédit alloué par l'article 2 de la loi du 7 mai 1866, Moniteur du 9, nº 129.
130,000 »	n	a	n	"	ų	d) et e) Ges crédits ont été accordés par les articles t et 2 de la loi du 13 mars 1867, Moni-
18,000	D.	»	1)	n	n	teur du 14, nº 73.
11,607,949 23	157,265 37))	599,212 89	7,842 28	V	

MINISTÈRE DE

désignation des dépenses.		BUDGET.	CRÉDITS OUVERES PAR LE BUDGET	DÉPENSES rajuliani des sbrvices pairs.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
DESIGNATION DES DEPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ART! DU BU	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1866.	En 1867, jusqu'au 31 octob-	
RÉCAPITULATION. —		٠					
Report de l'exercice 1863. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	a	р	25,031 82	0	»	10	
— 1865. —	»	a	122,447 09	9,690 48	» •	6,641 01	
Total des reports des exercices précédents	»	»	147,478 91	9,690 48	n	6,641 01	
Total du Budget de l'exercice 1866	а	»	12,172,260 77	11,765,214 60	9,138,576 96	2,469,572 27	
Тотацх			12,519,748 68	11,774,905 08	9,138,576 96	2,476,013 28	

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du buoget de l'exercice 1866.

TUES	i .	MENTS ubr ou a justifier			DÉPENSES	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	'fransfords à l'ezer- cice sulvant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	excidant LES GRÉBITS.	Observations.
			٠			
n	n	»	21,220 40	3,811 42	D)	
6,641 01	3,049 47		1,202 53	111,554 08	ų	
6,641 01	5,049 47	s	22,422 93	1 15,365 50	¥	
11,607,949 23	157,265 37	'n	399,212 89	7,842 28	n	
11,614,590 24	160,314 84	w	421,635 82	123,207 78	•	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 14 février 1866, Bi du 15, nº 46, à la somme de	foniteur fr.	11,894,027	15
A ajouter : 1° Les crédits supplémentaires		278,242	62
2º — transférés des exercices 1865 et 1865, en vertu de l'art. 30 de la loi d tabilité	e comp-		
TOTAL	fr.	12,519,748	68

TABLEAU LITT. R.

MINISTÈRE DES

	BES GET.	GET.	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES résultant des SERVICES PAITS.	PAYE	EMENTS EFFEC et justifiés
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITHES DU BUDGET.	ANTICLES DU BUDGET.	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Étut.	En 1806.	En 1867, Jusqu'ou 31 octob.
REPORTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.			•			
EXERCICE 1862.						
Report de l'exercice 1865 à l'exercice 1866, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	И,					
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.						
Travaux d'amélioration des canaux et rivières. — Plantations.						
Plantations nouvelles		56	a) 156 25	156 25		. 156 25
EXERCICE 1865.						
Report de l'exercice 1865 d l'exercice 1866.						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	И.					
SECTION 11" PONTS ET CHAUSSÉES.						
Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	>>	8	b) 456 81	456 81	3)	456 81
SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.						
Travaux d'amélioration des canaux et rivières. — Plantations.						
Plantations nouvelles	»	57	c) 814 »	757 89	n	757 89
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Services d'exécution.	IV.					
SECTION 2 TRACTION BY MATÉRIEL.						
Entretion, réparation et renouvellement du matériel	»	62	d) 59,689 Sú	59,689 60	14,999 80	24,689 80
Total des crédits et dépenses sur les reports de l'ex. 1863.	•		40,960 41	40,904 50	14,999 80	25,904 50

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS du compte dépinitie du budget de l'exercice 1866.

TUÉS	PAYE	MENTS uba ou à justiviba	CRÉ excédant l	DITS es dépenses.	dépenses	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- elec suivant, en vertude l'art. 30 do la loi sur la comp- tabilité.	ercédant LES CHÉDITS.	Observations.
	4					
156 25	ß	D	מ	Ď	»	
					·	
456 81	ů	b	n	מ	v) a à d) Décision de la Cour des comptes du 4 décembre 1866, n° 213,414.
757 89))	sb	56 11	»	»	
					·	
39,689 60	n	*	ñ	s	п	
40,904 30	· ·	»	56 11	'n	Ď	58

	nes GET.	ies GET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYE	MENTS EFFEC et justifiés
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITHES DU BUDGET,	ARTICLES DU BUDGET.	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit descrésuciors de l'Eint.	En 1800.	En 1867, Jusqu'au 51 octob.
REPORTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite). —						
EXERCICE 1864.						
Report de l'exercice 1865 à l'exercice 1866.						
Ponts et chaussées. — Bátiments civils.	11.					
Section 1 ^{ee} . — Ponts et chaussées.						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides.	"	7	a) 15,352 55	15,152 55	1,784 18	15,548 57
Travaux de plantation de tonte nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	»	8	b) 1,573 85	1,575 85	n	1,575 85
SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monu- ments appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État.	a :	9	c) 196 56	N	Ŋ	>
Section 5. — Service des canaux et nivières, des bacs et batraux de passage et des polders.	•			,		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	*	11	a) 9,013 07	4,695 07	»	4,695 07
Travaux d'amélioration des canaux et rivières.						
Bassin do la Mouse.						
Meuse dans les provinces de Namur, de Liége et de Lim- bourg	ń	12	e) 1,955 58	1,955 58	"	1,955 58
Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	15	f) 11,400 »	10,257 46	υ	10,257 46
— d'embranchement vers le camp de Beverloo	В	16	g) 656 40	636 40	ħ	656 40
— — Hasselt	'n	17	h) 614 50	614 50	ų	614 50
Plantations						
Plantations nouvelles	n	31	i) 1,964 58	1,964 38	υ	1,964 38
Section 4 Ponts et côres.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	υ .	3 3	j) 20,594 48	20,262 0 5	n	20,262 05
A REPORTER			63,101 37	57,089 84	1,784 18	55,505 66

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXENCICE 1866.

TUĖS	RESTANT A REFECT	MENTS ukn og a justiplen	RECEDANT L	DITS na dépansas	dépenses	
TOTAL.	Sur ordonnances on circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cles sulvant , en veriu de l'art.30de la loi sur la comp- tabilité.	ezeédent LES GRÉDITS.	Observations.
	٠.					
15,132 55	υ	33	220 s	ы	1,	
1,575 85	13))	1)	N)	v	
			·			
»	Þ	n	196 56	s) _	ĸ	
		•				
4,695 07	f-	>>	s)·	4,520 a	Ŋ	
						a û j) Décision de la Cour des comptes du 4 décembre 1866, nº 212,414.
1 OFF PO						
1,955 58 10,257 46	17	n) n,	2 83	1,139 72	1) 33	
636 40	,	ů	»),100 11 n	n	
614-50	р	υ	1)	Ď))	
1,964 58	, ,) ,))	u	19	
20,262 03	D)	ס	152 45	b	» -	
57,089 84	'n	30	551 81	5,459 7 2	ý	

désignation des dépenses.		ARTICLES J BUDGET.	CRÉDITS ouverts par le budges	DÉPENSES résultant des services pairs.	PAYE	MENTS EFFEC
		ARTIN DU BU	primitif et par des lois spéciales.	Droits constates et ordennancés nu profit des créanciers de l'Etat,	En 1800.	En 1867,
REPORT			63,101 37	57,089 84	1,784 18	55,305 66
REPORTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite).						
EXERCICE 1864 (SUITE).						
Report de l'exercice 1865 à l'exercice 1866 (suite).	1					·
Chemius de fer. — Postes. — Télégraphes.	ĮV,					
SECTION 2 TRACTION ET MATÉRIEL.						
Entretien, réparation et renouvellement du matériel	μ.	56	a) 52,378 95	59,025 20	9,755 80	20,267 40
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc. — Travaux d'améliora- tion	х.	86	b) 500 »	500 »	50 0 •	»
Total des crédits et dépenses sur les reports de l'ex. 1864.			115,980 32	96,613 04	12,059 98	84,573 06
EXERCICE 1865.						
Report de l'exercice 1865 à l'exercice 1866.						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	11.				:	
Section 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides.	υ	7	c)148,080 89	121,966 45	56,336 GO	85,098 51
Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	B	8	d) 6,247 91	4,275 52	n	4,275 32
SECTION 2 BATIMENTS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monu- ments appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État	»	9	e) 2,500 »	2,500 *	33	2,500 ^
Construction d'un bâtiment pour le service de la douane à Mouland	'n	12	f) 8,027 52	6,586 04	»	6,586 04
A REPORTER		• · ·	164,856 12	155,527 81	36,336 6 0	98,459 87

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1860.

					DÉPENSES	
AL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice sulvant , ca vertu del'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité	tecciant LES CRÉDITS.	Observations.
39 84	Ð	i)	551 81	5,459 72	'n	
23 20	13	2)	3,5 99 95	9,755 80		1
00 •	, ,	>>	ij	».	»	
3 04	33	T)	4,151 76	15,915 52	ò	
						a à /) Décision de la Cour des comptes du 4 décembre 1866, n° 212,414.
55 11	531 34 -	13	1,054 57	25,080 07	ù	
75 32 °	s.	ď	ก	1,972 59	A	
			,			
	»	13 13	ń. p	1,441 28	1) 13	
				 	n	
	23 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	AL. Sur ordonness en circulation. 30 84	23 20	RESTANT AND PROCESSION Excédent Let	NETANT AND RECOURS OF A CONTINUE EXCELANT LESS DEFENSES.	NETANT AND PROPERTIES PROPERTIES PROPERTIES

	CHAPITHES DU BUDGET.	GET.	CRÉDITS OBSEILS PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYE	EMENTS EFFEC ET JUSTIFIÈS
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		ABTICLES DU BUDGET.	primitif et par des lois spéciales.	Droits tonstates et ordomances au profit des tréuncles s de l'État.	En 1860.	En 1867, Jusqu'au di octob.
Въронт.			164,856 12	155,527 81	30,330 60	98,459 87
REPORTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite).						
EXERCICE 1865 (SUITE).						
Report de l'exercice 1865 à l'exercice 1866 (suite).						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).	II (suite).			-		
SECTION 5. — SERVICE DES CANAUA ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2)	15	100,966 54	68,225 06	11,429 50	56,795 56
Travaux d'amélioration des canaux et rivières.						
Bassia do la Mouse.						
Meuse dans les provinces de Namur, de Liége et de Limbourg	D	14	b) 6,740 49	6,654 57	5,989 11	665 46
Canal de Liége à Maestricht	»	15	c) 792 96	792 96	ď	792 96
— d'embranchement vers Hasselt	»	19	d) 786 50	786 50	ь	786 50
Bassin do l'Escaut,						
Escaut		25	в) 854 47	854 47	ę.	854 47-
Ganal de Mons à Condé.	n	24	f) 4,867 25	4,397 88	0	4,397 88
Lys]	26	g) 1,470 »	1,570 »	•	1,370 •
Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord. — de Cand à Terneuzen		27 30	h) 759 » i) 2,236 40	759 n 2,236 40	•	759 »
Dyle et Demer	l	34	j) 3,500 »	3,500 »	b	2,236 40 3,500 •
		"	3, 5,000	3,000 4	Ť	0,000
Plantations.						
Plantations nouvelles	, w	36	k) 6,750 »	3, 375 »	В	5,375 »
Bacs et bateaux de passage.						
Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entre- tien et amélioration des bacs et bateaux de passage exis- tants et de leurs dépendances	79	57	<i>l</i>) 5,050 »	850 .	25	850 .
A REPORTER,			299,629 55	229,129 65	53, 7 55 21	174,843 10

DÉVELOPPEMENTS du compte dévinitie du budget de l'exencice 1866.

TUËS		MENTS URB OU A JUSTIPIER		DITS EB DÉPRNSES.	DÉPENSES	
TOTAL.	Sur ordonnunces en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cles auivant, en vertu de l'ait. Zo de la loi sur la comp- tabilité.	recfdant LES GRÉDITS,	Observations.
154,796 47	531 34		1,034 37	28,493 94	n	
68,225 06		•	01 0 er =0	41.00% 00		
-	ò	n -	21,045 58	11,695 90	o	
6,654 57	n		85 92	ь	n	
792 96	n	1)	n	ų	n	
786 50	ø	,,	ņ	r	نـ ف	
			•			
854 47	0	ю	α	n	>>	
4,597 88	y	. 13	145 16	324 21))	a à 1) Décision de la Courdes comptes du 4 dé- cembre 1866, nº 213,414.
1,370 »	1)-	1+	100 »	u	»	1000, 11 210,717
759 »	n	1)	»	ā	. »	
2,236 40	"	n	- »	»	ь	
3,500 »	>>	υ	אנ	n	» •	
3,375 n	19	1)	y	3,375 »	,,	
850 n	. 20	n	- »	4,200 n	a	
228,598 31	531 34	, »	22,410 85	48,089 05	9	59

	TRES DGET.	ites OGET.	CRÉDITS OUVEITS PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYE	MENTS EFFEC
désignation des dépenses.	CHAPTHES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	primitif et par des leis spéciales.	proits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	En 1866.	En 1867, jusqu'un 31 octub.
Report			200,620 55	229,129 65	55,755 21	174,845 10
REPORTS DES EXERCIGES PRÉCÉDENTS (suite). —						
EXERGICE 1855 (SULTE).						
Report de l'exercice 1865 à l'exercice 1866 (suite).						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).	H.					
Section 4 Ports et côtes.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	, , ,	38	a) 7,604 80	7,454 80	5,557 »	2,097 80
Travaux d'amélioration des ports , côtes , phares et fanaux.						
Phares et fanaux	ن	41	b) 2,274 50	2,274 50	<i>1</i>)	2,274 50
SECTION 5 FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.		ĺ				
Études de projets, frais de levée de plans; achats d'instru- ments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications.	o	42	c) 4 30	48 50	b	18 30
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes.	IV.					
Section 110. — Voies et travaux.						
Fravaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers	D)	57	d) 1,088 57	55 25		55 25
Section 2. — Traction et natériel.						
Entretien, réparation et renouvellement du matériel	n	62	e) 145,935 27	61,527 51	**	61,527 51
Section 5. — Transports.						
Frais (Pexploitation	»	65	n 27,104 82	3,370 49	þ	3,370 49
Section G. — Services en général.						
Matériel et fournitures de bureau	u	78	g) 5,002 86	2,155 73	3)	2,153 73
§ 1 cr. — Ponts et chaussées.	XI.					
Canaux et rivières.						
Travaux d'entretien	10	90	h) 4,853 20	4,853 20	D	4,855 20
Demer	α	92	i) 400 v	400 »	ת	400 »
Total des crédits et dépenses sur les reports de l'ex. 1865.	,		491,941 65	311,245 45	59,112 21	251,601 88

DEVELOPPEMENTS bu covere définitiv ou budget nu l'exencice 1866.

1	UĖS	PAYEMENTS CRÉDITS RESCANTA INVECTUER OU A JUSTIPIER RECÉDANT LES DÉPRISES.		-	DÉPENSES		
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	fransférés à l'exer the sofvant, en vertade l'ort 30 de la lai sur la comp tabilité.	ereedani LES CRÉDITS.	Observations.
	228,598 51	531-34	3,	22,410 85	48,089 05	Þ	
	7,454 80	Eq.	13	150 »	'n	ò	
	2,274 50	3 }	37	- N	S)	8 7	
	48 30	n .		17	3)	b	a a d) Décision de la Cour des comptes du 4 décembre 1866, nº 212,414.
	40 00						
	53 <u>2</u> 5	n	v	1,000 »	55 12	x)	
	61,527-51	a	w	2,621 56	81,786 20	D	e) Décisions de la Cour des comptes du 4 de-
	01,021						e) Décisions de la Cour des comptes du 4 de- cembre 1866, nº 212,414, et du 25 janvier 1867, nº 213,986.
	3,370 49	n	n	4,884 51	18,849 82	IJ	
	2,153 75	19	ū	849 15	<i>y</i> -	'n	f à h; Décision de la Cour des comptes du 4 décembre 1366, nº 212,414.
				-			
	4,853 20 400 »	35 37	s) Di	17 37	» »)5)5	i) Décisions de la Cour des comptes du 4 dé- cembre 1866, nº 212,414, et du 25 janvier 1867, n° 213,986.
	310,714 09	531 54	n	51,916 03	148,780 19	36	60

DÍOLAN AGUAN DE DAY	TRES DGET.	ABTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts pan le budget	DÉPENSES résultant des services faits.	PAYEMENTS EFFEG et justifiés		
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES. Sapon Couverts Par le Budget Servi Par des lois Spéciales. Par des lois Spéciales. Par des lois Spéciales. Par des lois Spéciales. Par des lois Spéciales. Par des lois Spéciales. Par des lois Par des lois Spéciales. Par des lois Par des		Droits constatés et ordenmancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1860.	En 1867,		
EXERCICE 1866 COUPTE DÉFINITIF).							
DÉPENSES IMPULABLES SUR LE BUDGET.							
Administration centrale.	1.						
Traitement du Ministre		1	21,000 »	21,000 -	21,000 ×	٠	
- des fonctionnaires et employés	11-	3	a) 668,240 »	668,239 97	595,264 95	72,975 02	
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employ és de l'administration centrale.	33	3	55,200 »	53,087 27	21,038 52	9,048 95	
Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	n	4	b) 58,600 72	58,600 71	57,412 51	1,188 20	
Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	n	5	c) 77,000 »	76,998 98	69,038 80	7,960 18	
Honoraires des avocats du Département	1)	6	d) 50,740 »	50,740 »	25,490 *	7,250	
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.						
Section 1" Ponts et chaussées.							
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	'n	7	5,545,562 ··	3,084,945 26	1,575,314 50	1,503,697 67	
Travaux de plantation de toute nature le long des rontes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	ь	8	(e) 41,000 »	30,105 82	4,911 78	25,191 0 4	
Section 2, - Batiments civils.	•						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monu- ments appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, etc.		9	A 187.000	197.075.00	100 707 47	99 OTK AX	
Travaux extraordinaires exécutés au palais de Tervueren .	**	10	16,500 n	183,035 08 16,498 02		82,655 65 1,649 81	
Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments du palais de l'industrie, des Musées, du tir national, de l'école vé- térinaire, de la salle du Sénat, du Conservatoire royal de musique et aux anciens hôtels de Trazegnies et Meeus; renouvellement des paratonnerres sur les bâtiments du					- 1,0 10 21	,,,,,,	
Musée et de l'Observatoire royal	'n	11	104,500	104,499 01	64,064 77	40,434 24	
Placement de compteurs d'eau dans les bâtiments civils si- tués à Bruxelles (première moitié du crédit)	w	12	18,000 "	16,063 81	11,453 60	4,610 21	
Construction d'un bâtiment pour le service de la douane à Leysele.	v	13	g) 16,100 "	14,542 42	592 4 2	13,950 v	
Construction d'un bâtiment pour le service de la douane, à Mouland. — Travaux complémentaires	n	13bis.	h) 1,800 »	1,700 »	»	1,700	
A REPORTER			4,617,042 72	4,340,052 35	2,561,827 38	1,872,293 97	

DÉVELOPPEMENTS do comple dépinitif do bodget de l'exencice 1866.

TUĖS		MENTS uba ou a sestipiba		DITS 25 dépendes.	DEPENSES	Observations.		
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cico suivant; en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comp- tabilité.	ezeédant LES CRÉDITS,			
21,000 w	ē.	a	n	,,	35			
668,259 97	»		» 05	a)		a) Lecredit primitif a été augmenté de 19,835 francs, par suite d'un transfert autorisé par la note qui se trouve à la fin du chap. IV du Budget.		
35,087 27	D	v	112 73	>>	31	note purse trouve a nemo di cuap. 11 da Bauget.		
58,600 71	»)	Þ	» Ol	37	,,	b) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 585-72 c³, par l'acticle 2 de la loi du 22 mai 1887, Moniteur du 29, n° 149.		
76,098 98	Δ,	, sa	1 02	n	o.	c) 1dem de 7,000 francs, idem.		
30,740 w	"	n	я	٥		d) Idem de 740 francs, idem.		
3,079,01 2 26	5,951 v	۵	102 73	258,516 01	11	e) Le crédit de l'art. 7 a été augmenté : 1º de fr. 99,000 » par l'art. t ^e de la loi du 31		
50,105 82	» ·	v	182 08	10,712 10	۰	décembre 1866, Moniteur du 6 janvier 1867, n° 6, et 2° de 98,000 » par l'art. 2 de la loi du 22 mai 1867, Moniteur du 29, n° 149. Ens. fr. 197,900 »		
185,053 08	ņ	ıs.	3,055 42	31 3 50	1)	f) Le crédit primitif a été augmenté de		
16,498 09	, »	w	1 98	IÌ.	v	t3,000 francs, par l'art. 2 de la loi du 22 mai 1867, Moniteur du 29, nº 149.		
104,409 01	1)	»	» 99))	'n			
16,063 81	»)	3)	476 79	1,459 40	1)			
14,542 42	- »	ñ	7 58	1,550 »	»	g) Idem de 600 francs, idem.		
-1,700 »	Ŋ	3)	100 »	>>	ν, .	h) Credit ouvert par l'art. 3 de la susdite loi.		
4,334,121 55	5,931 »	Ď	4,659 36	272,351 01	n			

MINISTÈRE DES TRA

DESCRIPTION OF DESCRIPTION	DGET.	CLES DGET.	CRÉDITS OUVERIS PAR LE DUDGET	DÊPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYE	MENTS RFFEC et justiciés
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHANTES DU BUDGET	ANTICLES DU BUDGET.	primitif et par des lois spécialos.	Drolts constatés et ordonaurcés au profit des créanclers de l'État.	En 1866.	En 1867, jusqu'un 31 octob.
Report	, .		4,617,042 72	4,540,052 55	2,561,827-38	1,872,293 97
Ponts et chaussées. — Bâtiments elviis (suite).	ll (suite)					
SECTION 5 SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	33	11	1,078,700 »	1,058,587 40	495,769 81	502,525 91
Travaux d'amélioration des canaux et rivières.						
liassia de la Mouse.						
Meuse dans les provinces de Namur, de Liége et de Lim-	ກ	15	52,500 »	20,956 24	1,348 43	19,587 81
Ourthe	,	16	ನ್,500 »	n	»	u .
Canal de Liége à Maestricht	**	17	4,000 "	396 48	n	596 48
— de Maestricht à Bois-le-Duc	97	18	8,000 »	5,861 56	2,880 06	2,981 50
- de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	19	a) 50,480 57	27,016 09	20,466 98	6,549 11
— d'embranchement vers le camp de Beverloo	,	20	2,500 n	2,465 88	2,219 29	246 59
vers Hasselt	v	21	5,000 .	4,895 61	5,852 80	1,040 81
vers Turnhout	"	22	1,000 »	990 в	1)	990 »
Sambre canalisée	n	23	55,000 »	25,295 08	9,517 07	15,778 01
Canal de Charleroy à Bruxelles	13	24	50,000 »	50,000 u	56 54	29,060 70
Eligania de l'Escaut.						
Escaut	19	25	8,000 .	3,549 03	149 94	5,199 11
Canal de Mons à Condé	р	26	57,100 »	52,061 21	5 ₁ 264 63	28,796 56
— de Pommerœul à Antoing	13	27	21,000 »	12,666 86	4,590 85	8,076 01
Lys	11	28	700 »	n	15	ı,
Canat de dérivation de la Lys, de Dey nze vers la mer du Nord.	1)	29	800 »	651 69	1)>	651 69
— de Gand à Ostende	1)	50	55,50 0 •	36,776 54	20,559 74	16,456 80
- d'écoulement des eaux du sud de Bruges))	51	2,000 *	1,056 92	1,056 92	
- de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France	n	23	2 0, 550 »	19,610 26	4,005 »	15,605 26
— de Gand à Terneuzen	11	53	2,000 0	1,998 77	1,599 14	599 65
— de Selzaete à la mer du Nord	n	54	200 »	197 70	158-59	59 51
Moervaert	»	35	b) 20,647 91	5,871 82	-150 24	5,752 58
Dendre	n	56	20,000 »	9,960 »	n	9,960 .,
Rupel	1)	37	4,000 .	4,000 »	5,600 »	400 °
Dyle et Demer	"	38	7,100 »	6,290 42	1,260 15	5,050 29
A REPORTER			6,067,521 »	5,648,985 76	5,137,882 59	2,503,797 93

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1806.

ruės.		MENTS	CRÉ		DÉPENSES		
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cica solvant, en vertude l'art. 80 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LKS CRÉDITS.	Observations.	
4,354,121 55	5,951 ·	D	4,679 36	972,331 01	2)		
1,058,005 72	491 68	n	»	20,112 60	п		
20,956 24	×	11	10,027 74	1,556 02	ů.		
b	.,	. ",	5,500 »	»	ъ		
396 48	, ,	»	5,605 52		r).		
5,861 56			1,589 93	748 71	1)		
27,016 09	,	n	2,989 28	475 .	"	a) Le crédit primitif a été augmenté d	
2,465 88	מ	o	34 12		n	fr. 7,180 37 et, par l'article 2 de la loi du 2 mai 1867, Moniteur du 29, nº 149.	
4,893 61	,,	»	106 59	,	٥		
990 •	. »	د	10 a	»	4		
25,295 08	, , , , , ,	»	11,704 92	»	'n		
29,117 24	882 76	»	ν	Ď	,,		
5,549 05	ij	»	917 25	5,755 70	υ		
52,061 24	*	,	10,430 42	14,608 34	ь		
12,666 86	٠	"	4,167 70	4,165 44	W		
»	'n	n	700 .	0	»)		
651 69	u	13-	148 51	•	1)		
36,776 54	v	•	57 06	18,686 40	i)		
1,056 92	a	»	943 08	n	ນ		
19,610 26	n	n	24 41	915 33))		
1,998 77	v	n	1 25	n	۰		
197 70	v	•	2 50	»	»		
5,871 82	n		14,701 52	74 77	»	6) Idem de fr. 10,447 91 cs, idem.	
9,960 »	»	u	3,400 »	6,640 »	»		
4,000 »	,	"	»	n	»		
6,290 42	n	Ď	809 58	v	»		
5,641,680 52	7,305 44	•	74,287 92	544,047 3 2	n		

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	ithes DGET.	ANTICLES BUDGET.	1	DÉPENSES résultant des SERVICES PAITS.	1	MENTS EFFEC et jostifiés
DESIGNATION DES DEPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	DE DO	primitif et par des loi spéciales.	Prolls constatés et ordonnancés au prolit des créanciers de l'Etut.	En 1866.	En 1867, Jusqu'au di octob
Report			6,007,331	5,648,985 76	5,157,882 59	2,505,797 93
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).	11			•		
SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS (Suite).	(suite).					
Plantations.						
Plantations nouvelles	;,	59	15,000	5,329 84	2,600 »	2,729 84
Bacs et bateaux de passage.					Ì	
Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entre- tien et amélioration des bacs et bateaux de passage exis- tants, et de leurs dépendances.	»	40	25,000	17,793 40	7,965-14	9,828 26
SECTION 4 PORTS ET CÔTES.				ļ		
Travaux d'entetien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	13	41	261,550	179,578 74	65, 537 46	114,041 28
Travaux d'amétioration des ports, côtes, phares et fanaux.						
Port d'Ostende	1)	42	a) 8,500 ·	8,500 •	6,800 »	1,700 »
Port de Nicuport	1)	45	19,800	6,990 n	5,592 •	1,598 "
Côte de Blankenberghe	п	44	20,000		19,999 78	»
Phares et fanaux	n	45	9,900 -	9,000 •	4,027 50	4,972 50
Section 5 Frais d'études et d'abjudications.						
Études de projets, frais de levée de plans; achats d'institu- ments, de cartes et de livres; matériet, impressions, etc.; frais d'adjudications	34	46	b) 55,500 ·	54,785 66	27,309 3 6	6,380 13
Section 6. — Personnel des ponts et chaussées.						
Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	ь	47	686,970	686,968 19	602,861 91	84,106 28
Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées.	n	48	668,095	668,084 79	554,911 07	113,175 72
Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionne- ment; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	n	49	12,000	11,824 82	4,774 82	6,750 •
Mines.	111.					
Section 1" Personnel du conseil.	Į					-
Personnel du conseil des mines. — Traitements	'n	50	42,610	41,045 39	59,693 59	1,350 »
— Frais de route	o	51	600	521 60	ກ	521 60
Matériel	, ,	52	2,000	1,398 75	1,088 50	510 25
A neporten			7,873,744	7,540,604 72	4,480,843 52	2,851,059 79

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du budget de l'exencice 1866.

TUĖS		MENTS UPR OU A SUSTIFIER	8	DITS	DÉPENSES	
TOTAL.	Sur ordonnances on circulation.	Sur oidannances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Ti msférés à l'exer- cics suivant, en vertudel'art 30 de la lot sur la comp- tabilité	ezeddant LES CHEDIFS.	Observations.
5,641,680 32	7,305 44	ת	74,287 U2	314,047 32	n	
5,320 84	n	D	8,123 03	1,547 14	n	
17,793 40	ŭ	ນ	6,531 78	674 82	, x	
179,378 74	n	и	74,669 89	7,301 37	n	
8,500 »	1)))	Ď	»	n	a) Le crédit primitif a eté augmenté de 300 françs, par l'article 2 de la loi du 22 mai 1867,
6,990 »	ю	»	12,810 »	ນ	13	Monileur du 29, nº 119.
19,999 78	e	n	» 22	"	»	
9,000 »	31	n	ñ	Ω	σ	
33,689 49	1,096 17	y	714 54	p	w	b) Idem de 7,800 hancs, idem.
686,968 19	ù	Ŋ	1 81	»	10	
668,084 79	3 2	36	8 21	п	ß	
11,524 82	500 n	n	175 18	p	ů	
41,043 59	1 5-))	1,566 61	. 13	n	
521 60	¥	ν,	78 40	v		
1,398 75	*	11	601 25	ď	×	
7,351,903 11	8,701 61	n	179,568 63	353,570 65	~ 1)	61

	res GET.	LES GET,	CRÉDITS OUYCRES PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SEUVICES PAITS.	PAYE	MENTS EFFEC
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET,	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordounances au prolit des créanciers de l'État.	En 1866.	En 1867, jusqu'au 31 octob.
REPORT			7,873,744 •	7,540,604 72	4,480,843 52	2,851,050 79
Mines (suite).	III (suite)					
SECTION 2. — PERSONNEL DE CORPS						
Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et salaires des expéditionnaires employés par les ingé- nieurs	n	53	201,120 a	201,037 95	172,962 91	28,075 04
Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des						1,122
mines	'n	54	10,000 »	6,964 »	5,328 »	1,136
Confection de la carte générale des mines	'n	55	15,000 L	11,919 90	8,898 »	2,846 90
Section 3. — Caisses de prévoyance						
Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux per- sonnes qui se distinguent par des actes de dévouement.	1à	56	45,000 ·	45,000	1,206 »	43,794 »
Section 4. — Impressions, etc.						
Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences.	1)	57	7,000 n	2,125 40	769 95	1,415 45
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes.	IV.					
Section 1". — Voies et travaux.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.		58	376,640 »	364,271 14	347,791 74	16,479 40
Salaires des agents payés à la journée ou par mois	n	59	2,756,000	2,702,002 12	1,018,482 65	1,081,165 79
Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voic .	"	60	1,875,000 •	1,872,715 36	1,740,710 93	132,004 43
Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers	. "	61	a) 864,700 »	848,190 20	401,779 96	445,883 46
SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	13	62	320,28 0 »	299,264 72	287,203 97	12,060 75
Salaires des agents payés à la journée ou par mois))	63	3,471,000 »	3,469,748 78	1,553,092 61	2,116,654 17
Primes d'économic et de régularité	n	64	b) 89,000 »	67,216 44	»	67,216 44
Combustibles et autres objets de consommation pour la	»	65	6) 2,520,000 »	2,520,000 »	1,872,295 16	647,704 84
traction des convois		66	3,196,000 »		2,415,416 73	671,106 32
Å REPORTER ,			23,600,484	22,839,869 26	14,104,721 93	8,118,602 78

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du budget de l'exencice 1866.

TUÉS	PAYEN BESTANT A BPSECTU		CRÉDITS RECEDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cleo sulvant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur lo comp- tabilité.	excédan: LES CRÉDITS.	Observations.
7,331,903 11	8,701 61	η	179,568 63	353,570 65	ъ	
201,037 95	P	ß.	82 05	ъ	n	
6,464 »	500 º	»)	5,036 »	n	ρ	
11,744 90	175 »	33	5,080 10	3 3	D	
45,000 »	n	מ	n	n		
			•			
2,125 40	1)	s.	4,874 60	ıs	a a	
564,271 14	n	3)	12,368 86	N)	ń	
2,009,648 44	233 90	602,119 78	53,997 88	Ŋ	33	
1,872,715 36	"	rs .	2,284 64	n	ນ	
847,663 42	526 78	æ	16,454 68	55 12	n	a). Ce crèdit a été augmenté de 50,000 francs, par l'art. 2 de la loi du 22 mai 1867, Moniteur du 29, nº 149.
200,264 72	ω	15	21,015 28	"	p	
3,469,746 78		w	1,251 22	٠ ،	>>	b) Idem de 14,000 francs, idem.
67,216 44	»	۵	21,783 56	»,	»	
2,520,000 »	,	n	0	p	ū	c) Idem de 620,000 francs, idem.
3,084,523 05	4,285 48	n	104,974 50	2,216 97	w	
22,223,524 71	14,424 77	602,119 78	404,772 »	355,842 74	i);	62

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITHES DU BUDGET.	BUDGET.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif	DÉPENSES résultant des SBRVICES PALIS.	PAYE	MENTS EFFEC Et justifiés
DISMINATION DIS DELENGES.	CHAN				En 1866.	En 1867, jusqu'on31 actob.
Верокт.			25,600,484 »	32,839,869 26	14,104,721 95	8,118,602 78
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes (suite).	IV (suite).					
Section 3. — Thansports.						
Traitements et indemnités des sonctionnaires et employés.	b	67 *	a)2,421,345 »	2,206,651 72	2,125,920 29	82,711 45
Salaires des agents payés à la journée ou par mois	,	68	b)2,074,260 »	2,072,272 94	767,361 05	1,504,875 55
Frais d'exploitation	»	69	c)1,074,800 ×	1,052,323 61	829,100 33	207,552 14
Camionnage	n	70	d) 728,000 »	710,568 15	157,942 07	552,626 06
Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer	">	71	e) 140,000 »	138,637 41	2,091 »	155,455 78
Redevances aux compagnies	ь	79	20,000 -	n	ä	n
SECTION 4. — POSTES						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	73	1,131,900 "	1,095,086 56	1,063,287 61	51,798 75
des facteurs et autres agents su- balternes	,	74	/)1,647,000 "		1,455,945 52	190,991 51
Transport des dépêches.	,	75	599,000 ° ×	579,525 25	563,553 5 6	215,611 56
Matériel, sournitures de bureau, frais de loyer et de régie	ν,	76	g) 160,000 ·	410,504 78	589,240 16	51,244 62
Section 5 Télégraphes.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	11	77	480,000 »	475,717 54	400,910 52	74,585 97
Salaires des agents payés à la journée ou par mois	ú	78	h) 263,800 »		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Entretien	ħ	79	105,000 -	104,698 40	<i>'</i>	15,965 29
Section 6 — Services en général.				ŕ	,	
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.		80	117,015	109,708 53	105,644 53	4,064
Salaires des agents payés à la journée ou par mois	5	81	i) 77,600 »	76,652 60	40,579 60	36,073 »
Matériel et fournitures de bureau.	1)		j) 524,000 n	499,795 21	514,958 94	184,801 77
Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration		83		,		
Conférences des chemins de fer belges	n	84	20,000 » 1,000 »	20,000 "	20,000 »	υ
(Les crédits portés aux articles 2, 58, 62, 67, 73, 77 et 80 pour ront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	32		1,000 »	1,000 »	1,000 »	n
Commissions.	v.					
Section 1 ^{re} . — Commission des procédés nouveaux.						
Frais de route et de séjour.	ъ	85	1,000 »	551 55	520 60	250 75
Motériel, achat de réactifs, d'appareils, etc	»	86	1,000 .	6 n	6 »	3)
A REPORTER			35,487,204	34,331,196 25	22,327,376 95	11,369,900 09

DÉVELOPPEMENTS du compre définitie du budger de l'evencice 1866.

TUÉS	1	MENTS ukr ou a justifier		DITS es dérenses	DÉPENSES	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exor- cies suivant , en vertu de l'art. Zode la loi sur la comp- tabilite.	excedent LES CRÉDIFS.	Observations.
22,325,324 71	14,424 77	602,119 78	404,772 »	555,84 <u>2</u> 74	n	
2,200,631 72	1)	n	214,713 28	м	ū	a) Le crédit de l'article 67 a été diminue de 19,833 francs , par suite de transfert à l'article 2
2,072,236 58	36 56	•	1,987 06	ı,	>7	autorisé par la note qui se trouve à la fin du cha- pitre IV du Budget.
1,036,652 47	15,671 14	>-	18,676 39	5,800 n	1,	b) Le crédit primitif a été augmenté de 150,000 francs, par l'article 9 de la loi du 22 mai 1867,
710,568 15	υ	a	17,451 87	ΰ	ห	doniteur du 29, nº 149. c) Idem de 116,800 francs, idem.
157,524 78	1,112 63	n	1,562 59	»	1)	d) Idem de 228,000 francs, idem. e) Idem de 80,000 francs, idem.
	'n	я	20,000 »	ъ	и	
1,095,086 56	n	13	36,813 64	10	ñ	
1,646,957 03	27 85	, n	35 12	n	93	f) Idem de 30,000 francs, idem.
579,164 92	158 33	ù	19,676 75	35	,	
440,484 78	20 n	yı	19,495 22	"	,,	g) Edem de 21,000 francs, idem.
475,496 29	221 25	n	4,282 4 6	1)	31	
260,882 08	2 40	,	2,915 52	» ·	'n	h) Idem de 13,800 francs, idem.
104,698 40	v	n	301 G 0	11	n	
109,708 53	39		7,506 67	ų	n	
76,652 60	ń		947 40	'n	บ	i) Idem de 18,000 francs, idem.
499,760 71	54 50	'n	24,204 79	15	»	j) idem de 208,000 francs, idem.
20,000 »	B)	b	»	n	
1,000 »	1)	,,	, a	n	,	
			,			
	-			•		
551 55	ņ	n	4 48 65	»	n	
6 »	1 1	- 11	994i »	W	ກ	
53,697,567 0 4	31,709 45	602,119 78	796,365 01	359,642 74	1)	

	DGET.	DGET.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYE	MENTS EFFEC
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	m d par des lois et ordonnance		Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1866.	En 1867, Jusqu'au 84 octob.	
Report	,		35,487,204 ×	34,351,106 25	22,32 7 ,576 95	11,569,990 09
Commissions (suite).	V (mit a)					
Section 2. — Commission des Annales des Travaux publics.	(suite).					
Frais de route et de séjour.	n	87	1,100 ×	215 60	53	215 60
Publication du Recueil; frais de bureau, etc	n	88	3,900 ×	3,900 »	5,750 •	150 "
Traitements des fonctionnaires et ayents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	VI.	89	59,500	59,159 41	56,920 52	2,238 89
Pensions	VII.	90	7,000 ×	6,997 25	6,757 58	239 67
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs fa- milles, qui ne peuvent être pensionnés.	V111.	91	13,000 ×	12,910	10,220 »	2,690 "
Dépenses imprévues non libellées au Budget	ıx.	92	18,000	9,060 54	6,421 90	2,635 84
Crédits et dépenses se rapportant à des exercices clos (1865 et antérieurs). § 1°. — Ponts et chaussées.	X.					
Routes.						
Entretien ordinaire. Exercice 1863 fr. 6 38	, n	93	a) 55 58	55 58	Ŋ	55 58
Canaux et rividres.			ļ <i>'</i>			
Travaux d'entretien (Exercice 1865.).	3)		b) 21,564 »	Į	3)	n
Trayaux d'amélioration. — Meuse (— —).	'n	95	c) 577 24	577 24	٥	577 24
Canal de Maestricht à Bois-le- Duc. (Exercice 1864.)	»	96	d) 854 16	734 50	и	734 50
 — — Canal d'embranchement vers Hasselt. (Exercice 1862.). 	3)	97	e) 53 25	53 25	*	»,
Gaval d'écoulement des eaux du sud de Bruges. (Exerc. 1864.)	'n	98	f) _1,144_65	1,144 65	'n	1,144 65
- Dyle et Demer. (Exercice 1865)	»	99	g) 258 68	258 68	n	258 68
Ports et côles.						
Port d'Ostende Travaux d'Entretien. (Exercice 1865.).	»	100	h) 2,000 65	1,684 06		1,684 06
Frais d'adjudication, etc.						-
Impressions, annonces, etc. (Exercice 1865.)	n	101	i) 18 60	18 60	25	18 60
Personnel.					:	
Frais des jurys d'examen, etc. (Exercice 1865.)	»	102	j) 141 60	141 60	u	141 60
A neporter			35,616,372 41	34,428,107 01	22,411,446 95	11,582,775 »

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du dudget de l'exercice 1860.

						\$
Tués	B	MENTS DER OU A JUSTIVINE		DITS 18 dépandas.	DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances on circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cico sulvant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES GRÉDITS.	Observations.
33,697,367 04	31 ₁ 709 43	002,110 78	796,365 01	3 59,042 74	n	
215 60	1)	°	884 40	,	n	
3,90 0 »	D	0	n	3)	,	
59,159 41	0	n	540 59	n	n	
6,997 25	n	מ	2 75	3)	Ŋ	
12,010	,	n	90 »	»		·
9,057 74	2 60	"	8,939 66	n	ū	
55 58	"		ň	0		
					ł	
n	**	1)	21,564	,	*}	
577 24	>>	'n	3)	Ď	ť	
734 50	٥		119 66	»	»	
*	53 25		٥	1)	n	
						a à j } Ces crédits ont été accordés par l'ar- ticle 1ºº de la loi du 22 mai 1867 , <i>Moniteur</i> du 29, nº 149.
1,144 65 258 68	!	n	-	,	η, .	29, nº 149.
258 08	17	•	»	n l	D	
4 004 00		-	710 80			
1,684 06	»	•	316 59	n	")	
40.00						
18 60	»	n	•	0	۰	
	,					
141 60	1)	»	»	, »))	
53,704,221 95	31,765 28	602,119 78	828,622 06	359,642 74	n	
	•	-		14	•	l)

MINISTÈRE DES TRA

désignation des dépenses.	CHAPITAES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouveits PAR LE BUDGET primitif ot par dos lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAITS. Diolits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC et jostipiés	
					En 1866.	En 1867, jusqu'au 31 octob.
Report			35,610,372 41	54,428,107 01	22,4 11,446 05	11,582,775 "
Crédits et dépenses se rapportant à des exercices clos (1865 et antérieurs) (suite).	X (suite)					
§ 2. — Mines.						
Personnel du conseil. — Frais de déplacements. (Exercice 1865.)	21.	103	a) 114 80	114 80	ņ	114 80
§ 3. — Chenins de fer, postes, télégraphes, voies et trayaux.						
Salaires	*	104	b)· 1,715 47	1,715 47	מ	1,715 47
Travaux d'entretien { Exerc. 1865	a	105	c) 1,507 31	1,507 51	q	1,507 31
Traction et matériel.						
Salaires) } »	106	d) 1,458 6 6	1,458 66		1,458 66
Primes d'économie. (Exercice 1864.)	Ŋ	107	e) 115 53	115 55	ù	115 53
Transports.						
Pertes et avaries. (Exercice 1865.)	ν	108	f) 992 93	992 93	ñ	992 95
Postes.						
Transport des dépêches. (Exercice 1865.)	"	109	g) 241 92	241 92	ь	241 92
§ 4. – Dépenses imprévues.						
Entretien du canal de Sefzaete. { Exerc. 1859 . 405 75 . 203 49 .	, ,	110	h) 609 24	609 24	n	609 24
Total des crédits et dépenses sur le Budget		- • •	55,622,928 27	54,434,662 87	22,411,446 95	11,589,330 86

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du Budget de l'exercice 1866.

TUËS	PAYEA BESTANT A EPPECTU	MENTS er ou a justipier	GRÉ Excédant le	DITS s dépanses.	Dépenses	
TOTAL.	Sur ordonnances on circulation.	Sur ordonnances d'ouverturn de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertude l'art, 30 do la loi sur la comp- tabilité.	excédont LES CRÉDITS.	Observations.
55,794,221 95	31,765 28	602,119 78	828,622 66	3 59,642 74	a	
114 80	Ď	v	»))	b	ì
1,715 47	n	v	ŭ	n	'n	
1,307 31	,		15	b	n	
,						
1,458 66	n	- 3)	1)	13	ъ	a à h) Cos crédits ont été ouverts par l'article le de la loi du 92 mai 1867, Monileur du 29, no 149.
115 83	л	>>	n . •	¥.	ŋ	
992 93	D)	o	t)	. ه	n	
941.09						
241, 92	ù	»	0	»	η	
609 24	ນ .	6	'n	ñ	ท	
35,800,777 81	31,765 28	602,119 78	828,622 66	359,642 74	»	63

MINISTÈRE DES TRA

-	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		ITBES DGET.	ARTICLES DO BUDGET.		DÉPENSES résultant des SERVICES PATTS.	PAYEMENTS EFFEC			
	DEG.	IGNATION D	SO DEPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	DE DG	primitif ot par des lois spéciales.	Droits constates of ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	En 1866.	En 1867, jusqu'au Stoctob.	
		RÉCAPITUI —	LATION.							
	Report de l'exc	ercice 1862. (Art.	. 30 de la foi de comptabilité.)	»	'n	156 25	136 25	и	156 25	
		1863,	-	ı)	ъ	40,960 41	40,904 50	14,999 80	25,904 50	
		1864.	-	n	n-	115,980 52	96,613 04	12,039 98	84,575 06	
	-	1865.	<u>-</u>	n	13-	491,941 65	311,245 43	59,112 21	251,601 88	
	Total des repo	rts des exercices	précédents			649,058 63	448,919 02	86,151 99	562,235 69	
	Total du Budge	et de l'exercice 1	866	٠		55,622 , 928 27	34,434, 662 87	22,411,44 6 95	11,589,550 86	
			Тотацк	• • •		36,271,966 90	34,885,581 89	22,497,598 94	11,751,566 55	

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS ou compte déginitie du budget de l'exercice 1860.

TUĖS	i	MENTS UBB OU A JUSTIFIBE	3	DITS ka därnnsns.	DÉPENSES	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferés à l'exer- cles aufrant, en vertude l'arf. 30 de la foi sur la comp tabilité.	excédent LES GRÉDITS.	Observations.
150 9	25 "	1)	a	0	,	
40,904	50 »	B	56 11	ħ	. 1)	
96,615)4 u	v	4,151 76	15,215 52	ט	
310,714	00 551 54	, v	31,916 03	148,780 19	n	
448,587	58 551 54	l)	56,125 90	163,995 71	ò	
33,800,777	31,765 28	602,119 78	828,622 66	559,642 74	**	
54,249,165	32,29 6 63	602,119 78	864,746 56	525,658 45	n	

Le Budget du Ministère des Travaux publics a été fixé, par la loi du 26 mars 1866, Moniteur du 50, nº 89, à la somme de	35,795,750	v
A ajouter:		
1º Les crédits supplémentaires	1,827,178	27
2° — transférés des exercices 1862, 1863, 1864 et 1865, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.		
TOTAL fr.	36,271,966	90

TABLEAU LITT. S.

MINISTÈRE DE

	RES GET.	ues GET.	CRÉDITS OUVERLE	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYE	EMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	primitif et par des lois spéciales.	Orolis constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1866.	En 1867, Jusqu'au 81 octob-
REPORT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.						
EXERCICE 1865.						
Report de l'exercice 1865 à l'exercice 1866, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.						
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie.	ń	21	a) 455,068 09	295,902 63	57,361 92	258,540 70
EXERCICE 1866 (compte définitif).						·
DÉPERSES IMPUTA GLES SUR LE BUDGET.						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	rs.	1	21,000 "	19,250 »	19,250 »	n
des employés civils	3,	2	154,810 »	154,809 63	154,809 65	م
Suppléments aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	٥	5	16,000 »	15,992 92	7,269 48	8,722 84
Matériel	ů	4	40,000 »	40,000 »	57,550 89	2,649 11
Dépôt de la guerre	3)	5	214,000 ×	214,000 »	155,184 58	78,815 62
Etats-majors	II.					
Traitement de l'état-major général	a	6	b) 870,092 20	870,040 97	499,124 15	365,337 44
- des provinces et des places	13	7	557,225 70	3 29,896 52	188,346 92	141,499 60
- du service de l'intendance	۵	8	165,928 50	164,229 70	95,458 64	68,791 06
Service de santé des hôpitaux.	Ш					
Traitement des officiers de santé	ь	9	244,910 »	240,102 21	138,697 22	101,404 99
Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux.	0	10	574,750 »	510,351 79	515,899 48	194,354 71
Service pharmaceutique.	»	11	120,000 »	119,995 87	119,628 57	367 30
Solde des troupes.	· IV,					
Tranjement et solde de l'infanterie	n	12	c)15,185,175 ×	13,069,711 43	8,195,514 02	4,874,982 18
(Les crédits qui resterent disponibles à la fin de l'exercice sur les chapitres II. III, IV et VIII, concernant le personnel, pour-ront être rennis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.)						
A REPORTBA			15,941,891 40	15,748,580 44	9,904,313 .56	5,856,924 85

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS bu compte définitif du budget de l'exencice 1866.

TUĖS	l	MENTS UBB OU A JUSTIPIER		DITS	DÉPENSES	
TOTAL.	Sur ordonnances on circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Tronsférés à l'exer- cies sulvant , en vertude l'art. 30 do la loi sur la comp- tabilité.	ezcédant LES CRÉDITS.	Observations.
:						
205,003 62	n	n	33	157,165 47	n	a) Décision de la Cour des comptes du 9 no-
200,002 02						vembre 1866, nº 211706.
19,250 »	n	D	1,750 *	n	ņ	
154,809 65		n	.,. oo	Ŋ	u	
15,092 52	ú	v	7 68	N)	a	
40,000 »	n	ъ	n	v	th.	
214,000 .	6	n	v	»	'n	
864,461 57		5,579 40	51 23	»	Ħ	b) Le crédit de l'article 6 a été augmenté : to De fr. 21,221 40 par suite de transfert au
329,846 52	20 v	ū	7,329 18	3)	1)	torisé par la loi budgé taire, et en exécution de l'arrêté royal du 12 fé
164,229 70	•	υ	1,698 80	и	i)	vrier 1867, nº 443, insére au Moniteur du 16, nº 47
						2" De 5,600 » par l'article ter de la lo du 5 avrit 1868, Moni teur du 7, nº 98.
240,102 21	"	Ď	4,807 79	n	»	Eus fr. 29,821 40
510,254 19	97 60		64,398 21	n a	,	
119,995 87	Ď	n	4 13	Å	n	
13,068,296 20	1,415 23	n	113,463 57	ņ	n	c) Le crédit de l'article 12 a été diminué de
10,000,200 20	19410 89	"	120,2000			t30,000 francs, par suite d'un transfert autorise par la loi du Budget, et en vertu de l'arrête royal du 12 février 1867, nº 443, Moniteur du 16
						nº 47.
			•			
15,741,238 21	1,562 83	5,579 40	193,510 96		υ	

MINISTÈRE DE

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITHES DU BUDGET.	RTICLES BUDGET.	- 1	DÉPENSES résultant des 5 bryices pairs.	PAYEMENTS EFFEC BT JUSTIFIES		
	CEAP DU BU	DO BU	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés etordomantés su profit des erémelers de l'Etat.	En 1866.	En 1867, Jusqu'an 31 octob.	
REPORT ,			15,941,891 46	15,748,380 44	9,904,315-36	5,836,924 85	
Solde des troupes (suite).	IV (suite).		-				
Traitement et solde de la cavalerie		13	a,3,728,590 »	5,674,526 85	2,320,690 59	1,555,656 24	
— — de l'artillerie,	a	14	6)3,342,506 25	3,311,296 GO	2,160,506 14	1,056,106 21	
du génie	n	15	875,410 »	852,499 59	518,914 95	355,554 64	
- des compagnies d'administration (Les hommes momentanèment en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compterent, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)	1)	16	285,200 »	279,978 55	•	1	
École militaire.	v.						
État-major, corps enseignant et solde des élèves	,,	17	185,415 27	175,500 »	116,100 w	59,400 s	
Dépenses d'administration	»	18	44,003 73	,	24,964 71	19,056 07	
Établissements et matériel de l'artillerie.	VI.			·	·	,	
Traitement du personnel des établissements		19	48,500	48,385 34	28 ,175 20	20,208 14	
Matériel de l'artillerie	"	20	e)3,831,530 »	5,829,930 »	858,679 5i	389,751 20	
Matériel du génie.	VII.					·	
Matériel du génie	'n	- 21	d)1,170,700 r	1,169,865 51	495,959 78	199,749 52	
Pain, fourrages et autres ailocations.	VIII.						
Pain	u	22	e)1,537,331 36	1,555,983 47	937,553 40	598,430 07	
Fourrages en nature	0	23	/)5,647,675 20		. '	′	
Casernement des hommes	o	24	632,506 56	603,037 25			
Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	w	25	g) 128,500 ·	128,088 22	'		
Frais de route et de séjour des officiers	»	26	100,000		′	· .	
Transports généraux	n	27	75,000 »				
Chauffage et éclairage des corps de garde	b)	28	70,000	42,856 25		·	
Remonte	1)	29	h)1,002,990 »	1,002,491 88	580,257 15		
Traitements divers et honoraires.	IX.						
Traitements divers et honoraires	»	30	137,499 20	93,859 46	55,489 50	38,293 77	
Frais de représentation		ទ 1	30,000 ·	28,300 69	,	′ 1	
A REPORTER	• • •		36,813,064 77	36,404,483 94	21,269,861 76	11,476,172 66	

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS du compte dévinitif du sudget de l'exercice 1866.

ruės.	1	MENTS urn ou a justipien	CRÉ.	DITS ns dépandas.	DÉPENSES	Allocated Allocated
тотаь.	Sur ordonnances en eirculation.	Sur ordonnances d'ouverture de crèdit.	A annuler définitivement.	Transferds à l'exer- cles suivant, ch vertude l'art. Sode In la Lsur lu comp- tablitté.	ezcédant LES CRÉDITS.	Observations.
15,741,238 2	1,562-85	5,579 40	195,510 96	M	a	a) Le crédit de l'article 13 a été diminué de 90,000 francs, par suite d'un transfert autorisé par la loi du Budget, et en vertu de l'arrèté royal du 13 févr. 1867, nº 413, Monitear du 16, nº 47.
						b) Le crédit de l'article 14 a été augmenté de 124,909 francs, par l'art. 1er de la loi du 3 avril 1868, Moniteur du 7, nº 98.
3,674,326 8	, n	n	54,265 17	n	. ^	c) Le crédit de l'article 20 a été augmenté :
3,216,412 5	55,319 06	69,565 19	1,209 65	0	»	1º De fr. 100,000 » par arrêté royal du 1: juin 1866, nº 163, in
852,499 59	. »	υ	20,910 41	» ·	,,	seré au Moniteur du —, nº, pris en vertu de la foi du 21
279,978 33	5 ×	, n	5,221 67	n	n	avril 1864; 2º De 39,450 » par arrêtê royal du 8 novemb. 1866, nº 319 Moniteur du 15, nº 319 pris en vertu de ladite loi;
						3° De
175,500	»	a	9,913 27		"	10 mars 1866; 40 De 180,000 » par arrête royal du 23
44,000 78	3 "	n	2 95	37	0	janvier 1867, nº 420 Moniteur du 26, nº 26 pris en vertu des loi du 8 mai 1861 et de to mars 1866;
	j]			8º De 40,800 v par arreté royal du t mars 1867, nº 487
48,383 34	s .		116 66	ъ	. "	Moniteur du 21, nº 80 pris en vertu des loi
1,228,450 51	2,601,499 49))	1,400 °	p	'n	du 8 mai 1861 et di 10 mars 1866; bo De 2,601,400 » par l'art. ter de la lo du 3 avril 1868, <i>Moni</i> teur du 7, no 98
						Ens fr. 3,031,330 »
695,689 36	474,174 24	N	3 3 28	803 18	si	d) Le crédit de l'article 21 a été augmenté d 470,700 francs, par l'art. ter de la loi du 3 avri 1868, Moniteur du 7, nº 98.
1,535,983 47	r n	1)	1,367 89	۰	i)	e) Le crédit de l'art. 22 a été diminué : to De fc. 310,000 » par arrèté royal du 2 novemb. 1866, no 312
5,645,904 19		α .	1,769 01	н	n	Moniteur du 29, nº 353 pris en vertu de l'art.
603,037 25		د	29,469-11	'n	,,	de la loi budgétaire; 2º De 26,000 » par un arrête royal d 12 février 1867, aº 443
99,591 03	28,497 17	,	411 78	n	v	inseré au Moniteur d 16, nº 47, pris en vert
84,843 08		19	15,156 92		R	de ladite loi. Ens fr. 366,000 >
75,000	, ,	, "		n	n	
42,836 25	*	n	27,165 75	n	, n	f) Le crédit de l'article 25 n été augmenté : 1º De fr. 5:10,000 » par arrêté royal du 26 no
580,296 18	422,105 75	n	498-12	11	n	vembre 1866, nº 349 Moniteur du 29, nº 333 pris en vertu du l'art de la loi budgétaire; 2º De . 201,778 60 par arrêté roy al du 12 fé
93,783 07	56 39	33	43,659 74		,	vrier 1867, nº 443, Mo nileur du 16, nº 47. Ens fr. 541,778 60
28,300 69		*	1,699 51))	»	g) Le crédit de l'article 25 n été augmenté d 28,500 francs, par l'art. 157 de la loi du 3 avr 1868, Monileur du 7, n° 98.
32,7 4 6,034 42	3,583,304 93	75,144 59	407,777 65	803 18	19	h) Le crédit de l'article 29 a été augmenté d 422,200 francs, idem.

MINISTÈRE DE

	raes DGET.	cies debt.	CRÉDITS OUVEITS PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES PAITS.	PAYEMENTS EFFEC		
DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CBAPITRES DU BUDGET.	ABTICLES DU BUDGET.	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordomnancés au profit des créanciers de l'Etat	En 1866.	En 1867, jusqu'au 51 octob	
Report			56,813,064 77	36,404,485 94	21,269,861 76	11,476,172 66	
Pensions et secours.	Х.						
Pensions et secours	a	23	106,123 86	85,177 21	53,005 48	52,150 51	
Dépenses imprévues.	XI.						
Dépenses imprévues non libellées au Budget	מ	33	16,171 37	1,140 a	1,108 •	41 *	
Gendarmerie.	XII.						
Traitement et solde de la gendarmerie	13	34	2,164,270 .	2,161,545 71	1,421,525 63	759,822 08	
Total des crédits et dépenses sur le Budget	• • •		59,099,630 ·	38,652,155 86	22,745,496 87	12,248,186 25	
RÉCAPITULATION. —							
Report de l'exercice 1865. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	»	n	455,068 09	295,902 62	57,361 92	238,540 70	
Total du Budget de l'exercice 1866	1)	Ŋ	39,099,630 ·	58,652,155 8 6	22,745,496 87	12,248,186 25	
Тотацх			39,552,698 09	58,948,058 48	22,802,858 79	12,486,726 95	

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du budget de l'exercice 1866.

TUĖS	•	MENTS uer ou a justipies		DITS ES DÉPENSES.	dépenses				
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suiva it, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité	excédans LBS CRÉDITS.	Observations.			
32,746,034 42	3,583,304 93	75,144 59	407,777 65	807 18	a				
85,153 99	25 22	ν	20,946 65	. 0	11				
1,149 »	פו	. n	15,022 57	a	n				
2,161,345 71	υ	n	2,024 29	Þ	n	a) Le crédit de l'article 34 a été augmenté de 20,000 francs , par un arrêté royal du 12 février t867, n° 443, inséré au Moniteur du 16 , n° 47, pris en vertu de la loi budgétaire.			
54,095,683 12	5,583,528 15	75,144 59	446,670 96	803 18	D)				
295,902 62	s)	n	n	157,165 47	13				
54,995,685 12	3,583,328 15	75,144 59	446,670 96	803 18	11				
5 5,289,585 7 4	3,583,328 15	75,144 50	446,670 96	157,968 65	»				

Le Budget du Ministère de la Guerre a été fixé, par la loi du 26 mars 1866, Moniteur du n° 88, à la somme de	29, . fr.	35,016,400	»)
A ajouter :			
1º Les crédits supplémentaires et extraordinaires		4,083,250	w
2º Le crédit transféré de l'exercice 1865, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.		453,068	
TOTAL	. fc	39,552,698	09

TABLEAU LITT. T.

MINISTÈRE DES

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.		DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
DESIGNATION DES DE ENGLS	CHAP DU BU	DU BU	primitif et par des lois spéciales.	Droits constates et ordonnancis au proüt des créanciers de l'Etat.	En 1866.	En 1867, jusqu'au 51 octob.	
REPORT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT. —							
EXERCICE 1805.							
Report de l'exercice 1865 à l'exercice 1866, conformément à l'article 30 de la loi sur la complabilité de l'État.							
Administration des contributions directes, douanes et accises.	III.	`					
Acquisition et appropriation d'un hôtel, pour le logement et les bureaux du directeur des contributions directes, douanes et accises, à Mons.	»	2644.	a) 8,916 97	7,993 91	. »	7,993 91	
EXERCICE 1866 (COMPTE DÉFINITIF).							
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.							
Administration centrale.	I						
Traitement du Ministre.	»	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»	
 des fonctionnaires, employés et gens de service. 	n	2	599,000 »	598,990 15	542,590 62	56,519 53	
Honoraires des avocats et des avoués du Département Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	n	3	78,000	77,996 62	55,050 40	22,946 22	
Frais de tournées	w	4	7,000 »	4,620 20	1,762 85	2,857 55	
Matériel ,	n	5	b) 61,000 »	60,998 91	46,889 32	14,107 59	
Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	n	6	4,200 »	4,200 »	4,200 »	»	
Service de la monnaie	»	7	10,000 »	9,995 37	7,446 98	2,548 39	
Magasin général des papiers	»	8	130,000 »	127,576 »	117,391 26	10,184 74	
Documents statistiques	»	9	18,000 »	17,980 •	14,474 =	3,506 »	
Administration de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.	11.						
Traitement des directeurs et agents du trésor	»	10	136,000 »	135,644 96	128,561 63	7,083 35	
Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	n	11	34,000 »		32 ,650 »	1,550 »	
A neponter			1,098,200 »	1,093,000 21	971,817 06	121,103 15	

FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1866.

TUĖS		MENT'S		DITS 88 deerners,	DÉPENSES	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'oter- cice suivant, en vertu del'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité	ereédant LB8 CRÉDITS.	Observations.
				•		
7,993 91		1)	923 06	ŋ	3)	a) Décision de la Cour des comptes du 15 no- vembre 1865, nº 211,808.
					,	
21,000 »	'n	»	»	D D	٥	
598,910 15	80 »	»	9 85	- 13	n	
77,096 62	»		3 38	ъ	v)	
4,620 20	υ	»	2,379 80	'n	»	
60,996 91	۰	0	g 09	'n	1)	b) Le crédit primitif a éte augmenté di 15,000 francs, par l'article ter de la loi du 4 juis
4,200	»	Ď))	»	æ	b) Le crédit primitif a éte augmenté de 15,000 francs, par l'article ter de la loi du 4 juir 1866, Moniteur du 7, nº 168, pour matériel, im- pressions, frais de translation des archives, etc
9,995 37	»		4 63	b a	e .	
127,576 »	>>	n	2,424 "	9	٥	
17,980 »	Y)	n	20 →	ה	»	
135,644 96	N)	»	3 55 04	n	»	
34, 000 »	'n	»	1)	n	»	
1,092,920 21	80 s	n	5,199 79	р	19	66

MINISTÈRE DES

MÁCIONA MIONI DEO DIÁRRIMORO	raes DGET.	*RTICLES) BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LB BUDGET	DÉPENSES résultant des senvices faits,	PAYEMENTS EFFEC Et justifiës		
désignation des dépenses.	CHAPITRES DU BUDGET.	DU BU	primitif et par des lois spéciales.	Droits coustatés et ordonnancés qu profit descréanciers de l'État.	En 1866.	En 1867, Jusqu'au 31 octob.	
Report	•		1,098,200 •	1,093,000 21	971,817 06	121,103 15	
Administration des contributions directes, douanes et accises.	Ш.	•					
Surveillance générale Traitements	o l	12	503,600 »	298,815 62	124,842 85	175,972 79	
Service de la conservation du cadastre Traitements	n	13	409,300	409,295 61	163,092 18	246,205 46	
(Traitements fixes	v	14	1,935,800 »	1,900,920 06	787,779 80	1,113,140 26	
Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitalif).	υ	15	1,700,000 »	1,685,758 12	15	1,685,758 12	
Service des douanes et de la recherche maritime		16	4,209,900 »	' '	1,769,942 74	2,484,454 82	
- de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'ar- gent	»	17	60,100 »	52,699 08		30,741 15	
Suppléments de traitement.	»	18	120,000 "	117,594 45	47,621 35	69,973 10	
Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	, ,	19	50,000 •	36,718 61	15,766 75	20,951 86	
Frais de bureau et de tournées		20	65,300 ×	63,259 »	57,590 •	25,669 »	
Indemnités, primes et dépenses diverses	»	21	323,800 »	325,759 20	l i	220,311 67	
Police douanière	n	92	5,000 »	, »	'n		
Frais d'expertise en matière de douanes. (Crédit non limi-			Í				
Matériel	*	25 24	2,000 »	77 55 150,197 62		87,643 84	
-	"	24	162,400 "	130,197 02	42,501 10	01,040 04	
Administration de l'enregistrement et des domaines.	IV.			-			
Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre.	31	25	458,800 »	450,714 22	185,545 58	265,368 64	
— — du domaine	,	26	128,900 »	í ·		73,386 58	
— — forestier	,,	27	328,300 »	328,50 0 »	122,177 51	206,122 49	
Remises des receveurs; frais de perception. (Grédit non limitatif)	.,	28	1,070,000 »	1,105,017 45	,	1,105,017 45	
Remises des greffiers. (Crédit non limitatif.)	1	29	50,000 »		1	56,691 10	
Matériel	1	30	56,000 »		· '	11,592 91	
Dépenses du domaine	1	31	105,000 »	1	-	80,607 85	
Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État		* 0	F0 000	95 000 50	40 400 HV	45 746 97	
Intérêts moratoires en matières diverses. (Crédit non limi-	"	32	50,000 »	25,905 37	10,188 50	15,716 87	
tatif.)	»	33	1,500 »	301 38	21 04	280 54	
A REPORTER			12,783,900 -	12,605,571 59	4,530,249 99	8,074,707 43	

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS du coupte définitie du budget de l'exercice 1866.

vés			IENTS	GRÉ. Becédant le	DITS IS DÉPENSES	DÉPENSES	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cier sulvant, en vertu de l'art 80de la tol aur la comp- tabilité.	ezcédent LES CRÉDITS.	Observations.
1,002,920	21	80 "	*	5,100 79	ŋ	Ŋ	
298,815	62	•		4,784 58	2)	4	
400,205	G4	n	В	4 30	ų	*	
1,900,020	90	и	n	34,879 94	٥	и	
1,685,758	12	М	•	14,941 88	¥,	a	
4,254,597	56	*	u	45,502 44))	٥	
52,699	08	>>	•	7,400 92	n.	Th.	
117,594	43	1)	•	2,405 57	•	ó	
36,718	G 1	»	»	13,281 39	Ď	u)	
63,259	>>	ů	n	2,011 0	*	»	
323,759	20	0	υ	40 80	0	s >	
n er		»	ы	5,000 »		»	
77	3 5	x)	»	1,922 65	ů	1)	
130,145	62	59 ·	4	32,203 38	is.	13	
450,714	22	W	•	8,085 78	13	n	
121,492	87	19 95	»	7,387 18		>>	
328,300	n	и	u	»	ھ	'n	
1,105,017	4 5	s)	v	»	•	35,017 45	
53,399	40	n	» .	٠	ů	3,399 40	
55,537	3 8	462 22	*	s 40	•	ñ	
97,928	85	»	ů	1,522 35	5,548 80	n	
25,905	3 7		ņ	24,094 63	s)	n	
301	38	>>	υ	1,198 62	Ж	, w	
2,604,957	_ 4->	614 17	H	211,196 46	5,548 80	58,410 85	

MINISTÈRE DES

	rnes DGET.	CLES DGET.	CRÉDITS OUVERIS PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFEC		
désignation des dépenses.	CHAPITRES DU BUDGET,	ANTICLES DU BUDGET.	primitif et par des lois speciales.	Droitsconstatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1866.	En 1867, jusqu'au 51 octob.	
Repont			12,783,900 »	12,605,571 59	4,550,249 99	8,074,707 45	
Pensions et secours.	v.						
Premier terme des pensions à accorder éventuellement	n	54	20,000 »	10,998 15	16,694 47	3,303 66	
Secours à des employés, reuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	. د	3 5	10,000 s	10, 0 00 °	8,625 ×	1,550 »	
Dépenses imprévues.	VI.						
Dépenses imprévues non libellées au Budget	33	56	8,000 a	5,593 50	2,972 30	621 »	
Crédits et dépenses se rapportant à des exercices clos (4864 et autérieurs).	VII.						
Indemnités, primes et dépenses diverses. (Exercice 1864.).	n	37	a) 5,900 »	5,845 38	5,843 38	1)	
Remboursement de rentes hypothéquées sur l'hôtel du gouvernement provincial du Brahant	•	38	b) 53,968 28	55,968 25	58,095 24	15,875 01	
Frais de poursuites et d'instances. Exerc. 1862. 54 95 - 1863. 460 15 - 1864. 8,975 18	, ,	39	c) 9,468 28	9,467 83	9,467 83	T)	
Traitement du personnel des domaines (Exercice 1864.).	, ,	40	d) 224 98	224 98	224 98	٥	
Matériel. — (Exercice 1864.)	٥	41	e) 1,532 50	1,552 50	1,532 30	u	
Dépenses du domaine. Exercice 1863 fr. 8 02 - 1864 55 90	{	42	f) 61 99	61 92	61 92	n	
Intérêts moratoires. (Exercice 1864.)	u	43	g) 50 48	50 48	50 48	n	
Total des crédits et dépenses sur le Budget			12,893,106 21	12,710,312 16	4,613,817 89	8,095,855 10	
RÉCAPITULATION.							
Report de l'exercice 1865. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	۰	1)	8,916 97	7,993 91	,,	7,993 91	
Total du Budget de l'exercice 1866	۵	n	12,893,106 21	12,710,312 16	4,613,817 89	8,095,855 10	
Тотаич	,		12,902,023 18	12,718,306 07	4,615,817 89	8,103,849 01	

FINANCES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS du compte définitif du budger de l'exercice 1866.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

Color	TUĖS	B .	MENTS .	CRÉ excédant le	DITS 28 dépenses.	Dépenses	
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice sulvant, en vertu de l'int. 30 de la lei sur la comp- tabilité	exiddant LBS CRÉDITS.	Observations.
	12,604,957 42	614 17	,	211,196 46	5,548 80	38,410 85	
	19,998 13	1)	,	1 87	ų	1,	
•	9,975 »	25 »	ņ	נג	3 3	۵	
	5,595 3 0	r	»	4,406 70))		
_	5,843 58	н	ų	56 62	n	• 13	
	53,968 25	a }	. 6	'n	3)	ń	
	9,467 83	i)	>>	n 45	Þ	n	
	224 98	>>	a	ñ	. ت	0	a à g) Les crédits formant les articles 37 à 43, ont été accordés par l'art. 1er de la loi du 3 juin 1866, Moniteur du 7, nº 138.
	1,532 30	b	37	D	b)	,	
	61 92	»	n	v	o	n	
	50 48	Ď	•	p	5.	13	
	12,709,672 99	639 17	υ	215,662 10	5,548 80	58,416 85	
	7,993 91		ň	923 06	33	ø	
	12,709,672 99		'n	215,662 10	5,548 80	58,416 85	
	12,717,666 90	639 17	ឆ	216,585 16	5,548 80	38,416 85	

TABLEAU LITT. U.

NON-VALEURS ET

n i ola	LATION NES DÉSENSES	raes DGET.	DGET.	CRÉDITS OUVELLE PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des BERYICES FAITS.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
DESIGN	ATION DES DÉPENSES.	CHAPITHES DU BUDGET,	ANTICLES DU BUDGET.	primitif et par des lois spéciales.	Droits constaids et ordonnancés au profit des cedancies de l'État.	En 1866.	En 1867, Jusqu'su 5t octob.	
PyPacion	11000							
EXERCICE	. 1866. — (Сомете вёнистік).							
DÉPLASI	ES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.			-				
	Non-Valeurs.	I.						
Non-valeurs sur la	contribution foncière		1	120,000 .	90,485 79	469 13	90,014 66	
	— personnelle		2	210,000 .	210,268 48	287 94	200,980 54	
sur le	e droit de patente		8	59,000 »	53,190 13	198 68	52,991 45	
Sur le	es redevances des mines	n	4	5,000 »	295 75	n	295 75	
— sur l	e droit de débit des boissons alcooliques.	'n	5	25,000 •	50,695 30	*566 n	30,329 30	
— sur le	e droit de débit des tabacs	٨	6	3,000 •	3, 923 <i>7</i> 1	42 .	3,881 71	
	se du droît de patente pour inactivité de	•	7	5,000 »	279 59	• V	279 59	
{ Les crédits portés :	au présent chapitre ne sont point limitalifs.)							
	Remboursements.	11.						
Contributions directes, douanes	Restitution de droits perçus abusivement et remboursement du prix d'instruments, ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers	ra e	8	50,000 •	49,825 15	27,225 30	22,597 85	
et accises.	Remboursement de la façon d'ouvrages		Ů	30,000	40,023 13	21,420 00	22,001 00	
	brisés par les agents de la garantie.	»	9	1,200 »	871 .	464 75	406 25	
Enregistrement et domaines.	Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. Remboursement de fonds reconnus							
	appartenir à des tiers	,	10	250,000 »	308,526 53	18,429 96	286,778 27	
	Remboursements divers	, a	11	1,000 %	15,056 25	14,956 25	100 »	
	comptables de l'État	is	12	10,000 »	809 64	0	809 64	
(Les crédits portés a	au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	•						
Total des cr	édits et dépenses sur le Budget	,		737,200 »	764,223 12	62,440 01	698,464 81	

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1866.

TUËS	PAYEI	MENTS DER OU A DUSTIVIUR		DITS is dépenses.	DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler délinitivement.	Transférés à l'ozer- clee suivant, en vertu da l'art. 50 do la tol suc la comp- tabilité.	exeédant LES CRÉDITS.	Observations.
90,485 79	ท	и	29,516 21	a	x,	
210,268 48	•	ñ	»	n	268 48	
53,190 15	al ·	3)	5,800 87	n	ע	
295 75	n	s)	2,704 25		3)	
50,695 30	n	>>	»	۵	5,695 50	
5,025 71	•	ė	n '	23	923 71	
270 39	n	75	4,720 61	ه	1) 1	
49,825 15	v	ń	176 85	w	31	
871 •	»	u	529 »	33	1)	
704 000 07	7710 70	_		N.	58,526 55	
505,208 23	3,318 30	n	0		14,056 25	
15,056 25 809 64	1)	n n	9,190 56	מ	14 ₁ 030 23	
000 04						
760,904 82	5,318 5 0	1)	52,447 15	ъ	79,470 27	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 8 août 1865, Moniteur du 15, nº 227, à la somme de 737,200 francs.

EXERCICE 1866. — RÉCA

OFCION MICH DEC. MINOETTO	CRÉDITS OUVERIS PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des services pairs.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIËS		
DÉSIGNATION DES BUDGETS.	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de PÉtat.	En 1866.	En 1867, Jusqu'au 8l octob.	
Dette publique ,	44,605,820 67	44,329,083 52	55,824,045 77	8,482,017 45	
Dotations	4,308,050 58	4,173,757 15	4,059,258 10	114,499 05	
Ministère de la Justice	15,651,417 60	14,547,223 25	10,545,569 51	3,751,213 97	
- des Affaires Étrangères	5,494,311 19	3,542,828 55	2,485,420 40	995,502 91	
- de l'Intérieur	19,319,748 68	11,774,905 08	9,138,576 96	2,476,013 28	
- des Travaux publics	36,271,966 90	54, 88 5, 581 89	22,407,598 94	11,751,566 55	
de la Guerre	59,552,698 09	38,948,058 48	22,802,858 79	12,486,726 95	
— des Finances	12,902,023 18	12,718,506 07	4,613,817 89	8,105,849 01	
Non-Valeurs et Remboursements.	737,200 »	764,223 12	62,440 01	698,464 81	
Totaux généraux	169,843,256 89	165,481,967 11	111,828,286 57	48,860,455 98	

PITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXENCICE 1866.

TUES		MENTS UBH OU A JUSTIPIBL	€	DITS BS DÉPENSES.	Dépenses	,	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler definitivement.	Transférés à l'exer- che sulvant, en vertude l'art 50de la loi sur la comp tabilité.	ezeddanı LKS GAÉDI FS.		Observations.
44,307,563 22	21,520 50	ı	82,412 50	357,285 65	1 62,9 58 8 0		
4,175,757 15	ñ	, ,	154,295 43	D)	1)		
14,094,583 48	252,500 83	158 94	1,088,446 90	215,747 45	,		
3,480,923 31	61,905 24	13	91,551 79	11,441 20	151,510 35		
11,614,590 21	160,314 84	ı)	421,635 82	125,207 78	ñ		
34,249,165 49	52,206 62	602,119 78	864,746 56	523,638 45	1		
35,289,585 74	3, 583, 3 28 15	75,144 59	446,670 96	157,968 65	Þ		
12,717,666 90	639 17		216,585 16	5,548 80	38,41 6 85		
760,904 82	5, 31 8 50	D	52,447 15 ,	n	79,470 27		
160,688,740 35	4,115,825 45	677,403 31	3,598,790 07	1,394,835 98	452,556 27		

COMPARAISON

des dépenses, de l'exercice 1866, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancees par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.

- ministères et services.		B RT ORDONNANCÉES Oxorcices	DIFFÉRENCES à l'exercice 1866.	
	1866.	1865.	EN PLUS.	EV MOINS.
Dette publique	44,529,083 52	43,204,767 11	1,124,316 41	»
Dotations	4,175,757 15	4,241,359 47	i n	67,602 32
Ministère de la Justice.	14,347,223 25	15,030,289 66	10 I	683,066 41
— des Affaires Etraugères	3,542,828 55	5,269,762 88	273,065 67	'n
— de l'Intérieur	11,774,905 08	11,710,187 58	64,717 70	n
— des Travaux publics	54,885,581 89	30,625,443 69	4,258,138 20	v
— de la Guerre	38,948,058 48	35,126,792 36	3,821,266 12	'n
— des Finances	12,718,306 07	12,657,397 43	60,908 64	>>
Non-Valeurs et Remboursements	764,223 12	875,911 72	»	111,688 60
Тотаих	165,481,967 11	156,741,911 70	9,602,412 74	862,357 33
	En plus à l'exe	ercice 1866	8,740,0	055 41

(269) [No 5.]

TABLEAU LITT. V.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1865 INCLUSIVEMENT.

TABLEAU LITT. F.

TABLEAU des résultats des Budgets des

		PRÉVISIONS.							
EXERCICES	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES LT MOYENS.	AUGMENTATIONS PAT des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRADROINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Hantant effectif.)	TOTAL.				
1850 (4 ^{mc} (rimestre)	20,502,221 36	n	o))	26,502,221 56				
1851	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 59	נג	115,925,815 03				
1852	77,811,949 41	74,592,463 76	60,099 80	1)	152,464,505 97				
1855	86,037,982	»	54,605 48	'n	86,092,585 48				
1834	84,979,578	٠	521,239 55	10,000,000 »	94,600,817 35				
1855	85,142,519 »	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 »	91,851,559 62				
1836	84,557,151	y	1,444,799 73	15,574,165 74	101,376,114 47				
1857	85,911,700 »	•	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,336 25				
1858	94,606,326 »	,	44,855 50	25,778,035 70	120,429,195 »				
1859	104,095,551 »		151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05				
1840	101,955,569	o	5,745,247 64	63,074,257 63	170,775,074 27				
1841	101,464,464 »	• 2	59,052 92	09,014,231 09	101,505,516 92				
1842	105,850,612	50,000 »	71,054 77	22,537,424 68	128,509,071 45				
1843	109,650,055 n	50,000 »	16,536,755 56	1,699,765 61	127,916,571 97				
1844	109,581,084	11	5,728,820 54	84,656,000	197,965,904 54				
1845	111,158,170 »	n	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99				
1846	115,014,070	»	489,001 09	328,005 56	115,851,076 65				
1847	115,475,650 »	n	85,703 12	100,000 »	115,657,555 12				
1848	118,412,250 »	290,000 »	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01				
1849	116,797,020 »	800,000 »	n	24,300 06	117,621,520 06				
1850	115,910,820 »	2,000,000 »	16,547,668 69	, 21,000 00	154,258,488 69				
1851	117,552,550	450,000 »	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84				
1852	118,510,250 "	»	2,882,959 97	1,240,201 02	122,455,590 99				
1855	124,224,250	550,000 •	6,698,622 27	5,951,724 55	155,404,596 80				
1854	126,002,150 »	500,000 »	13,913,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46				
1855	129,596,590 »	950,000 »	145,182 01	4,990,791 12	155,680,565 13				
1856	152,698,540 »	1,264,000	125,248 65	5,108,865 86	157,194,654 49				
1857	159,604,990 »	2,150,000 »	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92				
1858	141,910,790 »	2,230,000 »	36,067 62	726,631 15	144,905,488 77				
1859	147,652,990 »	1,000,000 *	n	1,721,369 15	150,354,359 15				
1860	149,188,790 »	1,728,000 "	74,035 91	14,096,647 44	165,087,475 55				
1861	140,029,190 »	1,929,417 95	,,	15,462,486 97	166,421,094 92				
1862	155,614,490	1,000,000 »	n	5,421,575 01	158,036,065 01				
1865	156,046,790 »	1,000,000	850,920 »	4,852,759 55	162,750,469 55				
1864	157,782,790 »	800,000 a	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25				
1865	159,612,790	800,000 "	5,867,257 25	5,180,053 64	169,460,080 89				
	4,117,722,864 59	145,104,385 55	159,051,405 01	528,062,857 20	4,729,941,510 35				

DÉVELOPPEMENTS du compte définitif du bouget de l'exergice 1866.

ARCOUVREMENTS Officities. RECOUVREMENTS OFFI OFFI OFFI OFFI OFFI OFFI OFFI OFF	FAITS RÉALISÉS.	de la comparais	LTATS on des prévisions its réalisés.	
effectués. des évaluations. y compris tes recettes probables. 26,502,921 50 11,522,404,505 97 38,058,515 92 90,701,537 70 91,073,925 70 750,355 92 101,715,250 24 123,500,014 81 101,542,832 50 1,550,7428 97 1,100,500 75 1,544,100 90 1,105,70,255 80 1,1542,114 00 1,252,80,834 48 1,01,342,839 17 103,810,508 75 129,855,061 84 1,381,508 55 1,544,041 40 113,871,437 88 1,38,877,187 80 1,38,877,187 80 1,38,877,187 80 1,38,478 80 1,220,817 10 6,017,817 80 1,220,817 10 1,220,817 10 1,220,817 10 1,220,817 10 1,220,817 10 1,220,817 10 1,220,817 10 1,220,817 10 1,220,817 10 1,220,817 10 1,220,817 10 1,220,817 10 1,220,817 10 1,20,48,270 10 1,40,45,37 49 1,40,45,45 49 1,40,45,45 49 1,40,45,45 49 1,40,45,45 49 1,40,45,45 49 1,40,45,45 49 1,40,45 40	RECOUVREMENTS	EXCÉOANT	des recouvrements	Observations.
115,928,815 05 152,404,505 07 88,088,315 09 00,701,337 70 91,073,225 70 756,355 02 102,652,652 50 107,152,502 94 123,500,014 81 115,827,428 07 106,056 55 13,542,114 00 123,528,847 48 4,020,724 40 128,815,508 75 114,064,045 37 114,064,045 37 114,064,045 37 114,064,045 37 115,282,658 84 4,121,282 09 11,384,1747 58 152,387,187 86 11,381,300 85 110,343,851 04 128,845,080 79 159,865,080 79 159,865,080 79 159,865,080 79 159,865,080 79 159,865,080 79 159,865,080 79 159,865,080 79 159,865,080 79 159,865,080 79 159,865,080 79 159,865,080 79 159,865,080 79 159,865,080 79 159,865,271,67 86 11,381,360 85 110,343,681 04 181,814,302 05 185,809,300 79 186,920 05 188,21,005 05 188,21,005 05 188,21,005 05 188,232 04 144,502,106 63 144,502,106 63 144,502,106 63 158,549,845 85 158,549,845 85 158,549,845 85 168,925,007 57½ 179,95,386 70 169,070,128 61½ 172,254,411 84 181,514,354 97½ 181,514,524 97½ 181,514,524 97½ 181,514,524 97½ 181,514,524 97½ 181,514,524 97½ 181,514,524 97½ 181,514,524 97½ 181,514,524 97½ 181,514,524 97½ 181,515,516 92 1,007,520,612 181,514,524 97½ 181,514,524 97½ 181,514,524 97½ 181,514,524 97½ 181,514,524 97½ 181,514,514,524 97½ 181,514,514,514,514,514,514,514,514,514,51	offcelués,	des évaluations.	y compris les recettes	
152,404,505 97 88,05,315 92 00,701,337 70 101,073,295 70 750,333 92 102,632,032 50 101,715,250 24 125,500,014 81 15,637,432 97 160,760,356 55 1,356,820 41 101,543,820 17 126,760,556 55 13,44,114 00 128,380,847 48 103,849,850 17 114,064,045 37 114,064,045 37 114,064,045 37 113,528,058 84 132,871,187 88 153,874,375 89 160,178,178 80 101,543,651 04 101,443,021 06 153,673 50 154,303,211 01 140,143,025 05 155,880,730 37½ 110,077,250 60½ 158,840,845 85 100,700,218 61½ 172,234,411 84 181,514,384 97½ 18 5,666,840 74½ 181,514,384 97½ 18 5,666,840 74½		ı)	1	
88,0\$8,515 99 90,701,537 70 91,075,295 70 750,535 92 101,715,250 24 123,509,014 81 115,557,439 07 1360,870,855 86 1,390,820 41 101,542,820 17 126,760,956 55 1,342,114 90 125,289,847 48 4,020,724 48 125,389,847 48 4,020,724 48 125,389,847 48 4,020,724 98 114,046,045 57 113,525,805 84 116,117,88 55 9,764,401 40 113,871,437 58 152,877,187 86 11,381,300 85 110,545,501 94 128,451,280 79 152,675,052 50 5,849,323 04 144,502,106 65 144,502,110 1 140,45,955 75 155,860,750 57 10,044,557 49 155,860,750 57 10,044,557 49 155,860,750 57 10,044,557 49 155,860,750 57 10,044,557 49 155,860,750 57 10,077,552 60 155,860,750 57 10,077,552 60 155,860,750 57 10,077,552 60 155,860,750 57 10,077,552 60 155,860,750 57 10,077,552 60 155,860,750 57 10,077,552 60 155,860,750 57 10,077,552 60 155,860,750 57 10,077,552 60 155,860,750 57 10,077,552 60 155,860,750 57 10,077,552 60 155,860,750 57 10,077,552 60 155,854,945 85 10,070,218 61 172,234,411 84 181,514,344 97		"	*	
90,701,537 70 91,073,225 70 102,652,652 59 102,652,652 59 101,715,250 24 123,500,014 81 115,837,428 07 109,376,255 86 101,343,826 17 106,090 75 126,760,966 55 13,441,114 00 125,289,847 48 108,810,508 73 129,835,061 97 114,064,045 37 113,528,065 84 146,117,886 55 113,871,457 58 113,871,457 58 113,871,457 58 113,871,457 58 110,543,615 04 128,451,208 70 152,673,082 50 144,502,106 63 146,259,211 01 140,143,925 05 144,502,106 63 146,259,211 01 140,143,925 05 155,880,730 57½ 100,772,526 60½ 158,834,945 88 160,709,218 61½ 173,284,418 44 173,284,418 44 174,152,150 60 175,885,790 57½ 188,849,458 88 180,709,218 61½ 173,254,411 84 174,252,300 40 181,514,254 97½ 180,666,540 74½ 181,514,254 97½ 181,514,254 97½ 181,515,516 92 1,055,267,045 21½ 1,066,540 74½ 1,06			0 000 000 44	
9 1,073,225 70				
102,632,632 59 101,715,230 24 23,500,014 81 115,857,428 07 4,506,714 08 1,542,814 00 101,342,826 17 126,766,966 55 1,542,114 00 21,382,836,74 48 1028,383,505 07 114,064,045 37 114,064,045 37 114,186 55 115,387,187 86 110,343,661 04 128,451,268 70 152,877,187 86 119,343,661 04 128,451,208 70 152,673,982 50 144,502,106 63 146,530,211 01 152,673,982 50 144,502,106 63 146,143,023 05 146,143,023 05 155,880,730 57½ 172,284,411 84 172,284,411 84 173,283,411 84 173,283,411 84 174,853,701,284 67 188,549,645 85 160,709,218 61⅓ 172,234,411 84 173,234,411 84 174,145,230 09 175,666,340 74⅓ 176,853,904 09 177,905,886 70 177,905,886 70 178,955,390 40 179,955,390 40 181,614,284 97⅓ 181,614,284 97⅓ 181,614,284 97⅓ 181,614,284 97⅓ 181,614,284 97⅓ 181,616,385,114 181,614,284 97⅓ 181,616,385,114 181,614,284 97⅓ 181,616,385,114 181,614,284 97⅓ 181,616,385,114 181,616,385,390 40 181,616,385,114 181,616,387,914 57⅓ 181,616,385,114 181,616,387,914 57⅓ 181,616,385,114 181,616,387,914 57⅓ 181,616,385,114 181,616,387,914 57⅓ 181,616,387,914 181,616,387,914 57⅓ 181,616,387,914 181,616,387,		_ , _ ,		
101,715,250 24 123,509,014 81 115,587,428 97 160,376,235 86 101,342,826 17 100,600 75 123,289,847 48 108,810,508 75 12,835,031 97 114,064,045 37 114,064,045 37 113,528,065 84 153,877,187 86 110,343,651 94 128,451,208 79 139,468,270 19 152,675,052 50 144,021,006 63 146,330,211 01 140,143,021,006 63 140,143,025 05 155,880,730 37½ 158,349,645 85 160,709,218 61½ 172,234,411 84 181,514,284 97½ 168,925,290 40 181,514,284 97½ 168,925,290 40 181,514,284 97½ 181,542,840 7½ 18		·		
123,500,014 81 115,857,428 07 160,370,253 86 1,506,820 41 100,600 75 1,542,813 17 126,766,056 55 1,542,114 00 23,289,847 48 108,810,508 75 120,835,051 97 114,064,045 37 113,528,065 84 1,381,500 85 113,571,437 58 113,871,437 58 113,871,437 58 113,871,437 58 1152,877,187 86 110,345,651 94 128,451,208 79 139,468,270 10 152,673,052 50 144,502,106 65 144,502,106 65 144,502,106 65 144,302,106 65 144,302,106 65 144,302,106 65 144,302,106 65 144,302,106 85 169,709,218 61\frac{1}{2} 172,234,411 84 168,925,330 40 181,514,284 97\frac{1}{2} 8 8,066,340 74\frac{1}{2} 8 1,085,340 74\frac{1}{2} 8 1,094,851 14 8 1,014,284 97\frac{1}{2} 8 8,066,340 74\frac{1}{2} 8 1,014,851 14 8 1,014,284 97\frac{1}{2} 8 8,066,340 74\frac{1}{2} 8 1,014,851 14 8 1,014,284 97\frac{1}{2} 8 8,066,340 74\frac{1}{2} 8 1,014,851 14 8 1,014,284 97\frac{1}{2} 8 1,008,000,000,000,000,000,000,000,000,00		n		
115,837,428 07 169,376,283 86 101,342,828 17 126,766,086 55 132,3289,847 48 1038,316,508 75 129,335,031 97 114,064,045 37 113,528,005 84 146,117,886 55 113,871,437 58 110,543,651 94 128,451,208 79 150,468,270 10 152,673,082 50 144,502,106 63 146,330,211 01 149,143,923 93 155,880,730 37½ 158,349,645 85 160,709,218 61½ 172,234,411 84 164,523,024 0 181,514,284 97½ 168,925,290 40 181,514,284 97½ 181		n	1 ' '	
100,370,253 86 101,342,826 17 120,766,936 55 1,542,114 90 4,020,724 49 4,020,724 49 128,350,51 97 114,064,045 37 113,572,806 55 13,381,1437 58 132,377,187 86 110,343,651 94 128,451,208 79 130,488,270 19 130,488,270 19 130,488,270 19 152,673,032 50 144,502,106 63 146,230,211 01 140,143,925 93 155,880,739 37½ 160,700,218 61½ 173,854,645 88 160,700,218 61½ 173,254,411 84 164,557,914 52½ 168,925,320 40 181,514,254 97½ 168,925,320 40 181,514,254 97½ 168,925,320 40 181,514,254 97½ 168,925,320 40 181,514,254 97½ 168,925,320 40 181,514,254 97½ 168,925,320 40 181,514,254 97½ 18 ,5666,540 74½ 18 ,5666,540 74½ 18 ,5666,540 74½ 18 ,5666,540 74½ 18 ,5666,540 74½ 18 ,5666,540 74½ 18 ,5666,540 74½ 18 ,5666,540 74½ 18 ,5666,540 74½ 18 ,666,540 74½ 18 ,666,540 74½ 18 ,666,540 74½ 18 ,666,540 74½ 18 ,666,540 74½		»	1	
101,342,826 17 126,766,056 55 1,542,114 00 4,026,724 40 4,026,724 40 108,810,508 75 129,835,051 97 114,064,045 37 114,064,045 37 114,064,045 37 113,871,437 58 152,877,187 86 110,343,651 04 128,451,208 79 159,468,270 10 158,673,052 50 144,502,106 63 146,250,211 01 140,143,025 03 146,250,211 01 140,143,025 03 155,880,730 37½ 188,549,645 88 160,709,218 61⅓ 172,254,411 84 168,925,320 40 181,514,284 97⅓ 18 160,600 75 1,542,114 00 1			1	
120,766,056 55 125,280,847 48 108,810,508 75 129,835,051 97 114,064,045 37 113,528,065 84 146,117,866 55 113,871,437 58 132,877,187 86 110,543,651 04 128,451,208 79 155,673,052 50 144,502,106 63 146,250,211 01 149,143,023 03 146,213,041 40 158,80,730 37½ 10,007,250 60½ 158,80,730 37½ 10,007,250 60½ 158,80,730,374 10,007,00,218 61⅓ 172,234,411 84 164,957,044 52⅓ 168,925,320 40 181,514,284 97⅓ 18 68,925,320 40 181,514,284 97⅓ 18 68,925,320 40 181,514,284 97⅓ 18 68,925,320 40 181,514,284 97⅓ 18 68,925,320 40 181,514,284 97⅓ 18 68,925,320 40 181,514,284 97⅓ 18 61,946,550 75⅓ 18 61,946,550 76⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,551 14 18 61,946,557,014 52⅓ 18 61,946,551 14 18 61,946,551 14				
125,280,847 48 108,810,508 75 129,855,051 97 114,064,045 37 115,528,065 84 146,117,865 55 113,871,437 58 152,877,187 86 119,345,051 94 128,451,208 79 152,673,052 50 144,502,106 63 146,230,211 91 140,143,023 93 155,880,730 37½ 158,349,845 88 160,709,218 61⅓ 172,234,411 84 164,557,014 52⅓ 168,925,320 40 181,514,284 97⅓ 168,925,320 40 181,514,284 97⅓ 168,925,320 40 181,514,284 97⅓ 181,514,284 97⅓ 181,347,881 1,1384,004 59 11,1384,708 83 11,320,832 10 1,320,817 10 1,320,817 10 1,220,81			υ	
198,810,508 75 129,835,051 97 114,064,045 37 113,528,065 84 146,117,886 55 113,871,437 58 152,877,187 86 119,343,651 94 128,431,208 79 152,673,052 50 164,250,211 91 140,143,925 93 146,253,911 84 169,709,218 61½ 172,234,411 84 164,557,014 52½ 168,925,520 40 181,514,284 97½ 181,514,284 9			"	
129,835,051 97 114,064,045 37 115,528,065 84 146,117,886 55 113,871,437 58 152,877,187 86 11,381,300 85 110,343,651 94 128,451,208 79 152,673,052 50 144,502,106 63 146,230,211 91 140,143,925 93 155,880,730 37½ 10,977,250 60½ 179,234,411 84 164,557,914 52½ 168,925,320 40 181,514,284 97½ 18 1,313,478 98 235,966 72 235,966 72 235,966 72 235,966 72 235,966 72 235,966 72 235,966 72 235,971 10 24,023,673 50 25,849,237 10 25,849,232 04 25,			}	
114,064,045 37 113,528,065 84 146,117,886 55 113,871,437 58 152,877,187 86 119,343,651 94 128,451,208 79 152,673,052 50 144,502,160 63 146,230,211 91 149,143,923 93 155,880,730 37½ 158,349,645 85 169,709,218 61½ 172,234,411 84 164,557,914 52½ 168,925,320 40 181,514,284 97½ 18 232,966 72 232,966 76 24,065,075 76 24,065,07				
113,528,065 84 146,117,886 55 113,871,437 58 152,877,187 86 110,343,651 04 128,451,208 79 152,673,052 50 144,502,160 63 146,230,211 01 140,143,923 93 155,880,730 37½ 158,549,645 85 160,709,218 61½ 179,224,411 84 164,557,914 52½ 168,925,320 40 181,514,284 97½ 18 2,129,820 28 1,320,882 48 1,381,500 85 1,220,817 10			,	
146,117,886 55 113,871,437 58 3,740,882 48 152,877,187 86 1,381,300 85 110,343,651 94 128,451,208 79 150,468,270 19 152,673,052 50 144,502,106 63 146,230,211 91 140,143,923 93 155,880,730 37½ 158,349,645 85 179,95,286 70 160,709,218 61½ 172,234,411 84 181,514,254 97½ 18 65,666,540 74½ 181,514,254 97½ 18 65,666,540 74½ 181,514,254 97½ 18 65,666,540 74½ 181,514,254 97½ 18 65,666,540 74½ 18 66,925,520 40 181,514,254 97½ 18 66,925,520 40 18 61,47,252 97½ 18 61,47,254 97½ 18 61,47,254 97½ 18 61,47,254 97½ 18 61,666,540 74½ 18 61,614,254 97½ 18 61,614,			252,906 72	
113,871,437 58 152,877,187 86 110,343,651 04 128,451,208 79 150,468,270 19 152,673,052 50 144,502,106 63 146,250,211 01 149,143,025 93 155,880,730 57½ 158,349,645 85 160,709,218 61½ 172,234,411 84 164,557,914 52½ 168,925,320 40 181,514,284 97½ 18 5,666,540 74½ 181,514,284 97½ 18 5,666,540 74½ 181,514,284 97½ 18 5,666,540 74½ 181,514,284 97½ 18 5,666,540 74½ 18 5,666,540 74½			*	
152,877,187 86 110,343,651 94 128,451,208 79 130,468,270 19 152,673,052 50 144,502,106 63 146,250,211 01 140,143,923 93 155,880,730 37½ 158,349,645 85 169,709,218 61½ 172,234,411 84 164,557,914 52½ 168,925,520 40 181,514,284 97½ 1 1,381,300 83 1,220,817 10 1,220,817 10 1,007,817 80 4,005,675 59 4,005,675 59 5,849,232 04 4,003,675 50 10,044,557 42 10,977,250 60½ 10,977,250 60½ 10,977,250 60½ 10,977,250 60½ 10,979,218 61½ 10,977,250 60½ 10,979,218 61½ 10,977,250 60½ 10,979,218 11½ 10,977,250 60½ 10,979,218 11½ 10,979,286 70 10,979,218 11½ 10,979,286 70 10,979,286 70 10,979,218 11½ 10,979,286 70 10,979,286 70 10,979,286 70 10,979,286 11½ 10,979,286 70 10,			n n	
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$			"	
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$			1 000 017 10	
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		ň		
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		3)	1 .	
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		۰	,	
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$				
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$				
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		n -		
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		я .		
$169,709,218$ $61\frac{1}{2}$ 9 $4,621,745$ $26\frac{1}{2}$ $172,234,411$ 84 9 $5,815,516$ 92 $164,537,914$ $52\frac{1}{2}$ 92 92 $168,925,520$ 92 92 92 $168,925,520$ 92		"		
172,234,411 84 " 5,815,516 92 164,537,914 52½ " 6,501,949 51½ 168,925,520 40 " 6,194,851 14 181,514,284 97½ " 5,666,540 74½	· ·	,	l .	
$164,537,914$ $52\frac{1}{2}$ " 6,501,949 51 \frac{1}{3} $168,925,520$ 40 " 6,194,851 14 $181,514,284$ $97\frac{1}{2}$ " 5,666,540 $74\frac{1}{2}$		"	1	
168,925,520 40		,		
181,514,284 97½ n 5,666,540 74½		"		
		,		
	_			
4,810,683,552 84 29,814,272 60 110,556,315 09				

TABLEAU LITT. V. (SUITE.)

TABLEAU des résultats des Budgets des exercices

		The second secon		,	PRÉVISI	ONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.											
EXENCICES.	unévits accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplénentaires et extraordinaires uecordés par des lois spéciales, déduction faite dra annulutions dra crédit.	CRÉDITS complementaires pour touvrir les dépenses faites au delà des allocations non l'unitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices untérieurs, en vertu de l'act. 30 de la loi de comptablité.	TOTAL.	CRÉDITS transféres à l'exercico suivant, en vertu de l'art, 50 de la lai de compublité	R KSTE, ou crédits afférents à l'exercice.					
1850.	27,981,168 79	3)	•	ė	27,081,168 70	٠,	27,981,168 79					
smetrimestre. 1851.	115,806,850 65	n	В	13	115,806,830 63	n	115,800,830 65					
1832.	a) 151,505,175 28	12,892,226 53	ı)	р	164,395,401 81	٥	164,595,401 81					
1853.	94,149,855 53	1	31	n	94,149,835 33	u l	94,149,855 33					
1854.	85,272,610 52		P))	88,874,000 43	D.	88,874,000 43					
1835.	86,569,595 77	1,699,740 51	ю	ę.	88,069,554 28	n .	88,069,534 28					
1856.	85,058,357 45	1,167,450 59	a	n	86,225,788 04		86,225,788 04					
1857.	91,048,402 16	4,177,701 53	n	а	95,226,103 69	æ	95,226,103 69					
1838.	94,947,052 10	1,849,906 98	v	D	96,796,959 08	v	96,796,959 08					
1850.	104,899,097 55	7,793,917 90	×	,	112,693,015 45	ų	112,695,015 45					
1840.	99,180,390 94	l ' '	N	e	105,584,425 58	υ	105,584,425 58					
1841.	103,701,842 58		58,142 25	3 >	117,467,423 97	o ^	117,467,425 97					
1842.	103,506,962 81	5,522,447 65	»	s.	109,089,410 44	p	100,089,410 44					
1845.	108,855,372 01	11,168,435 71	285,920 23	i)	120,280,725 95	n	120,289,725 95					
1844.	110,125,796 67	6,659,130 39	12,775 60	۵	116,795,700 66	20	116,795,700 66					
1845.	110,371,385 49	1	331,474 01	v	114,872,338 75	js ci	114,872,538 73					
1846.	112,904,215 11	5,615,455 66	375,517 46	8	118,895,188 25		118,895,188 23					
1847.	110,452,576 58	8,200,515 39	565,645 10		125,216,752 87	n	125,216,752 87					
1848.	118,193,870 63	13,185,567 64	275,427 52	»	151,652,865 81	o.	151,652,865 81					
1849.	111,655,105 81	3,366,093 66	534,233 64	9	115,535,451 11	550,555 60	114,997,095 51					
1850.	114,677,172 00	4,404,468 49	635,069 65	336,335 60	120,051,045 85	520,562 56	119,730,485 27					
1851.	115,456,059 16		169,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,932 67					
1852.	115,524,706 95	, , , ,	415,551 85	527,456 21	134,091,885 48	2,625,149 25	151,468,736 23					
1855.	125,615,269 51	7,954,425 77	423,591 17	2,625,149 25	134,594,233 50	2,127,599 31	132,466,634 19					
1854.	125,249,057 07	8,219,454 03	810,552 10	2,127,599 31	156,406,665 45		134,957,481 68					
1855.		10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52		158,590,475 79					
1856.	135,484,616 91	1	1,400,344 57	1,645,625 55	146,553,528 99		144,978,940 32					
1857.		1) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 32					
1858.	130,858,076 15	1	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 »	2,521,487 10	142,544,414 90					
1859.	156,042,607 28		845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02		152,596,391 57					
1860.	138,642,436 03	1	830,111 71	1,935,870 45	148,500,542 25	1,720,804 33	146,579,537 92					
1861.	141,576,486 70		1,558,569 18	1,720,804 33	150,287,570 13		148,755,634 67					
1862.	145,176,390 67		504,026 03	1,551,735 46	153,529,661 76		152,527,501 22					
1865.	148,747,221 72	1	223,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47		155,797,668 83					
1864.	151,883,210 45		. 316,879 7 3	1,009,590 64	159,017,574 12		157,985,654 48					
1865.	154,244,540 16		587,797	1,031,919 64	162,942,988 35		161,241,328 02					
11.19.7.	202,232,040 11	1,210,001 30	002,807	1,00,1010 04	-0-,0 32,000 00	.,,						

				
SERVICES SPÉCIAUX. GRÉDITS FULTACHÉS à l'expecice	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépensos.	PAITS RÉALISÉS. DÉPENSES (douting) des services faits.	Excedants vs. crkvirs å annuler.	Observations.
a) D	27,981,168 79 115,806,850 65 104,395,401 81 91,149,835 35	112,415,965 51 158,500,918 95		a) Après deduction de fr. 37,546,340 74 es pour les allocations p tées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des arti-
10,000,000 · b) 1,400,000 · c) 15,374,165 74	98,874,000 43 89,559,334 28 101,599,951 78 105,220,105 69	96,515,600 96 87,104,004 96 99,828,487 96	2,560,599 47	11 et 12 du fraité du 18 novembre 1831, losquelles doivent être con dérèes comme non avenues. 6) Payement fuit aux concessionnaires de la Sambre canalisée, vertu de l'afticle 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836. c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sam canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la trans
25,778,035 70 15,896,897 40 63,074,257 63	117,467,423 97	120,108,578 44 124,106,508 51 165,914,370 95 114,976,586 11	2,744,312 26 2,490,837 86	tion approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du p duit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836. d) Non compris fr. 103,102 60 c³ annulés sur les crédits pour services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
25,278,995 17 e) 1,699,765 61 84,656,000 » f) 21,552,566 85		195,185,657 29 154,389,549 89	6,266,045 37 1,835,555 67	e) Y compris 250,000 francs payes aux concessionnaires de la Sum canalisée, sur le million do francs réservé par l'article 10 de la tran- tion approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du p duit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836. f) Y compris fr. 114,682 66 c³, même objet que ci-dessus.
5,221,700 09 y) 5,768,642 11 h) 8,924,490 68 946,977 90	128,085,374 98 140,577,556 49 115,944,075 41	112,267,069 13	1,365,889 05 1,412,999 99 5,516,761 12 3,677,004 28	g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus. h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
2,559,735 29 1,106,145 11 2,540,568 99 4,969,827 76	121,302,077 78 153,809,105 22	118,627,460 84 151,848,564 95	6) 5,559,511 80 f) 2,674,616 94 1,960,540 29 k) 2,925,554 54	i) Non compris fr. 22,636 34 c3 annulés sur les crédits pour des s vices spéciaux. j) Non compris fr. 4 37 c3 annulés sur les crédits pour des serv spéciaux. k) Non compris fr. 0 84 c3 annulés sur les crédits pour des serva spéciaux.
9,656,500 56 10,561,522 01 8,878,878 91 8,891,907 80	148,051,797 80 153,857,819 25 150,508,628 12	146,926,211 95 149,727,649 92 146,291,138 91	2,025,585 85 4,150,169 31 4,017,489 21	l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme 261.823 francs pour le montant des annulations opérées en exécul
5,610,495 66 4,515,494 69	1 '	152,889,679 62		de la loi du 6 mors 1888, sur les portions de crédits transférées l'exercice 1856, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité l'État.

3,698,768 02

2,980,773 14

4,269,975 59

speciaux.

159,025,377 32

163,451,869 31

186,223,129 58

177,082,280 60 m) 5,196,279 93

187,062,522 17 n) 4,701,291 68

188,793,736 71 0) 4,499,416 32

16,144,607 42 162,724,145 54

166,412,642 45

180,278,560 55

191,763,613 85

190,493,105 17

193,293,153 03

512,430,658 87 4,939,343,540 25 4,828,111,118 30 111,232,421 95

17,657,007 78

27,751,059 51

55,965,945 02

32,507,450 69

32,051,825 01

m) Non compris fr. 120,587 18 c3 annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

n) Non compris fr. 2,005,567 59 c3 annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

o) Non compris fr. 5 80 c3 annulés sur les crédits pour des services

TABLEAU LITT. F. (SUITE)

TABLEAU des résultats des Budgets des exercices

	Dunaumo	ORDINAIRES.	SERVICES EXT	raordinaires	BUDGETS E	T SERVICES	age represents to their principles beautiful. The
v v vo / 1000	hober12 (ORDINAIRES.	14.1 SPI	ECIAUX.	RÉL	SUR LES BUDGETS	
EXERCICES.	Mocettes. Béponses.		Recettes.	Dépontes.	Recottes.	Dóponsos.	de recette.
1830.	25,869,417 13	27,348,364 56	632,804 23	652,801 25	26,502,221 56	27,981,168 79	n
(4 ^{me} trimestre) 1831 .	66,942,211 82	06,208,608 91	46,283,605 21	46,205,554 60	113,225,815 03	112,415,963 51	735,602 91
1839.	77,811,942 41	83,908,455 19	74,652,563 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95	•
1833.	88,003,710 44	91,004,974 94	54,605 48	. 1,000,100	88,058,515 92	91,904,974 94	
1854.	86,380,098 41	86,513,600 96	10,521,259 35	10,000,000 »	96,701,537 76	96,515,600 96	
1835.	87,171,334 30	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 »	91,075,225 70	87,104,004 96	
1836.	85,815,668 93	84,154,524 25	16,818,963 47	15,574,163 71	102,632,632 39	99,528,487 96	•
1837.	89,406,615 99	95,331,731 64	12,308,636 25	10,000,000	101,715,250 24	105,551,751 64	
1838.	97,687,045 81	04,420,544 74	25,822,869 »	23,778,053 70	125,509,914 81	120,108,578 44	
1839.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	
1840.	100,558,748 59	102,840,115 32	68,817,505 27	63,074,257 63	169,576,253 86	165,914,370 95	
1841.	101,303,773 25	114,976,586 11	59,052 92	»	101,342,826 17	114,976,586 11	
1842.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	
1843,	105,055,528 51	118,156,186 72	18,236,518 97	1,699,763 61	123,289,847 48	119,855,950 35	
1844.		110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 »	198,810,508 75	195,185,657 29	B.
1845.		115,036,985 06	17,579,502 99	21,552,366 85	129,855,951 97	154,389,549 89	1
1846.	113,247,036 72	117,531,209 20	817,006 65		114,064,045 57	122,752,999 29	2
1847.	115,344,360 72	123,803,732 88	185,705 12	1	115,528,063 84	127,572,574 99	\$
1848.	108,937,848 51	126,136,104 69	57,180,058 0 1		146,117,886 55	153,060,595 37	
1849.	115,847,157 52	111,520,001 23	24,500 06	1	115,871,457 58	112,267,069 15	1
1850.	116,529,510 17	116,171,171 47	16,547,668 69		132,877,187 86	118,730,904 76	
1851.	119,003,567 10	117,521,315 73	340,284 84	I	119,343,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57
1852.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,123,140 99		128,451,208 79	151,848,564 95	
1853.	128,857,923 59	129,541,079 65	10,630,546 80	r i	159,468,270 19	154,510,907 41	'n
1854.	132,351,582 01	133,515,976 46	20,521,670 46	1 ' '	152,675,052 50	145,172,277 02	<i>n</i>
1855.		136,561,889 94	5,153,975 13	1 ' '	144,502,166 63	146,926,211 95	
1856.		140,848,771 01	3,252,114 49 -			149,727,649 92	
1857.	1	157,599,231 11	2,362,481 92	8,891,907 80	149,143,923 95	146,291,158 91	
1858.		159,134,509 70	726,651 15		155,880,759 37 1		16,019,598 52
1859.		148,374,184 95	1,721,569 15		158,349,645 85	152,889,679 62	
1860.		142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61		12,731,801 27
1861.		145,774,861 55	15,462,486 97		172,234,411 84		10,997,065 54
1862.		149,531,221 29	5,421,575 01	1	164,557,914 52 }		11,785,118 225
1863,	1	151,096,377 15	5,685,679 35		168,925,320 49	1 ' '	12,145,265 99
1864.		155,715,678 89	17,264,924 25	1 .	181,514,254 97		10,533,651 851
1865.		156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,793,736 71	
	4,222,158,670 02	4,194,249,856 87	588,544,882 82	655,861,281 43	4,810,685,552 84	4,828,111,118 30	122,582,498 25

GENERAUX. EXCEDANTS. SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES SUR LES BUDGETS ET SERVICES ORDINAIRES et spéciaux Observations. de dépense. de recette. do déponso. de recette. de dépense. 1,478,947 43 Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846. 1,478,947 43 ldem 78,248 61 811,851 52 6,096,512 78 60,099 80 6,056,412 08 Idem. 3,846,661 02 Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846. 3,901,264 50 54,605 48 Idem. 135,502 55 521,239 35 187,730 80 Idem. 415,891 40 3,971,220 74 Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847. 1,444,796 76 5,104,144 45 1,616,481 40 Idem. 3,925,117 65 2,308,636 25 Idem. 44,835 30 3,311,536 37 Idem. 8,559,079 54 8,510,794 19 151,714 65 Idem. 2,281,364 73 5,743,217 64 5,461,882 91 Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848. 59,052 92 13,635,759 94 13,672,812 86 870,535 72 2,606,953 35 Idem. 1,756,417 61 Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849. 15,102,858 21 16,556,755 36 3,433,897 15 3,728,820 34 3,624,851 44 Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858. 105,968 90 ldem ' 760,534 08 3,773,063 84 4,533,397 92 8,688,955 92 ldem. 4,404,695 44 4,284,262 48 Idem. 10,459,572 16 3,584,938 99 14,044,511 15 Idem. 11,057,291 18 17,198,256 15 28,255,547 53 >> Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859. 922,677 84 1,604,568 45 Idem. 13,787,735 40 14,146,285 10 Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865. 765,860 27 716,191 10 3,597,556 14 Idem. 5,180,128 14 1,782,772 " Idem. 703,156 26 5,660,519 04 4,957,362 78 1,164,594 42 10,665,369 90 9,500,775 48 Idem. 2,424,045 52 Idem 5,227,348 88 ٠. Idem 5,646,764 42 3,488,438 01 6,529,425 88 2,852,785 02 Idem. 4,883,864 51 11,135,731 01 } Idem. Idem. 2,794,125 54 5,459,966 23 2,047,959 98 10,685,841 29; Réglé définitivement par la loi du 51 déc. 1866. 2,191,520 81 8,802,542 53 Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868. 24,329,484 30 12,544,566 07; 50,282,265 67 18,137,001 68 Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869. Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869. 15,242,526 46 4,708,874 61 Le règlement en sera soumis prochainement à la 10,706,785 54 23,004,554 12 Chambre.

120,251,828 •

102,824,262 54

17,427,565 46

136,394,487 14

91,078,088 53

45,516,598 61

94,693,665 10

833 15

[N° 3.]

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1866.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent à	186,937,793	29
Les fonds affectés à des dépenses spéciales transférées de l'exercice antérieur sont de		04
Ensemble fr.	187,047,478	53
Les dépenses ordinaires, liquidées et ordonnancées pendant l'exercice, montent à		
Ensenble	203,206,671	94
Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de fr.	16,159,193	61
Mais comme l'exercice 1865 présente un excédant de dépenses de fr. 17,427,565 46 c ^e qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté en dépense extraordinaire à l'exercice suivant, ci		46
L'excédant de dépense de l'exercice 1866 s'élève en définitive, à fr.	33,586,759	07

COMPARAISON

entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1866.

'après la situation définitive de cet exercice, on constate un déficit de			53,586,759 07
	Différence.	. , , . fr.	21,980,782 41
Cette différence s'explique ainsi qu'il suit .			
4º Modifications aux recettes prévues dans la situat	on provisoire,		
Savoir:			,
RESSOURCES ORDINAIRES.	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS.	
Contributions directes, douanes et accises	507,503 10	*10	
mpots Enregistrement et domaines	1	46,095 24	1
Enregistrement et domaines	1	347,844 25	{
Travaux publics:	129,021 39	12	
(Travaux publics	l .	417,016 34	
'apitaux et revenus . } Enregistrement et domaines	0	317,056 85	1
(Trésor public	1	o	
(Contributions directes, etc	1 .	»	-
emboursements } Enregistrement et domaines	1	36,821 06	
(Trésor public	1	•	1
roduits des ventes de biens domaniaux	19 36	0)	1
,	482,289 20	1,194,815 74	
Recte en dim	inution de recelte	fr.	712,524 54
			,
2º Modifications aux dépenses prévues dans la situa	CIOH PEOSITORS		E
Comme	1	,	
SAVOIR:	AUGMENTATIONS.		
DÉPENSES ORDINAIRES.	AUGMENTATIONS,	DIMINUTIONS.	
DÉPENSES ORDINAIRES.	AUGMENTATIONS. 162,958 80	DIMINUTIONS.	
DÉPENSES ORDINAIRES. ette publique	162,958 80 98,655 85	DIMINUTIONS.	
DÉPENSES ORDINAIRES.	162,958 80 98,653 85 151,497 80	DIMINUTIONS.	
DÉPENSES ORDINAIRES. ette publique	162,958 80 98,655 85	DIMINUTIONS.	
DÉPENSES ORDINAIRES. ette publique	162,958 S0 98,655 85 151,497 80 208,242 62 1,727,278 27	DIMINUTIONS.	
DÉPENSES ORDINAIRES. ette publique	162,958 S0 98,655 85 151,497 80 208,242 62 1,727,278 27 5,695,800 »	DIMINUTIONS.	-
DÉPENSES ORDINAIRES. ette publique inistère de la Justice. des Affaires Étraugères. de l'Intérieur. des Travaux publics. de la Guerre.	162,958 S0 98,655 85 151,497 80 208,242 62 1,727,278 27 5,695,800 »	DIMINUTIONS.	
DÉPENSES ORDINAIRES. ette publique inistère de la Justice. des Affaires Étraugères. de l'Intérieur. des Travaux publics. de la Guerre. des Finances. on-Valeurs et Remboursements es économies ou crédits non consommés par les dépenses et à appuler, évalués dans la situation provisoire, à 2,500,000 francs, s'élèvent, d'après la	162,958 SO 98,655 85 151,497 80 208,242 62 1,727,278 27 5,695,800 " 38,416 85 79,470 27	DIMINUTIONS.	
DÉPENSES ORDINAIRES. ette publique inistère de la Justice. des Affaires Étraugères. de l'Intérieur. des Travaux publics. de la Guerre. des Finances. on-Valeurs et Remboursements es économies ou crédits non consommés par les dépenses et à appuler.	162,958 SO 98,655 85 151,497 80 208,242 62 1,727,278 27 5,695,800 " 38,416 85 79,470 27	DIMINUTIONS.	
DÉPENSES ORDINAIRES. ette publique inistère de la Justice. des Affaires Étraugères. de l'Intérieur. des Travaux publics. de la Guerre. des Finances. on-Valeurs et Remboursements es économies ou crédits non consommés par les dépenses et à aunuler, évalués dans la situation provisoire, à 2,500,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 3,598,790 07 c'; par conséquent, une diminution de dépense de. Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1863 à 1866, et dont le transfert à l'exercice 1867 doit avoir lieu	162,958 SO 98,653 85 151,497 80 208,242 62 1,727,278 27 3,695,800 » 38,416 85 79,470 27	BININUTIONS. """ """ """ 898,790 07	
DÉPENSES ORDINAIRES. ette publique inistère de la Justice. des Affaires Étraugères. de l'Intérieur. des Travaux publics. de la Guerre. des Finances. on-Valeurs et Remboursements es économies ou crédits non consommés par les dépenses et à aunuler, évalués dans la situation provisoire, à 2,500,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 3,398,790 07 c'; par conséquent, une diminution de dépense de. Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des	162,958 SO 98,653 85 151,497 80 208,242 62 1,727,278 27 3,695,800 » 38,416 85 79,470 27	DIMINUTIONS.	
DÉPENSES ORDINAIRES. ette publique inistère de la Justice. des Affaires Étraugères. de l'Intérieur. des Travaux publics. de la Guerre. des Finances. on-Valeurs et Remboursements es économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire, à 2,500,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 3,598,790 07 c'; par conséquent, une diminution de dépense de. Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1863 à 1866, et dont le transfert à l'exercice 1867 doit avoir lieu conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité, montent à	162,958 SO 98,653 85 151,497 80 208,242 62 1,727,278 27 3,695,800 " 38,416 85 79,470 27	BIMINUTIONS. "" "" "" "" 898,790 07 . 1,594,855 98	

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1867.

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 4867.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du Budget de l'exercice 1867, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1867, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

PREVISIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les charges de l'exerévaluées, savoir :	rcice 1867 ont	été
Recettes, à	166,046,290	D
Dépenses, à	166,774,028	49
Excédant présuné de dépense fr.	727,738	
Mais ces prévisions ont éprouvé, depuis lors, d'importantes modification	ns.	
Les recettes, évaluées à	166,046,290	E i
4° D'une partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4½ p. %, ouvert par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales autorisées par cette loi et par celle du 2 juin 1851, lesquelles sont rattachées à l'exercice 1867	280,864	72
2º D'une partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4½ p. %, ouvert en vertu de la loi du 21 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865, et rattachées au	10 aca 850	മെ
présent exercice	10,262,559	
A REPORTER fr.	176,589,922	04

Report fr.	176,589,922	04
4º De la part contributive de la ville d'Anvers dans les travaux d'agrandissement de cette ville, et la continuation des travaux de défense (art. 2 de la loi du 8 septembre 1859), 2 ^{me} terme	5,000,000	»
5° Du produit de fabrication de monnaies divisionnaires d'argent, en		
vertu de la loi du 7 mars 1867	500,000	Þ
6° Du produit de la vente de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, acquises en vertu de la loi 1° mai 1840	3,993,093	92
7° Des quotes-parts versées par les États maritimes pour le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863	765,929	96
De sorte que, en tenant compte de ces modifications, les ressources de		
l'exercice 1867 étaient évaluées à	186,848,945	92
Savoir:		
Ressources ordinaires	186,848,945	92
Les dépenses qui, comme on l'a vu, ont été fixées par le Budget primitif à	166,774,028	8 49
1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant à	3,063,314	. 59
2º De crédits pour des services spéciaux. Ces crédits montent à 10,042,000 francs, mais on ne porte ici que fr. 1,783,973 78 cs, repré-		
sentant la somme dépensée et définitivement rattachée au présent exercice. 3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances enga-	1,783,973	78
gées sur les Budgets ordinaires des exercices 1863, 1864, 1865 et 1866,		
et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité	1,394,835	202
comptabilité	1,004,000	. 50
pour des services spéciaux, transférés de l'exercice antérieur, suivant l'ar-		
ticle 31 précité; ces excédants étant de fr. 70,784,392 26 c³, et le transfert à 1868 de fr. 50,663,759 52 c³, la portion afférente à 1867 est de après déduction de fr. 997 84 c³ pour les parties de crédits restées disponibles au 31 décembre 1867, et qui sont à annuler comme étant sans	20,119,634	90
emploi. Il en résulte que les crédits de l'exercice 1867 montent à une somme		-
de	193,135,787	74
Savoir:		
Services ordinaires.	193,135,787	74

D'après l'exposé que l'on vient de faire, les	Budgets de	1867	paraissaient devoir présenter
les résultats ci-après :	•		

																186,848,945 193,135,787	
Depenses	•	•	•	•		•	•	(•	•	٠	•	٠	•	• •	100,100,101	7.9
							Exc	ÉDANI	, DE	DÉI	PENS	E.			. fr.	6,286,841	82
Mais comme i	laé	té f	ait	rec	ette	à c	e m	ème (exer	cice	cles	s fo	nds	af	fectés		
à des dépenses sp	écial	es,	qui	501	nt re	esté	s à e	mplo	yer a	u 3	14 de	écei	mb	re 1	866,		
	écial 36, e	es, t do	qui nt	soi le t	nt re rans	sté: sferi	sàe I, av	mplo ec la	yer a mêr	u 3 ne a	4 de affec	écei tati	mb ion	re 1 , es	866, t fait	197,765	26

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard des prévisions législatives, nous avons maintenant à faire ressortir les faits qui ont été réalisés sur l'exercice 1867, jusqu'au 1er janvier 1868, ainsi que les faits probables qui se réaliseront jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercévaluées, comme on vient de l'établir, à		186,848,945 92
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	195,182,287 85	
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1867 sont de	185,850,745 83	
Au 1 ^{cr} janvier 1868, il restait à recouvrer fr.	9,331,542 02	
Les droits constatés		195,182,287 85
ont donc excédé les évaluations de	fr.	8,333,341 93

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut		74
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1° janvier 1868, et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, montent à fr.	190,635,787 74	
Les payements effectués et justifiés pendant l'année 1867, n'ont été que de	127,829,175 43	
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1° janvier 1868	62,806,612 31	
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec bables de l'exercice 1867	• •	74
L'ensemble de l'exercice présente un excédant présur les dépenses de		Þ

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1867.

La situation du Budget de l'exercice 1867 s'établit donc ainsi qu'il suit :	
Recettes, y compris les fonds reportés de l'exercice antérieur fr. Dépenses	·
Excédant probable de recettes à la clôture de l'exercice fr.	4,744,265 37

ÉTAT

des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1867.

MINISTÈRES			MON	TANT	
et	Dates des lois.	OBJET.	d'aprés le	d'upite des	TOTAL.
SERVIÇES.		,	BUDGET PRIMITIF.	LOIS SPECIALES.	
Dette publique.	24 déc. 1866. (Mon. nº 50%)	Budget primitif	44,628,919 18	>>	44,628,919 18
	28 déc. 1866. (Man. nº 503.)	Budget primitif	4,334,888 92	1)	
Dotations.	10 mars 1867. (Hon nº 87)	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre (augmentation à partir de la date de son mariage jusqu'à la fin de l'année 1867)		54,106 6 8 ,	4,369,055 58
	25 déc. 1866.	Budget primitif	15,475,768	,,	
Ministère de la Justice.	(Hon. n° 201.) 31 mars 1867. (Hon. n° 92.)	1º Augmentation de l'art. 3 du Budget fr. 50,000 »	, ,		
		2º Dépenses arriérées concer- nant les exercices clos de 1863 et antérieurs, devant former un chapitre XIII nouveau, art. 65 à 60 52,000 »			15,555,768 »
			b	82,000 u	
Ministère des	25 déc. 1866. Man. a. 1 de 1807.)	Budget primitif	3,310,392 »	» ·	
Affaires Étrang.	1er nov. 1867. (Arrête coyal.)	Transfert au présent exercice des fonds restés disponibles à la clôture de l'exer- cice 1866, pour l'envouragement de la navigation à vapeur	b	20,012 55	5,330,404 55
	27 déc. 1866.	Budget primitif		1	
Ministère de l'Intérieur.	(Mon. n* 369.) 9 mars 1867. (Mon. n* 99.)	Augmentations des articles 52 et 53 du Budget	n	660,000 a	
	6 juin 1867. (Mon. ao 188.)	Augmentation de l'art. 101 du Budget300,552 »		(15,065,717 39
		Formation d'un article 140 nouveau 18,000 »		710 330	
			»	518,532 »	
Ministère des Travaux publics.	25 mars 1867. (Mon. n. 88)	Budget primitif	58,416,875 »	. »	38,416,875
	26 mars 1867. (Mon. nº 88.)	Budget primitif	54,900,000 »	iì	
Ministère de la Guerre.	15 avril 1867. (Arcètés royaux.)	Portion restant disponible du crédit de 449,430 francs alloué par la loi du 21 avril 1864 et devant être réparti sur les exercices 1864 à 1867) }	100,000 »	
	10 mars 1866.	Portions rattachées au présent exercice du crédit de 14,461,170 francs, alloué par la loi du 8 mai 1861, pour le ma- tériel de l'artillerie, savoir :	,	,	56, 500,000 »
-		Par arrêté royal du 5 juillet 1807 fr. 1,000,000 »			
		Par arrêté royal du 14 novembre 1867 500,000 »	15	1,500,000 »	
		A reporter	 153,152,028 49	2,714,711 21	155,866,739 70

MINISTÈRES			MON	TAN'T	
et Services,	Ontes des lois.	овјет.	d'après lo Buogut Paigitte,	d'après des Lois spéciales.	TOTAL.
		Report	153,152,028 40	2,714,711 21	155,866,739 70
	24 déc. 1866. (Mon. nº 389.)	Budget primitif	12,884,800	11	
Ministère des Pinances.	12 mars 1867.	Crédit destiné à mettre le Gouverne- ment à même d'exécuter un arrêt de la Cour d'appel de Gand du 3 mai 1868, en cause de la province de Hainaut contre l'État, au sujet des intérêts de l'encaisse de 1830	-	229,213 58) 15,233,310 92
,	28 déc. 1867. (Mon. nº 398.)	Augmentation des articles 2, 5, 7 et 8, chap. I; 27, 30, chap. IV; 39 à 44, chap. VII du Budget	s	119,207 54	
Non-Faleurs et	24 déc. 1866.	Budget primitif	737,200	13)
Remboursements.	28 déc. 1867. (Man. nº 365.)	Augmentation de l'article 12, chap. III du Budget	, a	92 46	} 757,292 46 }
		· Тотлих	166,774,028 49	3,063,314 59	169,837,545 08

(287) [N° 3.]

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1867,

AU 4er JANVIER 1868.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DESIGNATION DES PRODUITS.					
	RESSOURCES ORDINAIRES.				
1mpôrs	Contributions directes, douanes et accises	78,009,290 »			
IMPOIS,	Enregistrement et domaines	33,995,000 »			
,	Enregistrement et domaines	2,050,000 "			
Péages	Travaux publics	3,717,000 »			
•	Marine	460,000			
(Travaux publics	39,024,000 »			
Capitaux et revenus.	Enregistrement et domaines	5,890,000 »			
	Trésor public.	2,651,000 »			
	Contributions directes	180,000 "			
Renboursknehrs	Enregistrement et domaines	565,000 »			
	Trésor public	1,525,000 »			
Produit des ventes de bie	ens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1843	a l			
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	166,046,290 »			
défense (art. 2 de la l Partie du produit de l'en respondant aux dépen	ille d'Anvers dans les travaux d'agrandissement de cette ville et la continuation des travaux de loi du 8 septembre 1859, 2 ^{me} terme)	5,000,000			
cice , savoir : Loi du 8 septe	embre 1859	78,750 94			
Loi du 2 juin	1861	202,113 78			
Partie du produit de l'en dant aux dépenses spé	nprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspon- ciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice	10,262,559 82			
Complément de la somi capital nominal de l'er	me portée en recette au compte de l'exercice 1865, comme ayant été réalisée en plus que le mprunt du 28 mai 1865, et qui est attribuée au Trésor.	207 50			
Produit de la fabrication	de monnaies divisionnaires d'argent en vertu de la loi du 7 mars 1867	500,000 »			
Produit de la vente de 4	,000 actions du chemin de fer Rhénan acquises en vertu de la loi du 1er mai 1840	5,995,095 92			
	les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exé- juin 1865	765,929 96			
	· •	20,802,655 92			
	Report des totaux ci-dessus fr.	166,046,290 »			
		186,848,945 92			
REPORT	A L'EXERCICE 1867 (ART. 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT).				
Des fonds affectes à des du 20 décembre 1851	dépenses spéciales restés disponibles au 51 décembre 1866 (partie du produit de l'emprunt).	197,765 26			
		187,046,711 18			

L'EXERCICE 1867.
recettes, au 1" janvier 1868.

DROITS CONSTATÉS	RECOUVREMENTS	RESTES A RECOUVERE		RAISON to les droits recouveds puvrer.	RÉSULTATS provisoires Pour le règlement	
à la charge des redevables de l'état.	les redevables EPPECTUÉS. d	droits constatés à la charge des redevables DR L'ÉTAT.	EXCÉDANTS des évaluations.	ENGÉDANTS DES DROITS RECOUVRÉS et à recouvres.	du Budget. RECETTES PRODABLES de l'exercica 1867.	Observation
81,086,443 25	79,218,947 46	1,867,495 79	»	5,077,153 25	81,086,443 25	
58,966,601 52	58,436,221 17	530,380 35	•	4,971,601 52	38,966,601 52	
1,682,116 48	1,681,122 54	994 14	347,883 52	n	1,682,116 48	
3,779,445 12	3,779,445 12	ů	»	62,445 12	5,779,445 12	
421,098 81	421,098 81	»	38,901 19	n	421,098 81	
37,966,319 42	53,069,305 28	4,897,014 14	1,057,680 58	N	37,066,319 42	
5,615,507 29	4,152,868 78	1,462,638 51	1)	1,725,507 29	5,615,507 29	
2,266,454 07	1,954,239 06	312,215 01	584,545 93		2,266,454 07	
220,476 67	218,253 28	11,225 59	w	49,476 67	229,476 67	
665,672 61	582,683 49	82,980 12	ū	100,672 61	665,672 61	
1,450,242 01	1,283,650 44	166,591 57	74,757 99	33	1,450,242 01	
254 68	254 68	P	1)	254 68	254 68	
174,129,631 95	164,798,089 91	9,331,542 02	1,905,769 21	9,987,111 14	174,129,631 93	
5,000,000 *	5,000,000 »	u	n	n	5,000 , 000 »	
78,750 94	78,750 94	9	»	'n	78,750 9 4	
202,115 78	202,115 78	»	»	n	202,113 78	
10,262,559 82	10,262,559 82	»	»	»	10,262,559 82	
207 50	207 50	»	ø		207 50	
750,000 »	750,000 »	»	38	250,000 »	750,000 »	
3,993,093 92	3,993,093 92	»	*	»	3 ,99 3 ,09 3 92	-
765,929 9 6 .	765,929 96	»))	p	765 , 929 96	
21,052,655 92	21,052,655 92	а	u	250,000 »	21,052,655 92	
174,129,631 93	164,798,089 91	9,331,542 02	1,903,769 21	9,987,111 14	174,129,631 93	
195,182,287 85	185,850,745 83	9,331,542 02	1,903,769 21	10,237,111 14	195,182,287 85	
			8,333,	341 93		
					197,765 26	
				•	195,380,055 11	

MINISTÈRES	ET	SER	VICES.
------------	----	-----	--------

SERVICE ORDINAIRE.
DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Exercice 1863.
Ministère de l'Intérieur
Exercice 1864.
Ministère des Travaux publics.
. Exercice 1865.
Dette publique
Ministère de la Justice
— de l'Intérieur
— des Travaux publics
— de la Guerre
\cdot
Exercice 1866.
Dette publique
des Affaires Étrangères
- de l'Intérieur
— des Travaux publics
— de la Guerre
- des Finances
DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.
Dette publique
Liste civile.
Dotation de S. A. R. Monseigneur le comte de Flandre. Dotations. Sénat
Charles I. Davids
Cour des comptes
Ministère de la Justice
— des Affaires Étrangères
- de l'Intérieur
— des Travaux publics
- de la Guerre
des Finances
у померу из померу процеству.

CICE 1867 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1868.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF CL par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES VAITS. DROITS CONSTATÉS et ordynamicés au profit des cédanciers de l'État.	PAYEMENTS Bypectusbetjustipies.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.	RESTES DISPONIBLES SUF LES CHÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SHRYICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercico 1868, conformément à l'article 31 de la lul sur la comptabilité.	Observations
3 ,811 42	מ	a	n	3,811 42	n	
15,215 52	0	, n	n	15,215 52	D	
99,337 65 499 10	99,337 65	99,337 65	'n	* 499 10	b y	
111,554 08	25	»	o	111,554 08	р	
148,780 19	24,556 86	24,356 86	ν	124,425 55		
157,165 47	59,985 99	59,985 09		97,179 48	,	
517,336 49	185,680 50	183,680 50	n	333,655 99	n	
257,946 »	0) »	и	257,946 »	1 »	
215,248 55	129,659 18	129,659 18	**	85,589 17	23	
11,441 20	459 88	n	459 88	11,001 52	1)	
7,842 28	0	'n	»	7,842 28	2)	
359,642 74	60,747 61	59,943 01	804 60	298,895 13	ນ	
803 18	451 87	1)	431 87	571 31	3)	
5,548 80	4,161 60	4,161 60	n	1,587 20	1)	
858,472 55	195,440 14	195,763 79	1,076 35	663,032 41	"	
44,628,919 18	37,269,547 25	35,603,906 47	1,665,640 76	7,359,371 95	n	
5,300,000 »	3,300,000 »	3,500,000 »	*	a	n	
184,166 66	184,166 66	184,166 66	n	»	>>	
60,000 »	50,544 54	48,000 »	2,344 34	9,655 66	3)	
640,518 92	504,964 83	378,844 57	126,120 26	135,554 09	n	
184,570 »	180,595 •	180,595 s	0	3,775 »	n	
15,555,768 »	12,474,925 28	10,550,589 61	1,924,335 67	3,080,842 72	>>	
5,330,404 55	2,546,121 09	2,289,164 42	256,956 67	784,285 46	a	
13,065,717 59	10,995,949 95	10,270,279 04	725,670 91	2,069,767 44	۰	
58,416,875 »	52,590,782 25	24,013,594 99	8,377,187 24	6,026,002 77	"	
36,500,000 »	35,600,954 69	18,327,245 96	17,273,710 73	899,045 31	»	
15,255,510 92	1,495,588 02	1,472,284 42	23,305 60	11,737,722 90	3)	
737,292 46	3,027 74	3,015 24	12 50	734,264 72	0	
169,857,343 08	136,996,967 06	106,621,684 38	50,575,282 68	32,840,376 02	۵	74

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

		SERVICES SPÉCIAUX.					
							
DÉPENSES SUR DES	S CREDITS OU PARTIE	ES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1866,					
TROQ T3	LE TRANSPERT A EU LIBI	I EN YERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA COI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.					
	Canal de Selzaete à la 1	mer du Nord, entre S'-Laurent et Damme. (Loi du 4 juin 1850.).					
	Continuation des travad	ix destinés à améliorer l'écoulement des caux de l'Escaut. (Loi du 20 décembre 1851.)					
;	Chemins de fer Crés	ances diverses. (Loi du 19 décembre 1857.)					
	Élargissement et appro d'écluse de Bocholt. (fondissement de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête Loi du 1 ^{re} juillet 1858.)					
		§ 5. Approfondissement du canal de Gand à Bruges :					
·		Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er} .) fr. 644,933-81					
	·	— sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) 765,000 »					
		§ 5. Amélioration du port d'Ostende					
		§ 6. Travaux de canalisation de la Lys. (Imputable sur l'emprunt.)					
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.		§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France					
		§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France:					
	Loi du 8 sept. 1859,	Partie imputable sur l'emprunt. (Art 1er.) fr. 472,105 61					
	et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et	— sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) 550,000 »					
	5 novembre 1862	§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage :					
		Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1er.)					
		- sur les ressources ordinaires (Art. 4.)					
		§ 12. Travaux de raccordement de routes tant au chemín de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés					
ministère de la justice.		§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de justice, à Bruxelles.					
MINISTÈRE		§ 16. Agrandissement du Palais royal, à Bruxelles					
MINISTERE DE L'INTÉRIEUR.		§ 19. Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Imputable sur l'emprunt.)					
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		al destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de à l'Escaut. (Loi du 6 juillet 1860.).					
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Į.	struction de l'église monumentale de Laeken. (Loi 9 du janvier 1861.)					

CICE 1867 (SUITE).

au 1" janvier 1868 (suite).

CRÉDITS accordés fan en nuognt pasactiv et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PATS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés su profit des céanciers de l'Etue.	PAYEMENTS SYPECTORS ET JUSTIPLÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.	RESTES DISPONIBLES SUF LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLO CATIONS pour des services serciaux, à transfèrer à l'exercice 1868, conformément à l'article 31 de la lot aur la comptabilité.	Observations
8,557 75	»	o	N)	8,557 75	8,557 7 5	
197,765 26	197,765 26	195,913 59	1,851 67	0		
4,341 09	4,156 *	4,121 57	34 43	185 09	33	
11,483 56	n	ů	»	11,485 56	11,483 56	
1,409,933 81	480 »	ە 480	ù	1,409,453 81	1,409,453 81	
197,571 74	37,311 33	5 7, 307 08	4 25	. 160,260 41	169,260 41	
24,609 40	5,804 79	41 13	5,763 66	18,894 61	18,894 61	
195,888 53	172,291 67	172,291 67	ys.	25,596 86	23,596 86	
1,022,105 61	25,408 71	25,104 99	303 72	996,698 90	996,696 90	
	·					
898,970 50	47,057 44	36,949 77	10,107 67	851,913 06	851,913 06	,
11,888 82	3,888 82	3,888 82	Ď.	8,000 »	8,000 "	
46,716 36	46,716 36	46,716 36	0	״	20	
341,965 09	210,970 44	219,970 44	»	121,994 68	121,994 65	
394,887 45	9		n	394,887 45	394,887 45	
1,403 28	240 »	240 »	D	1,263 28	1,263 28	
2,336 63	2,556 63	2,270 85	65 78	, a	>>	
4,770,614 88	763,427 45	745,296 27	18,131 18	4,007,187 43	4,007,002 34	

		MINISTÈRES ET SERVICES.			
		Report fr.			
		SERVICES SPÉCIAUX (SUITE)			
DÉPENSES SUR DE	S CRÉDITS OU PARTI	ES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1866,			
ET DONT LE	TBANSFERT A EU LIEU E	n vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'état (suite).			
		(§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture, etc			
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loidu 2 juin 1861.	§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture, etc. § 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie			
	Loi du 2 juin 1861	§ 2. Établissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blankenberghe § 3. Travaux d'amélioration du port de Nieuport			
	Reconstruction partiell jusqu'au pont d'Am- août 1862.).	le du mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz ercœur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai. (Loi du 6			
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	}	§ 4. Amélioration du port de Nicuport			
DES TRAFAUX PUBLICA.	Loi du 14 août 1862.	§ 7. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor			
		§ 10. Achèvement des stations et de leurs dépendances, et prolongement du quai du Rhin, à Anyers.			
		Construction d'un canal à grande section formant jonction de la Lys à l'Yperlée			
	Chemia de fer. — Ren	ouvellement extraordinaire du matériel de transport, (Loi du 24 avril 1864.)			
Ministère de la Guerre.	Achèvement des trava 1864.)	ux d'agrandissement de la ville d'Anvers et des travaux de désense. (Loi du 2 septembre			
		§ 1. Continuation de la canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier.			
		§ 2. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liége à Maestricht			
	Loi du 14 sept. 1864.	§ 3. Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal			
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		§ 4. Construction d'une nouvelle écluse à sas sur la Lys, à Harlebeke			
		§ 5. Exécution des travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuidleede.			
	Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1865, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse. (Loi du 14 septembre 1864.)				
	Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes. (Loi du 14 septembre 1864.)				
	Renouvellement extrao	rdinaire du matériel des chemins de fer de l'État. (Loi du 30 décembre 1864.)			
(Construction et ameub	lement de maisons d'écoles. (Loi du 7 avril 1865.)			
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 30 inio 4005	Acquisitions d'œuvres d'art anciennes.			
(Loi du 30 juin 1865.	Acquisitions pour la section ethnologique au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie			
		A REPORTER , . fr.			

CICE 1867 (SUITE).

au 1" janvier 1868 (Suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIV of four des lois spéciales.	DÉPENSES resultant bus bruvices paiss. Dudits constatés et ordonnancés au profit des cydanciers de l'état.	PAYEMENTS Effect vébet justifiés.	RESTES A PAYER SUP les DROITS GONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SHF LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLO CATIONS pour des BURVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1868, conformément à variées 31 de la toi sur la comptabilité.	Observations.
4,770,614 88	763,427 45	745,296 27	18,131 18	4,007,187 45	4,007,002 34	
				40.000	10.000	
15,000 "	5,000 »	1)	5,000 »	10,000 »	10,000 n	
247,500 »	n	ឆ	r	247,500 •	247,500 •	•
482,087 72	182,153 21	182,153 21	n	500,831 51	300,834 51	
19,960 57	19,960 57	19,960 57	»	D	'n	
24,493 26	15-	υ	ń	24,495 26	24,493 26	
300,000 »	7,089 39	6,881 39	205 n	292,910 61	292,910 61	
345,873 73	289,610 90	289,610 90	»	56,262 85	56,262 83	
316,182 16	227,612 22	227,487 89	124 33	88,569 94	88,569 94	
2,400,000 ¤	400,000 •	400,000 8	n	2,000,090 0	2,000,000 »	
6,121 01	Ď	>>	· »	6,121 01	6,121 01	
750,498 38	570,886 48	567,511 42	5,375 06	179,611 90	179,611 90	
349,604 13	199,593 37	199,593 37	'n	150,010 76	150,010 76	
55,000 »	22,249 61	22,249 61	»	32,750 39	52,750 3 9	
155,793 05	35,245 68	35,245 68	»	120,547 37	120,547 37	
92,934 96	91,304 75	91,229 75	75 »	1,650 21	1,650 21	
6,842 29	5,696 93	5,096 95	υ	1,145 36	1,145 36	
510,940 05	242,198 06	241,548 95	650 01	277,750 09	277,750 09	
1,583 01	476 49	476 49	n	1,106 52	1,106 52	
4,777 21	13	W	٥	4,777 21	4,777 21	
11,615 •	n	>>		11,615 »	11,615 »	
200,000 »	194,500 %	159,600 »	55,000 »	5,500 »	5,500 ±	
34,400 ·	25,500 •	25,500 »	υ	« 000,8	8,900 a	
11,111,750 41	3,282,506 01	5,419,945 45	62,560 58	7,829,224 40	7,829,030 31	

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1866, xi dont le la contraint de la vient de la contraint de la Lys. § 1. Amélioration du régime de la Dendre. § 2. Amélioration du régime de la Dendre. § 3. Amélioration du régime de la Dendre. § 4. Canalisation de la Lys. § 5. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor. § 4. Canalisation de la Maudel, depuis la Lys jusqu'il Roulers. § 5. Exécution des travaux stipulés dans le troité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas. § 6. Teravaux de défense des ouvrages du port d'Ostente et de ses abords, et de la côte, contre l'action de la mer. § 7. Achèrement du port de refuge de Blankenberghe. § 8. Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. § 9. Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Seune. § 10. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur, et complément de la canalisation en avai de exite ville. § 11. Réservoirs d'eau destinés à améliorer le régime de la Vesdre. § 12. Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende. § 14. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés. Construction de routes dans le Luxembourg. § 15. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liége. § 16. Chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain. § 17. Parachèrement du réseau actuel § 18. Travaux nouveaux, savoir: 18. Raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles. § 29. Raccordement entre les stations de Suillenins et Vivegnis, à Liége. § 15. Chemin de fer do ceinture, à Gand. § 29. Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur. 6 Jonation des voies en dehors de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur. 6 Jonation des voies en dehors de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur.	MINISTÈRES ET SERVICES.				
DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA GLÔTURE DE L'EXERCICE 1866, BE DONT LE TRANSPERT A AU LIEU EN VERTE DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (SUITE). \$ 1. Amélioration du régime de la Dendre. \$ 2. Amélioration de la Lys. \$ 3. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par S-Job in 't Goor. \$ 4. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers. \$ 5. Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec les Pays-Bas. \$ 6. Travaux de défense des ouvrages du port d'Osiende et de ses abords, et de la côte, contre l'action de la mer. \$ 7. Achèvement du port de refuge de Blankenberghe. \$ 8. Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. \$ 9. Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. \$ 10. Construction de harrages dans la Meuse en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville. \$ 11. Réservoirs d'ean destinés à améliorer le régime de la Vesdre. \$ 12. Aprandissement du bassin d'échourge des bateaux pècheurs, à Ostende. \$ 13. Amélioration du port de Nieuport. \$ 14. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de ler concédés. — Construction de routes dans le Luxémbourg. \$ 15. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liége. \$ 16. Chemin de fer direct de Bruzelles à Louvain. \$ 17. Parachèvement du réseau actuel. \$ 18. Travaux nouveaux, savoir: 10. Raccordement entre les stations des Guillemins et Vivegnis, à Liége. \$ 19. Enailalisions pour le service des établissements maritimes, à Anvers. 40. Chemin de fer de ceinture, à Gand. \$ 20. Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur. 6 Janction des voies en dehors de la station de Verviers. \$ 19. Éclairage de l'Escaul.	militaryan distributable delender eritaryay arang arang erina em		Report		
\$ 1. Amélioration du régime de la Dendre			SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).		
\$ 9. Amélioration de la Lys. \$ 3. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor					
\$ 4. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers \$ 5. Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec les Pays-Bas. \$ 6. Travaux de défense des ouvrages du port d'Ostende et de ses abords, et de la côte, contre l'action de la mer \$ 7. Achèvement du port de refuge de Blankenberghe. \$ 8. Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. \$ 9. Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. \$ 10. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville. \$ 11. Réservoirs d'eau destinés à améliorer le régime de la Vesdre \$ 12. Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pècheurs, à Ostende. \$ 15. Amélioration du port de Nieuport. \$ 14. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés.—Construction de routes dans le Luxembourg. \$ 15. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liége. \$ 16. Chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain. \$ 17. Parachèvement du réseau actuel. \$ 18. Travaux nouveaux, savoir: 1º Raccordement entre les stations des Guillemins et Vivegnis, à Liége. 5º Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers. 4º Chemin de fer de ceinture, à Gand. 5º Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur- 6º Jonction des voies en dehors de la station de Verviers. \$ 19. Éclairage de l'Escaut.	; !		§ 2. Amélioration de la Lys.		
Contre l'action de la mer § 7. Achèvement du port de refuge de Blankenberghe. § 8. Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean § 9. Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. § 10. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville. § 11. Réservoirs d'eau destinés à améliorer le régime de la Vesdre § 12. Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pècheurs, à Ostende. § 15. Amélioration du port de Nicuport. § 14. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés. — Construction de routes dans le Luxembourg. § 15. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liége. § 16. Chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain. § 17. Parachèvement du réseau actuel § 18. Travaux nouveaux, savoir: 1° Raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles. 2° Raccordement entre les stations des Guillemins et Vivegnis, à Liége. 3° Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers. 4° Chemin de fer de ceinture, à Gand. 5° Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur. 6° Jonction des voies en dehors de la station de Verviers. § 10. Éclairage de l'Escaut.			§ 4. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers		
\$ 9. Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne . \$ 10. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville	,		contre l'action de la mer		
\$ 11. Réservoirs d'eau destinés à améliorer le régime de la Vesdre			§ 9. Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Seune.		
Loi du 8 juillet 1865. 5 15. Amélioration du port de Nieuport. 5 14. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés. Construction de routes dans le Luxembourg. 5 15. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liége. 5 16. Chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain. 5 17. Parachèvement du réseau actuel. 5 18. Travaux nouveaux, savoir: 1º Raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles. 2º Ràccordement entre les stations des Guillemins et Vivegnis, à Liége. 5º Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers. 4º Chemin de fer de ceinture, à Gand. 5º Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur. 6º Jonction des voies en dehors de la station de Verviers. \$ 19. Éclairage de l'Escaut.	`		·		
Construction de routes dans le Luxembourg		Loi du 8 juillet 1863.	§ 15. Amélioration du port de Nieuport		
§ 17. Parachèvement du réseau actuel § 18. Travaux nouveaux, savoir: 1º Raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles 2º Ràccordement entre les stations des Guillemins et Vivegnis, à Liége 5º Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers 4º Chemin de fer de ceinture, à Gand 5º Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur- 6º Jonction des voies en dehors de la station de Verviers \$\frac{1}{2}\$ 19. Éclairage de l'Escaut \$\frac{1}{2}\$ 19. Éclairage de l'Escaut			Construction de routes dans le Luxembourg		
1º Raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles			§ 17. Parachèvement du réseau actuel		
4º Chemin de fer de ceinture, à Gand			1º Raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles		
6° Jonction des voies en dehors de la station de Verviers			4º Chemin de fer de ceinture, à Gand.		
			6º Jonction des voies en dehors de la station de Verviers		
	v(nistère de la justice.				

CICE 1867 (SUITE).

au 1" janvier 1868 (Suite).

GRÉDITS accordés pan lubugget primitiv et pac dos lois spéciales.	DÉPENSES résultant des senvices pairs,	PAYEMENTS Evyrictuüset justipiäs.	RESTES A PAYER sur los droits constatés et ordonnancés.	RESTES DISPONIDLES but LBS CBÉOITG.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, A transférer à l'exercice 1808, conformément à l'article 31 de la tol sur la comptabilité.	Observations.
11,111,730 41	3,282,500 01	5,410,045 43	62,560 58	7,820,224 40	7,820,030 31	
257,841 29	OF4 444 77	270 100 10	630 65	0.400.00	2 200 00	
	251,111 37	250,480 72		6,729 92	6,729 92	
250,000 » 1,000,000 »	13,377 22 »	15,377 92	»	236,622 78	256,622 78	
828,292 05	443,896 85	445,361 8 3	535 "	1,000,000 » 384,395 22	1,000,000 » 384,395 22	
600,000 »	n	**************************************	000 "	600,000 »	600,000 »	
		_	-	500,000 %	000,000 "	
116,108 52	116,108 52	116,108 52	**	,	'n	
300,000 »	n	•	19	300,000 »	300,000 »	
450,000 »	305,752 56	305,752 56	v	144,247 44	144,247 44	
3,000,000 »	166,666 67	166,666 67	•	2,833,333 33	2,833,535 33	
2,000,000 •	38,121 33	58,025 8 5	97 50	1,961,878 67	1,961,878 67	
5,249,250 s	77,588 55	77,093 35	495 •	5,171,661 6 5	3,171,661 65	
550,000 »	142,255 32	142,235 32	»	407,764 68	407,764 68	
1,000,000 »	r)	13	n	1,000,000 »	1,000,000 »	
1,284,460 92	686,812 57	608,149 71	78,662 86	597,648 35	597,648 35	
371,475 69	310,727 94	310,727 94	D	60,747 78	60,747 75	
299,951 08	281,275 11	281,275 11	ø	18,675 97	18,675 97	
2,506,845 64	2,040,659 24	2,020,719 22	19,940 02	466,186 40	466,186 40	
4,160,018 90	186,809 63	186,809 63	t o	5, 973,209 27	3,973,209 27	
4,214,777 12	259,719 87	259,521 64	198 23	3,955,057 25	3,955,057 2 5	
3,300,801 21	326,878 33	326,435 08	443 25	2,973,922 88	2,973,922 88	
3,442,834 64	818,520 28	816,871 91	1,648 37	2,624,514 36	2,624,314 36	
599,779 88	279,993 69	279,875 36	118 33	319,786 19	319,786 19	
152,366 99	94,057 23	94,015 77	41 46	58,309 76	58,309 76	
349,834 43	322,803 64	316,397 6 8	6,405 96	27,030 79	27,030 79	
1,977,001 99	1,502,052 58	1,498,915 59	3,116 99	474,969 41	474,969 41	
47,373,370 76	11,947,654 29	11 ,772,760 09	174,894 20	35,425,716 47	35,425,531 38	75

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES. REPORT. fr. SERVICES SPÉCIAUX (SUITE). DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1866, ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (SUÎLE). § 21. Continuation des travaux au palais du Roi, y compris une allocation de 100,000 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. Loi du 8 juillet 1865 (suite). § 24. Construction et ameublement de maisons d'école Chemin de ser direct avec embranchements éventuels de Châtelineau à Bruxelles, par Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels sur la rive droite de la Meuse, à l'aval de Liége, avec le canal de Liége à Maestricht MINISTÈRE Construction du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord DES TRAVAUX PUBLICS. Loi do 12 juillet 1865. Élargissement de la 2me section et achèvement de la 3me section du canal de jonction Elargissement de la partie du canal de Charleroy à Bruxelles, comprise entre la 9me Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Mons. MINISTÈRE Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour et Taxis, actuellement occupé par le Conservatoire de musique. (Loi du 12 juillet 1865.) . DR L'INTÉRIEUR. MINISTÈRE DES FINANCES. Restauration intérieure des habitations royales et ameublement. (Loi du 25 décembre 1865) 1º Extension du matériel de traction et de transport MINISTÈRE Loi du 15 février 1866. DES TRAVAUX PUBLICS. (2º Renouvellement extraordinaire du matériel de transport A. Construction d'un steamer fr. 625,000 » MINISTÈRE DES Loi du 5 mars 1866. . AFFAIRES ÉTRANGÈRES. B. Travaux à effectuer au steamer Belgique 30,000 » MINISTÈRE Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle en 1867. (Loi du 6 mars DE L'INTÉRIEUR. 1866.) Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 9 mai 1866) anátrinka DES TRAVAUX PUBLICS. Achat du matériel, du mobilier et de l'outillage nécessaires à l'exploitation des lignes de Hal à Ath, Tournay à Blandain, Braine-le-Comte à Gand, Bruxelles à Louvain. (Loi du 11 mai 1866.) Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I. (Loi du 29 mai 1866.) MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. Frais de funérailles de S. M. Léopold Ir, ainsi que quelques dépenses relatives à l'inauguration de S. M. Léopold II. (Loi du 29 mai 1866.) A REPORTER. . . fr.

CICE 1867 (SUITE).

au 1" janvier 1868 (suite).

47,573,570 76	11,947,654 29	11,772,760 09	174,894 20	35,425,716 47	35,425,531 3 8	
				i		
1 1						
946,132 86	υ	»	•	946,132 86	946,132 86	
89,828 51	2,559 44	2,559 44	n	87,269 07	87,269 07	
558,622 •	211,047 *	157,556 »	54,391 »	124,675 »	124,675	
3,255,962	1,382,905 10	57 3 ,871 10	800,054 »	1,873,056 90	1,873,056 90	
5,000,000 »	0	15	3)	5,000,000 -	5,000,000 »	
3,092 23	460 »	460 »	71	2,632 23	2,632 23	
1,671 16	'n	n	n	1,671 16	1,671 16	
2,902 57	9	»	3)	2,902 57	2,902 57	
76,130 60	**	1)	ŋ	76,150 60	76,150 60	
29,148 80	477 67	477 67))	28,671 13	28,671 13	
8,023 97	6,418 95	6,418 95	n	1,605 02	1,605 02	
2,857 50		b	n	2,837 30	2,837 30	
470,000 =	470,000 >	470,000 "	,	"	, ,	
4,672,808 41	4,507,499 90	4,507,499 90	n	165,308 51	165,508 51	
59,855 19	24,278 06	24,278 06	33	35,577 13	55,577 1 3	
350,500 »	306,052 36	506,052 36	บ	44,447 64	44,447 64	
596,632 30	100,000 »	100,000 »	*	496,632 30	496,632 30	
448,114 64	280,621 58	280,621 58	3)	167,495 06	167,493 06	
33,513 49	21,120 21	20,323 67	796 54	12,393 28	12,393 28	
1,000,000 »	21,120 21 »	20,020 th) N	1,000,000 »	1,000,000 »	
20,767 10	13,623 86	13,623 86	D.	7,143 24	7,143 24	
64,777,913 89	19,275,618 42	18,236,502 68	1,059,115 74	45,502,295 47	45,502,110 38	

	M	INISTÈRES ET SERVICES.
		SERVICES SPECIAUX (SUITE).
DEPENSES SUR DES	S CRÉDITS OU PARTIE	S DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1866,
ET DONT I	LK TRANSPERT A EU LIEU E	n vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de létat (suite).
MINISTÈRE De l'Intérieur	Dépenses relatives au le	gs à l'État des œuvres artistiques de feu Wiertz. (Loi du 29 mai 1866.)
(suite).	Frais du recensement g	énéral à effectuer au 51 décembre 1866. (Loi du 29 mai 1866.)
ministère de la justice.	Continuation des traya	ux de construction de l'église de Lacken. (Loi du 1er juin 1866.)
		exquelles l'État a été condamné dans le procès de la veuve Dutoit, à l'occasion de l'entre- r le chenal de l'écluse du canal de dérivation de la Lys, à Heyst. (Loi du 50 mai 1866.).
		A. Reconstruction du pont en charpente établi à Waelhem, sur la Nèthe, pour le passage de la route de 1" classe de Bruxelles à Anvers
Midistère	Loi du 30 mai 1866	B. Reconstruction du pont de Dinant, sur la Meuse, et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve. (Premier crédit).
DES TRAVAUX PUBLICS.		C. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation des hôtels ministériels situés rues de la Loi, Ducale et de l'Orangerie
		D. Continuation des travaux de restauration, d'amélioration, etc., du Palais des anciens princes-évêques de Liége.
		E. Construction d'un nouveau mur orné le long du Palais royal, à Bruxelles
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Part de l'État dans les fêtes et cérémonies p	frais d'érection par la ville de Bruxelles d'une salle d'exposition des beaux-arts, et des ubliques. (Loi du 4 juin 1866.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Part d'intérvention de l	'État dans les trayaux d'assainissement de la Senne. (Loi du 4 juin 1866.)
MINISTÈRE DES FINANCES.		les dépenses des expériences de raffinage de sucre effectuées à Cologne en exécution invention signée à Paris le 4 juillet 1866. (Loi du 28 décembre 1866.)
	•	·
dépenses	S SUR LES CRÉDITS A	LLOUES PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.
MINISTÈRE DES FINANCES.	Fabrication de nouvelles	s monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes (Loi du 7 mars 1867.).
. (Continuation des trayau	x de défense de la côte, contre l'action de la mer. (Loi du 8 mars 1867.).
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Acquisition et appropria directes, etc., à Nam	ur. (Loi du 9 mars 1867.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Frais relatifs à l'enquête (Loi du 6 juin 1867.)	hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866.
(Transformation de l'arr	nement de l'infanterie. (Loi du 5 juin 1867.)
Ministère de la guerre.	Construction de bâtime cembre 1867.).	nts militaires destinés à remplacer la caserne du pont Maghyn, à Liége. (Loi du 28 dé-
		A senonge fr

CICE 1867 (SUITE).

au 1" janvier 1868 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE SUDUET PRIMITIP et par des fois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés ou profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS	RESTES A PAYER Sur les Droits constatés el Obdonnancés.	RESTES DISPONIBLES SUI LES CUÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLUCATIONS pour des senvices spéciaux, à transférer it l'exercice 1808, conforménant à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
64,777,913 89	19,275,018 42	18,250,502 68	1,039,115 74	45,502,295 <i>4</i> 7	45,502,110 38	
49,788 77	19,702 03	19,702 03	n	30,086 74	30,086 [°] 74	
520,204 60	40,629 53	40,599 57	29 96	479,575 07	479,575 07	
149,926 88	107,350 33	107,341 86	8 47	42,576 55	42,576 55	
2,805 32	357 61	357 61	, o	2,557 71	2,557 71	
199,938 10	54,828 n	54,723 »	105 •	145,110 10	145,110 10	
198,898 60	183,407 12	185,497 12	ñ	15,401 48	15,401 48	
71,826 10	59,401 74	59,401 74	ń	12,424 36	12,424 56	
450,000 v	170,580 23	170,574 83	5 40	279,419 77	279,419 77	
180,000 -	25,482 64	25,482 64))	154,517 36	154,517 36	
1,000,000 »	*	s>	s	1,000,000 »	1,000,000 »	
3,000,000 .	b.		>>	3,000,000 »	5,000,000 »	
183,000 »	182,187 25	182,187 25	N	812 75	»	
70,784,392 26	20,119,634 90	19,080,370 53	1,039,264 57	50,664,757 36	50,665,750 52	
500,000 »	335,393 72	535,593 72	ú	164,606 28	164,606 28	
250,000 »	30,578 28	30,360 28	218 »	219,421 72	219,421 72	
120,000 »	57,318 27	57,301 27	17 »	62,681 73	62,681 73	
100,000 =	26,703 35	26,703 35	ň	75,296 65	73,296 65	
8,400,000 »	942,977 17	008,918 97	34, 058 20	7,457,022 83	7,457,022 83	
92,000 v	»	»	ת	92,000 »	92,000 »	
9,462,000 »	1,392,970 79	1,358,677 59	34,293 20	8,069,029 21	8,069,029 21	

	MIN	HSTÈRES	ET SERVICES.	
				Report , fc.
	SE	RVICES S	PÉCIAUX (SUITE).	
DÉPENSES S	UR LES CRÉDITS ALLOUE	S PAR DES I	OIS VOTÉES DANS LE COURS DE 1	L'EXERGICE (SUITE).
MINISTÈRE DES VINANCES.	Frais de confection et d'émi	ssion des titre	s de l'emprunt de 60,000,000 de francs,	à 41/2 p. %. (Loi du 10 juin
Ministère des trayaux publics. Ministère des finances.	Transaction conclue avec le digue du polder de Ruyp	s ayants droit enbroeck. (Loi	le destiné aux services de la poste et des poste et des poste et des poste et des poste et des poste et des poste et des poste et de l'occasion de l'ent du 8 juin 1867.)	reprise du déplacement de la
		RÉCAPIT	TULATION.	
i	Dépenses sur des crédits rep	ortés de l'exe	rcice 1863	
			1864	
SERVICE ORDINAIRE		name to	1865	
			1866	
/	- propres à l'exercic	ce		
Services spéchaux.	{		ercice 1866	
		•		Totaux, fr.

CICE 1867 (SUITE).

au 1" janvier 1868 (suite).

CRÉDITS DÉPENSES résultant URB SERVICES PAITS. PAR LE BUDGET PRIMITIP CL par CL par CL ordonnancés au profit des créunclurs do l'état.		PAYEMENTS References et 20st(f12s.	RESTES A PAYER sur les droits constatés et ordonnancés.	RESTES DISPONIBLES SUL LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES A LLO CATIONS pour des BERVICES SPÉCIAUX, à l'austérer à l'oxercice 1868, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations	
9,462,000	i)	1,392,970 79	1,558,677 59	34,205 20	8,069,029 21	8,069,029 21	
120,000		26,001 »	26,004 "	n	93,996 »	9 5, 996 »	
75,000	i)	55,004 15	, 55,000 ·	4 15	19,995 85	19,995 85	
510,000	0	309,994 84	309,994 84	n	5 16	n,	
75,000	n	•	>>	»	75,000 •	75,000 »	
10,042,000	13.	1,783,973 78	1,749,676 43	34,297 35	8,258,026 22	8,258,021 06	
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	**		1		701.40	Ē	
5,811		ο	υ	n	5,811 42	1	
15,215 517,336		183,680 50	" 183,680-50	i) D	15,215 52 553,655 99		
858,472		195,440 14	193,765 79	1,676 35	665,032 41	n n	
169,837,345		136,996,967 06	106,621,684 38	50,375,282 68	32,840,576 02	3	
70,784,392		20,119,634 90	19,080,370 33	1,039,264 57	50,664,757 36	50,663,759 52	
10,042,000		1,785,975 78	1,749,676 43	54,297 5 5	8,258,026 22	8,258,021 06	
.0,0 .2,000			l				

(305) [N° 3.]

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1862 A 1866.

-000

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1862 A 1866.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrèté royal du 15 novembre 1849. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions de cet arrêté, qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

Extrait de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité.

- « Aur. 225. Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de la clò-» ture d'un exercice, et dont le payement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont acquittées
- » et portées en dépense au compte de la trésorerie au moment où ces payements ent lieu, jusqu'à l'expiration
- » du terme de déchéance. (Art. 27 de la loi)
- » Art. 225. Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte » de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués. (Art. 28 de la loi.)
- » Art. 227. Les ordonnances de payement liquidées sur l'exercice et dont le payement n'a pas été » réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement : le payement peut en être fait » pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice. (Art. 29 de la loi.)
- » ART. 228. Toute ordonnance dont le payement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter » du 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.
- » Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de payement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op-» position. (Art. 36 de la loi.)
- » ART. 229. A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de payement frappées » de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits
- » de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.
- » Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées. (Art. 37 » de la loi.)

(307) $\{N^a 3.\}$

- » Aur. 230. Pendant les trois années qui suivent la clôture de l'exercice, les ordonnances en circulation » à la même époque et qui s'y rattachent, sont successivement portées en dépense dans le compte de gestion » de l'année pendant laquelle le payement en est effectué.
 - » Ant. 231. Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé
- » L'exercice est périmé au 31 décembre de la cinquième année, à compter du 1er janvier de celle qui lui » donne son nom.
 - » Ce compte comprend en dépense :
- » 1º Les payements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de
 » l'exercice;
- » 2º Les versements effectués à la caisse des dépôts et consignations sur ordonnances frappées de saisie-» arrêt ou d'opposition;
- » 5º Finalement, les ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette extraor-» dinaire au Budget et au compte de l'exercice pendant lequel la prescription est atteinte.
- » Ce compte constate, en outre, les recouvrements faits, après la clôture de l'exercice, sur les droits et
 » créances qui restaient à recouvrer à cette époque, et dont il a été fait recette successive au compte des années
 » de recouvrement.

Le compte des opérations des exercices clos de 1862 à 1866 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1867 pour l'apurement final de l'exercice 1862, qui a atteint le 31 décembre 1866 le terme de sa prescription quinquennale, et, d'autre part, la situation au 1^{er} janvier 1868 des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1862.

Cet exercice, qui a achevé sa cinquième année le 31 décembre 1866, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 231 du règlement du 15 novembre 1849. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1863), y compris les dépenses restant à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit, y entraient pour	928,945	31
Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin		
de 1866	893,158	26
Il a été versé, en 1867, à la caisse des dépôts et consignations, du chef	1,155	_
des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition	1,100	,,
cice 1867, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor	34,602	05
Somme égale fr.	928,915	31

EXERCICE 1863.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1867, le terme de sa prescription Voici la situation qu'il présentait à cette époque :	quinquennale.
Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1864), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit liquidées à charge des Budgets de l'Intérieur et des Affaires Étrangères. Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1864	1,034,283 72
à 1867	977,822 85
Ordonnances restant à payer et à justifier au 1er janvier 1868	56,460 87
EXERCICE 1864.	•
Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une ani jusqu'au 31 décembre 1868, présente la situation suivante :	née, c'est-à-dire
Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1865), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit liquidées à charge du Budget des Travaux publics	807,285 25
à 1867	705,625 88
Ordonnances restant à payer et dépenses à justifier au 1er janvier 1868 . fr.	101,659 35
EXERCICE 1863.	
La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expir cembre 1869, se présente comme il suit :	e que le 31 dé-
Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1866), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit liquidées à charge des Budgets de la Justice et de l'Intérieur fr. Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1866	1,117,088 19
et 1867	812,622 13
Ordonnances restant à payer et dépenses à justifier au 1er janvier 1868. fr.	504,466 06
EXERCICE 1866.	
Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre la situation suivante :	bre 1870, offre
Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1867), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit liquidées à charge des Budgets de la Justice, des Travaux publics et de la Guerre	5,530,484 93
mois de 1867	445,827 20
Name of the Control o	

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1862.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif.

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

	ORDONNANCES	PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES sur ondonnances en circulation.				
MINISTÈRES ET SERVICES.	qui restalent à payer àtnedourentel'exercice (3) eclobie 1865), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'onverture de ciédit	EN 1863 (novemb. acdéc.).	en 1864.	EN 1865.	EN 1866.	TOTAL.
SERVICE ORDINAIRE.						
Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de complabilité.						
Ministère de la Justice Exercice 1858.	9 60	9 G0	10	b	ь	9 60
- de l'Intérieur 1859.	5,801 65	5,801 65	n	b	,	5,801 G5
1861.	13,902 14	10,126 14	5,776 »	n	»	15,902 14
- des Travaux publics - 1861.	. 1,171 06	1,171 06	b	D	23	1,171 06
- de la Guerre 1861.	2,861 57	»	a	2,861 57	n	2,861 57
	25,746 02	17,108 45	5,776 »	2,861 57	0	25,746 02
Dépenses propres à l'exercice.			<u>),</u>			
Dette publique	21,865 40	1,822 95	5,724 25	757 91	1,250 65	7,555 74
Ministère de la Justice	48,270 08	19,044 34	20,575 86	6,009 »	1,548 29	47,177 49
Jes Affaires Étrangères	459 81	148 43	n	υ	23	148 45
— de l'Intérieur	627,581 59	132,552 89	232,224 67	120,118 45	151,624 20	616,320 21
- des Trayaux publics	25,278 61	11,556 12	10,560 21	485 78	660 60	22,842 71
- de la Guerre	47,481 69	47,216 51	Ď	190 13	n	47,406 64
- des Finances	418 52	87 10	70 »	»	180 »	357 10
Non-Valeurs et Remboursements	2,156 21	575 75	802 81	22 03	103 20	1,505 78
	771,289 71	212,584 09	267,757 80	127,585 29	135,546 92	743,272 10
. SERVICES SPECIAUX.				<u> </u>		
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1861, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.						
Ministère de l'Intériour.			-			
Construction et ameublement de maisons d'écoles (Loi du 31 mai 1859.)	51,294 72	6,265 r	50,057 90	7,809 »	7,184 82	51,294 72
Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs. Subsides destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique.	7,800 »	Ŋ	>>	w -	8 0 0 ^	800 »
Subsides destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique	62,239 »	3,625 [*] »	27, 2 74 »	10,698 »	20,272 »	61,869 »
A REPORTER fr.	121,533 72	9,888 »	57,511 90	18,507 »	28,256 82	113,965 72

RIMÉ DE 1862.

à l'époque du 1" janvier 1867.

-					
	ORDONNANCES	DISPO POUR L'A	OSITIONS FIN	ALES Exencice.	
	qui restatent à payer à l'époque	Ondonnances frappées de salele-	OBDONNANCES preserites on profit	TOTAL	Observations.
	do la prescription (i*funyler 1867), y compris les dépanses	arret ou d'oppost- tion, et dant le montantaétérorse	preserites ou profit du trépor, et dont lo moulant a été porté en recette extraordinaire qu	ordonnances	·
	restant & Justifier.	pôis et consigna- tions.	compte du Budget de l'exercice 1867.	ordonnances non payées au les janvier 1807.	
			:		
	io.	1)	9	12	
	n	1)	15	n	
	0	3 3	u u	»	
	6	a	•	ss.	
	· .	n	0	٥	
	»	n	٥	13	
			iA .		
ı	·	1	1		
	14,327 66	260 »	14,067 66	14,327 66	
	1,093 59	٠	1,002 59	1,092 59	
	311 38	5	311 38	211 28	
	a) 11,061 18	895 *	10,166 18	11,061 18	a) Y compris une somme de 893 francs payee par un comptable, des con- tributions en 1866, et admise dans la comptabilité en 1867.
	435 90 75 05	*	435 90 75 05	435 90	
	81 42	n .	75 05 81 42	75 05 81 42	
	632 43	a a	632 43	632 43	
			002 43	092 49	
	28,017 61	1,155 •	26,862 61	28,017 61	
		<u> </u>			
		•			
	»	۰	1)	n	
	,				
	7,000 »	<i>*</i>	7,000 *	7,000 »	
		11	7,000 ¥	r ₁ 000 »	
	370 n	1)	370 →	570 »	
	7,370 •	n	7,370 »	7,370 »	
	-,0.0	"	7,070 "	1910 "	

EXERCICE PÉRIMÉ

Compte final d'apurement, à l'époque

		ORDONNANCES en circulation			EFFECTUÉS NNANCES EN CI	ET JUSTIFIÉS RCULATION.	S -
	MINISTÈRES ET SERVICES.	qui restaient à payer àlaciòture del l'exerche (31 octobre 1863), y comprès les dépentes restant à justifier sur les ardonnances d'ouver ture de crédit	ĺ	en 1864.	en 1868.	EN 4866.	TOTAL.
	Report fr.	121,333 72	9,888 •	57,311 90	18,507 »	28,256 82	115,963 79
	SERVICES SPECIAUX (SUITE).						
	penses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1861, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).						
	Ministèro do la Guerro.						
mbre 1861	Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense	125 09	» `	125 09	ນ	v	125 09
26 déce	Ministère des Travaux publics.						
te royaux des 26 décembre 1861 nbre 1882.	Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France	6 80	ນ	'n	•	»	n
re 1859, et arrêtés	Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendacle et de Nicuport, par Furnes, à la frontière de France	300 »	1 >	b)	o	ц	3)
Loidn 8 septembre 1839,	Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux che- mins de fer concédés	2,709 90	46 92	2,600 54	»	. ,	2,647 26
2	Parachèvement des chemins de fer de l'État.	9,404 07	9,361 73	a	n	42 34	9,404 07
-		155,879 58	19,296 65	60,037 33	18,507 »	28,299 16	126,140 14
an American a	rėcapitulation.		1	,	1	I	
-	BRVICE Dépenses sur des crédits transférés.	23,746 02	17,108 45	3,776 »	2,861 57	,	25,746 02
	PINAIRE propres à l'exercice	771,289 71	212,584 09	267,757 80	127,583 29	135,346 92	743,272 10
SE	RYJOES SPÉCIAUX. — Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1861	133,879 58	19,296 65	60,037 33	18,507 »	28,299 16	126,140 14
		928,915 31	248,989 19	531,571 13	148,951 86	163,646 08	893,158 26

DE 1862 (SUITE).

du 1" janvier 1867 (suite).

ORDONNANCES	DISP POUR L'AI	OSITIONS FIN	ALES exercice.				
il restatent à payor	OBDORNANCES frappées de sulste- arrêt ou d'opposi tion, et dont le montant acté versé à la caisse des dé- pôts et consigna- tions.	OBDOMNANCES prescrites au profit du trésor, et dont lo montant u été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1867.		Observations.			
7,370 »	w	7,370 »	7,370 »				
į							
		-					
:							
٥	»	8	•				
6 80	n	6 80	6 80				
300 v	- »	300 s	300 »				
62 64	נו	62 64	62 64				
»	»	n	»				
7,739 44	1>	7,739 44	7,739 44				
1							
» 28,017 61	1,155 ·	" 26,862-61	" 28,017 61				
7,739 44	33	7,739 44	[*] 7,739 44				
35,787 05	1,155 »	34,602 05	35,757 05				

(315) [No 3.]

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1863 A 1866.

Situation des créances restant à payer au 1er janvier 1868.

EXERCICE

Situation des créances restant

	ORDONNANCES on eireulation qui restaient à payer	PAYEMENTS EFFEC		
MINISTÈRES ET SERV	à luciòture del'exercice (31 octobre 1804), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordomances d'unverture de crédit.	EN 1864 (novemb. et déc.).	EN 1865.	
SERVICE ORDINAIRE.		•		
Dépenses sur des crédits transférés en vertu d de comptabilité.	de l'article 30 de la loi		,	
Ministère de la Justice	Exercice 1861.	10,200 n	10,200 »	n
- de l'Intérieur	1861	2,422 »	2,422 »	u
— des Affaires Étrangères		94 0	ή	ij
— des travaux publics	— 1862.	1,503 27	1,500 13	5 14
Non-Valeurs et Remboursements	— 1862.	9,028 55	209 42	1,017 10
		25,247 62	14,351 55	1,050 24
Dépenses propres à l'exer	cice.			
Dette publique		21,061 04	1,935 75	3,835 09
Dotations. — Chambre des Représentants		77 87	υ	77 87
Ministère de la Justice		158,897 42	60,524 05	16,305 07
- des Affaires Étrangères		16,765 69	8,261 19	1,000 »
— de l'Intérieur		485,480 27	75,111 41	211,780 18
des Travaux publics		7,593 96	4,803 42	556 7 1
de la Guerre		3,805 54	2,659 04	719 90
- des Finances		8,340 78	8,281 90	1 80
Non-Valeurs et Remboursements		5,739 44	845 86	5,521,85
`		685,562 01	162,322 62	237,576 45
SERVICES SPÉCIAUX			·	<u> </u>
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits res l'exercice 1862, et dont le transfert a eu lieu en de comptabilité.	tés disponibles à la clôture de vertu de l'article 31 de la loi			
Mtaistòro de l'Intérios	æ.			,
Construction et amenblement de maisons d'écoles. (Loi	lu 51 mai 1859.)	13,980 23	2,895 °	4,843 »
Ministère des Travaux pul	blics.			
Loi du 8 sept. 1859, \ Mornimont et la Frontière d	bre dans la partie comprise entre le France	124 "	»	n
et arrêtés royaux des / Travaux de raccordement de	routes, tant au chemin de fer de	3 60	»	3 60
5 hovembre 1002 .	e fer de l'État	2,613 »	n	à
	A REPORTER fr.	16,720 83	2,895 5	4,846 60

1863. à payer au 1" janvier 1868.

-				المستوال المستوال المستوال	
	TUĖS ET JUSTIFIĖS.		ORDONNANCES on circulation		
	en 1 866.	en 1867.	TOTAL.	oncoro à payer au 1" Janvier 1808, y compris les dépensus restant à justiller.	OBSERVATIONS.
			10.000		
	D 6	s) 2)	10,200 » 2,422 »	n v	
	n	•	3,422 n	" 94 »	
İ	rà.		1,503 27	n n	
	מ	y s	1,256 52	7,771 83	
	3)	1)	15,381 79	7,865 85	
		1	1		
	1,375 88	771 25	7,915 97	13,145 07	
	n	a	77 87	n	
	52,301 50	263 36	120,603 98	9,205 44	
	4,501 18	- 0	13,762 37	3,003 52	
	106,576 »	78,824 »	472,251 59	11,228 68	
	1,644 "	567 02	7,151 15	242 81	
) ¹	150 n	3,528 94 8,285 70	276.60 57 08	
	" 63 15	497 01	4,927 83	811 61	
	166,921 69	80,872 64	647,593 40	37,968 61	
			<u> </u>		
	1,320 »	4,922 23	13,080 23	»	
	,	,	,		
		,			
	>>	"	» *	124 »	
	מ	n	3 60	»	
	n	Ď	3 7	2,613 »	
					
	1,520 "	4,922 23	15,983 83	2,757 »	
			}		1

EXERCICE

Situation des créances restant

		OR DONNANCES en circulation qui restaient a payer	PAYEMENTS EFFEC	
M	HNISTÈRES ET SERVICES.	à la clòture de l'exercice (31 octobre 1861), y compris les dépenses restant à justiller sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	EN 1864. (auvemb. et der.).	EN 1865.
	Report fr.	16,720 83	2,895 "	4,846 60
	SERVICES SPECIAUX (suite).			
	ists ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 34 de la loi îte).			
х	Hinistòro dos Travaux publics (suite).			
Loi du 2 juin 1861	Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Cho- kier	584 ·	υ	584 »
(Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements in- dustriels à l'aval de Liége avec le canal de Liége à Maestricht.	818 80	'n	3)
Construction d'un chemir 14 août 1862.)	n de fer direct de Bruxelles à Louvain, par Cortenberg. (Loi du	1,520 -	ů	950 »
•	Ministère de l'Intériour.			
Exécution de travaux pul de l'industrie cotonnièr	17,668 »	и	15,354 25	
		57,111 65	2,895 »	21,694 85
Dépenses sur les créa	tits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.			
•	Ministère de l'Intériour.		ı .	1
Construction et ameublen	288,562 46	59,755 87	134,371 97	
	RÉCAPITULATION,		•	
(Dé	épenses sur des crédits transférés.	23,247 62	14,351 55	1,050 24
SERVICE ORDINAIRE.	- propres à l'exercice	685,562 01	162,222 62	237,576 45
. (- sur des crédits transférés de l'exercice 1862	57,111 63	2,895 0	21,694 85
Services spéciaux.	- sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	288,362 46	59,733 87	154,571 97
		1,034,283 72	239,183 04	394,693 49

1863 (suite). à payer au 1^{rr} janvier 1868.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES on the culation			
 en 4866.	en 1867.	тотль.	encot o à payer au 1º Janvier 1863, y compris tes dépenses restant à justifier.	OBSERVATIONS.	
1,520 »	4,932 23	45,985 83	2,737 .	·	
۰	п	581 »	n		
818 80	1)	818 80	ù		
33	1)	930 »	390 »		
800 »	1,553 77	17,668	15		
 2,938 80	6,456 »	55,984 65	3,127 »		
41,421 40	45,355 79	280,865 05	7,499 45		
ď	n	15,381 79	7,865 83		
166,921 69	80,872 54	647,593 40	57,968 61		
2,938 80	6,456 »	53,984 65	5,127 °		
41,421 40	45,335 79	280,863 03	7,499 <i>4</i> 5		
211,281 80	152,664 45	977,822 85	5 0 ,460 87		

EXERCICE

Situation des créances restant

		ORDONNANCES en circulation qui restalent à payer	PAYEMENTS EFFEC	
MINISTÈRES ET SERVICES.			EN 1865 (novemb. et déc.).	EN 1866.
	SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses su	· des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de complabilité.			
Ministère de la Justic	e Exercice 1861	2,365 05	ů	2,565 05
Jan Tanuary	— 1862	30 90	30 90))
— des Travaux	publics. \ - 1865	12,284 75	12,284 75	ъ
		14,680 70	12,315 65	2,365 05
	Dépenses propres à l'exercice.			<u> </u>
Dette publique		25,113 84	3,161 »	5,105 01
Dotations. — Chambr	e des Représentants	1,592 73	u	*
Ministère de la Justic		60,057 20	11,716 81	47,107 74
- des Affaires	Étrangères.	18,442 29	2,402 29	15,200 .
- de l'Intérieu	· • · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	. 486,011 74	137,540 18	200,299 90
— des Travaux	publics	21,636 38	15,873 25	4,056 64
	- e	8,401 81	2,196 26	5,917 »
		5 85	, n	5 85
	oursements	1,720 52	1,075 15	162 67
-		622,782 16	477 984 04	077 044 01
		022,782 10	173,854 94	277,854 81
	SERVICES SPECIAUX.			
Dépenses sur des c l'exercice 1863, loi de comptabil	rédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la ité.	•		
	Ministère des Travaux publics.			•
Continuation des trav- 20 décembre 1851.	ux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut. (Loi du	150 »	n	71
	d'amélioration de la Dendre. (Loi du 5 mars 1858.)		n	832 »
	Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de		•	
Loi du 8 sept. 1859,	France	138 20.	50 20	7 50
et arrêtés royaux / des 26 déc. 1861 et	Amélioration du régime des eaux de la Dendre	12,411 94	506 90	n
5 novembre 1862.	Ministèro de la Justice.			
Imp ace	Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de Justice, à Bruxelles	485 1	360 »	125 »
	A REPORTER fr.	14,017 14	717 10	964 50

1864. à payer au 1^{er} janvier 1868.

TUES ET JU	stifiës.	ORDONNANCES	
EN 1867.	TOTAL.	restant oneore à payer au t*' janvier 1868, y compristes dépenses restant à justifier.	OBSERVATIONS.
	0 #04 04		
3)	2,365 05 30 90	,	
») »)	12,284 75	n	
	<u> </u>		
•	14,680 70	В	
470 89	8,736 90	16,376 94	
»	n	1,392 73	
691 50	1	541 15	
»	17,692 29	750 »	
79,481 »	417,121 08	68,890 66	
213 98	20,143 87	1,492 51	
6 53	8,119 79	282 02	
•	5 85	b	
2 20	1,240 02	480 30	
80,866 10	552,575 85	90,206 31	
a	a	150 v	
rs	832 .	ь	
n	57 70	80 50	
11,000 -	11,306 90	1,105 04	
»	485 »	»	
11,000 »	12,681 60	1,336 54	
			81

EXERCICE

	ORDONNANCES on circulation qui restaient à payer			
	MINISTÈRES ET SERVICES.	àlacidture del'exercice (31 octobre 1603), yeompris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	EN 1865 (novemb. et déc.).	EN 1866.
	Heport fr.	14,017 14	717 10	964 50
	SERVICES SPECIAUX (SUITE).			
Dépenses sur des c l'exercice 1863, de comptabilité	rédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi (suite).			
	Ministère des Travaux publics.			
Loi du 14 août 1862.	Construction d'un chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain, par Cortenberg	1,552 »	92 "	23
Lor un 14 dout 1002.	Achèvement des stations et de leurs dépendances, et prolonge- ment du quai du Rhin, à Anvers	2 29	. 0	3 30
	Ministère de l'Intérioux.		٠	
Exécution de travaux dustrie cotonnière.	d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'in- (Loi du 26 décembre 1862)	817 »	ŭ	0
Construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 mars 1863.)		6,000 u	1)	6,000
		22,368 43	809 10	6,966 79
Dépenses sur les c	•		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Maistòro do l'Intériour.	i	ı	1
Construction et ameul	olement de maisons d'écoles. (Loi du 15 juillet 1864.)	147,453 94	36,626 75	85,456 69
	RÉCAPITULATION.			
. (Dépenses sur des crédits transférés.	14,680 70	12,515 65	2,365 05
SERVICE ORDINAIRE.	— propres à l'exercice	622,782 16	175,854 94	277,854 81
SERVICES SPÉCIAUX.	- sur des crédits transférés de l'exercice 1865	22,368 43	809 10	6,966 79
	sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	147,455 94	56,626 75	85,456 69
		807,285 23	225,606 44	372,643 54

1864 (SUITE). à payer au 1° janvier 1868.

TUĖS ET JUS	TIFIÉS.	ORDONNANCES on circulation restant	
en 1867.	тотаь.	encore à payer au i" jauvier 1808, y compais les dipenses restant à justiller	OBSERVATIONS.
11,000 n	12,081 60	1,335 54	
4.470	4.400	710	
1,130 »	1,12½ »	310 •	
n	2 29	n	
817 »	817 .	ν	
	6,000 »	b	
12,947 »	20,622 89	1,645 54	
. 1			
15,563 0	137,646 44	9,807.50	
	14,680 70	n	
80,866 10	532,575 85	90,206 31	
12,947 »	20,622 89	1,645 54	
15,563 »	137,646 44	9,807 50	
109,376 10	705,525 88	101,059 35	

EXERCICE

	ORDONNANCES on circulation qui restaicnt à payer à la cidiure de l'exercice	PAYEMENTS	
MINISTÈRES ET SERVICES.	(3) certobre 1865), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnunces d'ouversure de crédit.	EN 1866 (novemb. etdecomb.).	
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.			
(Exercice 1862	150 72	150 72	
Ministère des Travaux publics. \ = 1863	12,804 65	495 91	
_ 1864	284 03	,	
— de la Guerre	10,000 »		
÷	25,259 40	644 63	
Dépenses propres à l'exercice.		<u> </u>	
Dette publique	46,828 57	34,564 65	
Ministère de la Justice	45,799 75	17,665 95	
— des Affaires Étrangères.	5,189 54	2,688 54	
— de l'Intérieur	401,622 93	81,492 97	
— des Travaux publics.	151,041 14	136,887 50	
de la Guerre	560 35	230 29	
- des Finances	249 50	197 »	
Non-Valeurs et Remboursements	4,909 29	5,796 44	
	654,201 05	277,521 12	
SERVICES SPÉCIAUX.			
Dépenses sur des crédits ou parties decrédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1864, et dont le transfert à eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.			
Ministère de la Justice.			
Achèvement des travaux de l'église de Lacken. (Loi du 5 juin 1859.)	5,730 03	,,	
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 8 sept. 1859, Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de et arrêtés royaux des Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France.	75 55	2)	
26 décembre 1861 et 5 novembre 1862 . Amélioration du régime des eaux de la Dendre	36 34	0	
Continuation des travaux d'amélioration du régime de la Dendre	708 94	19 20	
Loi du 1ee juin 1863. Continuation de la canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier.	7,320 40	n	
A reporter fr.	13,869 26	19 20	

1865. à payer au 1^{er} janvier 1868.

effectués et j	ustifiés.	ORDONNANCES	
EN 1867.	TOTAL.	en circulation restant encore à payor au iv junvier 1888, y compris tes dépenses restant à justifler.	OBSERVATIONS.
>>	150 72	1)	
12,310 74	12,804 65	ນ	
234 03	234 03	50 »	
10,000 »	10,000 *	1)	
22,544 77	25,189 40	5 0 »	
2,956 85	37,521 50	9,507 07	
5,511 68	23,175 61	20,624 14	
2,500 »	5,188 54	1 »	
200,181 40	281,674 37	119,948 56	
6,754 53	145,641 65	7,399 51	
. 261 52	491 81	68 52	
52 20	249 20	» 30	
331 »	4,127 44	081 8 <u>2</u>	
218,548 98	496,070 10	158,130 95	
,		·	
		é	
5,730 03	5,750 05	u)	
18 75	18 75	54 80	
36 34	56 34	34 00	
150 80	170 »	558 94	
100 00			
7,320 40	7,320 40	•	
13,256 32	13,275 52	. 593 74	
1-1-20	,		

EXERCICE

	ORDON NANCES en circulution qui restaient à payer à in ciòturo da l'exercice	PAYEMENTS
MINISTÈRES ET SERVICES.	(3i octobre 1860), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de orédit.	EN 1866 (novemb et décemb.).
, Report fr.	13,869 26	19 20
SERVICES SPECIAUX (SUITE).		
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1864, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).		-
Ministère de l'Intérieur.		
Construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 15 juillet 1864.)	128,451 42	12,478 »
Ministère des Travaux publics.		
Extension du matériel de traction et de transport nécessaire à l'exploita- tion des chemins de fer de l'État. Continuation des travaux en cours d'exécution et constructions nouvelles urgentes.	514 88	n
Loi du 14 sept. 1864. Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1865, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse.	664 02	»
	145,499 58	12,497 20
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.		-
Ministère de l'Intérieur.		
Construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 7 avril 1865.)	220,985 66	29,516 50
Ministère des Travaux publics.		
Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer con- cédés. — Construction de routes dans le Luxembourg.	. 896 20	»
Loi du 8 juillet 1865. Parachèvement du réseau actuel des chemins de fer	1,054 80	3 3
Travaux de voirie vicinale et d'hygiène	15,266 "	2,380 »
Construction et ameublement d'écoles	59,945 50	28,26 0 50
	296,148 16	60,157 v
RÉCAPITULATION.		
	23,239 40	644 63
Service ondinaire . — propres à l'exercice	654,201 05	277,521 12
sur des crédits transférés de l'exercice 1864.	145,499 58	12,497 20
Services spéciaux - sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	296,148 16	60,157 »

1865 (suite). à payer au 1^{ст} janvier 1868.

ECTUÉS ET JO	OSTIFIES	ORDONNANCES to circulation	
sn 1867.	TOTAL.	restant encoreà phyor au i** jurie: 1808, y compris les dépenses restant à justifier	OBSERVATIONS.
13,250 32	13,275 52	695 74	
•			
FC 500 40	20 547 70	~0.047.07	
56,899 79	69,577 79	59,073 63	
۵ ا	zh.	514 88	
664 02	661 02))	
70,820 13	83,517 33	60,182 25	

122,529 »	151,845 50	69,140 16	
596 20	596 20	500 »	
741 60	741 60	313 20	
7,064 »	9,444 "	3,822 »	
19,157 50	47,418 *	12,527 50	
149,888 50	210,045 50	86,102 86	
ī			
22,544 77	23,189 40	50 »	
22,044 17	£00.050.10	158,130 95	
218,548 98	496,070 10	l I	
1	490,070 10 83,317 33	60,182 25	
218,548 98			

EXERCICE

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restalent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1897), y compris les dépenses restant à justiller sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1867. (novemb. et détemb.).
SERVICE ORDINAIRE. ————————————————————————————————————		
de comptabilité.	7.040.47	1 404 00
Ministère de l'Intérieur	5,049 47 531 34	1,724 90 531 54
— des Travaux publics	091 94	391 94
·	3,580 81 -	2,256 33
Dépenses propres à l'exercice.		
Dette publique	21,520 50	2,187 19
Ministère de la Justice	252,639 77	206,926 98
des Affaires Étrangères.	61,905 24	55,360 68
- de l'Intérieur	157,265 57	54,660 28
— des Travaux publics	633,885 06	7,525 37
— de la Guerre	5,658,472 74	5,219 68
- des Finances	639 17	71 95
Non-Valeurs et Remboursements.	5,518 50	642 68
	4,789,645 95	552,594 81
SERVICES SPÉCIAUX.		<u> </u>
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1865, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.		
Ministère des Travaux publics.		
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 6 juillet 1860.).	17 16	»
Construction d'une nouvelle écluse à sas sur la Lys, à Harlebeke. (§ 4, loi du 14 septembre 1864.).	İ	»
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration cen- trale des chemins de fer, postes et télégraphes. (Loi du 14 septembre 1864.)	35 »	ν
Ministère de l'Intérieur.		
Construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 7 avril 1865.).	27,034 50	»
Ministère des Travaux publics.		
Amélioration du régime de la Dendre	2,758 55	n
Loi du 8 juillet 1865. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés. — Construction de routes dans le Luxembourg	669 48	642 56
Parachèvement du réseau actuel	3,287 48	n
A REPORTER fr.	33,862 17	642 56

1866.

à payer au 1º janvier 1868.

ORDONNANCES en circulation restant encoroù payer au i " jonvier 1808, y compels les dépenses restant à jostifier	OBSERVATIONS.
1,324 48	
»	
1,524 48	
19,353 11	
45,712 70	
6,544 56	
102,605 09	
626,359 69	
3,653,253 06	
567 22	
2,675 62	
4,457,051 14	•
}	
17 16	
60 »	
35 »	
27,054 50	
2,758 55	
26 92	
5,287 48	
33,219 61	
,	83

EXERCICE

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restalent à payer à la ciôture de l'exercica (81 octobre 1887), y compris lea dépenses sestant à justaffer aur les ordonnances d'ouverture do crédit.	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1867 (novemb. et décemb.).
Report fr.	53,862 17	642 56
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).		
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1865, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).		
Ministère de l'Intérieur.		
Loi du 8 juillet 1865 (Travaux de voirie vicinale et d'hygiène	257,242 »	37,752 »
(suite). Construction et ameublement d'écoles	446,138 •	72,581 50
,	737,242 17	110,976 06
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.		
Ministère de l'intérieur.	İ	
Dépenses relatives au legs fait à l'État des œuvres artistiques de feu Wiertz. (Loi du 29 mai 1866.)	16 »))
RÉCAPITULATION.		
(Dépenses sur des crédits transférés	5,580 81	2,256 33
Service ordinaire . — propres à l'exercice	4,789,645 95	532,594 81
- sur des crédits transférés de l'exercice 1865	757,242 17	110,976 06
Services spéciaux sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	16 »	*
	5,530,484 93	445,827 20

1866 (SUITE).

à payer au 1º janvier 1868.

ORDONNANCES on eleculation restant encoro à payer ou ter Janvier 1838, y compris les dépenses restant à justifier.	OBSERVATIONS.
53,219 61	
210,490 •	
373,550 50	
626,266 11	
0.0,200 11	
1	
16 »	
1,324 48	
4,457,051 14	
626,266 11	
16 *	
5,084,657 73	

(533) [No 3.]

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1867.

 $[N^{\circ} 3.] \qquad (334)$

NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1867.

Le compte de trésorerie, rendu pour l'année 1867, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'Administration des Finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette Administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1867; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats, qui sont extraits des livres tenus à l'administration de la trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi de comptabilité de l'État, ont été arrêtés par la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations. (Le procèsverbal qui constate cette opération est joint à ce compte.) Ils se résument de la manière suivante:

Situation au 1^{er} janvier 1867.

Actif. Se composant de sommes dont le Trésor est créancier et de valeurs réalisables fr. 29,943,991 29 Encaisses au 31 décembre 1866 152,596,832 91		
	182,540,824	20
Passif. Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur	182,540,824	20
Situation au 1" janvier 1868.		
ACTIF. { Créances diverses		
	260,709,143	69
Passif	260,709,143	69
Les opérations de l'année 1867 se résument ainsi qu'il suit :		gate environment
Recettes.	839,135,441	42
Dépenses	794,854,171	44
Les recettes excèdent les dépenses de fr.	44,281,269	98
Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochen au commencement et à la fin de l'année, savoir :	nent des encais	sses
Encaisses au 31 décembre 1866	152,596,832	91
— au 31 décembre 1867	196,878,102	89
Différence égale fr.	44,281,269	98

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

présentant la situation au 1" janvier 1867, les opérations de l'année 1867 et la situation au 1" janvier 1868.

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1" janvier 1867, les opérations

					ATION avier 1867.
encaisses au 31	DÉCEMBRE	1866.		ACTIC. (Sommes dont le trésor est creanc er et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Summer dont le trésor est débiteur.)
	NUNÉRAIRE.	Prèces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.		
Receveurs des contributions directes, douanes et accises .	2,265,839 19	6,597,790 51	8,861,629 70		
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	304,907 07	1,471,611	1,776,518 07	l	
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	589,868 27	770,660 72	1,560,528 09	<u> </u>	
Comptables de l'administration de la marine	24,021 75	ю	24,021 75	j	j
- de l'administration des prisons	216,672 02	859 29	217,511 51		
— du Ministère de l'Intérieur	5,788 68	13	5,788 68	Ì	
(S/C de recettes et de payements	43,925,112 06	ь	45,925,112 06		
Caissier de S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	238,150 »	63,534,698 58	63,772,848 58		
Agents du Trésor dans les provinces	33	9,807,535 94	9,807,533 94		
Mandats et autres pièces acquittées en cours de vé- rification et de régularisation dans les Départe- ments ministériels et à la Cour des comptes	n	22,847,539 83 a)	22,847,539 83		
	47,566,359 04	105,050,473 87	1%0 KDC 929 D1	152,596,832 91	

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 4867.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

	a. Opérations su	r les Budgets en cour	s d'exécution.	ı	
Budget de l'exerci	ce 1866				10,371,477 83
	1867			"	197,765 26
	b. Opera	itions sur les Budgel	's clos.	į	
Ordonnances en c	irculation et à payer si	ır le Budget de l'exerci	ice 1860	»	295,050 02
_			1862	»	55,757 05
	_		1865	»	189,125 50
	_		1864	` »	211,035 45
-		_	1865	»	766,268 24
_		_	1866		5,530,484 93
				n	17,594,964 08

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1867 et la situation au 1° janvier 1868.

OP	ÉRATIONS DI	e l'année 11	867.		ATION ovier 1868.	
THE CONTRACTOR	5 Annyone	EXCF	EDANT	ACIIF.	PASSIF.	Observations.
RECETTES.	DÉPENSES	de recettes.	do dépenses	est eréancier et valeurs réallables.)	est	
				1		
1						
1						
				·		
						a) Deduction faite d'une somme de fr. 3.024.773 42 cs. qui a été
n		υ	1)	N)	Ŋ	a) Deduction faite d'une somme de fr. 3,024,773 42 cs, qui a été transférée aux opérations diverses en dehors du service des Budyels.

	6,111,594 90	50,069,831 8	0	n	43,958,236	90	33,586,759 07	'n
	185,850,745 83	127,829,175 4	3	58,021,570 40	n		»	58,219,335 66
						į		
	t)	295,050 0	2	u	293,050	02	q	6
	'n	55,757 0	5	s)	35,757	05	n	n
	*	132,664 4	3	, »	132,664	43	n	56,460 87
Ì	»	109,376 1	0	>)	109,376	10	n	101,659 35
	'n	461,802 1	8	Ď	461,802	18	n	304,4 66 0 6
	»	445,827 2	20	»	445,827	20	n	5,084,657 73
	101,962,340 73	179,377,484 2	21	58,021,570 40	45,436,713	88	33 ,586,759 07	63,766,579 67

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1" janvier 1867, les opérations

		ATION avier 1867.
SERVICE DES RECETTES ET DEPENSES POUR ORDRE.	ACTIF.	PASSIF. (Sommes dont le trésor
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.	est créancier et ruicurs réalisables.)	est.
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables.	a	15,084,718 65
Cautionnements d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux	0	1,763,658 75
Fonds provinciaux	a	2,314,796 47
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	0	2,021,327 84
Réserve du fonds communal	,	1,095,564 84
Fonds locaux — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	a	84,380 01
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne.	15,599 "	e a
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	3,061 24	n
des veuves et orphelins du Département de la Justice	,	51,024 59
de l'ordre judiciaire	b	78,966 55
du Département des Affaires Étrangères	۵	8,966 66
- de l'Intérieur		24,544 66
des professeurs de l'enseignement supérieur	10,660 73	٥
des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État.	a	26,108 89
- centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	Ņ	63,007 46
Caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	8,971 41	»
Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	N N	115,945 62
- des veuves et orphelins du Département des Travaux publics	a	117,468 79
de retraite et de sécours des ouvriers du chemin de fer	15	12,596 25
- des yeuves et orphelins des officiers de l'armée	35,065 08	u u
- spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre.		116,076 31
des veuves et orphelins du Département des Finances	»	116,062 55
Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	»	91,419 74
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pour le compte des sociétés concessionnaires, des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	b	1,754,200 65
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation.	p	2,144 »
Fonds des remplacements militaires. (Loi du 8 avril 1857.)	b	690,000 »
Fonds pour l'encouragement du service militaire	, ,	9,600 94
Fonds pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture. (Arrêté royal du 25 novembre 1859, Moniteur, n° 341.).	'n	790 »
Fonds réservé sur le produit de l'emprunt à 4 p.% du 18 juin 1856, pour le rachat de la Sambre canalisée.	, n	10,317 54
Fonds de souscription pour un monument à élever à la mémoire du Roi Léopold I.		118 77
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers.	n	5,297 46
, •	73,357 46	25,639,883 57

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1867 et la sítuation au 1° janvier 1868 (suite).

	TION vier 1868.	SITU/ au 1er jan	367.	e l'année 40	ERATIONS DI	OPI
Observations.	PASSIF.	ACTIF.	DANT	EXCÉ		
	(Sommes dont le trésur est débiteur.)	est erdancier est erdancier et valeurs réalisables.)	de dépenses.	de recettes.	DÉPENSES.	RECETTES.
	15,450,372 09	D	11	305,053 44	1,147,761 07	1,515,414 51
	1,780,852 08	D	n ·	17,194 23	541,555 77	558,550 -
	2,806,585 56	η	n	491,789 09	6,425,112 35	6,916,901 44
	2,098,474 89	n	a)	77,147 05	18,370,615 45	18,447,762 50
	1,587,404 13	0	1) 9	402,039 20	»	492,050 29
	106,194 60	3)	1)	21,814 59	207,659 80	229,474 39
	1)	27,750 •	12,151 •	η	409,616 54	397,465 54
	¥	8,014 07	4,952 83	n	12,127 17	7,174 34
	40,520 87	1)	1)	6,296 28	115,095 52	121,391 80
	116,232 »	p	3)	37,265 45	222,777 72	260,045 17
	24,995 44	n	x)	16,026 78	50,459 91	66,486 69
	14,989 77	. 0	9,554 89	n	122,427 59	112,872 70
	6,632 93	ø		17,293 66	181,250 76	108,544 42
	27,529 41	b	ď	1,420 52	109,386 43	110,806 95
	69,484 52	w	Đ	6,476 86	139,241 99	145,718 85
	2,821 39	n	» -	11,792 80	299,799 21	311,592 01
	66,699 55 ·	P	40,246 07	۵	206,004 07	156,758 90
	142,864 59	n	>>	25,595 80	505,839 67	551,235 47
	45,315 77	η	ມ	32,719 52	713,965 77	746,685 29
	»	94,983 90	59,918 82	»	562,604 78	502,685 96
	14,602 18	В	101,474 13	n	870,269 97	768,795 84
	78,779 85	n	57,282 48	9	1,054,045 07	996,760 59
	77,998 04	v	13,421 70	n	639,181 75	625,760 05
	5,361,571 25	y.	æ	1,607,370 58	6,646,337 15	8,253,707 73
	2,222 15	ນ	й	78 15	54,792 »	54,870 15
	690,000 »		ų	, 11	x).	Q
	17,638 94	N I	υ	. 8,038 1	7,280 "	15,318 "
	1,050 »	v)	n	260 "	n	260 n
	10,317 34	1)	»	19	α	v
	a	586 2 3	505 »	*	505 .	»
	590 33	n	2,707 13	υ	404,085 21	401,378 08
86	28,642,518 55	131,134 20	291,214 05	3,236,072 09	39,999,596 62	42,944,454 66

COMPTE DE TRESORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1° janvier 1867, les opérations

		ATION wier 1867.
	AUTIF. (Sommes dont le trésor est crémeter et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Soutines don't le tresor est débiteur.)
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.		
Administration dos contributions directos, donanos et accises.		
Répartition du produit des amendes, saisses et confications en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)		10,491 97
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations		57,454 19
Fonds spécial des préemptions	E .	17,570 12
Impôts et produits recouvrés au profit des communes		5,295,194 90
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	\$	27,068 82
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	t .	54,772 29
Travaux d'irrigation dans la Campine		67 74
Administration do l'onfegiatrement et des domnines.		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	»	577,707 12
Amendes et frais de justice en matière forestière	1 -	11,998 98
Consignations de toute nature	n	9,512,055 86
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
Encaissements et payements pour le compte de tiers, du chef du transport de marchandises	»	281,272 58
Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays. (Ports au delà.).	B .	υ
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	*	225,066 80
Ministère de la Justice.		
Masse des détenus. (Administration des prisons)) .	217,511 51
Ministère de l'Intériour.		
Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	'n	5,788 68
·	n	16,274,781 16
v. Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tirrs, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visces par la Cour des comptes.		
Subsides offerts pour construction des routes (Loi du 10 mars 1838.)	n	135,941 82
Subsides divers pour travaux d'utilité publique	11	175,085 10
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	»	»
Produits de la pharmacie centrale de l'armée	»	9,579 44
	D	520,606 5 6

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1867 et la situation au 1^{er} janvier 1868 (suite).

Observations.		StTU <i>a</i> au 1 ^{ee} jan	167.	E L'ANNÉE 48	RATIONS DE	OPI
	PASSIF.	AGTIP.	DANT	EXCÉ		
	(Sommer dont le trésor est débiteur.)	(Sommes dont le trèsor est tréuncier et voleurs réalisables.)	de depenses.	de recettes.	DÉPENSES.	RECETTES.
	7,729 96	ν	2,762 01	»	258,247 59	255,485 58
	15,460 47		21,975 72)) .	29,200 "	7,226 28
	41,546 46	п	ú	27,176 34	9,277 21	56,453 55
	5,812,679 57	.,	19	517,484 67	5,598,653 86	6,116,118 55
	, «	28,171 28	55,240 10))	200,045 45	144,805 35
	30,854 31	49	25,917 98	n	294,447 83	270,529 85
	557 10	11	,,	260-36	2,067 56	2,336 92
	582,504 96	ท	ъ	4,597 84	595,850 16	598,428 ·
	10,914 24	11	4,084 74.	v	21,675 76	17,591 02
	8,175,891 72	u	1,536,144 14	й -	7,911,621 83	5,675,477 71
	252,854 96	ñ	28,417 42	»	17,911,024 54	17,882,607 12
					90,074 70	99,074 70
	925 404 87))	»	10,475,088 48	10,477,446 55
	225,424 87))	3)	2,358 07	10,475,086 46	10,477,440 00
	167,690-11	м	49,821 20	מ	247,044 05	197,222 85
				<u>.</u>		
	9,625 99	"	**	3,835 31	24,603 54	28,458 85
	15,536,312 72	28,171 28	1,522,361 51	555,721 50 -	42,566,882 58	41,600,242 86
	210,804 89	ь	>>	74,863 07	103,609 77	178,472 84
	224,910 41	»	»	49,825 51	351,277 <i>7</i> 5	401,103 06
	102 95	ь	»	102 95	n	102 95
	3,358 96	»	6,220 48	v	28,564 48	22,344 »
	439,177 21	»	6,220 48	124,791 55	483,452 »	602,022 85

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1e janvier 1867, les opérations

		ATION avier 1867.
	ACTIV. (Sommes dont to trésor est eréancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dant le trésor est débitéer.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE. Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du Trésor pour le payement des intérêts sur les titres au porteur en circulation. De Rothschild frères, à Paris, E/C courant pour le payement des intérêts de la dette publique Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement pour le rachat des litres des diverses dettes		6,276,982 43 795,565 69 2,843,366 50 2,588,545 06 40,890,145 22
Émissions et remboursements de bons du trésor.		5,955,000 »
	155,532 24	58,645,600 85
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	25,587,557 40 1,049,543 68	»
Achais et ventes de litres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	1)	40,424 48
Monnaies de cuivre mises hors de cours	1,428,413 97	"
Encaissement d'effets à recevoir à l'étranger.	3 »	,,
Achats d'effets et émissions de mandats pour des payements à effectuer à l'étranger	623,020 97	n
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des payements assignés sur leurs caisses	22,000 »	1)
Subsides des comptables entre eux	ů	ù
•		63,772,848 58
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État		
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État		»
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État		" 158,128 29
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État		
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	N	158,128 29
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	" 182,187 2 5 1 90	158,128 29
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	" 182,187 2 5	158,128 29

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1867 et la situation au 1^{er} janvier 1868 (suite).

OP	ÉRATIONS DI	e l'année 48	367.	SITUA uu 1°r jan	TION vier 1868.	Observations
g dyservery de gyption Visioning.		EXCÉ	DANT	ACTIP.	PASSIF.	Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	de receltés.	de déponses.	(Sommes dont le trésor est créancier et valours réalisables)	(Summes dont le trèso est débiteur.)	rr
12,807,585 37	12,589,684 26	217,901 11	17-	n	6,404,883 54	
12,239,847 99	12,239,215 73	20,632 26	a	Ď	814,195 88	
6,358,734 57	0,415,860 96	υ	57,132 39	210,464 63	19	
27,682,085 69	30,423,007 93		2,741,824 24	н	101,542 26	
	280,864 72	•	280,864 72	11	2,307,680 34	
250 »	10,262,767 52	a	10,262,517 52		50,637,625 90	
29,182,540	»	20,182,540 »	1)	'n	29,182,540 »	
36,250,000 ·	18,850,000 »	17,420,000 »	33	n	22,673,000 »	
124,541,041 63	91,042,306 92	46,841,075 37	15,542,358 67	210,464 63	92,201,467 92	-
	•			1		
18,913,333 91	18,722,114 53	191,219 38	n	25,196,358 02		
*	18,722,114 53 492,947 95	191,219 38 '	492,947 95	25,196,358 02 1,542,291 63	»	
18,915,335 91 • 2,988,792 15				1,542,291 63		
2,988,792 15	492,947 95 2,995,134 19		492,947 95	1,542,291 63	» 34,082 44 »	
2,988,792 15 ° 146,782 04	492,947 95 2,995,134 19	» 4 02	492,947 95 6,542 0 4	1,542,291 63 b 1,428,415 97	»	
2,988,792 15	492,947 95 2,995,134 19	or Pr	492,947 95 6,542 04	1,542,291 63 ° 1,428,415 97	» 34,082 44 »	
2,988,792 15 ° 146,782 04	492,947 95 2,995,134 19	» 4 02	492,947 95 6,542 04	1,542,291 63 b 1,428,415 97	34,082 44 "	
2,988,792 15 ° 146,782 04 2,485,361 57	492,947 95 2,995,134 19 	3 02 531,540 62	492,947 95 6,342 04	1,542,291 63 1,428,415 97 91,680 55	" 34,082 44 " I 02	
2,988,792 15 0 146,782 04 2,485,361 57 8,109,556 38	492,947 95 2,995,134 19 146,778 02 1,954,020 95 8,125,536 38 4,669,520	, 4 02 531,540 62	492,947 95 6,542 04 ° ° ° 15,800 °	1,542,291 63 1,428,415 97 91,680 55 57,800 "	" 34,082 44 " I 02	
2,988,792 15 146,782 04 2,485,361 57 8,109,556 38 4,669,520 *	492,947 95 2,995,134 19 146,778 02 1,954,020 95 8,125,536 38 4,669,520	351,540 62	492,947 95 6,542 04 " 15,800 0 " 5,702,690 16	1,542,291 63 1,428,415 97 91,680 55 57,800 "	34,082 44 " 1 02 " 60,070,158 42	
2,088,792 15 146,782 04 2,485,561 57 8,109,556 38 4,669,520 * 44,745,172 50	492,947 95 2,995,134 19 146,778 02 1,954,020 95 8,125,536 38 4,669,520 = 48,445,862 66	351,540 62	492,947 95 6,542 04 , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1,542,291 63 1,428,415 97 91,680 55 57,800 "	34,082 44 " I 02 " 60,070,158 42	
2,088,792 15 146,782 04 2,485,561 57 8,109,556 38 4,669,520 * 44,745,172 50	492,947 95 2,995,134 19 146,778 02 1,954,020 95 8,125,536 38 4,660,520 ** 48,445,862 66 "	351,540 62	492,947 95 6,542 04 " 15,800 0 " 5,702,690 16	1,542,291 63 1,428,415 97 91,680 55 37,800 n	34,082 44 " 1 02 " 60,070,158 42	
2,088,792 15 146,782 04 2,485,361 57 8,109,556 38 4,669,520 * 44,745,172 50	492,947 95 2,995,134 19 146,778 02 1,954,020 95 8,125,536 38 4,660,520 ** 48,445,862 66 ** 508,055,695 05	* 4 02 551,540 62 * * * *	492,947 95 6,542 04 " 15,800 0 " 5,702,690 16	1,542,291 63 1,428,415 97 91,680 55 57,800 "	34,082 44 " 1 02 " 60,070,158 42 " 74,525 44	
2,088,792 15 146,782 04 2,485,561 57 8,109,556 38 4,669,520 * 44,743,172 50 307,902,002 20 46,847,558 27	492,947 95 2,995,134 19 146,778 02 1,954,020 95 8,125,536 38 4,669,520 = 48,445,862 66 " 508,055,695 05 46,816,604 62	30,733 65	492,947 95 6,342 04 " 15,800 " 5,702,690 16 " 65,602 85	1,542,291 63 1,428,415 97 91,680 55 37,800 n	34,082 44 " 1 02 " 60,070,158 42 " 74,525 44 144,520 50	
2,088,792 15 146,782 04 2,485,361 57 8,109,556 38 4,669,520 * 44,745,172 50 307,992,092 20 46,847,558 27 182,187 25	492,947 95 2,995,134 19 146,778 02 1,954,020 95 8,125,536 38 4,669,520 " 48,445,862 66 " 508,055,695 05 46,816,604 62 "	30,733 65	492,947 95 6,542 04 , 15,800 0 , 5,702,690 16 , 65,602 85	1,542,291 63 1,428,415 97 91,680 55 37,800 n	34,082 44 " 1 02 " 60,070,158 42 " 74,525 44 144,520 50	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1" janvier 1867, les opérations

					ATION Lvier 1867.
				ACTIF. (Sommes dont le trésor est crémitée et volcurs réalisables)	PASSIV. (Sommes dont le trésor est debiteur.)
engaisses au 31	DÉCEMBRE	1867.			-
	aurénaine.	Piècos acquittéos	TOTAL.		
Receveurs des contributions directes, douanes et ac cises	2,409,817 82	7,089,255 59	9,499,035 21		
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	519,404 86	1,604,969 77	1,924,374 63		
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	512,705 81	685,581 40	1,228,177 21		
Comptables de l'administration de la marine	29,895 26	n	29,893 26		
- de l'administration des prisons	20,675 94	149,000 02	169,673 96]
— du Ministère de l'Intérieur	9,625 99	Q	9,625 99		
Caissier de S/C de recettes et de payements	76,720,517 21	,,	76,720,517 21		
l'Etat. S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	124,520 n	59,945,658 42	60,070,158 42		
Agents du Trésor dans les provinces	11	9,285,775 07	(
Mandats et autres pièces acquittées en cours de vé- rification et de régularisation dans les Départe- ments ministériels et à la Cour des comptes	33	27,940,855 93	37,940,855 9 3		
	80,177,216 89	116,700,856 »	196,878,102 89	٥	ю
OPÉRATIONS DI Service des recettes et dépenses de l'État				»	17,594,964 08
vention du Ministre des Service des recettes et Fonds de tiers déposés au	Finances			73,557 46	25,639,883 57
dépenses pour ordre. par les comptables qui de fonds spéciaux rattachés	en ont opéré la re	ecette		3)	16,274,781 16
vertu d'ordonnances liq	uidées par la Cou	r des comptes .	· · · · · · · · · · ·	» .	520,606 56
Opérations de trésorerie relatives au service de la d	ette publique .		,	153,532 24	58,645,600 83
Opérations diverses en dehors du service des Budge	ls			29,717,501 59	64,064,988 20
•				29,945,991 29	182,540,824 20
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1	867		. , . , . ,	152,596,852 91	Ď
				182,540,824 20	182,540,824 26

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1867 et la situation au 1" janvier 1868 (suite).

	ATION wier 1868.		367.	e l'année 18	ÉRATIONS D	OP
Observations	PASSIF.	ACTIF.	DANT	EXCÉ		
	(Sommes dont le trèsor est debiteur)	(Sommes dont le trésor est créam ler et valeurs réalisables.)	de dépenses.	de recettes.	dépenses.	RECETTES.
		,				
	υ	196,878,102 89	si.	>>	n	'n
	65,766,579 67	55,586,759 07	45,436,713 88	58,021,570 40	179,377,484 21	191,962,540 73
	28,612,518 55	131,134 20	291,214 05	5,256,07 2 0 9	59,999,596 62	42,944,454 66
	15,556,512 72	28,171 28	1,522,561 51	555,721 50	42,566,882 58	41,600,242 86
	459,177 21	ŋ	6,220 48	124,791 33	485,452 v	602,022 85
	92,201,467 92	210,464 65	15,542,538 67	46,841,075 37	91,042,506 92	24,541,041 62
	60,525,087 82	29,874,511 62	4,854,597 25	935,486 82	441,384,449 11	157,485,558 70
	000 700 147 00	63,831,040 80	65,433,445 62	109,714,715 60	794,854,171 44	59,155,441 42
	260,709,145 69	, ,				
	200,709,145 09 »	196,878,102 89	269 98	44,281,	,269 98	44,281

(347) {N° 3.}

COMPTE

DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1867.

NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 4867.

Le compte de la dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

A. — DETTE ORDINAIRE.

Rentes créées sans expression de capital.

Dette à 21/2 p. %.

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs, autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 43. — Rente 4½ p. %, 1 série.

Emprunt de 84,656,000 francs, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — Rente $4^{1/2}$ p. 0/0, 2° série.

Dette de 7,624,000 francs, créée en vertu des lois du 1er mai 1842 (Bull. offic. nº 250) et du 24 décembre 1846 (Moniteur nº 360-361). — Rente 3 p. %.

Un capital de fr. 25,862,027 29 cs, faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1er décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1855 (Moniteur n° 166). — Rente 4 ½ p. %, 5° série.

Un capital de 25,700,000 francs, faisant partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs négocié, en 1860, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 255). — Rente 4½ p. %, 4° série.

Dette flottante.

B. — DETTE EXTRAORDINAIRE,

CRÉÉE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Emprunt de 30,000,000 de francs de capital, rente 4 p. %.

- 50,850,800 - 5 »

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^s, et de la consolidation de 10,000,000 de francs de la dette flottante. — Rente 4½ p. %, 1^{1e} série.

Un capital de fr. 153,753,272 71 c^{*}, restant de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{cc} décembre 1852 (Moniteur n° 537) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4 ½ p. %, 3^c série.

Dette de 24,382,000 francs, résultant de conversion (loi du 28 mai 1856, Moniteur n° 152), et un capital de 21,300,000 francs, restant de l'emprunt de 45,000,000 de francs, négocié, en 1860, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 253). — Rente 4½ p. %, 4° série.

Emprunt de 59,325,000 francs, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865 (Moniteur n° 150). — Rente 4½ p. % 5° série.

Emprunt de 58,540,000 francs, contracté en vertu de la loi du 10 juin 1867 (Moniteur n° 164). — Rente 4½ p. % 6° série.

(349) $[N^{\circ} 3.]$

c. { PENSIONS DE TOUTE NATURE. RENTES VIAGÈRES.

Divers tableaux dont se compose ce compte font connaître :

Pour la dette à 2½ p. %: la situation, au 1er janvier 1868, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1866 et 1867. (Voir le tableau n° 1.)

Pour la dette à 4½ p. %, 1^{ro} série, résultant de conversion : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1868, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1866 et 1867. (Tableaux n° 2, 3 et 4.)

Pour l'emprunt de 84,656,000 francs: le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1868, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1866 et 1867. (Tableaux n° 5, 6 et 7.)

Pour l'emprunt de 30,000,000 de francs: le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1868, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1866 et 1867. (Tableaux n° 8, 9 et 10.)

Pour l'emprunt de 50,850,800 francs et la dette de 7,624,000 francs: le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 4868, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1866 et 1867. (Tableaux n° 11, 12 et 15.)

Pour la dette de 157,615,300 francs: le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1868, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1866 et 1867. (Tableaux n^{es} 14, 15 et 16.)

Pour la dette de 24,582,000 francs et l'emprunt de 45,000,000 de francs: le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{ex} janvier 1868, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1866 et 1867. (Tableaux n°s 17, 18 et 19.)

Pour l'emprunt de 59,525,000 francs: le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1868, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1866 et 1867. (Tableaux n° 20, 21 et 22.)

Pour l'emprunt de 58,540,000 francs: la situation, au 1^{er} janvier 1868, de l'emploi du crédit spécial alloué pour couvrir les frais de confection et d'émission des titres de cet emprunt. (Tableau n° 23.)

Pour les pensions: leurs différentes natures, la situation, au 1^{er} janvier 1867, du montant et du nombre des pensions existantes, le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement des pensions, ainsi que la situation, au 1^{er} janvier 1868, du montant et du nombre des pensions existantes. (Tableau n° 24.)

Pour les rentes viagères: les époques de la naissance des rentiers inscrits, la situation, au 1^{er} janvier 1867, du montant des rentes à payer, le mouvement pendant l'année 1867, et enfin la situation au 1^{er} janvier 1868. (Tableau nº 25.)

 $[\hat{N}^{\circ} \ 3.]$ (350)

Les principaux résultats des tableaux du compte de la dette publique se résument, au 1^{er} janvier 1868, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions seulement figurent sur ce grand-livre :

L'une, de 846,560 francs de rente annuelle inaliénable, créée au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1^{et} de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, et représentant le prix des ávantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 49 avril 1839.

L'autre de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (Bulletin officiel n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État belge de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.

Ces deux rentes, ensemble de 1,146,560 francs, ont été créées et inscrites sur le grandlivre, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1845. Les arrérages en sont exigibles par semestre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A $2\sqrt[4]{2}$ POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de deux et demi pour cent, dérive de l'exécution de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après:

ie grand-nite, des capitada mentionies of apres :		
§ 2 de l'article 63 du traité Ancien livre auxiliaire	24,475,767	20
§ 5 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 cs, divisé comme il suit :		
A et B. Au profit de corporations et établissements publics, et de comptables belges	7,266,666	66
ticle 7, § 1 ^{ex} , de la convention du 19 juillet 1843) Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite	941,798	>
convention)	967,194	80
ment à l'article 7, § 4, de la susdite convention)	211,005	80
A REPORTER fr	33 862 431	74

Report fr.	53,862,431	74
§ 4 du même article 65. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.	14,814,800	'n
§ 5 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour satis- faire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné	·	
à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842	2,116,400	D
§ 6 du même article 65. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement	169,312,000	Þ
§ 7 du même article 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1er juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe	, ,	
suivant dudit article	169,312,000	
TOTAL fr. 3	389,417,631	74
Dont il a été racheté, conformément au § 8 de l'article 63 du traité du		
5 novembre 1842, un capital nominal de	169,312,000	ν
Reste fr. 9	220,105,631	74

Ce capital de fr. 220,105,631 74 c' formait le solde, au 1er janvier 1868, de 2,575 comptes ouverts au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %.

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,502,640 78 c^s l'an, payable par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

Aucune dotation n'est affectée jusqu'à présent à l'amortissement de cette dette.

Le tableau ci-joint, n° 1, présente la situation, au 1^{er} janvier 1868, de l'emploi des crédits alloués pour le payement des intérêts de la dette à 2½ p. %, par les Budgets des exercices 1866 et 1867.

DETTE A 41/2 POUR CENT,

résultant de la convension autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel nº 42).

La dette à 4½ p. %, 1^{re} série, s'élève à 95,442,852 francs de capital nominal, répartis comme il suit :

```
Dette ordinaire. 4° Fr. 84,341,632 * restant de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. °o . . . . . . . . dont la conversion en rentes restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. de c's, à 5 p. °o . . . . . . . . . . . . . loem. 3° > 9,721,000 * qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'article 3 de ladite loi.
```

Fr. 95,442,832 »

 $[N^{\circ} \ 3.]$ (352)

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750	obligations au	porteur	de	2,000	francs			. 1	r.	45,500,000))
47,598	-	-	de	1,000						47,598,000	77
5,000	 ·	***-	de	500	girigi-diray	•	٠		•	4,500,000))

Ensemble 72,348 obligations, représentant un capital de fr. 92,598,000

Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de fr. 2,844,852 montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur le grand-livre de la dette publique à 4½ p. %, 4^{re} série, aux termes de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 45).

Total égal. . . . fr. 95,442,832 »

Les obligations dont il s'agit portent intérêt à 4½ p. % l'an, à partir du 1^{er} novembre 1844. Elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Paris, à Bruxelles, à Anvers et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (Moniteur belge du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4½ p. %, 4 c série, faite à l'échéance du 4 c novembre 4867, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 4844, et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ce grand-livre 1,752 inscriptions nominatives, pour une somme de fr. 631,453 20 c de rente, représentant un capital nominal de fr. 44,025,482 22 c.

Les dépenses qu'occasionne cette dette se divisent en trois catégories :

La première comprend les intérêts à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à $4\frac{1}{2}$		
p. % du capital de l'emprunt, soit fr.	4,294,927	44
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % du même ca-		
pital, soit	954,428	52
Ensemble fr.	5,249,355	76

Quoique le capital de la dette se trouve réduit chaque année, la somme applicable au payement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de ladite dette.

L'amortissement se fait par le Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. Son action est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes, le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant. (353) [N° 3.]

Les fonds de la dotation d'amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, sont tenus en réserve pour être employés au rachat d'une partie du capital après l'époque du 1er mai 1852, et ce conformément au § 5 de l'article 8 de la loi du 21 mars 1844.

Aux termes de l'article 6 de la même loi, l'exercice du droit de remboursement au pair des obligations de la présente dette a été suspendu pendant huit ans, à partir du 1er mai 1844.

Les obligations au porteur et les inscriptions nominatives amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au Moniteur belge.

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette, pour les années 1844 à 1867, ont été réparties de la manière suivante : (Voir les tableaux n° 2 et 3.)

			intérêts.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.		
				_			
Année	s 1844 à 1865	. fr.	76,401,707 34	33,840,812 25	110,242,519 59		
Année	au 4 ^{er} novembre 18 66.		2,700,593 20	2,548,762 56	5,249,555 76		
*****	— 1867.		2,585,449 45	2,665,906 31	5,249,355 76		
		$\mathbf{Fr}.$	81,687,749 99	39,053,481 12	120,741,251 11		

Le fonds d'amortissement pour cette période de temps, consiste en une somme de fr. 59,053,481 12 cs, qui a servi à amortir un capital de fr. 39,978,046 21 cs, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 55,464,785 79 cs.

Les frais relatifs à la même dette se composent :

- 1° De la commission de payement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (cette dépense ne peut excéder une somme de 15,000 francs, conformément à l'article 2 de la loi du 21 mars 1844);
 - 2º De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;
- 3º Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau nº 4 ci-joint présente la situation, au 1er janvier 1868, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1866 et 1867.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS.

(Rente A 1/2 p. 0/0, 2me série).

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4½ p. %, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (Bulletin officiel nº 44) et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, nº 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. % du capital nominal et a produit une somme effective de 88,942,240 francs.

 $[N^{\circ} \ 3.]$ (354)

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. %, de l'inscription de 169,312,000 francs de capital, portée au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %, litt. P, vol. 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2½ p. %, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 3 février 1843 (Bulletin officiel n° 24).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 3,586,240 francs, a été portée en recette au profit du Trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis les obligations suivantes :

10	46,000	obligations	de	2,000	francs d	le capit	al .		. 1	r.	32,000,000	D
2°	51,400		de	1,000	_		•				51,100,000	a
3°	-2,512		de	500			•				1,256,000	D
4°	1,200	-	de	250						•	300,000	b
										_	84,656,000	

Ces obligations portent intérêt à 4½ p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 4^{er} mai et le 4^{er} novembre de chaque année, à Bruxelles, à Anvers et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique. Ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (Moniteur belge du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4½ p. %, 2 m² série, faite à l'échéance du 1 novembre 1867, qu'à cette époque il existait 2,670 inscriptions nominatives, pour une somme de fr. 1,052,423 75 c de rente, représentant un capital nominal de 22,942,750 francs.

Les dépenses qu'occasionne l'emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les intérêts à payer chaque semestre; La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement; Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au payement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

(355) $[N^{\circ} 3.]$

L'emploi des sommes consacrées à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits par les soins du Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. L'action de l'amortissement est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes : le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation dudit amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, doivent servir à la réduction de la dette flottante jusqu'à son entière extinction, et ultérieurement à telle autre destination à désigner par la loi.

Le remboursement au pair des obligations ne pouvait avoir lieu avant le 1er mai 1852.

Les obligations amorties sont détruites en public, à l'expiration des semestres, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis publié au Moniteur belge.

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1844 à 1867, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 195. (Voir les tableaux n° 5 et 6.)

	intérèts.	AMORTISSEMENT de la dette plottants.	AMORTISSEMENT de l'emprunt.	TOTAL.
Années 1844 à 1865 fr. Années au 1er novembre 1866 — — — 1867	76,115,615 60 5,126,825 » 3,076,745 62°	493,826 67 "	14,595,757 75 1,105,975 » 1,156,054 57 ⁵	91,005,200 » 4,252,800 » 4,252,800 •
Fr.	82,519,186 225	493,826 67	16,657,787 10 5	99,470,800 %

Le fonds d'amortissement, pour ces vingt-quatre années, consiste en une somme totale de fr. 47,151,613 77 ° cs, dont fr. 493,826 67 cs ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 16,657,787 10 ° cs ont servi à amortir, pour l'emprunt, un capital de fr. 47,147,419 87 cs, ce qui a réduit son capital primitif à fr. 67,508,580 13 cs.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

- 1° De la commission de payement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (cette dépense ne peut excéder une somme annuelle de 15,000 francs, conformément à l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844);
 - 2º De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;
- 5° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau nº 7 ci-joint présente la situation, au 1º janvier 1868, de l'emploi des crédits accordés pour le susdit emprunt, par les Budgets des exercices 1866 et 1867.

DETTE DE 7,624,000 FRANCS,

raunie, le 14 janvier 1847, au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs.

(Rente 5 p. %/0.)

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE FR. 25,862,027 29 C·,

faisant partie de la dette de 137,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1er décembre 1852 (Moniteur n° 337), et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).

(Rente 4 1/2 p. %, 5me série.)

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE 23,700,000 FRANCS,

faisant partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé avec jouissance du le novembre 1839, en vertu de la loi du 8 septembre 1839 (Moniteur nº 235).

(Rente 1/2 p. %, 4me série)

Voir ci-après la deuxième partie.

DETTE FLOTTANTE.

A la date du 31 décembre 1867, il restait à rembourser, sur les émissions des années 1858 et antérieures, des bons du trésor pour un capital de fr.	3,000	v
Les bons du trésor non échus au 31 décembre 1866 s'élevaient à . fr.	5,250,000	p
Pendant l'année 1867, il en a été négocié :		
1° A la caisse des dépôts et consignations, pour un capital de fr. 20,000,000 » 2° A la Banque Nationale, à la Société générale et à MM. de Rothschild frères, pour	36,250,000	ď
Ensemble fr.	41,500,000	»
Les remboursements effectués en 1867 montant à	5,250,000	'n
Les bons du trésor restant à rembourser au 1er janvier 1868 représentaient un capital de	36,250,000	u
La plus grande partie en a été remboursée en 1868.		

(357) $[N^{\circ} 3.]$

DEUXIÈME PARTIE.

EMPRUNT DE 50,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4 p. 0/p.)

L'emprunt de 50,000,000 de francs de capital, à l'intérêt de 4 p. %, a été créé avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} juillet 1836, en vertu de la loi du 18 juin 1836, n° 327, et conformément à l'arrêté royal du 5 juillet même année (Bulletin officiel n° 331). Il a été réalisé au prix de 92 p. % du capital nominal, et a produit, déduction faite des divers frais, une somme effective de fr. 27,364,463 74 cs.

Il a été spécialement affecté:

- 1º Au remboursement des bons du trésor, émis en 1854, pour la construction du chemin de fer, en vertu de la loi du 1er mai 1834.
- 2º Au remboursement de 1,490,000 francs de bons du trésor, émis par suite de la transaction, approuvée par la loi du 26 septembre 1855, relative à la rétrocession de la Sambre canalisée, et au payement du million de francs tenu en réserve, en exécution de l'article 10 de ladite transaction.
- 5º Jusqu'à concurrence du complément dudit capital, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, conformément à la loi du 2 mai 1836, et à la continuation des travaux du chemin de fer décrété par la loi du 1^{ec} mai 1834, dans la proportion des besoins respectifs de ces travaux.

L'emprunt est divisé en 30,000 obligations de 1000 francs chacune, lesquelles portent intérêt à 4 p. % l'an; ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels payables au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année, à Bruxelles et à Anvers, à Londres et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives d'un même total et représentant les mêmes numéros, au grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois inscrites au grand-livre, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 p. %, faite à l'échéance du 1er janvier 1868, qu'à cette époque il existait 318 inscriptions nominatives, pour une somme de 146,520 francs de rente, représentant un capital nominal de 3,665,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les intérêts à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du sonds d'amortissement,

Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au payement des intérêt	s s'élève annuellement à 4 p. %		
du capital de l'emprunt, soit	fr.	4,200,000 »	D
La dotation annuelle de l'amortissement es	st de 1 p. % du même capital		
(au moins), soit		300,000 »	1)
	Ensemble fr.		ט

 $[N\circ 3.] \tag{358}$

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au payement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement, et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi de la dotation affectée à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits à la bourse; ce mode d'amortissement n'a lieu que lorsque les rachats peuvent s'effectuer au pair ou au-dessous du pair; en cas contraire, l'amortissement se fait publiquement au Ministère des Finances à Bruxelles, par tirage au sort; le remboursement des obligations sorties a lieu au pair, à l'expiration du semestre dans lequel le tirage a eu lieu. Les numéros de ces obligations sont insérés à trois reprises différentes, et au moins un mois avant l'expiration du semestre, dans un journal de chacune des villes de Bruxelles et d'Anvers, avec invitation aux porteurs de venir recevoir le remboursement : passé cette époque, lesdites obligations cessent de porter intérêt pour les porteurs, et les coupons ultérieurs doivent être rapportés avec l'obligation, sans être exigibles.

Le Gouvernement peut ne point user de la faculté du tirage au sort; dans ce cas, les fonds affectés à l'amortissement, pendant l'année, peuvent recevoir une autre destination.

Le tirage au sort pour l'amortissement, ainsi que l'annulation des obligations rachetées ou remboursées, se font publiquement par un fonctionnaire du Département des Finances, en présence d'un délégué de la commisson de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de ces opérations.

Il a été appliqué au payement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt, pour les années 1837 à 1867, une somme de 47,250,000 francs, répartie comme il suit (voir les tableaux n° 8 et 9):

·	intérèts.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1857 à 1865 fr.	26,266,920 »	47,983,080 »	44,250,000 »
Année 1866	417,980 »	1,082,020 »	4,500,000
— 1867	372,620 »	1,127,380 »	1,500,000
Fr.	27,057,520 »	20,192,480 »	47,250,000

Le fonds d'amortissement pour ces trente et une années consiste en une somme de 20,192,480 francs, qui a servi à amortir un capital de fr. 21,561,515 15 c, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 8,438,484 85 c.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

- 1° De la commission de payement d'un demi pour cent sur les coupons d'intérêt payés à Paris et à Londres;
 - 2º De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;
- 3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, remises pour perte de change entre ces deux places, frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 10 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1868, de l'emploi des crédits alloués pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1866 et 1867.

(559) | N° 5.]

EMPRUNT DE 30,830,800 FRANCS ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS.

(Rente 5 p. %.)

L'emprunt de 2,002,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 40 c⁵, un capital de 50,850,800 francs, à l'intérêt de 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, n° 188, a été contracté le 21 juin 1838, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1838, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part. Il a été réalisé au taux de 73½ p. % du capital nominal et a produit, déduction faite de la commission et des divers frais, une somme effective de fr. 35,778,033 70 c⁵.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés :

1° Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis en vertu de la loi du 12 novembre 1837, n° 593, pour les besoins respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;

2º A la continuation des travaux du chemin de fer.

Il a été émis, pour le capital de l'emprunt :

5,200	obligations	de	4,000	francs de capita	al .		. 1	îr.	12,800,000	a
10,275	-	de	2,000						20,550,000	D
17,500		de	1,000						17,500,000	»
1		de	800	-	•				800	7,
-	-									
Ensemble 50,976	obligations	, re	préser	itant un capital	de.		. f	r.	50,850,800))

La dette de 7,624,000 francs à 5 p. % a été créée avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} février 1843, en exécution de la loi du 1^{er} mai 1842 (Bulletin officiel nº 250), sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

Aux termes de la loi du 24 décembre 1846 (Moniteur n° 560-561) et de l'arrêté royal du 26 décembre même année (Moniteur n° 565), ce capital de 7,624,000 francs a été réuni au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs à 3 p.%, et il jouit des mêmes conditions d'amortissement.

La dotation d'amortissement à 1 p. % du capital de cette nouvelle dette, a été allouée à partir du 1er janvier 1847.

Les obligations portent intérêt à 5 p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs; soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 40 c^s; soit à Francfort, en monnaie du pays, au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

 $[N^{\circ} \ 3.]$ (360)

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 3 p. %, faite à l'échéance du 1° août 1867, qu'à cette époque il existait 252 inscriptions nominatives, pour une somme de 303,720 francs de rente, représentant un capital de 10,124,000 francs.

Les dépenses qu'occasionnent les deux dettes 3 p. % se divisent en trois catégories :

La première comprend les intérêts à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

Quoique le capital se trouve réduit chaque année, la somme applicable au payement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement, et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt et de la dette.

Aux termes du contrat d'emprunt, la moitié au moins de la somme destinée à l'amortissement doit être employée chaque semestre, au moyen de rachats faits à la bourse de Paris, par les soins de MM. de Rothschild frères. Les rachats pour l'autre moitié peuvent être effectués soit à la bourse de Bruxelles ou à celle d'Anvers, soit à la bourse de Paris, par MM. de Rothschild frères, selon qu'il est déterminé par M. le Ministre des Finances de Belgique.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des comptes et du représentant de MM. de Rothschild frères; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des comptes, et l'autre est détruite, séance tenante, en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles en signent procès-verbal. Il est donné connaissance au public de cette opération par un avis inséré dans les journaux.

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1859 à 1867, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat. (Voir les tableaux nos 11 et 12.)

•		intérèts.		ABORTISSEMENT.	TOTAL.
		_		_	~
Années 1839 à 1865	. fr.	35,035,560	Þ	27,531,417 33	60,566,977 33
Année au 1er août 1866.		631,905	v	1,707,087 »	2,358,992
<u> </u>		571,815	ď	1,767,177 »	2,338,992 »
	Fr.	34,239,280	»	31,005,681 53	65,244,961 33

Le fonds d'amortissement pour ces vingt-neuf années consiste en une somme de fr. 51,005,681 33 c³, qui a servi à amortir un capital de fr. 40,959,812 54 c⁵, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et de la dette réunis, à fr. 17,514,987 46 c⁵.

(361) [N° 3.]

Les frais relatifs aux mêmes dettes consistent :

1° Dans la commission de 1 p. % allouée à MM. De Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement;

2° Dans la somme à bonisier pour dissérence entre le change sixe de fr. 25 40 c³ par livre sterling et le change du payement des coupons acquittés à Londres;

3° Dans les frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris sur les sommes destinées au payement des intérêts et aux rachats pour l'amortissement;

4º Dans les frais divers, tels que frais d'insertion, dans différents journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau nº 13 ci-joint présente la situation, au 1er janvier 1868, de l'emploi des crédits accordés pour les deux dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1866 et 1867.

UN CAPITAL DE 41,401,200 FRANCS,

faisant partie de la dette de 93,442,832 francs, à 4½ p. %, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletia officiel a° 42).

Voir ci-devant la première partie.

DETTE DE 157,615,500 FRANCS,

résultant de la conversion décrétée par la loi du 1st décembre 1852 (Moniteur nº 557), des emprunts à 3 p. % de 1840, 1842 et 1848, et de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853 (Moniteur nº 166).

Le capital de cette dette est réparti comme il suit:

DETTE ORDINAIRE fr 25,862,027 29	fr. 8,862,005 29 restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (Moniteur nº 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles du Département de la Guerre jusqu'au 1° septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 57,515,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. %. 15,000,000 " capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1855, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays.
	24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette.
	79,107,128 » capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, de 1840.
DETTE EXTRAORDINAINE 133,753,972 71	26,569,408 • capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c, à 5 p. %, de 1842.
	28,076,756 71 capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. %, de 1848.
Fr. 157.615.500 »	

La dette extraordinaire précitée de fr. 133,753,272 71 c de capital nominal, a été créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc.

Sur le capital total de 157,615,300 francs, à $4^{1/2}$ p. 0/0, dont il s'agit, 130,650,700 francs ont été remis aux détenteurs des titres à 5 p. 0/0 des emprunts de 1840, 1842 et 1848, qui en ont accepté la conversion en rentes $4^{1/2}$ p. 0/0.

Les 26,964,600 francs restants ont été négociés en vertu de la loi du 14 juin 1853. Ils se composaient de:

- Fr. 11,264,436 » montant des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, dont le remboursement a été demandé et effectué, en exécution de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} décembre 1852.
 - 700,140 » montant des fractions non échangeables (c'est-à-dire celles qui sont inférieures à 100 francs) sur les titres à 5 p. % des mêmes emprunts, dont le remboursement n'a pas été demandé, fractions qui ont été payées en numéraire, conformément à l'article 4 de la loi du 1^{er} décembre 1852.
 - 24 » compris dans le capital à négocier en vertu de l'article 1er de la loi du 14 juin 1853, et ce afin d'arrondir le capital total de la dette.
 - 15,000,000 » dont la négociation a été autorisée par l'article 3 de la même loi, pour le produit venir en déduction de la dette flottante.

Fr. 26,964,600 »

Ce capital nominal de 26,964,600 francs a été négocié par contrat du 19 juin 1854, approuvé par arrêté royal du 21 du même mois, au prix de 90 p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1854, savoir : 1° 8,260,200 francs à la Banque nationale, pour elle et ses coparticipants; 2° 4,852,200 francs à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, à Bruxelles; 5° 8,852,200 francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et 5,000,000 de francs au public.

Le capital de la dette de 157,615,300 francs, à $4\frac{1}{2}$ p. %, était représenté originairement par :

```
15,500 obligations au porteur de 2,000 francs
                                                                  31,000,000
100,000
                              de 1,000
                                                                100,000,000
 10,000
                                                                   5,000,000
                              de
                                  500
20,000
                                  200
                                                                   4,000,000
                              de
 14,870
                              de
                                  100
                                                                   1,487,000
```

160,370 obligations au porteur, montant ensemble à . . . fr. 141,487,000

16,128,300

TOTAL DE LA DETTE. . . . fr. 157,615,300

(363) [N° 3.]

Les obligations portent intérêt à 4½ p. % l'an, à partir du 1 mai 1853. Elles sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1 mai et le 1 novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, au choix des détenteurs. (Art. 6 de l'arrêté royal du 1 décembre 1852, Moniteur n° 337.)

Elles peuvent être converties en inscriptions de rentes nominatives au grand-livre de la dette publique, lesquelles sont susceptibles d'être reconstituées en titres au porteur. (Art. 9 du même arrêté.)

Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, par l'agent-payeur de la dette publique, et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4½ p. %, 3^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1867, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'article 7 de l'arrèté royal du 1^{er} décembre 1852, et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur le grand-livre 7,615 inscriptions nominatives, pour une somme de fr. 2,102,287 50 c^s de rente, représentant un capital nominal de 46,717,500 francs, dérivant de la dette dont il s'agit.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette une dotation annuelle d'un demi pour cent, indépendamment des intérêts des titres amortis, et ce à partir du 1^{er} mai 1853. (Art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852.)

Les dépenses qu'occasionne la même dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au payement	. des	s ir	ıtér	êts :	s'él	ève	ar	mu	elle	me	nt	à 4½		
p. % du capital de la dette, soit.	•				•				-			. fr.	7,092,688	50
La dotation de l'amortissement	à 1/2	p.	0/0	, soi	t	•	•	•	•	•	•		788,076	50
				En	SEI	MBLI	E.	•	٠	•	•	. fr	7,880,765)

Le fonds d'amortissement est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus du pair (le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant), l'action de l'amortissement est suspendue. Les fonds d'amortissement non employés pendant deux semestres consécutifs peuvent recevoir une autre destination. (Art. 6 de la loi du 1er décembre 1852.)

Aux termes de l'article 3 de ladite loi, l'exercice du droit de remboursement de cette dette à 4½ p. % a été suspendu pendant huit années, à compter du 1^{er} mai 1855.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre délégué de la Cour des comptes et d'un membre délégué de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au Moniteur.

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement de la dette précitée à 4½ p. %, ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1853 à 1867. (Voir les tableaux n° 14 et 15.)

									ITTÉRÊTS.		AMORTISSEME	NT.	fotal.	
Années	1853	à	186	5.		٠	. f	r.	85,378,835	25	13,130,727	25	98,509,562	50
Année	1866		•						6,478,411	50	1,402,353	50	7,880,765	'n
Circles.	1867		•	•				•	6,414,844	50	1,465,920	50	7,880,765	»
							F	r.	98,272,091	25	15,999,001	25	114,271,092	50

Le fonds d'amortissement pour ces quinze années consiste en une somme de fr. 15,999,001 25 cs, au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 16,158,359 09 cs, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 141,456,940 91 cs.

Les frais relatifs à cette dette se composent :

- 1º De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2º Des frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3º Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 16 ci-joint présente la situation, au 1er janvier 1868, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1866 et 1867.

PETTE DE 24,382,000 FRANCS ET EMPRUNT DE 48,000,000 DE FRANCS.

(Rente 41/2 p %, 4me série)

La dette de 24,582,000 francs, à 4½ p. %, résulte de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856 (Moniteur n° 152), dont l'exécution a été réglée par les arrêtés royaux du 21 mars et du 25 avril 1857 (Moniteur n° 81 et 120).

Elle fait partie de la dette extraordinaire, comme représentant le capital restant de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, qui a été contracté, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 (Moniteur nº 356), pour couvrir la dépense à résulter de divers travaux d'utilité publique.

Le capital de 24,382,000 francs, à 4½ p. %, dont l'intérêt a pris cours le 1^{er} novembre 1857, se compose de :

- 1º Fr. 17,179,200 » délivrés aux détenteurs de titres à 5 p. % de l'emprunt de 26,000,000 de francs, qui en ont accepté la conversion en rentes 4½ p. %.
- 7,202,800 » négociés en vertu de l'article 4 de la loi précitée du 28 mai 1856, et constituant exactement le capital des titres à 5 p.% dudit emprunt, qui ont été remboursés en exécution de cette loi et de l'arrêté royal du 21 mars 1857.

Ensemble fr. 24,382,000 »

(363) [N° 3.]

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal, augmentée successivement des intérêts des capitaux rachetés, est affectée, à partir du 1^{er} novembre 1857, à l'amortissement de cette dette.

L'exercice du droit de remboursement était suspendu, pendant huit années, à compter du 1^{er} novembre 1857.

L'emprunt de 45,000,000 de francs, à 4½ p. %, a été autorisé par l'article 3 de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 253) et négocié, au pair, aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860 (Moniteur n° 14).

Sur ce capital, qui porte intérêt à partir du 1^{er} novembre 1859, il a été mis à la disposition du public une somme de 30,000,000 de francs. Les 15,000,000 restants ont été vendus à la Banque Nationale, pour elle et ses coparticipants, par contrat du 13 janvier 1860.

Le capital de l'emprunt est réparti comme il suit,

SAVOIR:

```
Dette ordinalre . . . fr. 25,700,000 » montant de la partie imputable sur l'emprunt, des crédits alloués par le § 1st et les §§ 14 à 19 de la loi du 8 septembre 1859, pour travaux d'ag andissement de la ville d'Anvers, pour la continuation des travaux de défense du pays, et pour frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, travaux hygièniques, etc.

Dette extraordinalre. . . 21,500,000 » représentant la partie prélevée sur l'emprunt des autres crédits accordés par la dite loi du 8 septembre 1859, et des crédits alloués par la loi du 2 juin 1861 (Moniteur nº 171), pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux.
```

Il est consacré à l'amortissement de cet emprunt une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal. Cette dotation, qui a pris cours le 1^{er} mai 1860, s'accroît progressivement des intérêts des capitaux rachetés.

Le Gouvernement s'est interdit la faculté de rembourser au pair les titres dudit emprunt avant le 1^{er} novembre 1865.

L'emprunt de 45,000,000 de francs est rattaché et fait suite à la dette de 24,382,000 francs dont il s'agit ci-dessus. En conséquence, l'emprunt et la dette sont confondus et considérés comme ne formant qu'une seule et même dette (arrêté royal précité du 12 janvier 1860).

Le capital primitif des deux dettes réunies, montant à 69,382,000 francs, était originairement représenté par :

```
20,000,000
         10,000 obligations au porteur de 2,000 francs
                                     de 1,000
                                                                          39,000,000
        39,000
          5.000
                                     de
                                           500
                                                                           2,500,000
          9.500
                                     de
                                           200
                                                                           1,900,000
                                           100
        15,938
                                                                           15,93,800
        79,438 obligations au porteur, montant ensemble à . . .
                                                                          64,993,800
  Et 2º les inscriptions nominatives, dérivant de la dette de 24,382,000
francs, qui ont été portées d'office sur le grand-livre des 41/2 p. 0/0,
4<sup>me</sup> série, conformément à l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1857
(Moniteur nº 81), et dont le montant est de 197,469 francs de rente 41/2
                                                                           4,388,200
p. \%, au capital de . . . . . .
                                             TOTAL ÉGAL. . . .
                                                                          69,382,000
```

[N° 3.] (366)

Les obligations sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique chez les agents du caissier de l'État dans les divers chefs-lieux d'arrondissement, soit à Paris, au choix des porteurs.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les faire reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions des §§ 49 à 52 du règlement sur la dette publique, en date du 18 février 1851 (Moniteur n° 54).

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, par l'agent-payeur de la dette publique, et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4½ p. %, 4^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1867, qu'à cette époque il existait, sur ce grand-livre, 4,727 inscriptions nominatives pour une somme de fr. 1,141,582 50 c^s de rente, représentant un capital nominal de 25,368,500 francs.

Le fonds d'amortissement est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des obligations. Les rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. Toutefois, en cas d'élévation du cours au-dessus du pair net, l'action de l'amortissement est suspendue, et les sommes non employées pendant deux semestres consécutifs peuvent recevoir une autre destination.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, en présence d'un membre de la Cour des comptes, d'un membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et d'un délégué du Ministre des Finances. Cette annulation est constatée par procès-verbal.

Les sommes affectées au payement des intérêts et à l'amortissement ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1858 à 1867. (Voir les tableaux n° 17 et 18.)

FA L.
_
,300 .
,400 »
,100 »
3,500
)

Le fonds d'amortissement pour ces dix années consiste en une somme de 3,495,560 francs, au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 3,485,914 19 cs, ce qui a réduit le capital de la dette et de l'emprunt réunis à fr. 65,896,085 81 cs.

Les frais relatifs aux mêmes dettes se composent:

- 1º De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2º Des frais de courtage résultant de l'amortissement;
- et 3º Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 19 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1868, de l'emploi des crédits accordés pour les dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1866 et 1867.

(367) $[N^{\circ} 3.]$

EMPRUNT DE 39,328,000 FRANCS.

(Rente 41/2 p. %, 3me série.)

La loi du 28 mai 1865 (Moniteur n° 150), a autorisé le Gouvernement à contracter un emprunt d'un capital effectif de 60,000,000 de francs.

Conformément à l'arrêté royal du 28 mai 1865, dont les conditions ont été complétées par l'arrêté du Ministre des Finances du même jour, cet emprunt a été mis en adjudication publique par voie de soumission cachetée et a produit, au taux moyen de fr. 401 1385 p. %, une somme de fr. 60,000,295 03 cs, représentant un capital nominal de 59,325,000 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été affectés, jusqu'à concurrence de 60,000,000 de francs, à l'exécution des travaux publics décrétés par l'article 1^{er} de la loi du 8 juillet 1865; les fr. 295 03 c^s restants ont été portés comme recette accidentelle au profit du trésor.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis :

8,000	obligations	de	2,000	franc	s.					•	•		fr.	16,000,000	D
40,000	******	de	1,000											40,000,000	"
3,000		de	500		٠				•			٠		1,500,000	Þ
4,000		de	200	-								٠		800,000	D
10,250	******	de	100		•	•	•			•	-		•	1,025,000	»
Ensemble 65,250	obligations	, rep	orésenta	nt un	cap	oital	l no	mi	nal	фe			fr.	59,325,000	D

Ces obligations portent intérêt à 4½ p. % l'an, à partir du 1^{er} mai 1865; elles sont accompagnées de coupons semestriels payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, en Belgique chez tous les agents du caissier de l'État (Banque nationale), ou à Paris, au choix des porteurs. (Art. 1^{er} et 2 de l'arrêté royal du 28 mai 1865.)

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal est affectée à l'amortissement de l'emprunt. Cette dotation, qui a pris cours le 1^{er} novembre 1865, est employée, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux rachetés viennent accroître successivement le fonds d'amortissement. (Art. 3 dudit arrêté royal.)

Il est procédé à l'amortissement par des rachats effectués à la bourse au cours du jour. En cas d'élévation du fonds au-dessus du pair net, l'action de l'amortissement est suspendue et les sommes non employées pendant deux semestres consécutifs peuvent recevoir une autre destination.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, en présence d'un membre de la Cour des comptes, d'un membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et d'un délégué du Ministre des Finances. Cette annulation est constatée par procès-verbal. (Art. 4 du même arrêté.)

Le remboursement au pair des obligations de cet emprunt ne peut avoir lieu avant le 1er novembre 1870. (Art. 5 du même arrêté.)

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de

 $[N^{\circ} \ 5.]$ (368)

les faire reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux règlements sur la dette publique.

Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables, aux mêmes époques que les coupons d'intérêts, soit chez l'un des agents du trésor dans les divers chefs-lieux d'arrondissement, soit chez les receveurs des impôts de l'État, au choix des intéressés. (Art. 6 du même arrêté.)

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4½ p. %, 5° série, faite à l'échéance du 4° novembre 1867, qu'à cette époque il existait sur ce grand-livre 3,627 inscriptions nominatives, ensemble d'une somme de fr. 816,610 50 c° de rente, représentant un capital nominal de 18,146,900 francs.

Les dépenses occasionnées par l'emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les intérêts à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

	La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à
2,669,625 »	4 1/2 p. % du capital nominal, soit fr.
	Et la dotation annuelle de l'amortissement, fixée à 1/2 p. 0/0 du même
296,625 »	capital, est de
	· •
2 ,966,250 »	Ensemble fr.

Les sommes appliquées au payement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt précité, ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1865 à 1867. (Voir les tableaux n° 20 et 21.)

·	•			entérêts.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
					-	
Semestre au	1er novembre	1865.	. fr.	1,334,812 50	v	1,334,812 50
Année		18 66.		2,666,227 50	500,022 50	2,966,250 »
Année		1867.	• •	2,652,621 75	345,628 25	2,966,250 »

			Fr.	6,653,661 75	613,650 75	7,267,312 50
				***************************************	And the second s	

Le fonds d'amortissement pour cette période de temps, consiste en une somme de fr. 615,650 75 cs, au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 612,559 12 cs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 58,712,440 88 cs.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

- 1º De la commission de payement des intérêts à Paris;
- 2º Des frais de courtage résultant de l'amortissement;
- et 3º Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 22 ci-joint présente la situation, au 1° janvier 1868, de l'emploi des crédits accordés pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1866 et 1867.

(369) $[N^{\circ} 3.]$

EMPRUNT DE 88,840,000 FRANCS.

(Rente 4 1/2 p. 0/0, 6me série)

L'emprunt d'un capital effectif de 60 millions de francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867 (Moniteur n° 164), a été émis conformément aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 2 décembre suivant (Moniteur n° 337) et a produit, au taux de fr. 102 50 c^s pour cent, une somme de 60,003,500 francs, représentée par un capital nominal de 58,540,000 francs.

Sur ce capital, une somme de 38,540,000 francs a été mise en souscription publique; les 20,000,000 de francs restants ont été négociés à la Banque Nationale, à la Société générale et à MM. de Rothschild, frères, par contrat du 2 décembre 1867.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été affectés, jusqu'à concurrence de 60,000,000 de francs, à l'exécution de travaux publics; la somme de 3,500 francs, qui en forme le complément, fera l'objet d'une recette accidentelle au profit du Trésor.

Il a été créé pour le nouvel emprunt :

6,500	obligations	de	2,000	francs					٠	. fr.	13,000,000	מ
40,000		$d\mathbf{e}$	1,000						٠		40,000,000	1+
4,000		de	500	Manage							2,000,000	'n
5,000	•	de	200								1,000,000	<i>»</i>
25,400	********	de	100						٠		2,540,000	n
Ensemble 80,900	obligations	, d'u	n capit	al non	nin	al d	le	•	•	. fr.	58,540,000	ъ ъ

Ces obligations portent intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an, à partir du 1er novembre 1867, et sont munies de coupons semestriels payables le 1er mai et le 1er novembre de chaque année, en Belgique, chez tous les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), ou à Paris, au choix des porteurs.

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal est affectée à l'amortissement de l'emprunt. Cette dotation, qui prendra cours le 1^{er} novembre 1868, sera employée, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Les intérêts des capitaux amortis accroîtront successivement le fonds d'amortissement.

Il sera procédé à l'amortissement par des rachats à la bourse, au cours du jour. En cas d'élévation du fonds au-dessus du pair net, l'action de l'amortissement sera suspendue et les sommes non employées pendant deux semestres consécutifs pourront recevoir une autre destination.

Les titres rachetés pour l'amortissement seront détruits publiquement à Bruxelles, en présence d'un membre de la Cour des comptes, d'un délégué de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et d'un délégué du Ministre des Finances. Cette annulation sera constatée par procès-verbal.

Le remboursement au pair des obligations de l'emprunt ne peut avoir lieu avant le 1^{er} novembre 1870.

 $[N^{\circ} \ 3.]$ (370)

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les faire reconstituer en titres au porteur, en se conformant au règlement sur la dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor, soit chez les receveurs des impôts, au choix des intéressés.

Le tableau n° 23 ci-joint présente la situation, au 1° janvier 1868, de l'emploi du crédit spécial alloué par l'article 2 de la loi du 10 juin 1867, pour couvrir les frais d'émission de cet emprunt.

(371) [N° 3.]

TROISIEME PARTIE.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Les pensions à charge du Budget de la Dette publique ont été accordées en vertu :

- a. De l'arrêté-loi du 22 février 1814 (inséré au Staats-Courant), sur les pensions militaires;
- b. De l'arrêté-loi du 14 septembre 1814 (Journ. offic. nº 91), sur les pensions civiles;
- c. De la loi du 15 avril 1815 (Staats-Blad nº 3), sur les pensions de l'ordre militaire de Guillaume;
- d. De la loi du 29 septembre 1815 (Journ. offic. nº 32), sur les pensions des frères de l'ordre du Lion Belgique;
- e. De l'arrêté royal du 21 août 1815, nº 77, sur les pensions ecclésiastiques;
- f. De l'arrêté royal du 25 septembre 1816, nº 65, sur les pensions des professeurs des universités;
- g. De l'arrêté royal du 29 mai 1822, n° 19, sur les pensions de l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances, lesquelles ont êté mises à la charge du trésor public par l'article 58 de la loi du 21 juillet 1844 (Bull. offic. n° 157);
- h. De l'arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (Bull. offic. n° 30) et de la loi du 11 avril 1835 (Bull. offic. n° 195), sur les pensions civiques;
- i. De l'arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications où secours sur le fonds dit de Waterloo;
- k. De la loi du 11 juillet 1832 (Bull. offic. nº 514), sur les pensions de l'ordre de Léopold;
- De la loi du 24 mai 1838 (Bull. offic. nº 195), des lois du 27 mai 1840 (Bull. offic. nº 195 et 198) et de celle du 19 mai 1845 (Moniteur nº 141), sur les pensions militaires;
- m. De la loi du 21 juillet 1844 (Bull. offic. n° 158), sur les pensions des Ministres, abrogée par celle du 17 février 1849 (Moniteur n° 50);
- n. De la loi du 21 juillet 1844 (Bull. offic. nº 157) et de celle du 17 février 1849 (Moniteur n° 50), sur les pensions civiles et ecclésiastiques.

Les tableaux ci-joints, n° 24 et 25, présentent la situation, au 1° janvier 1867 et au 1° janvier 1868, des pensions et des rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.

[N° 3.] (372)

En résumant le compte de la dette publique, on trouve qu'à l'époque du 1er janvier 1868 il présentait les résultats suivants :

PREMIÈRE PARTIE.

DETTE ORDINAIRE.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A A MORTIN.
Rentes créées sans expression de capital fr.	»	1,146,560 »	n	ly.
Dette d 2½ p. %	220,105,631 74	5,502,640 78	n	220,105,631 74
Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844,		- '		·
rente $4\frac{1}{4} (p. {}^{0}/_{0})$	84,511,652 "	5,795,373 44	55,328,097 56	49,013,534 64
Emprunt de 84,656,000 francs (rente $4\frac{1}{4}$ p. $^{0}/_{0}$)	84,656,000 »	5, 809,520 »	17,147,419 87	67,508,580 13
Dette de 7,624,000 francs (rente 3 p. $^{0}/_{0}$)	7,624,000 »	228,720 »	3,279,667 03	4,544,552 97
Partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en				
1853 (rente $4\frac{1}{2}$ p. $0/0$)	23,862,027 29	1,075,791 22	2,446,280 31	21,415,746 98
Partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé				
en 1860 (rente $4\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$)	25,700,000 "	1,060,500 »_	1,037,910 42	22,662,085 58
Dette flottante. (Bons du trésor restant à rembourser				
sur les émissions des années 1858 et				
antérieure«.)	Đ	a	n	5, 000 »
- (Bons du trésor émis en 1867)	36,250,000 »	1,450,000 »	n	56,250,000 »
Fr.	480,559,291 05	18,075,105 44	59,239,380 99	421,502,910 04

DEUXIÈME PARTIE.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

créée pour construction de chemins de fer, routes, canaux, etc.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
				-
Emprunt de $50,000,000$ de francs (rente 4 p. $^{0}/_{0}$).	30,000,000 n	1,200,000 »	21,561,515 15	8,438,484 85
- 50,850,800 francs (rente 5 p. %)	50,850,800 »	1,525,524	57,680,145 51	13,170,654 49
Dette résultant de la conversion de l'emprunt de		, ,		
fr. 1,481,481 48 c', et de 10,000,000 de francs de				
la dette flottante	11,101,200 »	499,554 »	4,649,948 85	6,451,251 15
Restant de la dette de 157,615,300 francs, crees en	,,	100,001	1,010,010	0,101,401 10
1853 (rente 4½ p. %)	122 152 070 71	6,018,897 28	13,712,078 78	120,041,195 93
, 2,	133,753,272 71	0,010,007 20	10,712,070 70	120,041,190 00
Dette de 24,382,000 francs, résultant de conversion				
(loi du 28 mai 1856), et un capital de 21,500,000	1			
francs, restant de l'emprunt de 45,000,000 de				
francs, créé en 1860 (rente $4\frac{1}{4}$ p. $\frac{9}{0}$)	45,682,000 »	2,0 55,6 9 0 »	2,447,997 77	45,234,002 23
Emprunt de 59,325,000 francs, créé en 1865 (rente				
$4\frac{1}{3} p. \frac{0}{0}$	59,525,000 »	2,669,625 »	612,559 12	58,712,440 88
Emprunt de 58,540,000 francs, créé en 1867 (rente			•	
$4\frac{1}{2}$ p. $^{0}/_{0}$)	58,540,000 »	2,634,500 »	n	58,540,000 »
- 2 2- 10/		1		
Fr.	389,252,272 71	16,603,590 28	80,664,245 18	508,588,027 53
•				

TROISIÈME PARTIE.

														RENTE.	
Pensions de toute nature.														6,998,505	٠
Rentes viagères	•			•	-	•	•	•	•	٠	•		•	579	62
												ĭ	r.	6,999,082	62

(373) $[N^{\circ} 3.]$

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1867.

TABLEAU Nº 1.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE Fr. 220,105,631

inscrite au grand-livre de Belgique, en exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63

SITUATION, AU 1er JANVIER 1868, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

	EXERCIÓ Sorvice du 1 ^{ex} janvier	CE 1866. - au 31 décembre 1866.
NATURE DES PAYEMENTS.	Loi du 8 noût 1865, Intérêts. Fa. 5,502,640 78	Frais.
Intérêts	5,502,640 78	·
Frais divers		869 82
Toraux	5,502,640 78	869 82
Sommes disponibles.	p	150 18

74 C' DE CAPITAL, A 21/2 POUR CENT L'AN,

du traité conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1866 ET 1867.

EXERCIC Service du ter janvier a		
Loi du 24 decembre 1866	, chap. I*r, art. t et b.	OBSERVATIONS.
Intérêts. Fn. 5,502,640 78	Fruis. Fr. 1,000 »	
5,502,640 78	•	
υ	404 09	
5,502,640 78	404 09	
s s	595 91 ´	

TABLEAU Nº 2.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

créée avec jouissance du 1" novembre 1844, et résultant

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE,

	ANNÉI	E 1866.
	Let MAI.	i ^{ee} novembre.
Capital des obligations au porteur	45,562,500 ° 15,084,182 22	44,442,000 » 14,957,682 22
•	60,646,682 22	59,579,682 22
Capital amorti	54,796,149 78	36,065,149 78
Totaux fr.	95,442,852 »	95,442,852 n

MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE,

	ANNÉE 1866.		
	fer mai.	1 ^{-z} novembre.	
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,025,156 25	099,945	
— — des inscriptions nominatives	339,394 10	556,097 85	
	1,364,550 35	1,556,042 85	
6 mois d'intérêt du capital amorti	782,913 37	811,420 87	
Totaux fr.	2,147,463 72	2,147,463 72	

FRANCS DE CAPITAL, A 41/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE	1867.	OBSERVATIONS.
fer mai.	4" NOVEMBRE.	OBSERVATIONS.
43,507,500 »	42,781,000 »	
14,505,182 22	14,025,182 22	
58,102,682 22	56,8 06, 182 22	
57,540,140 78	38,636,649 78	
95,44 2, 832 。	95,442,832 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉ	E 1867.	ODGEDU I DIONG
fer MAI.	4er NOVEMBRE.	OBSERVATIONS.
978,918 75	962,572 50	
328,30 1 60	315,566-60	
1,307,310 35	1,278,150 10	
840,153 37	869,324 62	
2,147,463 72	2,147,463 72	

TABLEAU Nº 3.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832 créée avec jouissance du 1" novembre 1844, et résultant

SITUATION DU FONDS.

TERMES D'AMORTISSEMENT. Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1844 A 1865. Dotation de l'amortissement
	ANNÉE 1866.
1er mai 1866	42 p. % du capîtal de la dette
1er novembre 1866 .	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 56,063,149 78 c²
·	ANNÉE 1867.
1er mai 1867	1/2 p. % du capital de la dette
1° novembre 1867.	1/2 p. % du capital de la dette

FRANCS DE CAPITAL, A 41/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

D'AMORTISSEMENT.

MONT	ANT.	CAPITAL NOMINAL amortí AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	Observations.
20,049,043 35) 43,791,768 90)	3 3,840,8 12 25	34,795,414 95	
477,214 16 782,913 37 477,214 16 811,420 87	2,548,762 56	2,544,382 90	
477,214 16 840,153 37 477,214 16 869,324 62	2,663,906 31	2,638,248 36	
	39,053,481 12	39,978,046 24	

TABLEAU Nº 4.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

créée avec jouissance du 1" novembre 1844, et résultant

SITUATION, AU 4° JANVIER 4868, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

	EXERCICE 1866. Service du 1 ^{ec} novembre 1865 au 31 octobre 1866.			
NATURE DES PAYEMENTS.	Loi du 8 août 1865, cl Intérêts et amortissement. Fn. 5,249,555 76	Frais. Fr. 9,000 » (1)		
Intérêts	2,700,595 20	٠		
Amortissement	2,548,762 56	υ		
Commission de payement des intérêts , à Paris	ū	4,410 50		
Courtage relatif à l'amortissement	»	1,212 65		
Transport d'espèces et frais divers	ig.	1,615 50		
Totaux fr.	5,249,355 76	7,256 65		
Sommes disponibles	1)	1,763 35		

FRANCS DE CAPITAL, A 41/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1866 ET 1867.

EXERCICI Service du 1 ^{er} novembre 18 Loi du 21 décembre 1866	66 au 31 octobre 1867.	OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fr. 5,249,555 76	Frais. Fn. 9,000 ° (1)	(1) Part afférente à la susdite dette duns la somme de 18,500 francs portée au Budget pour les frais relatifs aux dettes à 4 ½ p. %
2,585,449 45	v	
2,663,906 51	ν,	
ıs	n	
» -	515 76	
ν	340 "	
5,249,355 76	655 76	
ъ	8,544 24	

TABLEAU Nº 5.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉI	E 1866.
	. 1 ** MA1.	i novembre.
Capital des obligations au porteur	45,867,250 »	46,496,250 »
— des inscriptions nominatives	23,893,750 »	22,712,750
	69,761,000 »	69,209,000 »
Capital amorti	14,895,000 °	15,447,000 •
· Totaux fr.	84,656,000 -	84,656,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE	£ 1866.
	4er mai.	4° novembre.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,052,015 121	1,046,165 62 1
— des inscriptions nominatives	537,609 37 <u>}</u>	511,036 87 ½
	1,569,622 50	1,557,202 50
6 mois d'intérêt du capital amorti	335,137 50	347,557 50
Totaux fr.	1,904,760 。	1,904,760 »

FRANCS DE CAPITAL, A 41/2 POUR CENT L'AN,

du 1" mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE	E 1867.	OUSEDWATIONS
1 " MAI.	4° NOVEMBRE.	OBSERVATIONS.
45,797,250 " 22,857,500 *	45,146,750 » 22,942,750 »	
68,654,750 ». 16,001,250 »	68,089,500 • 16,566,500 »	
84,656,000 n	84,656,000 -	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE	1867.	
I T MAI.	1er novembre.	OBSERVATIONS.
1,030,438 12¦ 514,203 75	1,615,801 87 ½ 516,211 87 ½	
1,544,751 87 \\ 560,028 12 \\	1,532,013 75 372,746 25	
1,904,760 n	1,904,760 »	

TABLEAU Nº 6

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

créé avec jouissance

SITUATION DU FONDS

1/4 p. % du capital de l'emprunt	TERMES b'amoutissement. Somestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.	
14,889,384 40 ANNÉE 1866. 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 % p. % de 14,893,000 francs 335,137 50		Dotation de l'amortissement	·
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		-	•
6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 ¼ p. % de 14,895,000 francs 335,137 50		ANNÉE 1866.	
6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 ¼ p. % de 14,895,000 francs 335,137 50	(1/4 p. % du capital de l'emprunt.	211,640 »
1	l ^{er} mai 1866 (535,t37 50
Comparison of the first ducapital amorti : 2 1/4 p. % de 15,447,000 francs 347,557 50 4,105,975 24,105,975 24,105,975 211,640 211,64	ter novembre 1866	1/4 p. 9/0 du capital de l'emprunt	211,640 »
ANNÉE 1867. 1/4 p. % du capital de l'emprunt	inventore 1000.	6 mois d'intérêt du capital amorti: 2 1/4 p. % de 15,447,000 francs	347,557 50
1/4 p. % du capital de l'emprunt			4,105,975 »
1/4 p. % du capital amorti : 2 1/4 p. % de 16,001,250 francs 360,028 12 \frac{1}{3}		ANNÉE 1867.	
6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 16,001,250 francs	ler mai 1867		•
1er novembre 1867. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 16,566,500 francs		6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 16,001,250 francs	$360,028 \ 12\frac{1}{3}$
(6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 16,566,500 francs	(1/s p. % du capital de l'emprunt	211,640 v
1,156,054 37	1er novembre 1867.	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 16,566,500 francs	372,746 25
Į.			1,156,054 37 1

FRANCS DE CAPITAL, A 41/2 POUR CENT L'AN,

du 1er mai 1844.

D'AMORTISSEMENT.

ADRITE PLOTTANE (1-0) AD HOVEN DES SORMES ci-contro. 493,826 67 44,595,757 73 44,894,398 31 1,105,975 > 1,406,576 46 1,156,054 37 1,146,443 40 46,657,787 10 17,147,449 87	SOMMES EMPLOYÉE		CAPITAL NOMINAL	Observations.
» 1,105,975 » 1,106,576 46		L'EMPRUNT.		Ooservations.
» 1,156,054 37 ½ 1,146,445 10	493,826 67	14,395,757 73	14,894,398 31	
	n	1,105,975 »	1,106,576 46	
16,657,787 10 1 17,147,419 87	»	1,156,05 4 37 ½	1,146,445 10	
		16,657,787 101	17,147,419 87	

TABLEAU Nº 7.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

créé avec jouissance

SITUATION, AU 1" JANVIER 1868, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCIC Service du 1 ^{er} novembre 1 Loi du 8 août 1865, cl	868 au 31 octobre 1866.
•	Intérêts et amortissement. Fn. 4,252,800 •	Frais. Fr. 8,000 ° (1)
Intérêts	3,126,825 ·	v
Amortissement	1,105,975 »	ຄ
Commission de payement des întérêts, à Paris	»	5,151 61
Courtage relatif à l'amortissement	»	564 41
Transport d'espèces et frais divers	»	1,535 80
Totaux fr.	4,232,800 »	5,051 82
Sommes disponibles	"	2,948 18

FRANCS DE CAPITAL, A 41/2 POUR CENT L'AN,

du 1º mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1866 ET 1867.

EXERCICA Service du 1 ^{ex} novembre 18 Loi du 24 decembre 1860,	66 au 31 octobre 1867.	OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fr. 4,232,800 »	Frais. Fn. 8,000 = (')	(4) Part afférente au susdit empi unt dans la somme de 18,800 fiancs portee au Budge pour les frais relatifs aux dettes à 4 ½ p. %.
3,076,745 625	p	
1,156,054 37*	1)	
. 13	n	
υ	341 17	
D	300 »	
4,232,800 »	641 t7	
ν	7,358 83	

TABLEAU Nº 8.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 30,000,000

créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE	1866.
	4er juillet 4866.	1 ^{er} janvier 1867.
Capital des obligations au porteur.	5,778,000 »	5,677,000 »
— des inscriptions nominatives	4,949,000 »	4,495,000 »
•	10,727,000 »	1 0,172,00 0 »
Capital amorti	19,273,000 •	19,828,000 »
Totaux fr.	50,000,000 »	30,000,000 a

MONTANT DES INTÉRETS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE	E 1866.
	1 ^{er} JUILLET 1866.	1er janvier 1867.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	115,560 »	118,540 *
- des inscriptions nominatives	98,980 »	89,900 »
	214,540 »	205,440 »
6 mois d'intérét du capital amorti	. 385,460 ×	596,560 »
Totaux fc.	600,000 »	600,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1º juillet 1836.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉI	E 1867.	OBSEDVATIONS
4°° JUILLET 1 8 67 .	1er Janvier 1868.	OBSERVATIONS.
5,444,000 »	5,564,000 »	
4,160,000 =	3,663,000 n	
9,604,000 »	9,027,000	
20,596,000 »	20,973,000 »	
30,000,000 •	50,000,000 »	•

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1867.		ODGEDKARIONG
for juillet 1867.	1" janvier 1868.	OBSERVATIONS.
108,880 »	107,280 »	
83,200 •	75,260 »	
192,080 »	180,540	
407,920 •	419,460 »	
600,000 »	600,000 »	

TABLEAU Nº 9.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 30,000,000

créé avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.						
	ANNÉES 1837 A 1865. Dotation de l'amortissement						
1° juillet 1866	ANNÉE 1866. 1/2 p. % du capital de l'emprunt						
1 ^{er} janvier 1867 .	4/2 p.% du capital de l'emprunt						
1er juillet 1867.	ANNÉE 1867. 1/2 p. % du capital de l'emprunt						
1°r janvier 1868 .	6 mois d'intérêt du capital amorti: 2 p. % de 20,396,000 francs						
1 - Janvier 1808 .	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 20,973,000 francs						

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1º juillet 1836.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	Observations.
8,850,000 ·)	17,983,080 »	19,272,015 80	
150,000 » 385,460 » 450,000 » 396,560 »	د 1,082,020	1,123,213 82	
150,000 » \ 407,920 » \ 150,000 » \ 419,460 » \	1,127,380 .	1,166,285 53	
	20,192,480 »	21,561,515 15	,

TABLEAU Nº 10.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 30,000,000

créé avec jouissance

SITUATION, AU 1er JANVIER 1868, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1866. Service du 1 ^{er} janvier au 3t décembre 1866. Loi du 8 août 1865, chap. 1 ^{er} , art. 5 et 7.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,500,000 »	Frais. Fr. 1,500 »
Intérêts	417,980 •	n
Amortissement	1,082,020 »	"
Commission de payement des intérêts, à Paris	٥	119 50
Courtage relatif à l'amortissement	n	276 62
Transport d'espèces et frais divers	n	692 16
Totaux	1,500,000 »	1,088 28
Sommes disponibles	»	411 72

du. 1" juillet 1836.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1866 ET 1867.

EXERCICE 1867. Service du 1er janvier au 31 décembre 1867. Loi du 24 décembre 1866, chap. 1er, act. 3 et 8.		OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fr. 1,500,000 »	Frais. Fa. 1,500 »	
372,620	0	
1,127, 5 80 »	n	
ss.	ů	
).	D)	
D)	33 16	
7,500,000 »	33/16	
33	1,466 84	

TABLEAU Nº 11.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1866.	
	1 « février.	ier aoút.
Capital des obligations au porteur	9,816,000 »	9,565,000 »
— des inscriptions nominatives	11,740,000 "	11,206,000 »
	21,556,000 ه	20,571,000 s
Gapital amorti	56,918,800 »	37,903,800 »
TOTAUX fr.	58,474,800 »	58,47 4 ,800 »

MONTANT DES INTÉRÊTS, A

	ANNÉE 1866.	
	l ^{er} février.	fer AOOT.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	147,240 »	140,475 2
— — des inscriptions nominatives	176,100 »	168,090 »
	523,540 »	508,565 »
8 mois d'intérêt du capital amorti ,	55 3 ,782 »	568,557 »
Fotaux fr.	877,122 »	877,122 »

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN, du 1" août 1838,

CENT L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1ª JANVIER 1847

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

 ANNÉE 1867.		ODC EDWA CIONO
i" pěvrier.	i" A0ÚT.	OBSERVATIONS.
8,958,000 · 10,652,000 »	8,427,000 °	
19,570,000 " 58,904,800 •	18,551,000 • 59,925,800 »	
 58,474,800 »	58,474,800 »	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

OBSERVATIONS.	1867.	ANNÉE 1867.	
	ier août.	1« pkyrier.	
	126,405 °	134,070 »	
	151,860 »	159,480 »	
	278,265 »	293,550 »	
	598 ₃ 857 »	583,572 »	
	877,122 »	877,122 »	

TABLEAU Nº 12.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.	
	^ Années 1839 A 1868.	
	Dotation de l'amortissement	
	ANNÉE 1866.	
1er février 1866	1/2 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis	The second secon
ler août 1866 {	1/2 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis	
	ANNÉE 1867.	
ler février 1867	1/2 p. % du capital de l'emprent et de la dette réunis	
1° août 1867 {	¹ /2 p. ⁰ /0 du capital de l'emprunt et de la dette réunis	

du 1" août 1838,

CENT L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1et JANVIER 1847.

D'AMORTISSEMENT.

MONT	ANT.	CAPITAL NOMINAL amorti au moyen des sonmes ci-contre.	Observations
15,146,509 33 } 12,384,908 »	27,531,417 33	36,918,457 45	
292,374 » 553,782 » 292,374 » 568,557 »	1,707,087 v	1,985,728 77	
292,374 » 583,572 » 292,374 » 598,857 »	i,767,†77 »	2,055,626 32	
	31,005,684 33	40,959,812 54	

TABLEAU Nº 13.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR

SITUATION, AU 1er JANVIER 1868, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

	EXERCICE 4866, Service du 1es août 1868 au 31 juillet 1866. Loi du 8 août 1868, chap. les, art. 4 et 7.		
NATURE DES PAYEMENTS.			
·	Intérêts et amortissement. Fr. 2,558,992 "	Frais. Fr. 27,000 »	
Intérêts	6 31,90 5 »	٠	
Amortissement	1,707,087 »	a	
Commission de payement des intérêts, à Paris	- 0	6,319 05	
Commission et courtage relatifs à l'amortissement	· »	17,762 78	
Transport d'espèces et frais divers	o	59 7 25	
, Totaux fr.	2,338,992 »	24,679 08	
Sommes disponibles	à	2,520 92	

du 1" àoût 1838,

CENT L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1º JANVIER 1847.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 4866 ET 1867.

EXERCICE 1867. Service du 1°+ 20ût 1866 au 31 juillet 1867.		
Loi du 24 décembre 1866,	, chap. ler, art. 2 et 5.	OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fn. 2,358,992 »	Frais. Fa. 27,000 =	
571,815 »	Ď	
1,767,177 »	н	
p	5,718 15	
n	9,195 63	
'n	9	
2,538,992 u	14,911 78	
»	12,088 22	

TABLEAU Nº 14

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 157,615,300

créée avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE,

	ANNÉE 1866.	
	Î ^{er} MAL.	1° novembre.
Capital des obligations au porteur	98,667,100 "	98,019,900 »
— des inscriptions nominatives	45,646,900 »	45,595,500 ·
	144,314,000 »	143,615,400 »
Capital amorti	13,301,500 »	13,999,900
Totaux fr.	157,615,500 •	157,615,300 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE,

	ANNÉ	ANNÉE 1866.	
	ic mai.	ier novembre.	
. B mois d'intérêt des obligations au porteur	2,220,009 75	2,205,447 75	
des inscriptions nominatives	1,027,055 25	1,025,898 75	
	5,247,065	3,231,346 50	
6 mois d'intérêt du capital amorti	299,279 25	314,997 75	
Totaux fr.	3,546,544 25	3,546,344 25	

du 1" mai 1853.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉI	E 4867.	
fer MAI.	i" novembre.	OBSERVATIONS.
96,298,600 » 46,611,900 »	95,476,200 ··· 46,717,500 ··	
142,910,500 » 14,704,800 »	142,195,700 u 15,421,600 u	
157,615,300 •	157,615,300 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

AN	NÉE 1867.	OBSERVATIONS.	
ier mat.	1er novembre.		
2,166,718 50	2,148,214 50		
1,048,767 75	1,051,143 75		
3 ,215,486 25	3,199,35 3 25		
330,858 »	346,986 °		
3,546,344 25	3,546,544 25		

TABLEAU Nº 15.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 157,615,300

créée avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES d'AMORTISSEMENT. —— Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.								
	Années 1865 A 1865.								,
	Dotation de l'amortissement							. fi	r.
	ANNÉE 1866.								
1er mai 1866	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 13,301,300 francs								
1° novembre 1866.	*/4 p. % du capital de la dette								
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 ¼ p. % de 13,999,900 francs ANNÉE 1867.	•	•	•	•	•	-	•	
1 ^{er} mai 1867	1/4 p. % du capital de la dette								
1 ^{er} novembre 1867.	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 15,421,600 francs		•		•		-		

du 1^{er} mai 1853.

D'AMORTISSEMENT.

MONTAN	MONTANT.		Observations.
9,850,956 25 } 13,279,771 »	5,430,727 2 5	13,300,985 3 3	
394,038 25 299,279 25 394,038 25 314,997 75	,402,353 50	1,403,802 22	
394,038 25 \ 330,858 \ \ \ 394,038 25 \ \ 346,986 \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	, 465,920 50	1,453,571 54	
15	3,999,001 25	16,158,359 09	

TABLEAU Nº 16.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 457,615,300

créée avec jouissance

SITUATION, AU 4" JANVIER 1868, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

	EXERCICE 1866. Service du 1er novembre 1865 au 31 octobre 1866. Loi du 8 août 1865, chap. Ier, art. 6 et 7.				
NATURE DES PAYEMENTS.	Intérêts et amortissement. Fn. 7,880,765 •	Frais. Fa. 15,500 • (1)			
Intérêts	6,478,411 50))			
Amortissement	1,402,355 50	v			
Commission de payement des intérêts, à Paris	-	7,365 59			
Courtage relatif à l'amortissement	ss	664 42			
Transport d'espèces et frais divers	n	5,951 69			
Totaux fc.	7,880,765 »	11,961 50			
Sommes disponibles	ν	3,558 50			

du 1" mai 1853.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 4866 ET 4867.

EXERCIO Service du 1 ^{ex} novembre	CE 1867. 1866 au 31 octobro 1867.	
Loi du 24 décembre 1866), chap. ler, art. 4 et 5.	OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fa. 7,880,765 »	Frais. Fa. 15,500 » (')	(1) Part afférente à la susdite dette dans la somme de 48,500 francs portée au Bud pour les frais relatifs aux dettes à $4.^4/2$ p. $^0/6$.
6,414,844 50	ų	
1,465,920 50	ν	
»	υ	
ν	482 9 1	
	278 90	
7,88 0, 675 »	761 81	
- n	14,738 19	

TABLEAU Nº 17.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

créée avec jouissance

ET EMPRUNT DE 48,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 η_a

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 4866.		
	1 mai. 1 novembre.		
Capital des obligations au porteur.	41,147,400 » 41,581,200 »		
- des inscriptions nominatives	25,698,600 » 25,031,900 »		
	66,846,000 n 66,615,100 n		
Capital amorti	2,536,000 ° 2,768,900 »		
Totaux fr.	69,382,000 » 69,382,000 •		

MONTANT DES INTÉRÈTS, A

	ANNÉE 1866.		
	4e MAI.	I' NOVEMBRE.	
8 mois d'intérêt des obligations au porteur	925,816 50	935,577 »	
— des inscriptions nominatives,	578,218 50	563,217 75	
	1,504,035 »	1,498,794 75	
6 mois d'intérêt du capîtal amorti	5 7 ,060 •	62,300 25	
Totaux fr.	1,56 1,09 5 »	1,561,095 »	

du 1^{er} novembre 1857,

POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1º NOVEMBRE 1889.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANN	NÉE 1867.	OBSERVATIONS.
4er mai.	4" NOVEMBRE.	ODSERVATIONS.
41,281,800 » 25,097,700 »		
66,579,500 » 5,002,500 »		
69,582,000 »	69,382,000 »	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1867.			
1 °° MAI.	4" novembre.	OBSERVATIONS.	
928,840 50	917,581 25		
564,698 25	570,791 25		
1,493,538 75	1,488,172 50		
67,556 25	72,922 50		
1,561,095 »	1,561,005 »		
1,561,095 »	1,561,005 »		

TABLEAU Nº 18

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

créée avec jouissance du

ET EMPRUNT DE 45,000.000 DE FRANCS DE CAPITAL, A 41/2

SITUATION DU FONDS

TERMES b'AMORTISSEMENT. Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.	
	ANNÉES 1858 A 1865. Dotation de l'amortissement	
1 ^{or} mai 1866	ANNÉE 1866. 1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis	
1er novembre 1866.	1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH
1 ^{er} mai 1867	ANNÉE 1867. 1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis	
1ª novembre 1867.	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 3,241,000 francs	

1" novembre 1857,

POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 4" NOVEMBRE 1889.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT	•	CAPITAL NOMINAL amorti au noyen des sonnes ci-contre.	· Observations.
2,212,780 » } 2,54	41,901 >	2,535,351 06	
173,455 » 57,060 » 40 173,455 » 62,300 25	66,270 25	467,054 90	
173,455	87,388 75	483,508 23	
3,49	95,560 •	3,485,914 19	

TABLEAU Nº 19.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

créée avec jouissance

ET EMPRUNT DE 48,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, A $4^{1/3}$

SITUATION, AU 1er JANVIER 1868, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

	EXERCICE 4866. Service du 1 ^{er} novembre 1865 au 31 octobre 1866. Loi du 8 août 1865, chap. I ^{er} , art. 6 et 7.			
NATURE DES PAYEMENTS.				
	Intérêts et amortissement. Fr. 3,469,100 »	Frais. Fr. 7,000 · (1)		
Intérêts	5,002,829 75	D		
Amortissement	406,270 25	»		
Commission de payement des intérêts, à Paris	*	2,015 72		
Courtage relatif à l'amortissement	»	290 42		
Transport d'espèces et frais divers	n	738 50		
Тотанх	5,469,100 »	5,042 64		
Sommes disponibles	·	3,957 36		

du 1º novembre 1857,

POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 4" NOVEMBRE 1889.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1866 ET 1867.

EXERCICE 4867. Sorvice du 1et novembre 1866 au 31 octobre 1867.		
Loi du 21 décembre 1866,	chap. isc, art. 4 et 5.	OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fs. 3,469,100 »	Frais. Fn. 7,000 » (²)	(1) Part afferente nux susdites dettes dans la somme de 45,500 francs portee au Budge pour les frais relatifs aux delles à 4 ½ p. %.
2,981,711 25	٠	
487,388 75	n	
o	ů	
ı)	143 51	
n	365 »	
5,469,100 »	508 51	
33	6,491 49	

TABLEAU Nº 20.

DETTE PUBLIQUE. -- EMPRUNT DE 59,325,000

créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1866.		
	fer MAI.	f* novembre.	
Capital des obligations au porteur	51,629,700 #	47,879,200 a	Ī
— des inscriptions nominatives	7,695,300 »	11,294,800 v	
	59, 5 25,000 »	59,174,000 »	
Capital amorti , , ,	(¹) »	151,000 2	_
Totaux fr.	59,325,000 •	59,525,000 »	

MONTANT DES INTÉRÈTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1866.		
	Ire MAL	1er novembre.	
mois d'intérêt des obligations au porteur	1,161,668 25	1,077,282	
des inscriptions nominatives	173,144 25	254,133 »	
	1,354,812 50	1,531,415 »	
6 mois d'intérêt du capital amorti	n	3,397 50	
Totaux fr.	1,334,819 50	1,534,812 50	

du 1" mai 1865.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE	1867.	ODS EDUATIONS
1º MAI.	ier novembre.	OBSERVATIONS.
43,211,800 " 15,812,200 "	40,723,400 °	
50,024,000 »	58,870,300 • 454,700 »	(¹) La dotation d'amortissement n'a pris cours qu'à partir du 1 ^{er} novembre 1865 (§ 2 de l'art. 5 de l'arrêté royal du 28 mai 1868).
59,525,000 »	59, 325,0 00 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

OBSERVATIONS.	1867.	ANNÉE
OBSERVATIONS.	i e novembre.	1 ** HAI.
	916,276 50	972,265 50
	408,505 25	355,774 50
	1,524,581 75	1,528,040 »
	10,230 75	6,772 50
	1,534,812 50	1,334,812 50

TABLEAU Nº 21.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 59,325,000

créé avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
1 ^{er} mai 1866 1 ^{er} novembre 1866.	ANNÉE 1866. 1/4 p. % du capital de l'emprunt
1 ^{er} mai 1867	ANNÉE 1867. 1/4 p. % du capital de l'emprunt
1 ^{er} novembre 1867 . {	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 454,700 francs

du 1" mai 1865.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti au moyen des sommes ci-contre-	Observations.
148,312 50 300,022 50 3,397 50	300,936 76	
148,312 50 6,772 50 313,628 28 148,312 50 10,230 75	311,622 36	
613,650 75	612,559 12	

TABLEAU Nº 22.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 59,325,000

créé avec jouissance

SITUATION, AU 1et JANVIER 1868, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

	-	CE 1866.	
NATURE DES PAYEMENTS.	Loi du 8 août 1865, chap. l ^{cr} , art. 7. Loi du 10 mai 1865, — art. 6 ^{bis} . Restant decrédit transf. del'ex. 1865, ch.1 ^{cr} , art. 14 ^{bis} .		
	Intérêts et amortissement. Fr. 2,966,250 v (art. 6 ^{bis}).	Frais. Fr. (†) 6,000 ° (art. 7), 22,879 69 (art. 14 ^{bis}). Ens. 28,879 69	
Intérêts	2,666,227 50	o	
Amortissement	500,022 50	»	
Commission de payement des intérêts, à Paris	o	1,006 22	
Courtage relatif à l'amortissement	i)	142 66	
Transport d'espèces et frais divers	n	776 25	
Frais relatifs à l'émission de l'emprunt de 60 millions de francs	1)	22,879 69	
Totaux fr.	2,96 6 ,250 »	25,704 82	
Sommes disponibles.	0	5,174 87	

du 1" mai 1865.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1866 ET 1867.

EXERCICI Service du les novembre 18		
Loi du 24 décembre 1860	, chap. ler, art. 4 et 5.	OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fn. 2,966,250 a	Frais. Fn. 6,000 • (¹)	(4) Part afferente au susdit emprunt dans la somme de 45,500 francs portée au Budge pour les fruis relatifs aux delles à 41/2 p. 0'o.
2,652,621 75	n	
313,628 25	b	
1)	ñ	
,,	130 65	
ц	210 »	
, b	ų	
		_
2,966,250 »	440 65	
n	5,559 37	

TABLEAU Nº 25.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 58,540,000

créé avec jouissance

SITUATION, AU 1° JANVIER 1868, DE L'EMPLOI DU CRÉDIT SPÉCIAL

	EXERCICE 1867. Service du 1 ⁴¹ janvier au 31 décembre 1867. Lei du 10 juin 1867, art. 2 (Moniteur n° 164.)		
NATURE DES PAYEMENTS.			
	ñ	Frais. Fn. 120,000 »	
Frais de confection et d'émission des titres))	26,004 u	
Тотал	•	26,004 »	
Somme disponible	1)	(⁴) 9 3, 996 »	

FR	ANCS	DE	CAPITAL	. А	4.1/0	POHB	CENT	L'AN
r It		1715	UMPLIAL	. 11	7.3	LOUIL	CHAIL	A MIN

du 1º novembre 1867.

ALLOUÉ POUR COUVRIR LES FRAIS D'ÉMISSION DE CET EMPRUNT.

OBSERVATIONS.
(1) Reporte à l'exercice 1868.

TABLEAU Nº 21

EXERCICE 1867. — DETTE PUBLIQUE.

Situation au 1"

	NO	MBRE DI	e peńsio	MONTANT DES PEN			
NATURE DES PENSIONS.	SITUATION	MOUVEMENT pandant l'année 1867.		SITUATION	SILUATION	MOUVEMENT pendant l'année 1867.	
	t⊖ janv. 1867.	Accroissem.	Décroissem.	lerjany, 1868.	t ^{er} jauv 1867.	Accroissein.	Décroissem.
Ecclésiastiques ci-devant tiercées	2	a.	1	1	1,616	D	839
Civiles et autres accordées avant 1830	77	u	9	68	24,875	υ	2,396
Civiques	154	3	11	146	56,070	1,001	3,935
Militaires	4,532	251	501	4,462	5,437,239	226,114	223,627
De l'ordre de Léopold	518	15	12	331	51,800	1,500	1,200
Marine (militaires)	20	1	1	50	16,632	1,058	1,403
Pensions des militaires décorés sons le Gou- vernement des Pays-Bas	14	'n	2	12	2,480	, n	251
Secours sur le fonds dit de Waterloo	41	b	3	58	5,469	,	254
Pensions civiles des divers Départements.							
De la Narine	41	4	5	42	26,748	2,289	2,455
Des Affaires Étrangères	10	»	5	8	45,084	n)	9,090
De la Justice	177	72	24	552	186,993	318,128	50,950
De l'Intérieur	193	33	55 ,	201	282,965	54,187	42,105
Des Travaux publics	421	95	58	476	252,469	64,037	18,846
De la Guerre	31	10	5	58	42,056	7,941	5,250
Des Finances	1,921	188	151	1,958	1,683,667	212,356	138,197
De la Cour des Comptes	6	n	1	. 5	8,914	ŋ	1,227
Pensions ecclésiastiques	268	45	29	284	188,077	43,581	20,744
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	507	10	55	482	285,403	9,403	14,950
	8,753	705	648	8,790	6,572,567	941,615	515,679
		1	ntation :	-		i -	ntation : 3 francs.

- PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1868.

SATUATION Bu 1er juny 1868.	DES ACCROISSEMENTS.			MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.					Observations.	
807				6	1 1	noiens	éteinte	par sui	te de décès.	
22,470				jî.	9		_			
35,130	1 1	Pension 	accordée	nouvelloment	} 11	_	-	_		
					1 297				•	
5,459,726	228		•	nouvellement	. } 3	~ =			de révision.	
	3	-		par suite de rávision	^ (1				d'annulation.	
				**************************************	(11			-	de décès.	
52,100	15			nouvellement	. { 1	1-00-000			d'annulation.	
16,287	1			-	. 1		-	_	, de décès.	
2,240				•	3		_		·	
3,215				n)	5	_		_		
- 26,582 55,994	4.	-	· ·	nouvellement	3		-			
474,171	1			par suite de révision	. (i	_	_	_	d'annulation	
	(29		****	nouvellement	. [18			_	de décès.	
295,047	4			par suite de révision	. 4	_	_		de révision.	
297,680	93	-		nouvellement	. 38			_	de décès.	
46,747	10				. 3			~		
1,757,826	182				. (144		_			
1,707,020	6	*****	_	par suite de révision	. (7	_	_		de révision.	
7,687				1)	1	_		_	de décès.	
210,914	45		1	nouvellement		_	_	_	 d'annulation.	
277,858	10	-		par suite de réversion	i. 35		-		de décès.	
6,998,505										

TABLEAU Nº 25.

EXERCICE 1867. — DETTE PUBLIQUE. — RENTES VIAGÈRES.

Situation au 1^{er} janvier 1868.

ANNÉE	MONT	NTES			
de La naissance des rentiers.	135GRITES au t ^{er} janvier 1867.	ÉTEINTES (1) 1867.	A SERVIK un l ^o r janvier 1868.	Observations.	
1773	101 59	101 59	Ď		
1777	180 38	i)	180 58		
1785	204 24	17	290 24		
1786	109 »	19	109 »		
•	G81 21	101 59	579 62		